



# Bulletin Officiel

N° 5097 Mardi 03 Mai 2016

— 18<sup>ème</sup> ANNEE — ISSN 0330-7174

## SOMMAIRE

### AVIS DU CMF

DISPENSE DE SOUMISSION A L'OBLIGATION DE DEPOT D'UNE OFFRE PUBLIQUE D'ACHAT OU A UNE PROCEDURE

DE MANTEN DE COURS

2-3

AGREMENTS DE NOMINATION DE NOUVEAUX DIRIGEANTS-INTERMEDIAIRES EN BOURSE

4

### AVIS DE LA BOURSE

RESULTAT DE L'OFFRE SUR LES ACTIONS DE LA SOCIETE UNIMED

5

### AVIS DE SOCIETES

#### PAIEMENT DE DIVIDENDES

FCP AMEN PREVOYANCE

6

FCP AMEN CEA

6

#### ASSEMBLEES GENERALES ORDINAIRES – AGO – AGE

SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE – AGO -

7

SICAV OPPORTUNITY – AGO -

7

SICAV PROSPERITY – AGO -

8

SICAV TRESOR – AGO -

8

SICAV PROSPERITY – AGE -

9

SICAV OPPORTUNITY – AGE -

9

ASSURANCES SALIM – AGO -

10

STAR ASSURANCES – AGO -

11

ARTES – AGE -

12

ARTES – AGO -

12

#### PROJET DE RESOLUTIONS

STAR ASSURANCES – AGO -

13-14

ASSURANCES SALIM – AGO -

15-16

#### AUGMENTATION DE CAPITAL

SOMOCER

17-20

#### EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

EMPRUNT OBLIGATAIRE « ATTIJARI LEASING 2016-1 »

21-25

#### COURBE DES TAUX

26

#### VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM

27-28

### ANNEXE I

LISTE INDICATIVE DES SOCIETES &amp; ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

### ANNEXE II

#### ETATS FINANCIERS DEFINITIFS ARRETES AU 31/12/2015

- MANUFACTURE DE PANNEAUX BOIS DU SUD – MPBS -
- SOTRAPIL
- SIMPAR
- SOCIETE D'ARTICLES HYGIENIQUES – SAH -

### ANNEXE III

#### ETATS FINANCIERS CONSOLIDES ARRETES AU 31/12/2015

- MANUFACTURE DE PANNEAUX BOIS DU SUD – MPBS -
- SOCIETE D'ARTICLES HYGIENIQUES – SAH -

### ANNEXE IV

#### ETATS FINANCIERS DEFINITIFS ARRETES AU 31/12/2015

- SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE
- SICAV OPPORTUNITY
- SICAV PROSPERITY
- SICAV TRESOR

**AVIS DU CMF**

DISPENSE DE SOUMISSION A L'OBLIGATION DE DEPOT D'UNE OFFRE PUBLIQUE D'ACHAT  
OU A UNE PROCEDURE DE MANTIEN DE COURS

Le Conseil du Marché Financier porte à la connaissance des actionnaires de la Société Moderne de Céramiques -SOMOCER- et du public que :

- Monsieur Lotfi Abdennadher, principal fondateur du groupe Abdennadher, détient de concert avec des personnes physiques et morales 36,42% du capital de la Société Moderne de Céramiques -SOMOCER-,
- L'Assemblée Générale Extraordinaire de SOMOCER tenue le 10 décembre 2015, a décidé d'augmenter le capital de ladite société d'un montant de 8 131 200 DT et ce, par l'émission de 8 131 200 nouvelles actions émises au prix de 1,800 DT, soit 1 DT de valeur nominale et 0,800 DT de prime d'émission. L'Assemblée Générale Extraordinaire a également décidé qu'au cas où les souscriptions réalisées n'atteignaient pas la totalité de l'augmentation du capital envisagée, le Conseil d'Administration devra redistribuer les actions nouvelles éventuellement non souscrites entre les actionnaires,
- Monsieur Lotfi Abdennadher et les personnes physiques et morales avec qui il agit de concert, envisagent de souscrire à l'augmentation de capital susvisée tant à titre irréductible, que réductible et également dans le cadre de l'éventuelle redistribution des actions non souscrites entre les actionnaires, si les souscriptions réalisées n'atteignent pas la totalité de l'augmentation de capital,
- Une demande de la part de Monsieur Lotfi Abdennadher en son nom et au nom des personnes physiques et morales avec qui il agit de concert, a été déposée au CMF, sollicitant une dispense de procéder, conformément aux dispositions de l'article 7 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, à une offre d'achat portant sur le reste des actions qu'ils ne détiennent pas dans le capital de la SOMOCER sous forme d'une offre publique d'achat ou d'une procédure de maintien de cours, et ce, au cas où ils viendraient à détenir, individuellement ou de concert, dans le cadre de la souscription à l'augmentation de capital susmentionnée, un nombre d'actions de ladite société dépassant la part de 40% de son capital.

Le CMF,

-Vu les dispositions des articles 7 et 51 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier,

-Vu la demande de dispense susmentionnée,

-Considérant que :

°Monsieur Lotfi Abdennadher détient de fait le contrôle de la SOMOCER depuis 1989 et que sa participation, de concert avec d'autres actionnaires personnes physiques et morales, dans le capital de ladite société était supérieur à 50% lors de l'introduction de la société à la cote de la bourse à la fin de l'année 2002;

°Au vu de la structure de la société en question, Monsieur Lotfi Abdennadher détient à la date d'aujourd'hui, directement et de concert, la part la plus importante dans son capital, soit 36,42%;

°Le franchissement à la baisse du seuil de 40% du capital de la SOMOCER en 2009 par Monsieur Lotfi Abdennadher et les personnes avec qui il agissait de concert, est intervenu en dehors de sa volonté suite à la fin du concert le liant lors de l'introduction de la société à la cote de la bourse, à certains actionnaires;

°Le franchissement du seuil de 40% envisagé par Monsieur Lotfi Abdennadher et les personnes avec qui il agit de concert ne porte pas atteinte aux intérêts des détenteurs des actions SOMOCER, étant donné que ce dernier détient de fait le contrôle de la société, qu'il occupe le poste de président de son conseil d'administration depuis l'introduction de la société à la cote de la bourse jusqu'à la date d'aujourd'hui et qu'aucun changement n'est intervenu dans le contrôle qu'il exerce sur la société;

- Suite -

°L'opération d'augmentation du capital de la SOMOCER décidée par l'assemblée générale extraordinaire du 10 décembre 2015 aurait des répercussions positives sur la situation financière de la société et serait dans l'intérêt de tous les actionnaires dans la mesure où elle s'inscrit dans le contexte de la stratégie adoptée par la société visant à financer des investissements dans le cadre de son programme de mise à niveau, rembourser une partie de ses dettes afin d'assurer une structure d'endettement équilibrée et améliorer sa rentabilité.

Par décision, n° 20, datée du 29 avril 2016, a décidé de dispenser Monsieur Lotfi Abdennadher et les personnes physiques et morales avec qui il agit de concert, de l'obligation de procéder à une offre d'achat portant sur le reste des actions qu'ils ne détiennent pas dans le capital de la SOMOCER sous forme d'une offre publique d'achat ou d'une procédure de maintien de cours, et ce, au cas où ils viendraient à détenir, individuellement ou de concert, dans le cadre de la souscription à l'augmentation de capital susmentionnée, un nombre d'actions de ladite société dépassant la part de 40% de son capital.

AVIS DU CMF

تعلم هيئة السوق المالية كافة المتدخلين في السوق أنّه في إطار تطبيق أحكام الفصل 63 جديد من الأمر عدد 1678 لسنة 2007 المؤرخ في 5 جويلية 2007 المنقح والمتمم للأمر عدد 2478 لسنة 1999 المؤرخ في غرة نوفمبر 1999 المتعلق بضبط النظام الأساسي لوسطاء البورصة، قرّر مجلس هيئة السوق المالية خلال جلسته المنعقدة بتاريخ 21 أبريل 2016 الموافقة على تعيين كل من:

- السيد حسين طراد كرئيس مجلس إدارة جديد لدى شركة وسيط STB Finance بالبورصة لدى مجمع الشركة التونسية للبنك.
- و السيد سفيان الهامي كمدير عام جديد لدى شركة الوساطة بالبورصة "أكسيس رأس المال للوساطة".

## AVIS DE LA BOURSE

### RESULTAT DE L'OFFRE SUR LES ACTIONS DE LA SOCIETE UNIMED

A partir du **jeudi 28 avril 2016**, les **25 450 000 actions** de nominal un dinar chacune, composant le capital social de la société **UNIMED** sont introduites au Marché **Principal** de la Cote de la Bourse, avec un cours de **11,800 dinars** par action.

Le démarrage des négociations sur le titre **UNIMED** est fixé pour le **mercredi 04 mai 2016**, dans les conditions suivantes:

- Code ISIN : TN0007720014
- Mnémonique : UMED
- Libellé : UNIMED
- Prix d'introduction : 11,800 dinars
- Groupe de cotation : 11 (continu)

Il est rappelé que l'offre globale a porté sur le placement de **3 662 450 actions** et réalisé de la manière suivante :

**1-** Au moyen d'une Offre à Prix Ouvert -OPO- centralisée par la Bourse de Tunis : La répartition par intermédiaire des actions offertes dans le cadre de cette **OPO** est donnée par le tableau suivant :

Intermédiaire	Nombre de demandes retenues	Nombre de demandes servies*	Quantité totale demandée et retenue	Quantité attribuée par catégorie		Total attribué OPO
				Catégorie A	Catégorie B	
AFC	126	119	635 463	20 027		20 027
AMEN INVEST	724	525	1 139 230	35 750		35 750
ATTIJARI INTERMEDIATION	178	163	2 366 397	74 536		74 536
AXIS BOURSE	51	51	652 605	20 554		20 554
BEST INVEST	29	29	66 750	2 095		2 095
BH INVEST	52	52	290 288	9 158		9 158
BIAT CAPITAL	349	349	4 710 385	148 420		148 420
BNA CAPITAUX	283	250	2 379 351	74 949		74 949
CCF	164	158	1 047 989	33 018		33 018
CGF	434	360	469 822	14 712		14 712
CGI	121	121	517 058	16 309		16 309
FINACORP	109	85	1 780 100	56 061		56 061
MAC SA	588	571	4 019 948	126 665		126 665
MAXULA BOURSE	237	234	772 782	24 352		24 352
MCP	116	82	38 145	1 152		1 152
SBT	4	4	3 335	106		106
SCIF	162	150	514 624	16 215		16 215
STB FINANCE	164	163	1 134 115	35 710		35 710
TSI	328	234	85 139	2 533		2 533
TUNISIE VALEURS	1 639	1518	3 940 418	123 888	7 000	130 888
UBCI FINANCE	134	133	74 766	2 323		2 323
UFI	26	26	84 815	2 669		2 669
UIB FINANCE	161	13	11 680	248		248
<b>Total OPO</b>	<b>6 179</b>	<b>5 390</b>	<b>26 735 205</b>	<b>841 450</b>		<b>848 450</b>

\* Compte tenu d'un taux de satisfaction de 3,1% de la catégorie A, les ordres dont la quantité demandée est inférieure ou égale à **31 actions** n'ont pas été servis, soit **789 ordres**. Ainsi, le nombre de nouveaux actionnaires dans l'OPO est ramené à **5 390**.

**1-** Au moyen d'un Placement Global centralisé par Tunisie Valeurs : Ce placement a permis aux **18** investisseurs institutionnels qui ont participé à la formation du prix de l'Offre d'acquérir les **1 700 000 actions** offertes dans le cadre de ce placement.

**2-** Au moyen d'un Placement Privé, centralisé par Tunisie Valeurs, auprès de **41** investisseurs qui ont acquis les **1 114 000 actions** offertes dans le cadre de ce placement.

**AVIS DE SOCIETES**

**PAIEMENT DE DIVIDENDES**

**FCP AMEN PREVOYANCE**

Fonds Commun de Placement

**Adresse** : Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis

AMEN INVEST gestionnaire de **FCP AMEN PREVOYANCE** porte à la connaissance des porteurs de parts du fonds qu'elle met en paiement les dividendes relatifs à l'exercice 2015 fixés à **2,063 dinars par part**.

Ces dividendes sont payables à partir du **03 mai 2016** aux guichets du gestionnaire.

---

2016 - AS - 3477

---

**AVIS DE SOCIETES**

**PAIEMENT DE DIVIDENDES**

**FCP AMEN CEA**

Fonds Commun de Placement

**Adresse** : Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis

AMEN INVEST gestionnaire de **FCP AMEN CEA** porte à la connaissance des porteurs de parts du fonds qu'elle met en paiement les dividendes relatifs à l'exercice 2015 fixés à **1,241 dinar par part**.

Ces dividendes sont payables à partir du **03 mai 2016** aux guichets du gestionnaire.

---

2016 - AS - 3478

**AVIS DE SOCIETES**

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

**SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE**  
**Société d'Investissement à Capital Variable**  
**Siège Social : 70-72, Avenue Habib Bourguiba-Tunis**

Les actionnaires de **SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE** - Société d'Investissement à Capital Variable - sont invités à se réunir en Assemblée Générale Ordinaire, qui aura lieu **le Mercredi 18 Mai 2016 à 16 heures** à l'Institut Arabe des Chefs d'Entreprises (la Maison de l'Entreprise), sis aux Berges du Lac - Boulevard Principal -Tunis et ce, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration sur l'activité de la société pour l'exercice clos le 31.12.2015 ;
2. Lecture des rapports du commissaire aux comptes concernant ce même exercice ;
3. Approbation du rapport spécial du commissaire aux comptes et des conventions réglementées de l'exercice 2015 ;
4. Approbation des états financiers arrêtés au 31.12.2015 ;
5. Quitus aux Administrateurs pour la gestion relative à l'exercice 2015 ;
6. Affectation du résultat de l'exercice clos le 31.12.2015 ;
7. Renouvellement du mandat des administrateurs de la société ;
8. Fixation du montant des jetons de présence ;
9. Pouvoirs pour accomplissement des formalités.

2016 - AS - 3479

**AVIS DE SOCIETES**

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

**SICAV OPPORTUNITY**  
**Société d'Investissement à Capital Variable**  
**Siège Social : 70-72, Avenue Habib Bourguiba-Tunis**

Les actionnaires de **SICAV OPPORTUNITY** - Société d'Investissement à Capital Variable - sont invités à se réunir en Assemblée Générale Ordinaire, qui aura lieu **le Mercredi 18 Mai 2016 à 18 heures** à l'Institut Arabe des Chefs d'Entreprises (la Maison de l'Entreprise), sis aux Berges du Lac- Boulevard Principal -Tunis et ce, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration sur l'activité de la société pour l'exercice clos le 31.12.2015 ;
2. Lecture des rapports du commissaire aux comptes concernant ce même exercice ;
3. Approbation du rapport spécial du commissaire aux comptes et des conventions réglementées de l'exercice 2015 ;
4. Approbation des états financiers arrêtés au 31.12.2015 ;
5. Quitus aux Administrateurs pour la gestion relative à l'exercice 2015 ;
6. Affectation du résultat de l'exercice clos le 31.12.2015 ;
7. Renouvellement du mandat des administrateurs de la société ;
8. Fixation du montant des jetons de présence ;
9. Pouvoirs pour accomplissement des formalités.

2016 - AS - 3480

**AVIS DE SOCIETES**

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

**SICAV PROSPERITY**  
**Société d'Investissement à Capital Variable**  
**Siège Social : 70-72, Avenue Habib Bourguiba-Tunis**

Les actionnaires de **SICAV PROSPERITY** - Société d'Investissement à Capital Variable - sont invités à se réunir en Assemblée Générale Ordinaire, qui aura lieu **le Mercredi 18 Mai 2016 à 17 heures** à l'Institut Arabe des Chefs d'Entreprises (la Maison de l'Entreprise), sis aux Berges du Lac - Boulevard Principal – Tunis et ce, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration sur l'activité de la société pour l'exercice clos le 31.12.2015 ;
2. Lecture des rapports du commissaire aux comptes concernant ce même exercice ;
3. Approbation du rapport spécial du commissaire aux comptes et des conventions réglementées de l'exercice 2015 ;
4. Approbation des états financiers arrêtés au 31.12.2015 ;
5. Quitus aux Administrateurs pour la gestion relative à l'exercice 2015 ;
6. Affectation du résultat de l'exercice clos le 31.12.2015 ;
7. Renouvellement du mandat des administrateurs de la société ;
8. Fixation du montant des jetons de présence ;
9. Pouvoirs pour accomplissement des formalités.

2016 - AS - 3481

**AVIS DE SOCIETES**

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

**SICAV TRESOR**  
**Société d'Investissement à Capital Variable**  
**Siège Social : 70-72, Avenue Habib Bourguiba-Tunis**

Les actionnaires de **SICAV TRESOR** - Société d'Investissement à Capital Variable -sont invités à se réunir en Assemblée Générale Ordinaire, qui aura lieu **le Mercredi 18 Mai 2016 à 15 heures** à l'Institut Arabe des Chefs d'Entreprises (la Maison de l'Entreprise), sis aux Berges du Lac - Boulevard Principal - Tunis et ce, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration sur l'activité de la société pour l'exercice clos le 31.12.2015 ;
2. Lecture des rapports du commissaire aux comptes concernant ce même exercice ;
3. Approbation du rapport spécial du commissaire aux comptes et des conventions réglementées de l'exercice 2015 ;
4. Approbation des états financiers arrêtés au 31.12.2015 ;
5. Quitus aux Administrateurs pour la gestion relative à l'exercice 2015 ;
6. Affectation du résultat de l'exercice clos le 31.12.2015 ;
7. Fixation du montant des jetons de présence ;
8. Pouvoirs pour accomplissement des formalités.

2016 - AS - 3482



**AVIS DE SOCIETES**

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

**SICAV PROSPERITY**  
**Société d'Investissement à Capital Variable**  
**Siège Social : 70-72, Avenue Habib Bourguiba-Tunis**

Les actionnaires de **SICAV PROSPERITY** - Société d'Investissement à Capital Variable - sont invités à se réunir en Assemblée Générale Extraordinaire, qui aura lieu **le Mercredi 18 Mai 2016 à 17 heures 30** à l'Institut Arabe des Chefs d'Entreprises (la Maison de l'Entreprise), sis aux Berges du Lac - Boulevard Principal – Tunis et ce, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Modification du type de SICAV PROSPERITY d'un OPCVM de distribution en OPCVM de capitalisation ;
2. Mise à jour des statuts ;
3. Pouvoirs pour accomplissement des formalités.

2016 - AS - 3483

**AVIS DE SOCIETES**

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

**SICAV OPPORTUNITY**  
**Société d'Investissement à Capital Variable**  
**Siège Social : 70-72, Avenue Habib Bourguiba-Tunis**

Les actionnaires de **SICAV OPPORTUNITY** - Société d'Investissement à Capital Variable - sont invités à se réunir en Assemblée Générale Extraordinaire, qui aura lieu **le Mercredi 18 Mai 2016 à 18 heures 30** à l'Institut Arabe des Chefs d'Entreprises (la Maison de l'Entreprise), sis aux Berges du Lac - Boulevard Principal – Tunis et ce, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Modification du type de SICAV OPPORTUNITY d'un OPCVM de distribution en OPCVM de capitalisation ;
2. Mise à jour des statuts ;
3. Pouvoirs pour accomplissement des formalités.

2016 - AS - 3484

**AVIS DE SOCIETES**

ASSEMBLEE GENERALE

**ASSURANCES SALIM**

***Siège social : Immeuble ASSURANCES SALIM  
lot AFH BC5 Centre Urbain Nord -Tunis -1003***

**Mesdames et Messieurs** les actionnaires de la société « **ASSURANCES SALIM** » sont convoqués à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura lieu le **Mardi 10 Mai 2016, à 10 h 30 mn** au siège de la Banque de l'Habitat sis au 18 Av. Mohamed V-1080 Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

- 1- Lecture du rapport du conseil d'administration pour l'exercice 2015 ;
- 2- Lecture des rapports des commissaires aux comptes pour l'exercice 2015 ;
- 3- Approbation du rapport du conseil d'administration et des états financiers de l'exercice 2015 ;
- 4- Approbation des opérations visées aux articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales ;
- 5- Quitus aux administrateurs ;
- 6- Affectation du résultat de l'exercice 2015 ;
- 7- Fixation des jetons de présence des administrateurs et des membres du comité permanent d'audit ;
- 8- Désignation du Co-commissaire aux comptes ;
- 9- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités d'enregistrement et de publicité.

Conformément aux dispositions de l'article 37 des statuts, les titulaires d'au moins 10 actions libérées des versements exigibles peuvent, seuls, assister à l'Assemblée Générale Ordinaire sur justification de leur identité, à la condition d'être inscrit sur les registres sociaux huit jours au moins avant l'assemblée ou s'y faire représenter par un autre actionnaire.

Les autres titulaires d'actions inférieures à 10 peuvent pour être admis dans l'Assemblée Générale Ordinaire se réunir pour former le nombre nécessaire et se faire représenter par l'un d'eux.

Tout actionnaire pourra par ailleurs se faire représenter par un mandataire de son choix, à condition qu'un « POUVOIR » soit déposé au siège social de la société Trois jours au moins avant la date de l'Assemblée.

Tous les documents afférents à cette assemblée sont tenus à la disposition des actionnaires au siège social de la Société sis à l'Immeuble Assurances Salim, Lotissement AFH/ BC5, au Centre Urbain Nord Tunis.

**AVIS DE SOCIETES**

**ASSEMBLEE GENERALE**

**STAR ASSURANCES**

Siège Social : Square Avenue de Paris 1080 Tunis Cedex-BP 667

La société STAR ASSURANCES, porte à la connaissance de ses actionnaires qu'ils sont convoqués en assemblée générale ordinaire qui se tiendra le **jeudi 19 mai 2016 à 9h 30** à l'hôtel Acropole Les Berges du lac, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture et approbation du rapport de gestion du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale Ordinaire relatif à l'exercice 2015.
- Lecture des rapports général et spécial des commissaires aux comptes au titre de l'exercice 2015 et approbation des conventions,
- Approbation des états financiers de l'exercice 2015,
- Quitus aux administrateurs,
- Affectation du résultat de l'exercice 2015,
- Ratification de la cooptation d'administrateurs,
- Fixation des jetons de présence des administrateurs, des membres du comité permanent d'audit et des membres du comité de placement,
- Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes pour les exercices 2016, 2017 et 2018.
- Pouvoirs en vue des formalités.

**AVIS DE SOCIETES**

**ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE**

**Automobile Réseau Tunisien et Services ARTES**  
Siège Social : 39, Avenue Kheireddine Pacha BP 33 -1002 Tunis-

Messieurs les actionnaires de la société Artes sont convoqués en assemblée générale extraordinaire qui se tiendra le Mardi 10 Mai à 10 Heures à l'hôtel Regency Gammarth afin de délibérer sur l'ordre de jour suivant :

1. Mise à jour des statuts de la société ;
2. Questions Diverses ;
3. Pouvoirs pour formalités.

---

2016 - AS - 3458

---

**AVIS DE SOCIETES**

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

**Automobile Réseau Tunisien et Services ARTES**  
Siège Social : 39, Avenue Kheireddine Pacha BP 33 -1002 Tunis-

Messieurs les actionnaires de la société Artes sont convoqués en assemblée générale ordinaire qui se tiendra le Mardi 10 Mai 2016 à 09 Heures à l'hôtel Regency Gammarth afin de délibérer sur l'ordre de jour suivant :

1. Lecture des rapports du Conseil d'administration sur l'activité de la société ainsi que du groupe Artes durant l'exercice 2015 ;
2. Lecture des rapports des commissaires aux comptes sur les états financiers dudit exercice et sur les conventions visées par les articles 200 et 475 du Code des Sociétés Commerciales ;
3. Approbation, des rapports du conseil d'administration, états financiers et conventions ;
4. Affectation des résultats nets de l'exercice 2015 ;
5. Quitus pour l'exercice 2015 aux administrateurs, et fixation des jetons de Présence ;
6. Lecture des rapports des commissaires aux comptes sur les états financiers consolidés du groupe Artes arrêtés au 31/12/2015.
7. Approbation des états financiers consolidés du groupe Artes au 31/12/2015 ;
8. Statuer sur la demande de démission d'un administrateur ;
9. Nomination d'un nouveau membre du conseil d'administration ;
10. Pouvoirs pour formalités.

---

2016 - AS - 3444

<b>AVIS DE SOCIETES</b>
-------------------------

**PROJET DE RESOLUTIONS****STAR ASSURANCES**

Siège Social : Square Avenue de Paris 1080 Tunis Cedex-BP 667

Projet des résolutions de la société STAR ASSURANCES à soumettre à l'approbation de son Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du 19 mai 2016.

**Première Résolution**

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration et des rapports général et spécial des commissaires aux comptes relatifs à l'exercice 2015, approuve le rapport du Conseil d'Administration, les comptes et les états financiers arrêtés au 31/12/2015 tels qu'ils ont été présentés.

Cette résolution est adoptée à .....

**Deuxième Résolution**

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve les conventions mentionnées dans le rapport spécial des commissaires aux comptes relatif aux opérations prévues par les articles 200 et suivants du code des sociétés commerciales.

Cette résolution est adoptée à .....

**Troisième Résolution**

L'Assemblée Générale Ordinaire Donne quitus entier et sans réserve aux Administrateurs pour leur gestion au titre de l'exercice 2015.

Cette résolution est adoptée à .....

**Quatrième Résolution**

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale Ordinaire décide d'affecter résultat de l'exercice 2015 comme suit :

<b>Résultat 2015</b>	73 450 387 718
Résultats reportés 2013 & antérieurs	70 548 411 278
Résultats reportés 2014	16 741 013 282
<b>Total</b>	<b>160 739 812 278</b>
Réserves Ordinaires	740 470 000
Réserves pour Fonds Social	3 000 000 000
Dividendes	21 230 775 600
Résultats reportés 2013 & antérieurs	49 317 635 678
Report à nouveau 2015	86 450 931 000
<b>Total report à nouveau</b>	<b>135 768 566 678</b>

- Suite -

En conséquence, il sera servi un dividende de 9,200 dinars par action. Ces dividendes seront distribués en totalité sur le reliquat du report à nouveau disponible au 31/12/2013 et sont donc exonérés de la retenue à la source.

Ces dividendes seront mis en paiement à compter du ..... auprès des intermédiaires en bourse et des teneurs des comptes dépositaires des titres pour les titres qui y sont déposés et à la Société Tunisienne de Banque pour les titres non déposés.

Cette résolution est adoptée à .....

### **Cinquième Résolution**

Le Conseil d'Administration a coopté :

- Monsieur Samir SAIED en tant qu'administrateur représentant la Société Tunisienne de Banque en remplacement de Monsieur Abdelwaheb NECHI.

- Monsieur Charles DE TINGUY en tant qu'administrateur représentant Groupama SA en remplacement de Madame Cécile DAUBIGNARD.

L'Assemblée Générale Ordinaire ratifie cette cooptation et approuve la désignation de Messieurs Samir SAIED et Charles DE TINGUY en qualité d'administrateurs. Leurs mandats arriveront à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les états financiers de l'exercice 2016.

Cette résolution est adoptée à .....

### **Sixième Résolution**

L'Assemblée Générale Ordinaire fixe à 7.200 DT le montant brut annuel des jetons de présence à allouer à chaque membre du Conseil d'Administration, le même montant sera alloué aux administrateurs membres du comité permanent d'audit et aux administrateurs membres du comité de placement.

Cette résolution est adoptée à .....

### **Septième Résolution**

Sur proposition du comité permanent d'audit, l'Assemblée Générale Ordinaire décide de renouveler le mandat du cabinet « La Générale d'Audit et Conseil » représenté par Monsieur Chiheb GHANMI comme co-commissaire aux comptes de la Société Tunisienne d'Assurance et de Réassurance pour un mandat de trois ans 2016, 2017 et 2018 soit une période venant à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2018.

Cette résolution est adoptée à .....

### **Huitième Résolution**

L'Assemblée Générale Ordinaire confère tous les pouvoirs à monsieur le Président Directeur Général et/ou à son représentant légal pour effectuer toutes les formalités d'enregistrement de dépôts et de publication prévues par la loi.

Cette résolution est adoptée à .....

<b>AVIS DE SOCIETES</b>
-------------------------

**Projet de résolutions AGO****ASSURANCES SALIM**

Siège social : Immeuble ASSURANCES SALIM. Lot AFH BC5.  
Centre Urbain Nord –Tunis -1003.

Projet des résolutions qui sera soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en date du 10 mai 2016.

**PREMIERE RESOLUTION:**

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et après avoir entendu lecture du rapport général des Commissaires aux comptes pour l'exercice, approuve le rapport du conseil d'administration ainsi que les états financiers arrêtés au 31/12/2015 tels qu'ils sont présentés.

Cette résolution mise aux voix est .....

**DEUXIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale, après avoir entendu lecture du rapport spécial des Commissaires aux comptes relatif aux opérations rentrant dans le cadre des articles 200 et 475 du Code des Sociétés Commerciales, approuve sans réserve toutes les conventions qui y sont énumérées.

Cette résolution mise aux voix est .....

**TROISIEME RESOLUTION:**

En conséquence de ce qui précède, l'Assemblée Générale donne aux administrateurs quitus entier et sans réserve de leur gestion pour l'exercice 2015.

Cette résolution mise aux voix est .....

**QUATRIEME RESOLUTION:**

L'Assemblée Générale Ordinaire constate que l'exercice 2015 fait ressortir un bénéfice net de 6 057 460,549 D.

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve et décide l'affectation proposée par le Conseil d'Administration comme suit:

Chiffres en DT

	<b>2015</b>
<b>Bénéfice Net</b>	<b>6 057 460,549</b>
Report provenant de l'exercice 2013	262 716,271
<b>Total</b>	<b>6 320 176,820</b>
<b>Réinvestissement exonéré</b>	<b>2 566 800,000</b>
<b>Report à nouveau provenant de l'exercice 2013</b>	<b>262 716,271</b>
<b>Report à nouveau provenant de l'exercice 2015</b>	<b>3 490 660,549</b>

- Suite -

**CINQUIEME RESOLUTION:**

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de distribuer aux actionnaires un montant de 2 660 000,000D de dividendes, soit 1 dinar par action. Ce montant sera prélevé sur les réserves extraordinaires constituées au 31.12.2013.

Ces dividendes ne seront pas soumis à la retenue à la source conformément au paragraphe 7 de l'article 19 de la loi n°2013-54 du 30 décembre 2013 portant loi de finances pour l'année 2014.

Ces dividendes seront mis en paiement à partir du ..... auprès des intermédiaires en bourse dépositaires.

Cette résolution mise aux voix est .....

**SIXIEME RESOLUTION:**

L'Assemblée Générale fixe, pour l'exercice 2015, le montant net des jetons de présence à 5000 D par administrateur.

Cette résolution mise aux voix est .....

**SEPTIEME RESOLUTION:**

L'Assemblée Générale Ordinaire fixe la rémunération des membres du comité permanent d'Audit au titre de l'exercice 2015 à un montant net de 5000 D par membre.

Cette résolution mise aux voix est .....

**HUITIEME RESOLUTION :**

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de renouveler le mandat du Commissaire aux Comptes le cabinet « Commissariat Management Conseil -CMC » représenté par Monsieur Chérif BEN ZINA, pour les exercices 2016-2017 et 2018.

Cette résolution mise aux voix est .....

**NEUVIEME RESOLUTION :**

Tous pouvoirs sont donnés au représentant légal de la société pour l'accomplissement des formalités de dépôt, de publications légales et autres.

Cette résolution mise aux voix est .....



**AVIS DE SOCIETES**

**AUGMENTATION DE CAPITAL**

**VISA du Conseil du Marché Financier :**

Portée du visa du CMF : **Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des états financiers de l'émetteur arrêtés au 31 Décembre 2015 pour tout placement sollicité après le 30 Avril 2016.**

**Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.**

**SOCIETE MODERNE DE CERAMIQUE  
« SOMOCER »**

Société Anonyme au capital de 32 524 800 dinars divisé en 32 524 800 actions de valeur nominale 1 dinar entièrement libérées.  
Siège Social : Menzel Hayet, 5033 Zeramedine, Monastir, Tunisie

**Décisions à l'origine de l'émission**

L'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 10 décembre 2015, a décidé d'augmenter le capital de la société SOMOCER d'un montant de 8 131 200 DT pour le porter ainsi de 32 524 800 DT à 40 656 000 DT, et ce, par l'émission de 8 131 200 nouvelles actions émises au prix de 1,8 DT, soit 1 DT de valeur nominale et 0,8 DT (800 millimes) de prime d'émission.

Les nouvelles actions seront souscrites selon la parité d'une (01) action nouvelle pour quatre (04) actions anciennes et porteront jouissance à compter du 1er janvier 2015.

L'Assemblée Générale Extraordinaire a confié au Conseil d'Administration tous les pouvoirs nécessaires pour constater et réaliser l'augmentation de capital.

L'Assemblée Générale Extraordinaire a également décidé qu'en cas où les souscriptions réalisées n'atteignent pas la totalité de l'augmentation du capital envisagée, le Conseil d'Administration devra redistribuer les actions nouvelles éventuellement non souscrites entre les actionnaires.

**But de l'émission**

La présente opération s'inscrit dans le cadre de la stratégie adoptée par SOMOCER visant à :

- Financer des investissements dans le cadre de son programme de mise à niveau et assurer ses investissements annuels de remise en état;
- Rembourser une partie de ses dettes bancaires à court terme afin d'assurer une structure d'endettement équilibrée et réduire le poids de ses charges financières supportées ;
- Consolider sa position sur le marché local et développer davantage sa présence à l'international.

**Caractéristiques de l'opération**

Le capital social sera augmenté de 8 131 200 DT par souscription en numéraire et par émission de 8 131 200 actions nouvelles.

- Nombre d'actions à émettre : 8 131 200 actions nouvelles à souscrire en numéraire ;
- Valeur nominale des actions : un (01) DT ;
- Catégorie des actions : ordinaires ;
- Forme des actions : nominatives.

**Prix d'émission des actions nouvelles**

Cette émission sera opérée au prix de un dinar huit cent millimes (1,800 DT) par action, soit un (01) DT de valeur nominale et huit cent millimes (0,800 DT) de prime d'émission. Les actions nouvelles souscrites seront libérées au prix de l'émission lors de la souscription.

- Suite -

### **Droit préférentiel de souscription**

La souscription à l'augmentation de capital en numéraire est réservée, à titre préférentiel, aux anciens actionnaires ainsi qu'aux cessionnaires de droits de souscription en bourse tant à titre irréductible qu'à titre réductible.

L'exercice de ce droit s'effectue de la manière suivante :

- **A titre irréductible** : La souscription à titre irréductible est ouverte à tous les actionnaires au prorata de leur droit préférentiel de souscription à raison d'une (01) action nouvelle pour quatre (04) actions anciennes. Les actionnaires qui n'auront pas un nombre d'actions anciennes correspondant à un nombre entier d'actions nouvelles, pourront soit acheter soit vendre en bourse les droits de souscription formant les rompus sans qu'il puisse en résulter une souscription indivise. SOMOCER ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chaque action.
- **A titre réductible** : En même temps qu'ils exercent leurs droits à titre irréductibles, les propriétaires et/ou les cessionnaires de droits de souscription pourront, en outre, souscrire à titre réductible, le nombre d'actions nouvelles qui n'auraient pas été éventuellement souscrites par les demandes à titre irréductible. Chaque demande sera satisfaite proportionnellement à la part dans le capital, dans la limite du nombre d'actions demandées et en fonction du nombre d'actions nouvelles disponibles.

### **Période de souscription**

La souscription aux 8 131 200 actions nouvelles émises en numéraire est réservée, en propriété, aux anciens actionnaires détenteurs des actions composant le capital social actuel et aux cessionnaires de droits de souscription en Bourse, tant à titre irréductible que réductible, à raison d'une (01) action nouvelle pour quatre (04) actions anciennes et ce du **25/05/2016** au **15/06/2016** inclus\*.

Passé le délai de souscription qui sera réservé aux anciens actionnaires pour l'exercice de leur droit préférentiel de souscription et au cas où les souscriptions réalisées à titre irréductible ainsi qu'à titre réductible, n'atteignent pas la totalité de l'augmentation du capital social, les actions non souscrites seront redistribuées entre les actionnaires\*\* et ce, du **16/06/2016** au **17/06/2016** inclus. Un avis sera à cet effet publié au Bulletin Officiel du CMF.

### **Etablissements domiciliaires**

Tous les intermédiaires agréés administrateurs (IAA) sont habilités à recueillir, sans frais, les demandes de souscription des actions nouvelles de la société SOMOCER exprimées dans le cadre de la présente augmentation de capital.

En souscrivant, il devra être versé par action souscrite le montant de 1,800 DT, soit 1 DT représentant la valeur nominale de l'action et 0,800 DT représentant la valeur de la prime d'émission.

Après répartition et en cas de satisfaction partielle des demandes de souscription à titre réductible, les sommes restant disponibles sur les fonds versés, à l'appui des souscriptions effectuées à ce titre, seront restituées sans intérêt, aux souscripteurs, aux guichets qui auraient reçu les souscriptions, et ce dans un délai ne dépassant pas trois (03) jours ouvrables à partir de la date de dénouement de l'augmentation, date qui sera précisée par un avis de Tunisie Clearing.

Le jour de dénouement, le montant de l'augmentation de capital en numéraire est versé dans le compte indisponible N°10409064103452478809 ouvert auprès de la Société Tunisienne de Banque « STB », agence Kantaoui, conformément à l'état de dénouement espèces de Tunisie Clearing.

\* Les actionnaires et/ou les cessionnaires de droits préférentiels de souscription n'ayant pas exercé ou chargé leurs Intermédiaires Agréés Administrateurs d'exercer leurs droits avant la séance de bourse du 15/06/2016 sont informés que ces derniers procéderont à la vente de leurs droits non exercés pendant ladite séance.

\*\* Il convient de signaler que suite à une demande formulée par M. Lotfi Abdennadher et des actionnaires personnes physiques et morales avec qui il agit de concert, sollicitant une dérogation à leur soumission à une offre publique visant le reste du capital de la société, au cas où ils viendraient à franchir le seuil de 40% du capital suite à l'éventuelle distribution entre les actionnaires des actions non souscrites à titre irréductibles et réductible dans le cadre de la présente opération de l'augmentation du capital, le CMF par décision n°20 en date du 29/04/2016 a octroyé ladite dérogation.

- Suite -

### **Modalités de souscription et règlement des titres contre espèces**

Les souscripteurs à l'augmentation de capital devront en faire la demande auprès des IAA chez lesquels leurs titres sont inscrits en compte, durant la période de souscription à titre irréductible et réductible et ce, en remplissant le bulletin de souscription figurant en annexe.

Les IAA se chargeront de la transmission des bulletins de souscription, au plus tard le **15/06/2016** à 16H à MAXULA BOURSE, en sa qualité d'Intermédiaire Agréé Mandaté (IAM).

Chaque IAA est tenu d'envoyer ses virements de droits de souscription relatifs aux demandes de souscription à titre irréductible et, éventuellement ses demandes de souscription à titre réductible (qui seront confirmées par MAXULA BOURSE), via l'Espace Adhérent de Tunisie Clearing et ce, conformément aux modalités pratiques de l'opération qui seront précisées par un avis de Tunisie Clearing.

Le règlement des espèces et la livraison des titres de l'augmentation en numéraire seront effectués via la compensation interbancaire de Tunisie Clearing à une date qui sera précisée par un avis de Tunisie Clearing.

### **Modalités et délais de livraison des titres**

Les souscriptions à l'augmentation de capital seront constatées par une attestation portant sur le nombre de titres souscrits délivrés par MAXULA BOURSE, Intermédiaire Agréé Mandaté, et ce dès la réalisation de l'opération.

### **Mode de placement**

Les titres émis seront réservés, en priorité, aux anciens actionnaires détenteurs des 32 524 800 actions composant le capital actuel et/ ou cessionnaires des droits de souscription en Bourse.

### **Jouissance des actions nouvelles :**

Les 8 131 200 actions nouvelles souscrites porteront jouissance en dividende à partir du 1er janvier 2015.

## **RENSEIGNEMENTS GENERAUX SUR LES VALEURS MOBILIERES EMISES**

### **Droits attachés aux valeurs mobilières émises**

Chaque action donne un droit dans la propriété de l'actif social et dans le partage des bénéfices revenant aux actionnaires proportionnellement au nombre des actions émises.

Les dividendes non réclamés, dans les cinq ans de leur exigibilité, seront prescrites conformément à la réglementation en vigueur.

Selon l'article 35 des Statuts de la société, chaque membre de l'Assemblée Générale a autant de voix qu'il possède et représente d'actions.

### **Régime de négociabilité**

Les actions sont librement négociables.

### **Régime fiscal applicable**

La législation actuelle en Tunisie prévoit l'imposition des revenus distribués au sens de l'alinéa (a) du paragraphe II de l'article 29 du code de l'IRPP et de l'IS et du paragraphe II bis de l'article 29 du code de l'IRPP et de l'IS à une retenue à la source libératoire de 5%. Cette retenue concerne les revenus distribués à partir du 1er janvier 2015 à l'exception des distributions de bénéfices à partir des fonds propres figurant au bilan de la société distributrice au 31/12/2013 à condition de mentionner lesdits fonds propres dans les notes aux états financiers déposés au titre de l'année 2013.

La retenue à la source est due au titre des distributions effectuées au profit des :

- Personnes physiques résidentes ou non résidentes et non établies en Tunisie ;

**Personnes morales non résidentes et non établies en Tunisie.**

- Suite -

En outre, sont déductibles pour la détermination du bénéfice imposable, les dividendes distribués aux personnes morales résidentes en Tunisie et ce, conformément aux dispositions du paragraphe III de l'article 48 du code de l'IRPP et de l'IS.

Par ailleurs, est également déductible de l'impôt sur le revenu annuel exigible, ou est restituable, la retenue à la source effectuée au titre des revenus distribués conformément aux dispositions de l'article 19 de la loi de finances pour l'année 2014 et ce, pour les personnes physiques dont les revenus distribués ne dépassent pas 10 000 Dinars par an.

En outre, la loi de finances pour l'année 2015 a étendu le champ d'application de l'imposition des dividendes aux revenus distribués par les établissements tunisiens de sociétés étrangères. Ainsi, en vertu de l'article 25 de ladite loi, les revenus distribués par les établissements tunisiens de sociétés étrangères sont soumis également à une retenue à la source libératoire au taux de 5%. Aussi, l'impôt exigible en Tunisie au titre des bénéfices distribués par les sociétés non résidentes est payé conformément aux dispositions des conventions de non double imposition par leur établissement stable en Tunisie au moyen d'une déclaration déposée à cet effet.

### **Marché des titres**

Les actions de la société SOMOCER sont négociables sur le marché principal de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Par ailleurs, il n'y a pas de titres de même catégorie qui sont négociés sur des marchés étrangers.

### **Cotations en Bourse des actions anciennes**

Les 32 524 800 actions anciennes composant le capital actuel de la société SOMOCER inscrites à la cote de la Bourse, seront négociées à partir du **25/05/2016** droits de souscription détachés.

### **Cotation en Bourse des actions nouvelles souscrites en numéraire**

Les 8 131 200 actions nouvelles à souscrire en numéraire seront négociables en Bourse à partir de la réalisation définitive de l'augmentation de capital en numéraire conformément aux dispositions légales en vigueur régissant les augmentations de capital des sociétés, sur la même ligne que les actions anciennes auxquelles elles seront assimilées.

### **Cotation en Bourse des droits de souscription**

Les négociations en Bourse des droits de souscription auront lieu du **25/05/2016** au **15/06/2016** inclus\*\*\*.

Il est précisé qu'aucune séance de régularisation ne sera organisée au-delà des délais précités.

### **Tribunaux compétents en cas de litige**

Tout litige pouvant surgir lors de la présente opération sera de la compétence exclusive du Tribunal de Tunis I.

### **Prise en charge par Tunisie Clearing**

Les droits de souscription seront pris en charge par TUNISIE CLEARING sous le code ISIN «TN0006780118» durant la période de souscription préférentielle, soit du **25/06/2016** au **15/06/2016** inclus\*\*\*.

Les actions nouvelles souscrites seront prises en charge par TUNISIE CLEARING sous le code ISIN «TN0006780126» à partir de la réalisation définitive de l'augmentation de capital en numéraire.

A cet effet, la TUNISIE CLEARING assurera les règlements/livraisons sur lesdits actions et droits négociés en bourse.

Le registre des actionnaires est tenu par MAC SA – Intermédiaire en bourse.

---

\*\*\*Les actionnaires et/ou les cessionnaires de droits préférentiels de souscription n'ayant pas exercé ou chargé leurs Intermédiaires Agréés Administrateurs d'exercer leurs droits avant la séance de bourse du 15/06/2016 sont informés que ces derniers procéderont à la vente de leurs droits non exercés pendant ladite séance.

Un prospectus d'émission visé par le CMF sous le n°16-0939 en date du 29/04/2016, sera mis à la disposition du public, sans frais, auprès de la Société émettrice SOMOCER, de Maxula Bourse intermédiaire en Bourse chargé de l'opération et sur le site Internet du CMF : [www.cmf.org.tn](http://www.cmf.org.tn).

Les états financiers de l'émetteur arrêtés au 31 décembre 2015 seront publiés au Bulletin Officiel du CMF et sur son site internet au plus tard le 30 Avril 2016.

## AVIS DE SOCIETES

### EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

#### VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre 2016 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier pour tout placement sollicité après le 20 avril 2016. Il doit être également accompagné des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2015, pour tout placement sollicité après le 30 avril 2016.

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

## Emprunt Obligataire «Attijari Leasing 2016-1»

### Décisions à l'origine de l'émission

L'Assemblée Générale Ordinaire de la société Attijari Leasing réunie le **26 mai 2015** a autorisé l'émission d'un ou plusieurs emprunts obligataires dans la limite de **60 millions** de dinars pour le financement de son exploitation, à émettre dans un délai maximal d'une année, et a donné pouvoir au Conseil d'Administration pour fixer les montants successifs et les conditions de leurs émissions.

Dans le cadre de cette autorisation, le Conseil d'Administration de la société Attijari Leasing réuni le 27 août 2015 a décidé d'émettre un premier emprunt obligataire d'un montant de 20 millions de dinars susceptible d'être porté à 30 millions de dinars et qui a été souscrit pour un montant de 30 millions de dinars.

Par ailleurs, le Conseil d'Administration de la société Attijari Leasing réuni le **24 mars 2016** a décidé d'émettre un deuxième emprunt obligataire d'un montant de 20 millions de dinars susceptible d'être porté à 30 millions de dinars et a délégué au Directeur Général les pouvoirs pour fixer les conditions définitives dudit emprunt.

A cet effet, le Directeur Général de la société Attijari Leasing a fixé les conditions d'émission du présent emprunt obligataire « Attijari Leasing 2016-1 » comme suit :

- Montant de l'emprunt : 20 millions de dinars susceptible d'être porté à un maximum de 30 millions de dinars ;
- Catégorie A : d'une durée de 5 ans au taux fixe de 7,50% et/ou au taux variable de TMM+2,35% ;
- Catégorie B : d'une durée de 7 ans dont 2 années de grâce au taux fixe de 7,75%.

### RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'OPERATION

#### Montant

Le montant nominal du présent emprunt est fixé à 20 000 000 de dinars susceptible d'être porté à un maximum de 30 000 000 de dinars, divisé en 200 000 obligations susceptibles d'être portées à un maximum de 300 000 obligations de nominal 100 dinars chacune.

Le montant définitif du présent emprunt fera l'objet d'une publication aux bulletins officiels du CMF et de la BVMT.

#### Période de souscription et de versement

Les souscriptions et les versements à cet emprunt seront reçus à partir du **03 mai 2016** et clôturées au plus tard le **24 juillet 2016**. Ils peuvent être clôturés sans préavis dès que le montant maximum de l'émission (30 000 000 de dinars) est intégralement souscrit. Les

- Suite -

demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soit un maximum de 300 000 obligations.

En cas de placement d'un montant supérieur ou égal à 20 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **24 juillet 2016**, les souscriptions à cet emprunt seront clôturées et le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société à cette date.

En cas de placement d'un montant inférieur à 20 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **24 juillet 2016**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **1<sup>er</sup> août 2016** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié aux bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture des souscriptions

### **Organismes financiers chargés de recueillir les souscriptions du public**

Les souscriptions à cet emprunt et les versements seront reçus à partir du **03 mai 2016** auprès d'Attijari Intermédiation, intermédiaire en bourse, sis à Rue des lacs de Mazurie -1053 les Berges du lac.

### **But de l'émission**

Cet emprunt obligataire rentre dans le cadre de la mobilisation des fonds nécessaires à la réalisation du financement prévu au titre de l'année 2016 des opérations de leasing mobiliers et immobiliers qui s'élèvent à 212 millions de dinars.

En effet, le besoin total du financement en ressources obligataires prévu au titre de l'année 2016 est de 60 millions de dinars.

## **CARACTERISTIQUES DES TITRES EMIS**

- **Dénomination de l'emprunt** : « Attijari Leasing 2016-1 »
- **Nature des titres** : Titres de créances.
- **Forme des titres** : Les obligations du présent emprunt seront nominatives.
- **Catégorie des titres** : Ordinaires.
- **Modalités et délais de délivrance des titres** : Le souscripteur recevra dès la clôture de l'émission une attestation portant sur le nombre des obligations subordonnées souscrites délivrée par l'intermédiaire agréé mandaté, Attijari Intermédiation.

### **Prix de souscription et d'émission :**

Les obligations seront émises au pair, soit 100 dinars par obligation, payable intégralement à la souscription.

### **Date de jouissance en intérêts :**

Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **24 juillet 2016**, seront décomptés et déduits du prix de souscription.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations émises qui servira de base à la négociation en bourse est fixée au **24 juillet 2016** soit la date limite de clôture des souscriptions à cet emprunt.

### **Date de règlement :**

Les obligations seront payables en totalité à la souscription.

### **Taux d'intérêt :**

Les obligations du présent emprunt seront offertes à des durées et des taux d'intérêts différents au choix du souscripteur, fixés en fonction de la catégorie :

- Suite -

- ✓ Catégorie A : d'une durée de 5 ans au taux fixe de 7,50% brut par an et/ou au taux variable de TMM+2,35% brut par an ;
- ✓ Catégorie B : d'une durée de 7 ans dont 2 années de grâce au taux fixe de 7,75% brut par an.

- **Pour la catégorie A d'une durée de 5 ans :**

- Taux fixe :

7,5% brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts seront servis.

- Taux variable

Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) +2,35% brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels du marché monétaire tunisien précédant la date de paiement des intérêts majorée de 235 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois de juillet de l'année N-1 au mois de juin de l'année N.

- **Pour la catégorie B d'une durée de 7 ans dont 2 années de grâce :**

- Taux fixe :

7,75% brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts seront servis.

**Amortissement-remboursement :**

Toutes les obligations émises sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation soit le un cinquième de la valeur nominale. Cet amortissement commencera à la première année pour la catégorie A et à la troisième année pour la Catégorie B.

L'emprunt sera amorti en totalité le **24 juillet 2021** pour la Catégorie A et le **24 juillet 2023** pour la Catégorie B.

**Prix de remboursement :**

Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.

**Païement :**

Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu le **24 juillet** de chaque année.

Le premier paiement des intérêts aura lieu le **24 juillet 2017**.

Le premier remboursement en capital aura lieu le **24 juillet 2017** pour la Catégorie A et le **24 juillet 2019** pour la Catégorie B.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital sont effectués auprès des dépositaires à travers Tunisie Clearing.

**Taux de rendement actuariel et marge actuarielle :**

- **Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :**

C'est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Pour les obligations de la Catégorie A, ce taux est de 7,50 % l'an pour le présent emprunt.

Pour les obligations de la Catégorie B, ce taux est de 7,75% l'an pour le présent emprunt

- **Marge actuarielle (souscription à taux variable) :**

La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence.

Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs. La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtés au mois de mars 2016 (à titre indicatif) qui est égale à 4,556%, et qui est supposée

- Suite -

crystallisée à ce niveau pendant toute la durée de vie de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de 6,906%.

Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de 2,35% et ce, pour un souscripteur qui conservait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

**Durée totale, durée de vie moyenne et durée de l'emprunt :**

• **Durée totale:**

Les obligations du présent emprunt sont émises pour une durée de :

- ✓ 5 ans pour la Catégorie A ;
- ✓ 7 ans dont 2 années de grâce pour la catégorie B.

• **Durée de vie moyenne:**

La durée de vie moyenne est la somme des durées pondérées par les flux de remboursement puis divisée par le nominal, C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

La durée de vie moyenne pour les différentes catégories de l'emprunt «Attijari Leasing 2016-1» est comme suit:

- ✓ 3 années pour la Catégorie A ;
- ✓ 5 années pour la Catégorie B.

• **Duration de l'emprunt :**

La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente du titre. La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'année) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle.

La duration d'une obligation correspond à la période à l'issue de laquelle sa rentabilité n'est pas affectée par les variations des taux d'intérêts.

La duration pour les présentes obligations de cet emprunt est de **2,735 années** pour la Catégorie A et **4,277 années** pour la catégorie B.

**Garantie :**

Le présent emprunt obligataire ne fait l'objet d'aucune garantie particulière.

**Notation de la société :**

Le 06 février 2015, Fitch Ratings a confirmé les notes nationales attribuées à Attijari Leasing sur son échelle nationale qui s'établissent comme suit:

- ✓ Note à long terme : BB + (tun) ;
- ✓ Note à court terme : B (tun) ;
- ✓ Perspective d'évolution de la note à long terme : Stable.

Le 16 février 2016, l'agence de notation Fitch Ratings a confirmé de nouveau les mêmes notes nationales attribuées à Attijari Leasing sur son échelle nationale.

**Notation de l'emprunt:**

L'agence de notation Fitch Ratings a attribué la note « **BB+** » (tun) à l'emprunt objet de la présente émission en date du **11 avril 2016**.

**Mode de placement :**

L'emprunt obligataire objet de la présente émission est émis par appel public à l'épargne. Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes à toute personne physique ou morale intéressée, auprès de la société Attijari Intermédiation.

**Organisation de la représentation des porteurs des obligations**

Les porteurs des obligations peuvent se réunir en une Assemblée Spéciale, laquelle assemblée peut émettre un avis préalable sur les questions inscrites à la délibération de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires. Cet avis est consigné au procès verbal de l'Assemblée Générale des actionnaires. L'Assemblée Générale Spéciale des obligataires désigne l'un de ses membres pour la représenter et défendre les intérêts des obligataires.



- Suite -

Les dispositions des articles 327 et 355 à 365 du code des sociétés commerciales s'appliquent à l'Assemblée Générale Spéciale des porteurs des obligations et à son représentant. Le représentant à l'Assemblée Générale des porteurs des obligations a la qualité pour les représenter devant les tribunaux.

**Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligations:**

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues ainsi que la tenue du registre des obligations de l'emprunt «Attijari Leasing 2016-1» seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par l'intermédiaire en bourse, Attijari Intermédiation.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur doit mentionner la catégorie choisie par ce dernier, le taux d'intérêt et la quantité d'obligations y afférents.

**Marché des titres**

Au 17/04/2016, il existe huit emprunts obligataires émis par l'émetteur cotés sur le marché obligataire.

Dès la clôture des souscriptions du présent emprunt, Attijari Leasing s'engage à charger l'intermédiaire en Bourse, Attijari Intermédiation, de demander l'admission des obligations souscrites de l'emprunt «Attijari Leasing 2016-1» au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

**Prise en charge par Tunisie Clearing :**

Attijari Leasing s'engage, dès la clôture des souscriptions de l'emprunt obligataire «Attijari Leasing 2016-1», à entreprendre les démarches nécessaires auprès de Tunisie Clearing en vue de la prise en charge des obligations souscrites.

**Tribunaux compétents en cas de litige :**

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt obligataire sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

**Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire :**

Selon les règles prudentielles régissant les établissements de crédit exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liées, la souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à la société un risque de taux de fait que les emplois sont octroyés à taux fixe.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué de la note d'opération «Attijari Leasing 2016-1» visée par le CMF en date du **18/04/2016** sous le numéro **16-937**, du document de référence « Attijari Leasing 2015 » enregistré par le CMF en date du **30/10/2015** sous le **n°15-010**, des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre 2016 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier pour tout placement sollicité après le 20 avril 2016 ainsi que des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2015 pour tout placement sollicité après le 30 avril 2016.

La présente note d'opération et le document de référence sont mis à la disposition du public, sans frais, auprès de la société Attijari Leasing, rue du Lac d'Annecy-1053 Les Berges du Lac, de la société Attijari Intermédiation, Intermédiaire en Bourse, rue des lacs de Mazurie Les Berges du Lac 1053 Tunis et sur le site internet du CMF : [www.cmf.org.tn](http://www.cmf.org.tn)

Les indicateurs d'activité de la société Attijari Leasing relatifs au premier trimestre 2016 ainsi que ses états financiers relatifs à l'exercice 2015 seront publiés au bulletin officiel du CMF et sur son site internet au plus tard, respectivement le 20 avril 2016 et le 30 avril 2016.

<b>AVIS</b>
-------------

### COURBE DES TAUX DU 03 MAI 2016

Code ISIN	Taux du marché monétaire et Bons du Trésor	Taux actuariel (existence d'une adjudication) <sup>[1]</sup>	Taux interpolé	Valeur (ped de coupon)
	Taux moyen mensuel du marché monétaire	4,299%		
TN0008003113	BTC 52 semaines 14/06/2016		4,387%	
TN0008003121	BTC 52 semaines 12/07/2016		4,446%	
TN0008003147	BTC 52 semaines 06/09/2016		4,566%	
TN0008003154	BTC 52 semaines 04/10/2016		4,626%	
TN0008000218	BTZc 11 octobre 2016		4,641%	980,188
TN0008003162	BTC 52 semaines 08/11/2016		4,701%	
TN0008000325	BTA 4 ans " 5,25% décembre 2016"		4,774%	1 002,508
TN0008003188	BTC 52 semaines 03/01/2017		4,821%	
TN0008003196	BTC 52 semaines 07/02/2017		4,896%	
TN0008000234	BTA 10 ans "6,75% 11 juillet 2017"		5,225%	1 016,885
TN0008000341	BTA 4 ans " 5,3% janvier 2018"	5,627%		994,517
TN0008000317	BTA 7 ans " 5,5% octobre 2018"		5,762%	993,790
TN0008000242	BTZc 10 décembre 2018		5,792%	863,553
TN0008000275	BTA 10 ans " 5,5% mars 2019"		5,838%	991,161
TN0008000333	BTA 7 ans " 5,5% février 2020"		6,007%	983,014
TN0008000358	BTA 6 ans " 5,5% octobre 2020"		6,130%	975,677
TN0008000564	BTA 6 ans " 5,75% janvier 2021"		6,176%	982,712
TN0008000226	BTA 15 ans "6,9% 9 mai 2022"		6,417%	1 023,481
TN0008000291	BTA 12 ans " 5,6% août 2022"		6,464%	956,203
TN0008000572	BTA 8 ans "6% avril 2023"		6,587%	968,012
TN0008000598	BTA 8 ans " 6% janvier 2024"	6,724%		957,816
TN0008000366	BTA 10 ans " 6% avril 2024"		6,728%	956,213
TN0008000580	BTA 11 ans "6,3% octobre 2026"	6,764%		965,478
TN0008000606	BTA 12 ans "6,7% avril 2028"	6,887%		984,970

<sup>[1]</sup> L'adjudication en question ne doit pas dater de plus de 2 mois pour les BTA et 1 mois pour les BTCT.

Conditions minimales de prise en compte des lignes :

- Pour les BTA : Montant levé 10 millions de dinars et deux soumissionnaires,
- Pour les BTCT : Montant levé 10 millions de dinars et un soumissionnaire.

## TITRES OPCVM

## TITRES OPCVM

## TITRES OPCVM

## TITRES OPCVM

Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	VL au 31/12/2015	VL antérieure	Dernière VL		
<b>OPCVM DE CAPITALISATION</b>							
<i>SICAV OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION</i>							
1	TUNISIE SICAV	TUNISIE VALEURS	20/07/92	158,378	160,347		
2	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	BIAT ASSET MANAGEMENT	16/04/07	106,845	108,230		
3	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	UBCI FINANCE	01/02/99	91,865	92,914		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>							
4	FCP SALAMETT CAP	AFC	02/01/07	14,059	14,260		
5	MCP SAFE FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	102,902	104,291		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>							
6	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	23/01/06	1,446	1,462		
7	AL AMANAH OBLIGATAIRE FCP	CGF	25/02/08	101,636	102,929		
<i>SICAV MIXTES DE CAPITALISATION</i>							
8	SICAV AMEN	AMEN INVEST	01/10/92	38,754	39,211		
9	SICAV PLUS	TUNISIE VALEURS	17/05/93	52,546	53,194		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>							
10	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	AXIS GESTION	02/04/08	137,513	135,490		
11	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	AXIS GESTION	02/04/08	507,535	497,713		
12	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MAXULA BOURSE	15/10/08	113,965	116,916		
13	FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBRE	MAXULA BOURSE	15/10/08	124,044	124,589		
14	FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MAXULA BOURSE	15/10/08	130,506	135,229		
15	FCP MAXULA STABILITY	MAXULA BOURSE	18/05/09	115,457	119,107		
16	FCP INDICE MAXULA	MAXULA BOURSE	23/10/09	90,706	95,116		
17	FCP KOUNOUZ	TSI	28/07/08	139,804	141,696		
18	FCP VALEURS AL KAOUTHER	TUNISIE VALEURS	06/09/10	86,081	91,374		
19	FCP VALEURS MIXTES	TUNISIE VALEURS	09/05/11	96,174	93,146		
20	MCP CEA FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	120,916	137,641		
21	MCP EQUITY FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	115,022	125,571		
22	FCP BIAT-CROISSANCE	BIAT ASSET MANAGEMENT	17/09/12	77,451	80,222		
23	FCP BIAT-PRUDENCE	BIAT ASSET MANAGEMENT	17/09/12	104,165	107,186		
24	FCP BIAT-EQUILIBRE	BIAT ASSET MANAGEMENT	17/09/12	91,294	95,005		
25	FCP SMART EQUILIBRE	SMART ASSET MANAGEMENT	18/12/15	100,342	98,836		
26	FCP SMART CROISSANCE *	SMART ASSET MANAGEMENT	27/05/11	94,997	102,366		
27	FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	04/06/07	17,657	18,690		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>							
28	FCP CAPITALISATION ET GARANTIE	ALLIANCE ASSET MANAGEMENT	30/03/07	1 482,785	1 513,835		
29	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	AXIS GESTION	05/02/04	2 255,016	2 217,383		
30	FCP AMEN PERFORMANCE	AMEN INVEST	01/02/10	111,969	117,589		
31	FCP OPTIMA	BNA CAPITAUX	24/10/08	103,734	107,190		
32	FCP SECURITE	BNA CAPITAUX	27/10/08	133,703	139,589		
33	FCP CEA MAXULA	MAXULA BOURSE	04/05/09	131,067	142,632		
34	AIRLINES FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	16/03/09	14,385	15,246		
35	FCP VALEURS QUIETUDE 2017	TUNISIE VALEURS	01/10/12	5 000,704	5 102,766		
36	FCP VALEURS QUIETUDE 2018	TUNISIE VALEURS	01/11/13	4 834,515	4 965,969		
37	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	23/01/06	2,205	2,347		
38	FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	23/01/06	1,983	2,084		
39	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	UFI	15/09/09	1,013	1,114		
40	FCP HAYETT MODERATION	AMEN INVEST	24/03/15	1,028	1,059		
41	FCP HAYETT PLENITUDE	AMEN INVEST	24/03/15	1,018	1,055		
42	FCP HAYETT VITALITE	AMEN INVEST	24/03/15	1,005	1,053		
43	MAC HORIZON 2022 FCP	MAC SA	09/11/15	100,000	102,428		
44	AL AMANAH ETHICAL FCP	CGF	25/05/09	8,898	9,322		
45	AL AMANAH EQUITY FCP	CGF	25/02/08	104,040	109,664		
46	AL AMANAH PRUDENCE FCP	CGF	25/02/08	116,127	118,153		
<b>OPCVM DE DISTRIBUTION</b>							
Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	Dernier dividende		VL au 31/12/2014	VL antérieure	Dernière VL
			Date de paiement	Montant			
<i>SICAV OBLIGATAIRES</i>							
47	SANADETT SICAV	AFC	01/11/00	14/05/15	4,345	108,647	110,165
48	AMEN PREMIERE SICAV	AMEN INVEST	10/04/00	26/05/15	3,811	103,902	105,161
49	AMEN TRESOR SICAV	AMEN INVEST	10/05/06	13/04/15	4,209	105,861	107,211
50	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	ATTIJARI GESTION	01/11/00	11/05/15	4,276	102,527	103,919
51	TUNISO-EMIRATIE SICAV	AUTO GERE	07/05/07	05/04/16	4,543	104,186	101,201
52	SICAV AXIS TRESORERIE	AXIS GESTION	01/09/03	22/05/15	3,552	107,436	108,681
53	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	BNA CAPITAUX	06/01/97	29/05/15	4,282	104,619	106,138
54	SICAV TRESOR	BIAT ASSET MANAGEMENT	03/02/97	26/05/15	3,984	102,661	103,868
55	MILLENM OBLIGATAIRE SICAV	CGF	12/11/01	29/05/15	3,676	105,172	106,438
56	GENERALE OBLIG SICAV	CGI	01/06/01	29/05/15	3,625	102,126	103,435
57	CAP OBLIG SICAV	COFIB CAPITAL FINANCE	17/12/01	25/04/16	3,962	104,297	101,812
58	FINA O SICAV	FINACORP	11/02/08	30/05/15	3,778	103,612	104,997
59	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	UIB FINANCE	07/10/98	29/05/15	4,044	106,816	108,184
60	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	20/05/02	27/04/15	4,197	105,484	106,787
61	MAXULA PLACEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	02/02/10	29/05/15	3,231	103,500	104,619
62	SICAV RENDEMENT	SBT	02/11/92	31/03/16	3,756	102,630	100,124
63	UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	SCIF	16/10/00	29/05/15	3,863	104,796	106,079
64	SICAV BH OBLIGATAIRE	BH INVEST	10/11/97	29/05/15	4,251	102,865	104,302
65	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	BH INVEST	06/07/09	28/05/15	3,703	103,936	105,204
66	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	05/06/08	29/05/15	3,525	105,041	106,653
67	SICAV L'EPARGNANT	STB MANAGER	20/02/97	25/05/15	4,224	102,883	104,389
68	AL HIFADH SICAV	TSI	15/09/08	27/04/16	4,316	103,524	100,617
69	SICAV ENTREPRISE	TUNISIE VALEURS	01/08/05	29/05/15	3,489	105,028	106,283
70	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	UBCI FINANCE	15/11/93	25/04/16	3,709	102,549	100,160

## TITRES OPCVM

## TITRES OPCVM

## TITRES OPCVM

## TITRES OPCVM

FCP OBLIGATAIRES - VL QUOTIDIENNE								
71	FCP SALAMMETT PLUS	AFC	02/01/07	03/05/16	0,413	10,576	10,717	10,304
72	FCP AXIS AAA	AXIS GESTION	10/11/08	29/05/15	3,379	103,387	104,692	104,701
73	FCP HELION MONEO	HELION CAPITAL	31/12/10	08/05/15	4,443	103,901	105,307	105,321
74	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	STB FINANCE	20/01/15	-	-	103,288	104,796	104,815
75	UGFS BONDS FUND	UGFS-NA	10/07/15	-	-	10,140	10,252	10,253
FCP OBLIGATAIRES - VL HEBDOMADAIRE								
SICAV MIXTES								
76	ARABIA SICAV	AFC	15/08/94	14/05/15	1,147	58,065	58,162	58,270
77	ATTIJARI VALEURS SICAV	ATTIJARI GESTION	22/03/94	11/05/15	2,421	137,887	133,179	133,423
78	ATTIJARI PLACEMENTS SICAV	ATTIJARI GESTION	22/03/94	11/05/15	22,766	1 402,879	1 376,434	1 381,981
79	SICAV PROSPERITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	25/04/94	26/05/15	2,834	110,387	113,931	114,041
80	SICAV OPPORTUNITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	11/11/01	26/05/15	1,545	104,054	109,016	109,220
81	SICAV BNA	BNA CAPITAUX	14/04/00	29/05/15	0,600	86,413	96,512	96,928
82	SICAV SECURITY	COFIB CAPITAL FINANCE	26/07/99	25/04/16	0,512	17,014	16,864	16,892
83	SICAV CROISSANCE	SBT	27/11/00	31/03/16	6,860	261,738	265,844	266,091
84	SICAV BH PLACEMENT	BH INVEST	22/09/94	29/05/15	0,706	29,309	28,956	28,880
85	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	01/03/06	29/05/15	32,738	2 208,196	2 236,517	2 254,800
86	SICAV L'INVESTISSEUR	STB MANAGER	30/03/94	21/05/15	2,540	68,867	71,281	71,786
87	SICAV AVENIR	STB MANAGER	01/02/95	19/05/15	1,822	53,774	55,205	55,255
88	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UBCI FINANCE	17/05/99	25/04/16	0,844	97,672	99,953	100,199
89	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	UBCI FINANCE	10/04/00	25/04/16	0,359	80,942	83,874	84,133
FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE								
90	FCP IRADETT 20	AFC	02/01/07	03/05/16	0,226	11,090	11,025	10,800
91	FCP IRADETT 50	AFC	04/11/12	03/05/16	0,178	12,038	11,806	11,648
92	FCP IRADETT 100	AFC	04/01/02	03/05/16	0,106	14,638	14,449	14,370
93	FCP IRADETT CEA	AFC	02/01/07	03/05/16	0,276	13,764	13,286	13,041
94	ATTIJARI FCP CEA	ATTIJARI GESTION	30/06/09	25/05/15	0,350	12,102	12,687	12,788
95	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	25/05/15	0,093	10,809	11,113	11,159
96	ATTIJARI FCP HARMONIE **	ATTIJARI GESTION	01/11/11	25/05/15	0,232	En liquidation	En liquidation	En liquidation
97	ATTIJARI FCP SERENITE **	ATTIJARI GESTION	01/11/11	25/05/15	0,318	En liquidation	En liquidation	En liquidation
98	BNAC PROGRÈS FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	21/05/15	2,338	131,968	141,028	140,999
99	BNAC CONFIANCE FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	21/05/15	2,236	128,407	136,211	136,115
100	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	CGF	14/06/11	07/05/00	0,173	8,902	9,424	9,471
101	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	STB MANAGER	08/09/08	18/05/15	2,657	92,918	100,444	101,233
102	FCP AL IMTIEZ	TSI	01/07/11	28/05/15	0,520	78,915	79,008	79,199
103	FCP AFEK CEA	TSI	01/07/11	28/05/15	0,133	79,803	80,599	80,724
104	TUNISIAN PRUDENCE FUND	UGFS-NA	02/01/12	29/05/15	3,062	96,121	99,272	99,351
105	UBCI - FCP CEA	UBCI FINANCE	22/09/14	-	-	86,856	91,872	92,356
106	FCP AL HIKMA	STB MANAGER	19/01/16	-	-	-	102,084	102,257
FCP MIXTES - VL HEBDOMADAIRE								
107	FCP AMEN PREVOYANCE	AMEN INVEST	01/02/10	03/05/16	2,063	108,156	114,216	114,478
108	FCP AMEN CEA	AMEN INVEST	28/03/11	03/05/16	1,241	94,577	101,173	101,771
109	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	BIAT ASSET MANAGEMENT	15/01/07	26/05/15	3,275	127,360	136,902	137,687
110	FCP HELION ACTIONS DEFENSIF	HELION CAPITAL	31/12/10	08/05/15	1,995	100,382	101,737	101,722
111	FCP HELION ACTIONS PROACTIF	HELION CAPITAL	31/12/10	08/05/15	0,417	94,832	99,990	100,459
112	MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	15/11/05	25/05/15	3,885	181,972	197,206	196,964
113	MAC EQUILIBRE FCP	MAC SA	15/11/05	25/05/15	3,382	171,568	181,109	181,018
114	MAC ÉPARGNANT FCP	MAC SA	15/11/05	25/05/15	5,215	149,829	156,753	156,890
115	MAC EXCELLENCE FCP ***	MAC SA	28/04/06	27/05/13	63,142	12 794,422	13 484,994	En liquidation
116	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MAC SA	20/07/09	-	-	18,019	18,731	18,635
117	MAC AL HOUDA FCP	MAC SA	04/10/10	-	-	129,046	141,795	141,819
118	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	03/03/10	27/05/15	1,446	116,015	116,162	116,859
119	TUNISIAN EQUITY FUND	UGFS-NA	30/11/09	24/05/13	32,752	8 825,261	8 568,974	8 521,933
120	FCP UNIVERS AMBITION CEA	SCIF	26/03/13	29/05/15	0,102	7,867	8,365	8,375
121	UGFS ISLAMIC FUND	UGFS-NA	11/12/14	-	-	88,101	85,598	84,210
122	FCP SMART EQUITY 2	SMART ASSET MANAGEMENT	15/06/15	-	-	946,487	967,692	965,480
123	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL	TUNISIE VALEURS	14/12/15	-	-	5000,000	5063,413	5068,872
FCP ACTIONS - VL QUOTIDIENNE								
124	FCP INNOVATION	STB FINANCE	20/01/15	-	-	103,095	111,759	111,976
FCP ACTIONS - VL HEBDOMADAIRE								
125	FCP UNIVERS AMBITION PLUS	SCIF	12/02/13	29/05/15	0,107	7,981	9,145	9,237
126	CEA ISLAMIC FUND	UGFS-NA	09/12/14	-	-	86,378	81,444	81,319

\* Initialement dénommé FCP SAFA

\*\* FCP en liquidation anticipée

\*\*\* En liquidation suite à l'expiration de sa durée de vie

**BULLETIN OFFICIEL  
DU CONSEIL DU MARCHÉ FINANCIER**  
Immeuble CMF - Centre Urbain Nord  
4<sup>ème</sup> Tranche - Lot B6 Tunis 1003  
Tél : (216) 71 947 062  
Fax : (216) 71 947 252 / 71 947 253

**Publication paraissant  
du Lundi au Vendredi sauf jours fériés**  
www.cmf.org.tn  
email 1 : cmf@cmf.org.tn  
email 2 : cmf@cmf.tn

Le Président du CMF  
**Mr. Salah Essayel**

<b>COMMUNIQUE</b>
-------------------

Il est porté à la connaissance du public et des intermédiaires en bourse qu'à la suite de sa mise à jour par l'insertion de la « Société Touristique TOUR KHALAF » ainsi que les deux Fonds Commun de Placement à Risque « MAXULA CROISSANCE ENTREPRISES » et « Fonds de Développement Régional II », la liste des sociétés et organismes faisant appel public à l'épargne s'établit comme suit :

**LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES  
FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE \***

**I.- SOCIETES ADMISES A LA COTE  
I-1 Marché Principal**

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adwya SA	Route de la Marsa GP 9 , Km 14, BP 658 -2070 La Marsa	71 778 555
2. Air Liquide Tunisie	37,rue des entrepreneurs, ZI La Charguia II -2035 Ariana-	70 164 600
3. Amen Bank	Avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 835 500
4. Automobile Réseau Tunisien et Services -ARTES-	39, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 841 100
5. Arab Tunisian Bank "ATB"	9, rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 351 155
6. Arab Tunisian Lease "ATL"	Ennour Building, Centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène	70 135 000
7. Attijari Leasing	Rue du Lac d'Annecy - 1053 Les Berges du Lac-	71 862 122
8. Banque Attijari de Tunisie "Attijari bank" (ex Banque du Sud)	24, Rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord - 1080 Tunis -	70 012 000
9. Banque de l'Habitat "BH"	18, Avenue Mohamed V 1080 Tunis	71 126 000
10.Banque de Tunisie "BT"	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
11. Banque de Tunisie et des Emirats S.A "BTE"	5 bis, rue Mohamed Badra -1002 TUNIS-	71 783 600
12. Banque Internationale Arabe de Tunisie "BIAT"	70-72, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 340 733
13. Banque Nationale Agricole "BNA"	Rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 831 200
14.Best Lease	54, Avenue Charles Nicolle Mutuelle ville -1002 Tunis-	71 799 011
15.Cellcom	25, rue de l'Artisanat Charguia II-2035 Ariana-	71 941 444
16. City Cars	51, Rue Ali Darghouth -1001 Tunis-	71 333 111
17. Compagnie d'Assurances et de Réassurances "ASTREE"	45, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 792 211
18. Compagnie Internationale de Leasing "CIL"	16, avenue Jean Jaurès -1000 Tunis-	71 336 655
19. Délice Holding	Immeuble le Dôme, rue Lac Léman, Les Berges du Lac - 1053 Tunis-	71 964 969
20. ELBENE INDUSTRIE SA	Centrale Laitière de Sidi Bou Ali -4040 SOUSSE-	73 247 144
21.Electrostar	Boulevard de l'environnement Route de Naâssen 2013 Bir El Kassâa Ben Arous	71 396 222
22.Essoukna	46, rue Tarak Ibnou Zied Mutuelle ville - 1082 TUNIS -	71 843 511
23.EURO-CYCLES	Zone Industrielle Kalâa Kébira -4060 Sousse-	73 342 036
24. Générale Industrielle de Filtration - GIF -	Km 35, GP1- 8030 Grombalia -	72 255 844
25.Hannibal Lease S.A	Rue du Lac Malaren, Immeuble Triki 1053 -Les Berges du Lac-	71 964 600
26. L'Accumulateur Tunisien ASSAD	Rue de la Fonte Zone Industrielle Ben Arous BP. N°7 -2013 Ben Arous-	71 381 688
27. Les Ciments de Bizerte	Baie de Sebra BP 53 -7018 Bizerte-	72 510 988
28.Manufacture de Panneaux Bois du Sud -MPBS-	Route de Gabes, km 1.5 -3003 Sfax-	74 468 044
29. Modern Leasing	Immeuble Assurance Salim lot AFH BC5 centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène	71 893 963
30. One Tech Holding	Cité El Khalij, rue du Lac Ness-Immeuble –Les Arcades Tour A Les Berges du Lac-	71 860 244

31. Placements de Tunisie -SICAF-	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
32.Poulina Group Holding	GP1 Km 12 Ezzahra, Ben Arous	71 454 545
33. Société Chimique "ALKIMIA"	11, rue des Lilas -1082 TUNIS MAHRAJENE-	71 792 564
34. Société ENNAKL Automobiles	Z.I Charguia II BP 129 -1080 Tunis	70 836 570
35. Société d'Articles Hygiéniques Tunisie -Lilas-	5, rue 8610, Zone Industrielle – La Charguia 1-1080 Tunis-	71 809 222
36.Société d'Assurances "SALIM"	Immeuble Assurances Salim lot AFH BC5 Centre Urbain Nord -1003 Tunis	71 948 700
37. Sté de Placement & de Dévelop. Industriel et Touristique -SPDIT SICAF-	Avenue de la Terre Zone Urbain Nord Charguia I -1080 Tunis-	71 189 200
38. Société des Industries Chimiques du Fluor "ICF"	4, bis rue Amine Al Abbassi 1002 Tunis Belvédère	71 789 733
39. Société des Industries Pharmaceutiques de Tunisie -SIPHAT-	Fondouk Choucha 2013 Ben Arous	71 381 222
40. .Société de Production Agricole Teboulba -SOPAT SA-	Avenue du 23 janvier BP 19 -5080 Té Boulba-	73 604 149
41. Société de Transport des Hydrocarbures par Pipelines "SOTRAPIL"	Boulevard de la Terre, Centre Urbain Nord 1003 Tunis	71 766 900
42. Société de Fabrication des Boissons de Tunisie "SFBT"	Boulevard de la Terre, Centre urbain nord -1080 Tunis-	71 189 200
43. Société Immobilière et de Participations "SIMPAR"	14, rue Masmouda, Mutuelleville -1082 TUNIS-	71 840 869
44. Société Immobilière Tuniso-Séoudienne "SITS"	Centre Urbain Nord, International City center, Tour des bureaux, 5 <sup>ème</sup> étage, bureau n°1-1082 Tunis-	70 728 728
45. Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques SIAME-	Zone Industrielle -8030 GROMBALIA-	72 255 065
46. Société Moderne de Céramiques - SOMOCER -	Menzel Hayet 5033 Zaramdine Monastir TUNIS	73 410 416
47. Société Magasin Général "SMG"	28, rue Mustapha Kamel Attaturk 1001	71 126 800
48. Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis "SNMVT" (Monoprix)	1, rue Larbi Zarrouk BP 740 -2014 MEGRINE-	71 432 599
49. Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances "STAR"	Square avenue de Paris -1025 TUNIS-	71 340 866
50. Société Tunisienne de Banque "STB"	Rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 340 477
51. Société Tunisienne de l'Air "TUNISAIR"	Boulevard Mohamed BOUAZIZI -2035 Tunis Carthage-	70 837 000
52. Société Tunisienne de l'Industrie Pneumatique -STIP-	Centre Urbain Nord Boulevard de la Terre 1003 Tunis El Khadra	71 230 400
53. société Tunisienne Industrielle du Papier et du Carton - SOTIPAPIER-	13, rue Ibn Abi Dhiâf, Zone Industrielle de Saint Gobain, Megrine Riadh - 2014 Tunis -	71 434 957
54. Société Tunisienne d'Entreprises de Télécommunications "SOTETEL"	Rue des entrepreneurs ZI Charguia II, BP 640 - 1080 TUNIS-	71 713 100
55. Société Tunisienne d'Equipement "STEQ"	8, rue 8601, Z.I la Charguia I BP N° 746 -1080 Tunis-	71 115 500
56. Société Tunisienne des Marchés de Gros "SOTUMAG"	Route de Naâssen, Bir Kassaa -BEN AROUS-	71 384 200
57. Société Tunisienne de Réassurance "Tunis Re"	12 Avenue du Japon- Montplaisir BP 29 - Tunis 1073-	71 904 911
58. Société Tunisienne de Verreries "SOTUVER"	Nelle Z.I 1111 Djebel El Oust K 21 Route de Zaghouan BP n° 48	72 640 650
59.Telnet Holding	Immeuble Ennour –Centre Urbain Nord -1082 Tunis-	71 706 922
60. Tunisie Leasing "TL"	Centre Urbain Nord Avenue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 132 000
61. Tunisie Profilés Aluminium " TPR"	Rue des Usines, ZI Sidi Rézig, Mégrine -2033 Tunis-	71 433 299
62. TUNINVEST SICAR	Immeuble Integra Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 800
63. Universal Auto Distributors Holding -UADH-	62, avenue de Carthage -1000 Tunis-	71 354 366
64. Union Bancaire pour le Commerce & l'Industrie "UBCI"	139, avenue de la Liberté -1002 TUNIS-	71 842 000
65. Union Internationale de Banques "UIB"	65, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 120 392
66. Wifack International Bank SA- WIB Bank-	Avenue Habib Bourguiba –Médenine 4100 BP 356	75 643 000

**I-2 Marché Alternatif**

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adv e-Technologies- AeTECH	29, Rue des Entrepreneurs – Charguia II -2035 Tunis-	71 940 094
2.Carthage Cement	Rue 8002, Espace Tunis Bloc H, 3 <sup>ème</sup> étage Montplaisir -1073 Tunis-	71 964 593
3.CEREALIS S.A	Immeuble Amir El Bouhaira, Appt.N°1, rue du Lac Turkana, Les Berges du Lac -1053 Tunis -	71 961 996
4.HexaByte	Avenue Habib Bourguiba immeuble CTAMA -9000 Béja-	78 456 666
5.Les Ateliers Mécaniques du Sahel "AMS"	Rue Ibn Khaldoun BP. 63 - 4018 SOUSSE-	73 231 111
6.Maghreb International Publicité « MIP »	Rue de l'énergie solaire, impasse N°5 -2035 ZI Charguia I Tunis	71 112 300
7. OFFICEPLAST	Z.I 2, Medjez El Bab B.P. 156 -9070 Tunis	78 564 155
8.SERVICOM	65, rue 8610 Z.I Charguia I -Tunis-	70 730 250
9.Société LAND'OR	Bir Jedid, 2054 Khelidia -Ben Arous-	71 366 666
10.Société Tawasol Group Holding « TAWASOL »	20, rue des entrepreneurs Charguia II -2035 Tunis-	71 940 389
11.Société Tunisienne d'Email –SOTEMAIL-	Route de Sfax Menzel el Hayet -5033 Monastir-	73 410 416
12.Société NEW BODY LINE	Avenue Ali Balhaouane -5199 Mahdia –	73 680 435

**II.- SOCIETES ET ORGANISMES NON ADMIS A LA COTE**

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Alubaf International Bank –AIB -	Rue 8007, Montplaisir -1002 Tunis-	70 015 600
2. AL KHOUTAF ONDULE	Route de Tunis Km 13 –Sidi Salah 3091 SFAX	74 273 069
3. Al Baraka Bank Tunisia ( EX BEST-Bank)	90, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 790 000
4. Amen Project SICAF	Immeuble Amen Bank, Avenue Mohamed V-1002 Tunis-	71 965 400
5. Arab Banking Corporation -Tunisie- "ABC-Tunisie"	ABC Building, rue du Lac d'Annecy -1053 Les Berges du Lac-	71 861 861
6. Arab International Lease "AIL"	11, rue Hédi Nouira, 8ème étage -1001 TUNIS-	71 349 100
7. Assurances BIAT	Immeuble Assurance BIAT - Les Jardins du Lac-Lac II	30 300 100
8. Assurances Maghrébia Vie	24, rue du royaume d'Arabie Saoudite 1002 Tunis	71 155 700
9. Assurances Multirisques Ittihad S.A -AMI Assurances -	Cité Les Pins, Les Berges du Lac II -Tunis-	70 026 000
10.Banque de Coopération du Maghreb Arabe "BCMA"	Ministère du domaine de l'Etat et des Affaires foncières, 19, avenue de paris -1000 Tunis -	
11.Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises - BFPME-	34, rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord -1004 El Menzah IV-	70 102 200
12. Banque Franco-Tunisienne "BFT"	Rue Aboubakr Echahid – Cité Ennacim Montplaisir -1002 TUNIS-	71 903 505
13. Banque Tunisienne de Solidarité "BTS"	56, avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 844 040
14. Banque Tuniso-Koweïtienne	10bis, avenue Mohamed V, B.P.49 -1001 TUNIS-	71 340 000
15. Banque Tuniso-Lybiennne « BTL »	25, avenue Kheireddine Pacha, B.P. 102 -1002 TUNIS-	71 781 500
16. Banque Zitouna	2, Boulevard Qualité de la Vie -2015 Kram-	71 164 000
17. Cie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE"	Immeuble Carte, Lot BC4- Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 000
18 . Cie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE VIE "	Immeuble Carte, Entrée B- Lot BC4-Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 160
19. Caisse Tunisienne d'Assurance Mutuelle Agricole "CTAMA"	6, avenue Habib Thameur -1069 TUNIS-	71 340 916
20 . Compagnie d'Assurances Vie et de Capitalisation "HAYETT"	Immeuble COMAR, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 333 400

21. Compagnie Nouvelle d'Assurance "Attijari Assurance"	95, Avenue de la Liberté -1002 Tunis-	71 141 420
22. Cie Méditerranéenne d'Assurances et de Réassurances "COMAR"	26, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 340 899
23. Compagnie Tunisienne pour l'Assurance du Commerce Extérieur "COTUNACE"	Rue Borjine (ex 8006), Montplaisir -1073 TUNIS	71 90 86 00
24. Comptoir National du Plastique	Route de Tunis, km 6,5 AKOUDA	73 343 200
25. Comptoir National Tunisien "CNT"	Route de Gabès Km 1,5, Cité des Martyrs -3003 SFAX-	74 467 500
26. Citi Bank	55, avenue Jugurtha -1002 TUNIS-	71 782 056
27. Evolution Economique	Route de Monastir -4018 SOUSSE-	73 227 233
28. Groupe des Assurances de Tunisie "GAT"	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	31 350 000
29. International Tourism Investment "ITI SICAF"	9, rue Ibn Hamdiss Esskelli, El Menzah I - 1004 Tunis -	71 235 701
30. La Tunisienne des Assurances Takaful « At-Takâfoulia »	15, rue de Jérusalem 1002-Tunis Belvédère	31 331 800
31. Loan and Investment Co	Avenue Ouled Haffouz, Complexe El Mechtel, Tunis	71 790 255
32. Meublatex	Route de Tunis -4011 HAMMAM SOUSSE-	73 308 777
33. North Africa International Bank -NAIB -	Avenue Kheireddine Pacha Taksim Ennasim -1002 Tunis	71 950 800
34. Palm Beach Palace Jerba	Avenue Farhat Hached, BP 383 Houmt Souk -4128 DJERBA-	75 653 621
35. Plaza SICAF	Rue 8610 - Z.I. -2035 CHARGUIA-	71 797 433
36. Société Al Jazira de Transport & de Tourisme	Centre d'animation et de Loisir Aljazira- Plage Sidi Mahrez Djerba-	75 657 300
37. Société Agro Technologies « AGROTECH »	Cité Jugurtha Bloc A, App n°4, 2 <sup>ème</sup> étage Sidi Daoud La Marsa	
38. Société Commerciale Import-Export du Gouvernorat de Nabeul « El Karama »	63, Avenue Bir Challouf -8000 Nabeul-	72 285 330
39. Société d'Assurances et de Réassurances "MAGHREBIA"	Angle 64, rue de Palestine-22, rue du Royaume d'Arabie Saoudite -1002 TUNIS-	71 788 800
40. Société de Conditionnement des Huiles d'Olives « CHO »	Route de Mahdia Km 10 -3054 Sfax-	74 831 522
41. Société de Conditionnement des Huiles d'Olives « CHO Campany »	Route de Mahdia Km 10 -3054 Sfax-	74 447 677
42. Société d'Engrais et de Produits Chimiques de Mégrine " SEPCM "	20, avenue Taïb Mhiri 2014 Mégrine Riadh	71 433 318
43. Société de Développement Economique de Kasserine "SODEK"	Siège de l'Office de Développement du Centre Ouest Rue Suffeitula, Ezzouhour -1200 KASSERINE-	77 478 680
44. Société de Développement & d'Exploitation de la Zone Franche de Zarzis	Port de Zarzis -B.P 40 -4137 ZARZIS-	75 682 856
45. Société de Développement et d'Investissement du Sud "SODIS-SICAR"	Immeuble Ettanmia -4119 MEDENINE-	75 642 628
46. Société de Développement & d'Investissement du Nord-Ouest " SODINO SICAR"	Avenue Taïb M'hiri –Batiment Société de la Foire de Siliana - 6100 SILIANA-	78 873 085
47. Société de Fabrication de Matériel Médical « SOFAMM »	Zone Industrielle El Mahres -3060 SFAX-	74 291 486
48. Société de Mise en Valeur des Iles de Kerkennah "SOMVIK"	Zone Touristique Sidi Frej -3070 Kerkennah-	74 486 858
49. Société de Promotion Immobilière & Commerciale " SPRIC "	5, avenue Tahar Ben Ammar EL Manar -2092 Tunis-	71 884 120
50. Société de services des Huileries	Route Menzel Chaker Km 3 Immeuble Salem 1 <sup>er</sup> étage app n°13-3013 Sfax-.	74 624 424
51. Société des Aghlabites de Boissons et Confiseries " SOBOCO "	Rue de Métal Z. I. Ariana BP 303 -1080 TUNIS-	70 837 332
52. Société des Produits Pharmaceutique « SO.PRO.PHA »	Avenue Majida Bouleila –Sfax El Jadida-	74 401 510
53. Société de Tourisme Amel " Hôtel Panorama"	Boulevard Taïb M'hiri 4000 Sousse	73 228 156
54. Société de Transport du Sahel	Avenue Léopold Senghor -4001 Sousse-	
55. Société Touristique TOUR KHALAF	Route Touristique -4051 Sousse-	73 241 844
56. Société HELA d'Electro-ménagers & de Confort -BATAM-	Rue Habib Maazoun, Im. Taparura n° 46-49 -3000 SFAX-	73 221 910
57. Société Dorcas Nutrition	3, rue Kheireddine Pacha, El Maâmoura 8013 Nabeul	
58. Société Gabesienne d'Emballage "SOGEMBAL"	GP 1 , km 14, Aouinet -GABES-	75 238 353



59. Société Groupe GMT « GMT »	Avenue de la liberté Zaghouan -1100 Tunis-	72 675 998
60. Société Ghouila de Promotion Immobilière	Cité Essaâda App N°12 bloc A, El Menzah VII	
61.Société Hôtelière SAMARA	Rue Abdelhamid EL KADHI -4000 SOUSSE-	73 226 699
62.Sté Immobilière & Touristique de Nabeul "SITNA"	Hôtel Nabeul Beach, BP 194 -8000 NABEUL-	72 286 111
63.Société Hôtelière & Touristique "le Marabout"	Boulevard 7 Novembre -Sousse-	73 226 245
64.Société Hôtelière & Touristique " Pénélope"-SHTP-	Hôtel Pénélope Zone Touristique BP 257 4180 Djerba-	71 770 928
65.Société Hôtelière & Touristique Syphax	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
66.Société Hôtelière KURIAT Palace	Hôtel KURIAT Palace Zone Touristique 5000 Skanés Monastir	73 521 200
67.Société Hôtelière Touristique & Balnéaire MARHABA	Route touristique -4000 SOUSSE -	73 242 170
68.Société Industrielle de l'Enveloppe et de Cartonnage "EL KHOUTAF"	Route de Gabès Km 1.5-3003 BP.E Safax	74 468 190
69.Société Industrielle de Textile "SITEX"	Avenue Habib Bourguiba -KSAR HELLAL-	73 455 267
70.Société Industrielle d'Ouvrage en Caoutchouc "SIOC"	Route de Gabès, Km 3,5, BP 362 -3018 SFAX-	74 677 072
71.Société Industrielle Oléicole Sfaxienne "SIOS ZITEX"	Route de Gabès, Km 2 -3003 SFAX-	74 468 326
72. Société La Glace	7, rue du Tourcoing 1000 Tunis	71 347 585
73.Société Marja de Développement de l'Elevage "SMADEA"	Marja I, BP 117 -8170 BOU SALEM-	78 638 499
74. Société Nationale d'Exploitation et de Distribution des Eaux International « SONEDE International »	Avenue Slimane Ben Slimane El Manar II- Tunis 2092-	71 887 000
75.Société Panobois	Route de Tunis 4011 Hammam Sousse	73 308 777
76.Société Régionale de Transport du Gouvernorat de Nabeul "SRTGN"	Avenue Habib Thameur -8 000 NABEUL-	72 285 443
77.Société Régionale d'Importation et d'Exportation « SORIMEX »	Avenue des Martyrs -3000 SFAX-	74 298 838
78.Société Régionale Immobilière & Touristique de Sfax "SORITS "	Rue Habib Mâazoun, Imm. El Manar, Entrée D, 2ème entresol -3000 SFAX-	74 223 483
79.Société Touristique et Balnéaire "Hôtel Houria"	Port El Kantaoui 4011 Hammam Sousse	73 348 250
80.Société Touristique du Cap Bon "STCB"	Hôtel Riadh, avenue Mongi Slim -8000 NABEUL-	72 285 346
81.Société Touristique SANGHO Zarzis	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
82.Société Tunisienne d'Assurances "LLOYD Tunisien"	Avenue Tahar Haddad les Berges du Lac -1053 TUNIS-	71 962 777
83.Société Tunisienne d'Assurance Takaful –El Amana Takaful-	13, rue Borjine, Montplaisir -1073	70 015 151
84.GAT Vie	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 843 900
85.Société Tunisienne de l'Industrie Laitière "STIL"- En Liquidation -	Escalier A Bureau n°215, 2ème étage Ariana Center -2080 ARIANA-	71 231 172
86.Société Tunisienne d'Habillement Populaire	8, rue El Moez El Menzah -1004 TUNIS-	71 755 543
87.Société Tunisienne d'Industrie Automobile "STIA"	Rue Taha Houcine Khezama Est -4000 Sousse-	
88.Société Tunisienne des Arts Graphiques "STAG"	19, rue de l'Usine Z.I Aéroport -2080 ARIANA-	71 940 191
89. Société Tunisienne de Siderurgie « EL FOULADH »	Route de Tunis Km 3, 7050 Menzel Bourguiba, BP 23-24 7050 Menzel Bourguiba	72 473 222
90.Société Tunisienne du Sucre "STS"	Avenue Tahar Haddad -9018 BEJA-	78 454 768
91.STUSID BANK	32, rue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	71 718 233
92.Société UNION DE FACTORING	Building Ennour - Centre Urbain Nord- 1004 TUNIS	71 234 000
93.SYPHAX airlines	Aéroport International de Sfax BP Thyna BP 1119 - 3018 Sfax-	74 682 400
94. Tunisie Factoring	Centre Urbain Nord, Avenue Hédi Karray -1082 TUNIS-	70 132 010
95.Tunisian Foreign Bank –TFB-	Angle Avenue Mohamed V et rue 8006, Montplaisir -1002 Tunis-	71 950 100

96. Tunis International Bank –TIB-	18, Avenue des Etats Unis, Tunis	71 782 411
97. QATAR NATIONAL BANK –TUNISIA-	Rue Cité des Siences Centre Urbain Nord - B.P. 320 -1080 TUNIS-	71 750 000
98. Tyna Travaux	Route Gremda Km 0,5 Immeuble Phinicia Bloc « G » 1 <sup>er</sup> étage étage, App N°3 -3027 Sfax-	74 403 609
99. Zitouna Takaful	Rue du Travail, immeuble Tej El Molk, Bloc B, 1 <sup>er</sup> étage, ZI Khair-Eddine –Le Kram-	71 971 370

### III. ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

#### LISTE DES SICAV ET FCP

	OPCVM	Catégorie	Type	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	AIRLINES FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord- 1082 Tunis Mahrajène
2	AL AMANAH EQUITY FCP	MIXTE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
3	AL AMANAH ETHICAL FCP	MIXTE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
4	AL AMANAH OBLIGATAIRE FCP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
5	AL AMANAH PRUDENCE FCP	MIXTE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
6	AL HIFADH SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISO-SEOUIDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Immeuble Ines-Boulevard de la Terre Centre Urbain Nord- 1080 Tunis
7	AMEN PREMIÈRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
8	AMEN TRESOR SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
9	ARABIA SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	5, rue du Yen- Résidence El Karama- Les Berges du Lac 2-1053 Tunis
10	ATTIJARI FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
11	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
12	ATTIJARI FCP HARMONIE(1)	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
13	ATTIJARI FCP SERENITE(1)	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
14	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
15	ATTIJARI PLACEMENTS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
16	ATTIJARI VALEURS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
17	BNAC CONFIANCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
18	BNAC PROGRÈS FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
19	CAP OBLIG SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCE -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- Mutuelleville-1002 Tunis
20	CEA ISLAMIC FUND	ACTIONS	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
21	FCP AFEK CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	TUNISO-SEOUIDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Immeuble Ines -Boulevard de la Terre Centre Urbain Nord- 1080 Tunis
22	FCP AL HIKMA	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
23	FCP AL IMTIEZ	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISO-SEOUIDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Immeuble Ines-Boulevard de la Terre Centre Urbain Nord- 1080 Tunis
24	FCP AMEN CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis

25	FCP AMEN PERFORMANCE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
26	FCP AMEN PREVOYANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
27	FCP AXIS AAA	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AXIS CAPITAL GESTION	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
28	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	AXIS CAPITAL GESTION	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
29	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	MIXTE	CAPITALISATION	AXIS CAPITAL GESTION	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
30	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	AXIS CAPITAL GESTION	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
31	FCP BIAT- CROISSANCE	MIXTE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
32	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
33	FCP BIAT- EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
34	FCP BIAT- PRUDENCE	MIXTE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
35	FCP CAPITALISATION ET GARANTIE	MIXTE	CAPITALISATION	ALLIANCE ASSET MANAGEMENT	25, rue du Docteur Calmette- Mutuelleville -1002 Tunis
36	FCP CEA MAXULA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
37	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
38	FCP HAYETT MODERATION	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
39	FCP HAYETT PLENITUDE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
40	FCP HAYETT VITALITE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
41	FCP HÉLION ACTIONS DEFENSIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
42	FCP HÉLION ACTIONS PROACTIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
43	FCP HÉLION MONEO	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
44	FCP INDICE MAXULA	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
45	FCP INNOVATION	ACTIONS	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
46	FCP IRADETT 100	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	5, rue du Yen- Résidence El Karama- Les Berges du Lac 2-1053 Tunis
47	FCP IRADETT 20	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	5, rue du Yen- Résidence El Karama- Les Berges du Lac 2-1053 Tunis
48	FCP IRADETT 50	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	5, rue du Yen- Résidence El Karama- Les Berges du Lac 2-1053 Tunis
49	FCP IRADETT CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	5, rue du Yen- Résidence El Karama- Les Berges du Lac 2-1053 Tunis
50	FCP KOUNOUZ	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Immeuble Ines-Boulevard de la Terre Centre Urbain Nord- 1080 Tunis
51	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
52	FCP MAGHREBIA MODERE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
53	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
54	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
55	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis

56	FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
57	FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
58	FCP MAXULA STABILITY	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
59	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
60	FCP OPTIMA	MIXTE	CAPITALISATION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
61	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
62	FCP SALAMETT CAP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	5, rue du Yen- Résidence El Karama- Les Berges du Lac 2-1053 Tunis
63	FCP SALAMETT PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	5, rue du Yen- Résidence El Karama- Les Berges du Lac 2-1053 Tunis
64	FCP SECURITE	MIXTE	CAPITALISATION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
65	FCP SMART CROISSANCE(2)	MIXTE	CAPITALISATION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
66	FCP SMART EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
67	FCP SMART EQUITY 2	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
68	FCP UNIVERS AMBITION CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE -SCIF -	Rue du Lac Oubeira- Immeuble El Faouz - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
69	FCP UNIVERS AMBITION PLUS	ACTIONS	DISTRIBUTION	SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE -SCIF -	Rue du Lac Oubeira- Immeuble El Faouz - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
70	FCP VALEURS AL KAOUTHER	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
71	FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
72	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
73	FCP VALEURS MIXTES	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
74	FCP VALEURS QUIETUDE 2017	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
75	FCP VALEURS QUIETUDE 2018	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
76	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	MIXTE	DISTRIBUTION	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	Rue du Lac Léman, Immeuble Nawrez, Bloc C, Appartement C21, Les Berges du Lac- 1053 Tunis
77	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
78	FINA O SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	FINANCE ET INVESTISSEMENT IN NORTH AFRICA - FINACORP-	Angle de la rue du Lac Lochness et de la rue du Lac Windemere - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
79	GENERALE OBLIG SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GENERALE D'INVESTISSEMENT -CGI-	16, Avenue Jean Jaurès -1001 Tunis
80	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UIB FINANCE	Rue du Lac Turkana- Immeuble les Reflets du Lac - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
81	MAC AL HOUDA FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
82	MAC CROISSANCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
83	MAC ÉPARGNANT FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
84	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis

85	MAC EQUILIBRE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
86	MAC EXCELLENCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
87	MAC HORIZON 2022 FCP	MIXTE	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
88	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar-1002 Tunis Belvédère
89	MAXULA PLACEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
90	MCP CEA FUND	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
91	MCP EQUITY FUND	MIXTE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
92	MCP SAFE FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
93	MILLENIU OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
94	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
95	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Immeuble Assurances SALIM, Lotissement AFH/ BC5, Bloc B 3ème étage- Centre Urbain Nord – 1003 Tunis
96	SANADETT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	5, rue du Yen- Résidence El Karama- Les Berges du Lac 2-1053 Tunis
97	SICAV AMEN	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
98	SICAV AVENIR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
99	SICAV AXIS TRÉSORERIE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AXIS CAPITAL GESTION	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
100	SICAV BH OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Immeuble Assurances SALIM, Lotissement AFH - BC5, Bloc B 3ème étage, Centre Urbain Nord-1003 Tunis.
101	SICAV BH PLACEMENT	MIXTE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Immeuble Assurances SALIM, Lotissement AFH - BC5, Bloc B 3ème étage, Centre Urbain Nord-1003 Tunis.
102	SICAV BNA	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
103	SICAV CROISSANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place 14 janvier 2011- 1001 Tunis
104	SICAV ENTREPRISE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
105	SICAV L'ÉPARGNANT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
106	SICAV L'INVESTISSEUR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
107	SICAV OPPORTUNITY	MIXTE	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
108	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
109	SICAV PLUS	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
110	SICAV PROSPERITY	MIXTE	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
111	SICAV RENDEMENT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place 14 janvier 2011- 1001 Tunis
112	SICAV SECURITY	MIXTE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCE -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- Mutuelleville-1002 Tunis

113	SICAV TRESOR	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
114	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
115	TUNISIAN EQUITY FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
116	TUNISIAN PRUDENCE FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
117	TUNISIE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
118	TUNISO-EMIRATIE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AUTO GREEE	5 bis, rue Mohamed Badra 1002 Tunis
119	UBCI-FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	UBCI FINANCE	3, rue Jenner- Place d'Afrique- 1002 Tunis Belvédère
120	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	UBCI FINANCE	3, rue Jenner- Place d'Afrique- 1002 Tunis Belvédère
121	UGFS BONDS FUND	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
122	UGFS ISLAMIC FUND	MIXTE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
123	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UBCI FINANCE	3, rue Jenner- Place d'Afrique- 1002 Tunis Belvédère
124	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	UBCI FINANCE	3, rue Jenner- Place d'Afrique- 1002 Tunis Belvédère
125	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UBCI FINANCE	3, rue Jenner- Place d'Afrique- 1002 Tunis Belvédère
126	UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE -SCIF -	Rue du Lac Oubeira- Immeuble El Faouz - Les Berges du Lac- 1053 Tunis

(1) FCP en liquidation anticipée

(2) Initialement dénommé FCP SAFA

## LISTE DES FCC

	FCC	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	FCC BIAT CREDIMMO 1	TUNISIE TITRISATION	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana – Les Berges du Lac -1053 Tunis
2	FCC BIAT CREDIMMO 2	TUNISIE TITRISATION	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana – Les Berges du Lac -1053 Tunis

## LISTE DES FONDS D'AMORCAGE

		Gestionnaire	Adresse
1	Fonds IKDAM I	IKDAM GESTION	Centre urbain nord Immeuble ICC Tour El Makateb 2ème étage – bureau n° 6 T
2	PHENICIA SEED FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
3	CAPITALease Seed Fund	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
4	Fonds IKDAM II	IKDAM GESTION	Centre urbain nord Immeuble ICC Tour El Makateb 2ème étage – bureau n° 6 T
5	Startup Factory Seed Fund	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
6	Social Business	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
7	CAPITALease Seed Fund 2	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis

## LISTE DES FCPR

		Gestionnaire	Adresse
--	--	--------------	---------

1	ATID FUND I	ARAB TUNISIAN FOR INVESTMENT & DEVELOPMENT (A.T.I.D Co)	B4.2.3.4, cercle des bureaux, 4ème étage, lot BC2 - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
2	FIDELIUM ESSOR	FIDELIUM FINANCE	Centre Urbain Nord immeuble «NOUR CITY», Bloc «B» 1er étage N° B 1-1 Tunis Avenue des martyrs imm pic-ville centre Sfax
3	FCPR CIOK	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
4	FCPR GCT	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
5	FCPR GCT II	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
6	FCPR GCT III	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
7	FCPR GCT IV	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
8	FCPR ONAS	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
9	FCPR ONP	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
10	FCPR SNCPA	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
11	FCPR SONEDE	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
12	FCPR STEG	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
13	FCPR-TAAHIL INVEST	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
14	FRPR IN'TECH	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
15	FCPR- TUNISAIR	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
16	FCPR-ELFOULADH	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
17	FCPR-CB	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
18	FCPR VALEURS DEVELOPMENT	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
19	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
20	FCPR MAX-ESPOIR	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere – 1053 Les Berges du Lac
21	FCPR AMENCAPITAL 1	AMEN CAPITAL	13ème étage, Immeuble les brises du Lac, rue Lac Huron, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
22	FCPR AMENCAPITAL 2	AMEN CAPITAL	3ème étage, Immeuble les brises du Lac, rue Lac Huron, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
23	FCPR THEEMAR INVESTMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis

24	FCPR TUNINVEST CROISSANCE	TUNINVEST GESTION FINANCIÈRE	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
25	FCPR MAX-JASMIN	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere – 1053 Les Berges du Lac
26	FCPR SWING	CAPSA Capital Partners	10 bis, Rue Mahmoud El Materi Mutuelleville, 1002 Tunis
27	FCPR Tunisian Development Fund II	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
28	FCPR A.T.I.D. FUND (II)	ARAB TUNISIAN FOR INVESTMENT & DEVELOPMENT (A.T.I.D Co)	B4.2.3.4, cercle des bureaux, 4ème étage, lot BC2 - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
29	FCPR PHENICIA FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
30	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
31	FCPR AMENCAPITAL 3	AMEN CAPITAL	3ème étage, Immeuble les brises du Lac, rue Lac Huron, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
32	FCPR Tunis Information Technology Fund II	IMBANK PRIVATE EQUITY	87, rue de Jugurtha, Mutuelleville, 1082 - Tunis
33	FCPR IntilaQ For Growth	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
34	FCPR IntilaQ For Excellence	FIDELIUM FINANCE	Centre Urbain Nord immeuble «NOUR CITY», Bloc «B» 1er étage N° B 1-1 Tunis Avenue des martyrs imm pic-ville centre Sfax
35	FCPR MCP ImmoFund	MCP Gestion	Immeuble «ACCESS BUILDING», rue des Iles Canaries, Les Berges du Lac II, Tunis
36	FCPR Fonds de Développement Régional II	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
37	FCPR MAXULA CROISSANCE ENTREPRISES	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere – 1053 Les Berges du Lac

\* Cette liste n'est ni exhaustive ni limitative. Les sociétés ne figurant pas sur cette liste et qui répondent à l'un des critères énoncés par l'article 1er de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 peuvent se faire opposer le caractère de sociétés faisant appel public à l'épargne.



## AVIS DES SOCIETES

### ETATS FINANCIERS INDIVIDUELS

**La Société MANUFACTURE DE PANNEAUX BOIS DU SUD - MPBS**

Siège social : Route de Gabès, km 1,5 – 3003 Sfax

La société MANUFACTURE DE PANNEAUX BOIS DU SUD - MPBS publie ci-dessous ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2015 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en date du 04 juin 2016. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes Monsieur Mahmoud ZAHAF.

**BILAN**  
(Exprimés en dinars)

ACTIFS		MONTANTS AU 31/12/2015	MONTANTS AU 31/12/2014
<b>ACTIFS NON COURANTS</b>			
<b>ACTIFS IMMOBILISES</b>			
Immobilisations Incorporelles		300 846,559	288 616,309
- Moins: Amortissements		-234 255,124	-182 309,502
<b>Total des Immobilisations Incorporelles</b>	<b>B-1</b>	<b>66 591,435</b>	<b>106 306,807</b>
Immobilisations Corporelles		18 327 056,562	15 281 700,390
- Moins: Amortissements		-10 675 039,314	-9 910 355,009
<b>Total des Immobilisations Corporelles</b>	<b>B-2</b>	<b>7 652 017,248</b>	<b>5 371 345,381</b>
Immobilisations financières		3 570 230,230	3 350 996,385
-Moins: Provisions		-91 500,000	-91 500,000
<b>Total des Immobilisations Financières</b>	<b>B-3</b>	<b>3 478 730,230</b>	<b>3 259 496,385</b>
<b>Total Actifs Immobilisés</b>		<b>11 197 338,913</b>	<b>8 737 148,573</b>
Autres Actifs non Courants	<b>B-4</b>	18 761,165	135 165,714
<b>TOTAL DES ACTIFS NON COURANTS</b>		<b>11 216 100,078</b>	<b>8 872 314,287</b>
<b>ACTIFS COURANTS</b>			
Stocks		9 864 917,288	6 005 637,300
-Moins: Provisions		0,000	0,000
<b>Total Stocks</b>	<b>B-5</b>	<b>9 864 917,288</b>	<b>6 005 637,300</b>
Clients et comptes rattachés		12 573 505,035	10 978 474,232
-Moins: Provisions		-427 922,878	-382 815,859
<b>Total Clients et Comptes Rattachés</b>	<b>B-6</b>	<b>12 145 582,157</b>	<b>10 595 658,373</b>
Autres Actifs Courants	<b>B-7</b>	815 006,992	521 169,771
Placement et autres actifs financiers	<b>B-8</b>	3 034 135,191	5 032 587,907
Liquidités et équivalents de liquidités	<b>B-9</b>	106 727,478	46 775,899
<b>TOTAL DES ACTIFS COURANTS</b>		<b>25 966 369,106</b>	<b>22 201 829,250</b>
<b>TOTAL DES ACTIFS</b>		<b>37 182 469,184</b>	<b>31 074 143,537</b>

## BILAN

(Exprimés en dinars)

<b>CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS</b>		<b>MONTANTS AU 31/12/2015</b>	<b>MONTANTS AU 31/12/2014</b>
<b>CAPITAUX PROPRES</b>			
Capital Social		12 300 000,000	12 300 000,000
Réserves		7 153 735,875	8 362 018,581
Autres capitaux propres		51 432,367	24 776,100
Résultats Reportés		3 918 128,587	896 201,829
<b>Total des Cap. Propres avant Résultat de l'exercice</b>		<b>23 423 296,829</b>	<b>21 582 996,510</b>
<i>Résultat de l'Exercice</i>	B-10	2 637 330,732	3 228 144,052
<b>Total des Capitaux Propres avant affectation</b>		<b>26 060 627,561</b>	<b>24 811 140,562</b>
<b>PASSIFS</b>			
<b>PASSIFS NON COURANTS</b>			
Emprunts	B-11	1 006 826,628	262 923,808
Autres Passifs Financiers		0,000	0,000
Provisions	B-12	50 000,000	50 000,000
<b>TOTAL DES PASSIFS NON COURANTS</b>		<b>1 056 826,628</b>	<b>312 923,808</b>
<b>PASSIFS COURANTS</b>			
Fournisseurs et comptes rattachés	B-13	4 341 420,632	1 985 207,858
Autres passifs courants	B-14	938 007,675	996 023,007
Concours bancaires et autres passifs financiers	B-15	4 785 586,688	2 968 848,302
<b>TOTAL DES PASSIFS COURANTS</b>		<b>10 065 014,995</b>	<b>5 950 079,167</b>
<b>TOTAL DES PASSIFS</b>		<b>11 121 841,623</b>	<b>6 263 002,975</b>
<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS</b>		<b>37 182 469,184</b>	<b>31 074 143,537</b>

## ETAT DE RESULTAT

(Exprimés en dinars)

LIBELLES		MONTANTS AU 31/12/2015	MONTANTS AU 31/12/2014
<b>Produits d'exploitation</b>			
Revenus	R-1	34 041 547,051	35 415 083,830
Autres produits d'exploitation		0,000	0,000
Production Immobilisée		0,000	650,000
<b>Total des Produits d'Exploitation</b>		<b>34 041 547,051</b>	<b>35 415 733,830</b>
<b>Charges d'Exploitation</b>			
Variation des Stocks des produits finis et des en Cours (en + ou -)		-1 075 295,410	-33 192,413
Achat de marchandises Consommés	R-2	25 447 423,186	25 510 687,904
Charges de Personnel		3 574 770,609	3 209 653,306
Dotations aux Amortissements et provisions	R-3	1 047 853,014	916 036,400
Autres Charges d'Exploitation	R-4	1 780 862,918	1 765 194,601
<b>Total des Charges d'exploitation</b>		<b>30 775 614,317</b>	<b>31 368 379,798</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>3 265 932,734</b>	<b>4 047 354,032</b>
Charges Financières nettes	R-5	752 219,855	699 622,785
Produit financières et produits des placements	R-6	623 010,597	596 843,251
Autres Gains Ordinaires	R-7	95 855,981	56 689,454
Autres Pertes Ordinaires	R-8	1 851,025	0,000
<b>RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES AVANT IMPOTS</b>		<b>3 230 728,432</b>	<b>4 001 263,952</b>
Impôt sur les Bénéfices		593 397,700	773 119,900
<b>RESULTAT NET DE L'EXERCICE</b>		<b>2 637 330,732</b>	<b>3 228 144,052</b>

**ETAT DE FLUX DE TRESORERIE**

(Exprimés en dinars)

RUBRIQUES		MONTANTS AU 31/12/2015	MONTANTS AU 31/12/2014
<b>Flux de Trésorerie liés à l'Exploitation</b>			
<b>RESULTAT NET DE L'EXERCICE</b>		2 637 330,732	3 228 144,052
<b>AJUSTEMENT POUR</b>			
Amortissement et provision		1 047 853,014	916 036,400
Intérêts sur emprunts		108 902,581	62 052,519
<b>VARIATION DES:</b>			
- Stocks	F-1	-3 859 279,988	340 050,357
- Créances	F-2	-1 595 030,803	-2 097 027,315
- Autres actifs	F-3	-295 384,505	88 209,623
- Fournisseurs	F-4	2 356 212,774	-2 697 694,008
- Autres passifs	F-5	-58 015,332	68 328,546
- Moins-values sur cession d'immobilisations		1 090,172	1 805,037
- Plus-values sur cession d'immobilisations		-25 021,628	-1 050,000
- Reprise sur provision		-21 682,203	-10 845,922
- Quote-part subventions d'investissement		-26 498,733	-36 754,650
<b>Flux de trésorerie provenant de (affecté à) l'exploitation</b>		<b>270 476,081</b>	<b>-138 745,361</b>
<b>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement</b>			
- Décaissements affectés à l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	F-6	-3 107 414,282	-2 570 827,134
- Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles		25 730,000	1 050,000
- Décaissements affectés à l'acquisition d'immobilisations financières	F-7	-219 233,845	-519 674,727
- Encaissements provenant de la cession d'immobilisations financières		0,000	0,000
<b>Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités d'investissement</b>		<b>-3 300 918,127</b>	<b>-3 089 451,861</b>
<b>Flux de Trésorerie liés aux activités de financement</b>			
- Encaissement subvention d'investissement		53 155,000	0,000
- Dividendes et autres distributions	F-8	-1 414 500,000	-1 230 000,000
- Encaissements provenant des emprunts	F-9	1 234 727,500	220 980,000
- Intérêts sur emprunts		-108 902,581	-62 052,519
- Remboursement d'emprunts (principal)	F-10	-607 164,801	-730 804,167
<b>Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités de Financement</b>		<b>-842 684,882</b>	<b>-1 801 876,686</b>
<b>Variation de Trésorerie</b>		<b>-3 873 126,928</b>	<b>-5 030 073,908</b>
Trésorerie au début de l'exercice	F-11	3 809 894,303	8 839 968,211
Trésorerie à la fin de l'exercice	F-12	-63 232,625	3 809 894,303

## **NOTES RELATIVES AUX ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2015**

### **I- PRESENTATION GENERALE DE LA SOCIETE**

La société MANUFACTURE DE PANNEAUX BOIS DU SUD en abrégée « MPBS » est une société anonyme constituée en 1980 avec un capital initial de 100 000 TND divisé en 10 000 actions de 10 TND chacune.

Le capital actuel de la société MANUFACTURE DE PANNEAUX BOIS DU SUD est de douze millions trois cents mille dinars (12 300 000 TND) divisé en 6 150 000 actions de 2 dinars chacune.

La société « MPBS » a principalement pour objet la fabrication et la commercialisation des panneaux de bois.

### **II- REFERENTIEL COMPTABLE**

Les états financiers de la société MANUFACTURE DE PANNEAUX BOIS DU SUD ont été arrêtés au 31 Décembre 2015 selon les dispositions du système comptable tunisien tel que promulgué par la loi n° 96-112 du 30 décembre 1996.

### **III- RESPECT DES NORMES COMPTABLES TUNISIENNES**

Les états financiers sont exprimés en dinar tunisien et ont été préparés conformément aux conventions, principes et méthodes comptables prévus par le cadre conceptuel de la comptabilité financière ainsi que les normes comptables tunisiennes.

### **IV- EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE**

La société MANUFACTURE DE PANNEAUX BOIS DU SUD n'a pas enregistré entre la date de clôture des comptes au 31 décembre 2015 et la date d'arrêté des états financiers, des événements qui entraîneront des modifications importantes de l'actif ou de passif et qui auront, ou risquent d'avoir, des répercussions importantes sur les activités futures de l'entreprise.

### **V- FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE**

L'exercice 2015 a été marqué par les événements suivants :

- La souscription à l'augmentation du capital de la société ENERGIKA pour un montant de 200 000,000 TND.
- La participation à l'augmentation du capital par incorporation des réserves de la société HABITAT qui a porté sur un montant total de 400 000,000 TND (4 000 parts sociales de 100 DT chacune) et elle s'est vu attribuée 3 996 parts sociales gratuites. Sa participation dans la société HABITAT passe ainsi à 4 995 parts sociales sur un nombre total composant le capital de 5 000 parts sociales.

## **VI-LES BASES DE MESURE**

### **1 Immobilisations incorporelles**

Les immobilisations incorporelles acquises par la société sont comptabilisées à leur coût d'acquisition et amorties linéairement selon le taux de 33,33%.

### **2 Immobilisations corporelles**

Les immobilisations corporelles acquises par la société sont comptabilisées à leur coût d'acquisition et amorties linéairement selon les taux ci-après basés sur la durée probable d'utilisation :

- Construction	5%
- Installation Agencement et Aménagement	10% et 15%
- Matériel et Outillage industriel	15% et 22,5%
- Matériel de transport	20% et 33,33%
- Equipement de bureau	20%
- Matériel informatique	33,33%
- Matériel de foire	20%

Les dotations aux amortissements sur les acquisitions de l'exercice sont calculées en respectant la règle du prorata temporis.

### **3 Stocks**

Les stocks de matières premières et fournitures consommables sont valorisés selon la méthode du coût moyen pondéré. Le coût moyen pondéré des stocks comprend le prix d'achat, les droits de douane à l'importation et les taxes non récupérables par l'entreprise, ainsi que les frais de transport, d'assurances liés au transport de réception et autres coûts liés directement à l'acquisition des éléments achetés.

Les stocks des encours de production et des produits finis sont valorisés au coût de production standard. Cette valeur est estimée selon la fiche technique relative à chaque produit (consommation matière, main d'œuvre directe, heure machine,...)

Le stock final des produits finis est valorisé au coût de production moyen pondéré. A la clôture de l'exercice, la différence entre la valeur de réalisation nette et la valeur de comptabilisation fait l'objet le cas échéant d'une provision pour dépréciation.

### **4 Opérations en monnaies étrangères**

Les opérations effectuées en monnaies étrangères sont converties en dinar Tunisien à la date de l'opération, selon le taux de change en vigueur à cette date.

### **5 Liquidités et équivalents de liquidités/concours bancaires**

Les comptes banques présentant un solde comptable débiteur figurent à l'actif du bilan. Ceux présentant un solde comptable créditeur sont logés au passif du bilan.

### **6 Prise en compte des revenus**

Les revenus provenant de la vente de produits finis sont pris en compte dès la livraison aux clients.

## VII- NOTES RELATIVES AU BILAN

### *B-1 Immobilisations incorporelles*

Désignation	Solde au 31/12/2015	Solde au 31/12/2014
Logiciels	300 846,559	288 616,309
Amortissements (-)	-234 255,124	-182 309,502
<b>Total</b>	<b>66 591,435</b>	<b>106 306,807</b>

### *B-2 Immobilisations corporelles*

Désignation	Solde au 31/12/2015	Solde au 31/12/2014
Terrain	1 379 422,006	1 379 422,006
Construction	2 130 136,538	2 130 136,538
Matériel et outillage Industriel	9 516 535,599	8 566 906,844
Agencements Aménagements et Installations	1 338 237,762	878 486,396
Matériel de transport	1 435 606,171	1 277 372,664
Matériel Informatique	234 409,235	229 739,235
Equipement Bureau	128 723,447	126 182,507
Matériel de foire	21 859,268	21 859,268
Immobilisations en cours	2 142 126,536	671 594,932
<b>Sous total</b>	<b>18 327 056,562</b>	<b>15 281 700,390</b>
Amortissements (-)	-10 675 039,314	-9 910 355,009
<b>Total</b>	<b>7 652 017,248</b>	<b>5 371 345,381</b>

Le tableau ci-après met en relief par nature des immobilisations :

- Les valeurs d'origine ;
- Les mouvements de l'exercice ;
- Les amortissements pratiqués ;
- Les valeurs nettes comptables arrêtées à la date de clôture de l'exercice.



**Société MPBS**
**TABLEAU DES IMMOBILISATIONS ET DES AMORTISSEMENTS**

DESIGNATIONS	VALEURS BRUTES				AMORTISSEMENTS				V.C.N.
	AU 31/12/2014	ACQUISTION	CESSIONS/MISE EN REBUS	AU 31/12/2015	ANTERIEUR	DOTATION	REG BIEN CEDE	CUMUL	AU 31/12/2015
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>									
Logiciel	288 616,309	12 230,250	0,000	300 846,559	182 309,502	51 945,622	0,000	234 255,124	66 591,435
<b>TOTAL</b>	<b>288 616,309</b>	<b>12 230,250</b>	<b>0,000</b>	<b>300 846,559</b>	<b>182 309,502</b>	<b>51 945,622</b>	<b>0,000</b>	<b>234 255,124</b>	<b>66 591,435</b>
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>									
Terrain	1 379 422,006	0,000	0,000	1 379 422,006	0,000	0,000	0,000	0,000	1 379 422,006
Construction	2 130 136,538	0,000	0,000	2 130 136,538	1 133 209,166	73 993,544	0,000	1 207 202,710	922 933,828
Matériel et outillage Industriel	8 566 906,844	951 174,625	1 545,870	9 516 535,599	7 291 104,907	390 606,262	1 545,870	7 680 165,299	1 836 370,300
Agenc. Aménag. et Installations	878 486,396	459 912,966	161,600	1 338 237,762	489 668,050	91 917,572	161,600	581 424,022	756 813,740
Matériel de transport	1 277 372,664	195 103,897	36 870,390	1 435 606,171	705 193,874	203 204,531	35 071,846	873 326,559	562 279,612
Matériel Informatique	229 739,235	4 670,000	0,000	234 409,235	155 097,632	35 653,342	0,000	190 750,974	43 658,261
Equipement Bureau	126 182,507	2 540,940	0,000	128 723,447	114 222,112	6 088,370	0,000	120 310,482	8 412,965
Matériel de foire	21 859,268	0,000	0,000	21 859,268	21 859,268	0,000	0,000	21 859,268	0,000
Immobilisations en cours	671 594,932	1 470 531,604	0,000	2 142 126,536	0,000	0,000	0,000	0,000	2 142 126,536
<b>TOTAL</b>	<b>15 281 700,390</b>	<b>3 083 934,032</b>	<b>38 577,860</b>	<b>18 327 056,562</b>	<b>9 910 355,009</b>	<b>801 463,621</b>	<b>36 617,716</b>	<b>10 675 039,314</b>	<b>7 652 017,248</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>15 570 316,699</b>	<b>3 096 164,282</b>	<b>38 577,860</b>	<b>18 627 903,121</b>	<b>10 092 664,511</b>	<b>853 409,243</b>	<b>36 617,716</b>	<b>10 909 294,438</b>	<b>7 718 608,683</b>

### **B-3 Immobilisations financières**

<b>Désignation</b>	<b>Solde au 31/12/2015</b>	<b>Solde au 31/12/2014</b>
Titres de Participation	3 508 050,069	3 308 050,069
Cautionnement	52 180,161	32 946,316
Obligations	10 000,000	10 000,000
<b>S/TOTAL</b>	<b>3 570 230,230</b>	<b>3 350 996,385</b>
Provision pour dépréciation des titres	( 91 500,000)	( 91 500,000)
<b>TOTAL</b>	<b>3 478 730,230</b>	<b>3 259 496,385</b>

Le portefeuille des titres de participation se détaille comme suit:

<b>Désignation</b>	<b>Solde au 31/12/2015</b>	<b>Solde au 31/12/2014</b>
Participation « HABITAT »	2 054 504,828	2 054 504,828
Participation « SPECTRA »	960 955,172	960 955,172
Participation « ENERGIKA »	399 800,000	199 800,000
Participation « CARTHAGE MEUBLES »	92 780,069	92 780,069
Participation « SCIAF »	10,000	10,000
<b>Total</b>	<b>3 508 050,069</b>	<b>3 308 050,069</b>

### **B-4 Autres actifs non courants**

<b>Désignation</b>	<b>Valeurs brutes</b>			<b>Résorptions</b>			<b>VCN au 31/12/2015</b>
	<b>Solde au 31/12/14</b>	<b>Variation</b>	<b>Solde au 31/12/15</b>	<b>Antérieures</b>	<b>Résorptions 2015</b>	<b>Cumulées</b>	
Frais préliminaires	311 502,154	0,000	311 502,154	207 668,103	103 834,051	311 502,154	0,000
Charges à Répartir	70 663,494	11 250,000	81 913,494	39 331,831	23 820,498	63 152,329	18 761,165
<b>Total</b>	<b>382 165,648</b>	<b>11 250,000</b>	<b>393 415,648</b>	<b>246 999,934</b>	<b>127 654,549</b>	<b>374 654,483</b>	<b>18 761,165</b>

### **B-5 Stocks**

<b>Désignation</b>	<b>Solde au 31/12/2015</b>	<b>Solde au 31/12/2014</b>
Stocks matières premières	6 691 105,238	3 942 432,955
Stocks pièces de rechange	411 753,313	374 091,010
Stocks matières consommables	34 333,135	35 297,106
Stocks emballages	33 688,051	35 074,088
Stocks produits en cours	871 763,901	282 585,447
Stocks produits finis	1 822 273,650	1 336 156,694
<b>Total</b>	<b>9 864 917,288</b>	<b>6 005 637,300</b>

**B-6 Clients et comptes rattachés**

Désignation	Solde au 31/12/2015	Solde au 31/12/2014
Clients	6 935 298,538	5 791 852,497
Clients effets à recevoir	2 255 088,274	1 800 653,515
Clients chèques en caisse	3 383 118,223	3 385 968,220
<b>Sous total</b>	<b>12 573 505,035</b>	<b>10 978 474,232</b>
Provisions pour créances douteuses	(427 922,878)	(382 815,859)
<b>Total</b>	<b>12 145 582,157</b>	<b>10 595 658,373</b>

**B-7 Autres actifs courants**

Désignation	Solde au 31/12/2015	Solde au 31/12/2014
Personnel avances et prêts	84 886,295	78 866,295
Etat, crédit d'impôt	299 071,164	298 375,013
TVA récupérable	243,540	0,000
Charges constatées d'avance	47 149,838	32 313,468
Produits à recevoir	226 776,155	40 184,995
Débiteurs divers	156 880,000	71 430,000
<b>Total</b>	<b>815 006,992</b>	<b>521 169,771</b>

**B-8 Placements et autres actifs financiers**

Désignation	Solde au 31/12/2015	Solde au 31/12/2014
Bons de Trésor	3 000 000,000	5 000 000,000
Titres « BT »	24 000,000	24 000,000
Titres « SICAV ENTREPRISE »	2 887,691	1 340,407
Titres « ONE TECH HOLDING »	7 247,500	7 247,500
<b>Total</b>	<b>3 034 135,191</b>	<b>5 032 587,907</b>

**B-9 Liquidités et équivalents de liquidités**

Désignation	Solde au 31/12/2015	Solde au 31/12/2014
Effets à l'encaissement	33 254,678	38 319,141
Banque « UBCI Euro »	48 330,887	0,000
Banque « ZITOUNA »	22 443,005	5 664,713
Caisse	2 698,908	2 792,045
<b>Total</b>	<b>106 727,478</b>	<b>46 775,899</b>

### ***B-10 Capitaux propres***

<b>Désignation</b>	<b>Solde au 31/12/2015</b>	<b>Solde au 31/12/2014</b>
Capital social	12 300 000,000	12 300 000,000
Réserves légales	658 775,875	452 558,581
Prime d'émission	6 494 960,000	7 909 460,000
Subvention d'investissement	51 432,367	24 776,100
Résultats reportés	3 918 128,587	896 201,829
Résultat de l'exercice	2 637 330,732	3 228 144,052
<b>Total</b>	<b>26 060 627,561</b>	<b>24 811 140,562</b>

Conformément aux dispositions de l'article 19 de la loi de finances pour la gestion de l'année 2014, les résultats reportés provenant de l'exercice 2013 et antérieurs, s'élevant à 896 201,829 dinars, la réserve légale pour 452 558,581 dinars, ainsi que la prime d'émission pour 6 494 960,000 dinars, sont hors champ d'application de la retenue à la source libératoire de 5% en cas de distribution ou d'incorporation au capital.

Le résultat par action se détaille comme suit :

<b>Résultat de l'exercice 2015</b>	<b>Nombre pondéré des actions</b>	<b>Résultat par action</b>
2 637 330,732 TND	6 150 000 Actions	0,429 TND

Le résultat par action est calculé en divisant le résultat net de la période attribuable aux actionnaires ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période.

Le tableau présenté ci-après met en relief la variation des capitaux propres :

Désignations	Capital social	Réserves légales	Résultats reportés	Subvention d'investissement	Prime d'émission	Résultat de l'exercice	Total
<b>Situation nette comptable au 31 Décembre 2014</b>	<b>12 300 000,000</b>	<b>452 558,581</b>	<b>896 201,829</b>	<b>24 776,100</b>	<b>7 909 460,000</b>	<b>3 228 144,052</b>	<b>24 811 140,562</b>
Affectation du résultat de l'exercice 2014		206 217,294	3 021 926,758		-1 414 500,000	-3 228 144,052	<b>-1 414 500,000 (*)</b>
encaissement subvention				53 155,000			<b>53 155,000</b>
Subv. inscrite au compte de résultat				-26 498,733			<b>- 26 498,733</b>
Résultat de l'exercice au 31 Décembre 2015						2 637 330,732	<b>2 637 330,732</b>
<b>Situation nette comptable au 31 décembre 2015</b>	<b>12 300 000,000</b>	<b>658 775,875</b>	<b>3 918 128,587</b>	<b>51 432,367</b>	<b>6 494 960,000</b>	<b>2 637 330,732</b>	<b>26 060 627,561</b>

(\*) Distribution de dividendes 2014

### *B-11 Emprunts*

Désignation	Solde au 31/12/2015	Solde au 31/12/2014
Emprunt bancaire « BT »	790 688,077	149 152,506
Crédits leasing	216 138,551	113 771,302
<b>TOTAL</b>	<b>1 006 826,628</b>	<b>262 923,808</b>

Le tableau ci-après met en relief le montant des crédits, le montant restant dû, les échéances à moins d'un an et les échéances à plus d'un an.

désignation	nominal	capital restant du	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Crédit "BANQUE DE TUNISIE"	400 000,000	149 152,506	81 355,944	67 796,562
Crédit "BANQUE DE TUNISIE"	1 000 000,000	867 469,855	144 578,340	722 891,515
Crédit Leasing contrat n° 1109917	21 796,729	5 362,953	5 362,953	0,000
Crédit Leasing contrat n° 0293120	220 980,000	108 408,349	74 039,860	34 368,489
Crédit Leasing LM966	234 727,500	222 059,550	40 289,488	181 770,062
<b>Total</b>	<b>1 877 504,229</b>	<b>1 352 453,213</b>	<b>345 626,585</b>	<b>1 006 826,628</b>

La partie à moins d'un an est présentée au niveau de la rubrique « Concours bancaires et autres passifs financiers ».

### *B-12 Provisions*

Désignation	Solde au 31/12/2015	Solde au 31/12/2014
Provision pour risques et charges	50 000,000	50 000,000
<b>Total</b>	<b>50 000,000</b>	<b>50 000,000</b>

### *B-13 Fournisseurs et comptes rattachés*

Désignation	Solde au 31/12/2015	Solde au 31/12/2014
Fournisseurs d'exploitation	3 607 508,190	1 268 655,815
Fournisseurs effets à payer	730 321,643	711 422,705
Fournisseurs factures non parvenues	3 590,799	5 129,338
<b>Total</b>	<b>4 341 420,632</b>	<b>1 985 207,858</b>

**B-14 Autres passifs courants**

<b>Désignation</b>	<b>Solde au 31/12/2015</b>	<b>Solde au 31/12/2014</b>
Provision pour congés à payer	386 000,000	397 984,000
Etat impôts et taxes	138 700,445	272 734,833
Organismes sociaux	215 985,785	209 098,993
Charges à payer	185 043,620	102 750,133
Produits constatés d'avance	12 277,825	13 455,048
<b>Total</b>	<b>938 007,675</b>	<b>996 023,007</b>

**B-15 Concours bancaires et autres passifs financiers**

<b>Désignation</b>	<b>Solde au 31/12/2015</b>	<b>Solde au 31/12/2014</b>
Crédits de financement de stocks	1 170 000,000	1 170 000,000
Crédits préfinancement export	100 000,000	100 000,000
Échéances à moins d'un an sur emprunts	225 934,284	386 911,486
Échéances à moins d'un an sur crédit leasing	119 692,301	75 055,220
Autres concours bancaires	2 509 340,054	162 121,160
Banque UBCI	54 801,595	313 292,838
Banque BIAT	165 214,253	194 759,156
Banque BT	230 741,349	344 734,370
Banque AMEN BANK	209 862,852	221 974,072
<b>Total</b>	<b>4 785 586,688</b>	<b>2 968 848,302</b>

**VIII- NOTES RELATIVES A L'ETAT DE RESULTAT**

**R-1 Revenus**

<b>Désignation</b>	<b>Solde au 31/12/2015</b>	<b>Solde au 31/12/2014</b>
Ventes locales	33 216 181,052	35 392 963,381
Ventes exports	1 627 855,674	921 436,528
Remises et escomptes accordés	-802 489,675	-899 316,079
<b>Total</b>	<b>34 041 547,051</b>	<b>35 415 083,830</b>

**R-2 Achats d'approvisionnements consommés**

<b>Désignation</b>	<b>Solde au 31/12/2015</b>	<b>Solde au 31/12/2014</b>
Achats matières premières	25 821 287,952	23 143 544,737
Achats de produits divers	431 981,092	452 911,344
Achats matières consommables	71 400,572	65 000,310
Achats fourniture consommables	6 582,983	3 901,829
Achats emballages	424 958,797	360 539,856
Variations des stocks	-2 783 984,578	373 242,770
Sous-traitance	1 083 822,200	908 222,583
Achats pièces de rechange	309 703,454	225 475,728
Achats non stockés	457 144,448	434 941,258
Remises et escomptes obtenus	-375 473,734	-457 092,511
<b>Total</b>	<b>25 447 423,186</b>	<b>25 510 687,904</b>

**R-3 Dotations aux amortissements et aux provisions**

<b>Désignation</b>	<b>Solde au 31/12/2015</b>	<b>Solde au 31/12/2014</b>
Dot aux amortissements immobilisations incorporelles	51 945,622	36 775,472
Dot aux amortissements immobilisations corporelles	801 463,621	717 133,873
Dot aux provisions pour dépréciation des comptes clients	66 789,222	38 222,505
Dot aux résorptions charges à répartir	127 654,549	123 904,550
<b>Total</b>	<b>1 047 853,014</b>	<b>916 036,400</b>

**R-4 Autres charges d'exploitation**

<b>Désignation</b>	<b>Solde au 31/12/2015</b>	<b>Solde au 31/12/2014</b>
Sous-traitance	16 143,350	3 600,000
Loyer	268 274,989	147 922,381
Entretien et réparation	158 738,206	230 942,401
Primes d'assurance	119 131,351	70 712,026
Rémunération d'intermédiaires et honoraires	43 992,228	85 614,005
études, recherches et divers services extérieurs	47 493,398	64 973,980
Publicité	99 091,285	79 774,073
Dons	127 039,880	200 336,280
Transports et déplacements	525 859,429	481 372,983
Missions et réceptions	44 199,863	39 865,974
Frais postaux et de télécommunication	38 737,011	38 928,231
Frais bancaires	121 712,697	103 903,639
Jetons de présences	40 000,000	20 000,000
Impôts et taxes divers	172 449,231	230 248,628
Transfert de charges	-42 000,000	-33 000,000
<b>Total</b>	<b>1 780 862,918</b>	<b>1 765 194,601</b>



**R-5 Charges financières nettes**

Désignation	Solde au 31/12/2015	Solde au 31/12/2014
Intérêts sur emprunt moyen terme	103 445,553	62 211,898
Intérêts liés au cycle d'exploitation	482 293,844	584 355,729
Pertes de change	206 748,144	56 184,747
Autres charges financières	25 968,989	30 755,119
Gains de change	-66 236,675	-33 884,708
<b>Total</b>	<b>752 219,855</b>	<b>699 622,785</b>

**R-6 Produits des placements**

Désignation	Solde au 31/12/2015	Solde au 31/12/2014
Produits des bons de trésor	292 091,740	405 085,207
Revenus des titres de participation	329 702,000	190 809,000
Revenus de titre de placements	1 216,857	949,044
<b>Total</b>	<b>623 010,597</b>	<b>596 843,251</b>

**R-7 Autres gains ordinaires**

Désignation	Solde au 31/12/2015	Solde au 31/12/2014
Produits de location	2 200,000	1 900,000
Produits sur cession d'immobilisations et autres produits	30 725,982	5 328,289
Quote-part subvention d'investissement	26 498,733	36 754,650
Subvention d'exploitation	14 749,063	12 706,515
Reprise sur provision pour dépréciation	21 682,203	0,000
<b>Total</b>	<b>95 855,981</b>	<b>56 689,454</b>

**IX-NOTES RELATIVES A L'ETAT DE FLUX DE TRESORERIE**

**F-1 Variation des stocks**

Désignation	Solde au 31/12/2014	Solde au 31/12/2015	Variation
Stocks Matières premières	3 942 432,955	6 691 105,238	-2 748 672,283
Stocks Pièces de rechange	374 091,010	411 753,313	-37 662,303
Stocks Matières consommables	35 297,106	34 333,135	963,971
Stocks emballages	35 074,088	33 688,051	1 386,037
Stocks Produits en cours	282 585,447	871 763,901	-589 178,454
Stocks Produits finis	1 336 156,694	1 822 273,650	-486 116,956
<b>Total</b>	<b>6 005 637,300</b>	<b>9 864 917,288</b>	<b>-3 859 279,988</b>

**F-2 Variation des créances**

Désignation	Solde au 31/12/2014	Solde au 31/12/2015	Variation
Clients	5 791 852,497	6 935 298,538	-1 143 446,041
Clients effets à recevoir	1 800 653,515	2 255 088,274	-454 434,759
Clients chèques en caisse	3 385 968,220	3 383 118,223	2 849,997
<b>Total</b>	<b>10 978 474,232</b>	<b>12 573 505,035</b>	<b>-1 595 030,803</b>

**F-3 Variation des autres actifs courants**

Désignation	Solde au 31/12/2014	Solde au 31/12/2015	Variation
Personnel avances et prêts	78 866,295	84 886,295	-6 020,000
Etat, crédit d'impôt	298 375,013	299 314,704	-939,691
Charges constatées d'avance	32 313,468	47 149,838	-14 836,370
Produits à recevoir	40 184,995	226 776,155	-186 591,160
Débiteurs divers	71 430,000	156 880,000	-85 450,000
Placements et autres actifs financiers	32 587,907	34 135,191	-1 547,284
<b>Total</b>	<b>553 757,678</b>	<b>849 142,183</b>	<b>-295 384,505</b>

**F-4 Variation des fournisseurs et comptes rattachés**

Désignation	Solde au 31/12/2015	Solde au 31/12/2014	Variation
Fournisseurs d'exploitation	3 607 508,190	1 268 655,815	2 338 852,375
Fournisseurs effets à payer	730 321,643	711 422,705	18 898,938
Fournisseurs factures non parvenues	3 590,799	5 129,338	-1 538,539
<b>Total</b>	<b>4 341 420,632</b>	<b>1 985 207,858</b>	<b>2 356 212,774</b>

**F-5 Variation des autres passifs courants**

Désignation	Solde au 31/12/2015	Solde au 31/12/2014	Variation
Provision pour congé payé	386 000,000	397 984,000	-11 984,000
Etat impôts et taxes	138 700,445	272 734,833	-134 034,388
Organismes sociaux	215 985,785	209 098,993	6 886,792
Charges à payer	185 043,620	102 750,133	82 293,487
Produits constatés d'avance	12 277,825	13 455,048	-1 177,223
<b>Total</b>	<b>938 007,675</b>	<b>996 023,007</b>	<b>-58 015,332</b>

***F-6 Décaissement provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles***

<b>Désignation</b>	<b>Montant</b>
Logiciel	-12 230,250
Matériel et outillage industriel	-951 174,625
Matériel de transport	-195 103,897
Agencement, aménagement et installation	-459 912,966
Equipements de bureau	-2 540,940
Matériel informatique	-4 670,000
Immobilisation corporelles en cours	-1 470 531,604
Charges à répartir	-11 250,000
<b>Total</b>	<b>-3 107 414,282</b>

***F-7 Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières***

<b>Désignation</b>	<b>Montant</b>
Participations « ENERGIKA »	-200 000,000
Cautionnements	-19 233,845
<b>Total</b>	<b>-219 233,845</b>

***F-8 Dividendes et autres distributions***

<b>Désignation</b>	<b>Montant</b>
Décaissement dividendes 2014	-1 414 500,000
<b>Total</b>	<b>-1 414 500,000</b>

***F-9 Encaissement provenant des emprunts***

<b>Désignation</b>	<b>Montant</b>
Encaissement crédits LEASING	234 727,500
Encaissement crédits BT	1 000 000,000
<b>Total</b>	<b>1 234 727,500</b>

***F-10 Remboursements d'emprunts***

<b>Désignation</b>	<b>Montant</b>
Crédit « BIAT »	-305 555,542
Crédit « BT »	-213 886,089
Crédits Leasing	-87 723,170
<b>Total</b>	<b>-607 164,801</b>

***F-11 Trésorerie au début de l'exercice***

<b>Désignation</b>	<b>Montant</b>
Effets à l'encaissement	38 319,141
Banque « UBCI »	-313 292,838
Banque « BIAT »	-194 759,156
Banque « BT »	-344 734,370
Banque « AMEN BANK »	-221 974,072
Banque « ZITOUNA »	5 664,713
Caisse	2 792,045
Autres concours bancaires	-162 121,160
Bons de trésor	5 000 000,000
<b>Total</b>	<b>3 809 894,303</b>

***F-12 Trésorerie à la fin de l'exercice***

<b>Désignation</b>	<b>Montant</b>
Effets à l'encaissement	33 254,678
Banque « UBCI » euros	48 330,887
Banque « UBCI »	-54 801,595
Banque « BIAT »	-165 214,253
Banque « AMEN BANK »	-209 862,852
Banque « BT »	-230 741,349
Banque « ZITOUNA »	22 443,005
Caisse	2 698,908
Autres concours bancaires	-2 509 340,054
Bons de trésor	3 000 000,000
<b>Total</b>	<b>-63 232,625</b>

**X- ENGAGEMENT HORS BILAN**

Les engagements hors bilan au 31 Décembre 2015 se présentent comme suit :

<b>Engagements donnés</b>	<b>Valeur total au 31/12/2015</b>	<b>Banque</b>	<b>Entreprises liées</b>
<b><u>Engagements donnés</u></b>			
Garanties réelles (Hypothèques)	15 120 000,000	15 210 000,000	
Effets escomptés et non échus	2 969 818,000	2 969 818,000	
Caution	2 580 000,000	0,000	2 580 000,000
<b>Total</b>	<b>20 669 818,000</b>	<b>18 179 818,000</b>	<b>2 580 000,000</b>
<b><u>Engagements reçus</u></b>			
Engagements par signature	4 950 000,000	4 950 000,000	
Effets escomptés et non échus	2 969 818,000	2 969 818,000	
<b>Total</b>	<b>7 919 818,000</b>	<b>7 919 818,000</b>	

**XI- Soldes intermédiaires de gestion**

**SCHEMA DES SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION**

P R O D U I T S		C H A R G E S		S O L D E S		2 0 1 5	2 0 1 4
Revenus	34 041 547,051	(Déstockages de Production)					
Production stockée	1 075 295,410						
Production immobilisée							
<b>T O T A L</b>	<b>35 116 842,461</b>	<b>T O T A L</b>	<b>0,000</b>	<b>PRODUCTION</b>	<b>35 116 842,461</b>	<b>35 448 926,243</b>	
<b>PRODUCTION</b>	<b>35 116 842,461</b>	Achats consommés	<b>25 447 423,186</b>	<b>MARGE/COUT MATIERE</b>	<b>9 669 419,275</b>	<b>9 938 238,339</b>	
Marge commerciale							
Marge / cout matière	9 669 419,275	Autres charges externes	1 650 413,687				
Subvention d'exploitation							
<b>T O T A L</b>	<b>9 669 419,275</b>	<b>T O T A L</b>	<b>1 650 413,687</b>	<b>VALEUR AJOUTEE BRUTE</b>	<b>8 019 005,588</b>	<b>8 392 140,393</b>	
Valeur ajoutée brute	<b>8 019 005,588</b>	Impôts & taxes	172 449,231	<b>EXCEDENT BRUT</b>	<b>4 271 785,748</b>	<b>4 952 238,459</b>	
		Charge de personnel	3 574 770,609	<b>D'EXPLOITATION</b>			
		<b>T O T A L</b>	<b>3 747 219,840</b>				
Excédent brut d'exploitation	4 271 785,748						
Autres produits ordinaires	95 855,981	Autres ch. Ordinaires	1 851,025				
Produits financiers	623 010,597	Charges financières	752 219,855				
Transfert & reprise de charges	42 000,000	Datation aux amortissements & aux provisions ordinaires	1 047 853,014	<b>RESULTAT DES</b>			
		Impôt sur les sociétés	593 397,700	<b>ACTIVITES</b>	<b>2 637 330,732</b>	<b>3 228 144,052</b>	
<b>T O T A L</b>	<b>5 032 652,326</b>	<b>T O T A L</b>	<b>2 395 321,594</b>	<b>ORDINAIRES</b>			
Résultat positif des activités ordinaires	2 637 330,732						
Gains extraordinaires	0,000	Pertes extraordinaires	0,000	<b>RESULTAT NET APRES</b>	<b>2 637 330,732</b>	<b>3 228 144,052</b>	
Effet positif des modifications comptables	0,000	Effets négatif des modifications° comptable	0,000	<b>MODIFICATIONS</b>			
<b>T O T A L</b>	<b>2 637 330,732</b>	<b>T O T A L</b>	<b>0,000</b>				

## XI-INFORMATIONS SUR LES PARTIES LIEES

Désignation	Description de la transaction	Solde au 31/12/2014	Mouvements de l'exercice		Solde au 31/12/2015
			Débit	Crédit	
HABITAT	opération de vente conclue avec des conditions normales	16 839,761	170 347,153	169 690,445	17 496,469
HABITAT	opération d'achat conclue avec des conditions normales	-381,050	452,633	921,683	-850,100
HABITAT	Loyer et frais généraux et autres	37 465,000	38 140,000	2 700,000	72 905,000
SPECTRA	Loyer et frais généraux	13 200,000	14 160,000	6 120,000	21 240,000
ENERGIKA	Loyer	765,000	1 020,000	0,000	1 785,000
CARTHAGE MEUBLE	opération de vente conclue avec des conditions normales	45 026,225	0,000	0,000	45 026,225
CBM	opération de vente conclue avec des conditions normales	0,000	21 502,727	16 174,576	5 328,151
MBS	opération de vente conclue avec des conditions normales	6 163,926	25 718,676	29 676,944	2 205,658
LE PATIO	opération de vente	10 678,702	0,000	0,000	10 678,702
	<b>TOTAL</b>	<b>129 757,564</b>	<b>271 341,189</b>	<b>225 283,648</b>	<b>175 815,105</b>

**RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES  
EXERCICE 2015**

***Messieurs les Actionnaires,***

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale Ordinaire du 10 Juin 2014, nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la société MANUFACTURE PANNEAUX BOIS DU SUD arrêtés au 31 Décembre 2015 comprenant le bilan, l'état de résultat, l'état des flux de trésorerie ainsi que les notes aux états financiers.

***Responsabilité de la direction relative états financiers***

Ces états financiers qui font apparaître un total net bilan de 37 182 469,184 TND, et un résultat bénéficiaire net de 2 637 330,732 TND, ont été arrêtés par votre Conseil d'Administration. Le Conseil est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément aux normes comptables tunisiennes et aux lois et réglementations en vigueur. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

***Responsabilité de l'auditeur***

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes de la profession applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles de déontologie et de planifier et de réaliser l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.



### ***Opinion***

À notre avis, les états financiers annexés à notre rapport sont sincères et réguliers et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la société MANUFACTURE PANNEAUX BOIS DU SUD au 31 décembre 2015, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice arrêté à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

### ***Vérifications et Informations Spécifiques***

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Conformément aux dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, nous avons procédé à l'examen de la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations d'ordre comptable données dans le rapport de gestion du conseil d'administration. Les informations contenues dans ce rapport n'appellent pas, de notre part, de remarques particulières.

Nous avons également, dans le cadre de notre audit, procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, que nous n'avons pas relevé, sur la base de notre examen, d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

Par ailleurs et en application des dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications nécessaires et nous n'avons pas d'observations à formuler sur la conformité de la tenue des comptes en valeurs mobilières émises par la société à la réglementation en vigueur.

**Fait à Tunis, le 26 Avril 2016**

***Le Commissaire aux Comptes***

***Mahmoud ZAHAF***

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES  
EXERCICE 2015**

*Messieurs les Actionnaires,*

Conformément aux dispositions des articles 200 et suivants et 475 du code des sociétés commerciales, nous avons l'honneur de vous présenter les opérations conclues par votre société et entrant sous l'égide des articles susvisés.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues à travers nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

***II. Conventions et opérations réalisées au cours de l'exercice 2015***

La direction de votre société nous a informés de l'existence des conventions et opérations suivantes :

- La société MPBS a participé à l'augmentation en numéraire du capital social de la société ENERGIKA pour un montant de 200 000,000 TND.
- La société MPBS a facturé au titre de l'exercice 2015 des frais généraux de gestion à la société SPECTRA pour un montant annuel de 12 000,000 TND.

***III. Conventions et opérations approuvées au cours des exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice 2015***

L'exécution des conventions et opérations suivantes, conclues au cours des exercices antérieurs et approuvées par les assemblées générales des actionnaires, s'est poursuivie au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2015. Elles sont présentées ci-après :

- La société MPBS donne en location à la société HABITAT un local, pour un montant annuel de 1 000,000 TND.
- La société MPBS facture à la société HABITAT des frais pour un montant annuel hors taxes de 30 000,000 TND correspondant à sa quote-part dans les frais généraux d'exploitation et de gestion, suivant convention du 20 décembre 2007.
- La société MPBS a donné en location à la société ENERGIKA un local, pour un montant annuel de 1 200,000 TND suivant le contrat de location conclu en date du 18 Décembre 2014 ;

- Des garanties réelles ont été données par la société MPBS sur ses biens au profit des banques en couverture des crédits obtenus ;
- La société MPBS a réalisé, au cours de l'exercice 2015, avec les sociétés ci-après énumérées, les opérations suivantes :

Désignation	Solde au 31/12/2014	Mouvements de l'exercice		Solde au 31/12/2015
		Débit	Crédit	
<b><i>Ventes-Clients</i></b>				
HABITAT	16 839,761	170 347,153	169 690,445	17 496,469
CBM	0,000	21 502,727	16 174,576	5 328,151
MBS	6 163,926	25 718,676	29 676,944	2 205,658
CARTHAGE MEUBLE	45 026,225	0,000	0,000	45 026,225
LE PATIO	10 678,702	0,000	0,000	10 678,702
<b><i>Achats-Fournisseurs</i></b>				
HABITAT	-381,050	452,633	921,683	-850,100
<b><i>Débiteurs Divers</i></b>				
SPECTRA	13 200,000	14 160,000	6 120,000	21 240,000
HABITAT	37 465,000	38 140,000	2 700,000	72 905,000
ENERGIKA	765,000	1 020,000	0,000	1 785,000

#### ***IV. Obligations et engagements de la société envers les dirigeants***

Les obligations et engagements envers les dirigeants concernant leurs rémunérations tels que visés par l'article 200 II § 5 du code des sociétés commerciales se détaillent comme suit:

- La rémunération du président directeur général servie par la société MPBS et sa filiale HABITAT totalise un montant brut de 194 348,419 dinars courant l'exercice 2015. Les charges sociales y relatives s'élèvent à 3 459,264 dinars. Il bénéficie en outre d'une voiture de fonction avec la prise en charge des frais y afférents ainsi que les frais de télécommunication et tous les frais de représentation inhérents à sa fonction.
- La rémunération du directeur général adjoint servie par la société MPBS et ses filiales SPECTRA et ENERGIKA en qualité de cogérant totalise un montant brut de 137 513,518 dinars courant l'exercice 2015. Les charges sociales y relatives s'élèvent à 26 713,447 dinars. Il bénéficie en outre d'une voiture de fonction avec la prise en charge des frais y afférents ainsi que les frais de télécommunication et tous les frais de représentation inhérents à sa fonction.
- Un administrateur de la société MPBS est rémunéré par la filiale HABITAT au titre de sa fonction de directeur. La rémunération annuelle servie en 2015 totalise un montant brut de 83 153,129 dinars. Les charges sociales y relatives s'élèvent à 14 194,239 dinars. Il bénéficie en outre d'une voiture de fonction avec la prise en charge des frais y afférents ainsi que les frais de télécommunication et tous les frais de représentation inhérents à sa fonction.

**Fait à Tunis, le 26 Avril 2016**  
***Le Commissaire aux Comptes***  
***Mahmoud ZAHAF***

**AVIS DES SOCIÉTÉS**

**ETATS FINANCIERS DEFINITIFS**

**SOCIETE DE TRANSPORT DES HYDROCARBURES PAR PIPELINES  
-SOTRAPIL-**

Siège social : Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1003 Tunis -

La Société de Transport des Hydrocarbures par Pipelines - SOTRAPIL - publie ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2015 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du 26 mai 2016. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes : Mr Abderrazek SOUEI.

## BILAN

(Exprimé en dinars)

<u>ACTIFS</u>	<u>Notes</u>	<u>31/12/2015</u>	<u>31/12/2014</u>
<b>ACTIFS NON COURANTS</b>			
<b>Actifs immobilisés</b>			
Immobilisations incorporelles		297 223	271 542
Moins: Amortissements		(265 616)	(220 496)
		<b>31 607</b>	<b>51 046</b>
<b>Immobilisations corporelles</b>			
Immobilisations corporelles		44 412 902	45 773 571
Moins: Amortissements		(32 614 141)	(32 347 948)
	4.1	<b>11 798 761</b>	<b>13 425 623</b>
<b>Immobilisations financières</b>			
Immobilisations financières		1 297 371	1 455 345
Moins: provisions		(18 609)	(20 709)
	4.2	<b>1 278 762</b>	<b>1 434 636</b>
Total des actifs immobilisés		<b>13 109 130</b>	<b>14 911 305</b>
Autres actifs non courants		-	-
Total des actifs non courants		<b>13 109 130</b>	<b>14 911 305</b>
<b>ACTIFS COURANTS</b>			
<b>Stocks</b>			
Stocks		664 758	698 841
Moins: Provisions		-	-
	4.3	<b>664 758</b>	<b>698 841</b>
<b>Clients et comptes rattachés</b>			
Clients et comptes rattachés		7 153 837	4 669 884
Moins: Provisions		-	-
	4.4	<b>7 153 837</b>	<b>4 669 884</b>
<b>Autres actifs courants</b>			
Autres actifs courants		810 444	776 731
Moins: Provisions		(247 766)	(152 873)
	4.5	<b>562 678</b>	<b>623 858</b>
Placements et autres actifs financiers	4.6	17 901 192	13 550 588
Liquidités et équivalents de liquidités	4.7	2 692 905	4 024 427
Total des actifs courants		<b>28 975 370</b>	<b>23 567 598</b>
<b>TOTAL DES ACTIFS</b>		<b>42 084 500</b>	<b>38 478 903</b>

Les notes ci-jointes font partie intégrante des états financiers.

## BILAN

(Exprimé en dinars)

<u>CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS</u>	<u>Notes</u>	<u>31/12/2015</u>	<u>31/12/2014</u>
<b>CAPITAUX PROPRES</b>			
Capital		19 324 305	18 738 720
Réserves		2 791 598	2 550 834
Autres capitaux propres		139 510	139 510
Résultats reportés		8 565 069	8 335 881
Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice		<b>30 820 482</b>	<b>29 764 945</b>
Résultat de l'exercice		3 876 942	3 192 749
<b>Total des capitaux propres</b>	<b>4.8</b>	<b>34 697 424</b>	<b>32 957 694</b>
<b>PASSIFS</b>			
<b>PASSIFS NON COURANTS</b>			
Provisions pour risques et charges	<b>4.9</b>	1 524 804	1 222 460
Total des passifs non courants		<b>1 524 804</b>	<b>1 222 460</b>
<b>PASSIFS COURANTS</b>			
Fournisseurs et comptes rattachés	<b>4.10</b>	704 658	1 012 926
Autres passifs courants	<b>4.11</b>	5 151 849	3 280 058
Concours bancaires et autres passifs financiers		5 765	5 765
Total des passifs courants		<b>5 862 272</b>	<b>4 298 749</b>
<b>Total des passifs</b>		<b>7 387 076</b>	<b>5 521 209</b>
<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DES PASSIFS</b>		<b>42 084 500</b>	<b>38 478 903</b>

Les notes ci-jointes font partie intégrante des états financiers.

## ETAT DE RESULTAT

(Exprimé en dinars)

(Modèle autorisé)	Notes	<u>31/12/2015</u>	<u>31/12/2014</u>
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>			
Revenus	5.1	11 858 593	11 164 610
Autres produits d'exploitation	5.2	1 239 439	913 655
<b>TOTAL DES PRODUITS D 'EXPLOITATION</b>		<b>13 098 032</b>	<b>12 078 265</b>
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>			
Variation des stocks des produits à livrer		37 278	(57 774)
Achats consommés	5.3	829 532	777 473
Charges de personnel	5.4	4 203 732	4 081 354
Dotations aux amortissements et aux provisions	5.5	2 498 427	2 516 178
Autres charges d'exploitation	5.6	988 948	1 057 889
<b>TOTAL DES CHARGES D 'EXPLOITATION</b>		<b>8 557 917</b>	<b>8 375 120</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>4 540 115</b>	<b>3 703 145</b>
Charges financières nettes	5.7	(145)	(909)
Produits des placements	5.8	1 280 829	1 030 279
Autres gains ordinaires	5.9	277 181	212 936
Autres pertes ordinaires		(47 857)	(2 755)
<b>RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES</b>		<b>6 050 123</b>	<b>4 942 696</b>
Impôt sur les bénéfices		(2 173 181)	(1 749 947)
<b>RESULTAT NET DE L'EXERCICE</b>		<b>3 876 942</b>	<b>3 192 749</b>
Effet des modifications comptables (net d'impôts)		-	-
<b>RESULTAT APRES MODIFICATIONS COMPTABLES</b>		<b>3 876 942</b>	<b>3 192 749</b>

Les notes ci-jointes font partie intégrante des états financiers.

## ETAT DES FLUX DE TRESORERIE

(Exprimé en dinars)

(Modèle autorisé)	<u>Notes</u>	<u>31/12/2015</u>	<u>31/12/2014</u>
<b>Flux de trésorerie liés à l'exploitation</b>			
Résultat net		3 876 942	3 192 749
Ajustement pour :			
* Amortissements et provisions		2 235 372	2 487 089
Variation des :			
* Stocks		34 083	(66 487)
* Créances		(2 483 953)	570 343
* Autres actifs courants	6.1	(226 343)	(296 550)
* Fournisseurs et autres dettes	6.2	1 564 996	238 772
* Plus ou moins values de cessions		(32 446)	(7 733)
<b>Flux de trésorerie affectés à l'exploitation</b>		<b>4 968 651</b>	<b>6 118 183</b>
<b>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement</b>			
Décassements sur acquisitions d'immobilisations incorporelles		(1 770)	(36 985)
Décassements sur acquisitions d'immobilisations corporelles		(193 637)	(606 268)
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles		32 446	7 733
Décassements sur acquisitions d'immobilisations financières		-	(1 000 000)
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations financières		200 000	-
<b>Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement</b>		<b>37 039</b>	<b>(1 635 520)</b>
<b>Flux de trésorerie liés aux activités de financement</b>			
Dividendes et autres distributions		(1 873 872)	(1 769 768)
Affectations fonds social	6.3	(263 340)	(309 926)
<b>Flux de trésorerie affectés aux activités de financement</b>		<b>(2 137 212)</b>	<b>(2 079 694)</b>
<b>Variation de trésorerie</b>		<b>2 868 478</b>	<b>2 402 969</b>
Trésorerie au début de l'exercice		17 018 662	14 615 693
<b>Trésorerie à la clôture de l'exercice</b>		<b>19 887 140</b>	<b>17 018 662</b>

Les notes ci-jointes font partie intégrante des états financiers.



## NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS

### Note 1 : Présentation de la Société de transport des hydrocarbures par pipelines

La SOTRAPIL est une entreprise publique créée sous la forme d'une société anonyme au capital de **19 324 305 dinars**, ayant pour principal objet le transport des hydrocarbures par pipelines. La société a été créée le 26 septembre 1979 et a entamé les opérations d'exploitation en février 1984.

Le 13 décembre 2000, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé l'ouverture du capital de la société au public à concurrence de 32% et son introduction à la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

### Note 2 : Faits marquants de l'exercice

#### 2.1 Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires réalisé au cours de l'exercice 2015 s'est élevé à **11 858 593 dinars** par rapport à **11 164 610 dinars** enregistré au cours de l'exercice 2014, soit une évolution de l'ordre de **693 983 dinars**.

#### 2.2 Position litrage

Le solde de la position litrage a atteint au 31 décembre 2015 la somme de **1 195 247 dinars** contre **913 655 dinars** enregistré au 31 décembre 2014 soit une augmentation de l'ordre de **281 592 dinars**.

#### 2.3 Résultat comptable

La SOTRAPIL a enregistré au cours de l'exercice 2015 un résultat bénéficiaire de **3 876 942 dinars** contre un résultat également bénéficiaire au cours de l'exercice 2014 de l'ordre de **3 192 749 dinars**, soit une augmentation de l'ordre de **684 193 dinars** provenant essentiellement de l'augmentation du chiffre d'affaires.

#### 2.4 Changement du régime fiscal de la société en matière de la TVA

En vertu de l'arrêté du ministre des finances n°3058 en date du 21 décembre 2015, le transport des produits pétroliers par la SOTRAPIL est devenue assujetti à la taxe sur la valeur ajoutée au taux de 12% à partir du 3 octobre 2015 date d'ajustement des prix de transport des produits pétroliers. Notons que la société n'a pas obtenue le droit pour un crédit de départ au titre de la TVA.

#### 2.5 L'arrivée du terme des conventions du droit de servitude

Pour la construction du pipeline sous-terrain de transport des hydrocarbures reliant la zone pétrolière de Bizerte à celle de Radés, la SOTRAPIL a conclu au cours des années 1982 et 1983 avec tous les propriétaires des parcelles de terrains figurant sur le tracé du pipeline, des conventions de servitude pour une durée de 30 années. Ces conventions permettent notamment à la société de bénéficier du droit de passage du pipeline à travers toutes les parcelles de terrains concernées, et elles sont arrivées à échéance au cours des années 2012 et 2013 et doivent par conséquent être renouvelées.

Ainsi, afin de fixer les prix de référence visant l'indemnisation des différents propriétaires et le renouvellement des conventions de servitude, la SOTRAPIL a effectué les démarches suivantes :

- Le recours en juillet 2012 à un ingénieur urbaniste expert auprès des tribunaux fonciers pour l'estimation des indemnités à verser aux propriétaires terriens ;
- La communication du rapport d'expertise aux services compétents du Ministère des domaines de l'Etat et des affaires foncières pour avis et approbation.

La SOTRAPIL a reçu en date du 06 mars 2015 le rapport d'expertise de la direction générale d'évaluation rattachée au ministère des domaines de l'Etat et affaires foncières fixant l'indemnisation des propriétaires des parcelles se trouvant sur le tracé du pipeline de transport des produits pétroliers à **6 188 062 dinars**. Notons que la société a engagé les démarches nécessaires pour entamer la campagne de renouvellement des conventions avec les différents propriétaires terriens. (Établissement des procédures, contrat type, établissement d'une liste des propriétaires, consultation de l'avocat à propos des démarches à entreprendre... etc)

Etant donné que le ministère des domaines de l'Etat et affaires foncières n'a pas pris en considération dans son évaluation le cadre juridique de la convention liant les propriétaires des parcelles à la SOTRAPIL, cette valorisation a été considérée très élevée par la société. Pour cela, le conseil d'administration de la société réuni en date du 07 avril 2016, a recommandé la suspension de la campagne de renouvellement des contrats de servitudes et d'engager des consultations juridiques et foncières en vu de revoir la valeur des indemnités à proposer aux différents propriétaires de parcelles se trouvant sur le tracé du pipeline sur la base des clauses contractuelles initialement signés avec les titulaires des parcelles.

Il n'en reste pas moins vrai que la société a inséré au niveau de son budget d'investissement pour l'exercice 2014 un montant approximatif qui servira au renouvellement des dites conventions.

D'un point de vue comptable, le montant total que supportera la SOTRAPIL pour le renouvellement des conventions de servitude est considéré comme un élément du coût de construction du pipeline de transport des produits pétroliers. Il sera réparti sous forme de dotations aux amortissements inscrites chaque année parmi les charges, sur toute la période couverte par la convention.

### **Note 3. Principes et méthodes comptables**

Les états financiers arrêtés au 31 décembre 2015 sont préparés conformément aux dispositions de la loi n°96-112 du 30 décembre 1996 portant promulgation du système comptable des entreprises et par application des principes et méthodes comptables tels que définis par le décret n° 96-2459 du 30 décembre 1996 portant promulgation du cadre conceptuel.

Les principes et méthodes comptables les plus significatifs appliqués par la SOTRAPIL pour l'élaboration des états financiers sont les suivants :

#### **3.1 Immobilisations corporelles**

Les immobilisations sont amorties linéairement aux taux suivants :

Constructions principales et annexes	5%	10%	20%
Installations techniques, matériels et outillages industriels	10%		
Matériels de transport	20%		
Installations générales, agencements et aménagements divers divers	10%		
Equipements de bureaux	10%		

- L'inspection interne du pipeline et les grosses réparations qui en découlent ont toujours été considérées comme des investissements renouvelables tous les cinq ans. Il s'agit d'une opération vitale pour le pipeline qui influe sur ses performances et sur sa durée de vie et procure bien évidemment des avantages économiques futurs à la société.
- Les dotations aux amortissements sur les acquisitions de l'exercice sont calculées, en respectant la règle du « Prorata Temporis ».

#### **3.2 Charges à répartir**

Les charges à répartir sont résorbées sur une durée de 3 ans.

### **3.3 Stocks**

#### **3.3.1 Stocks des pièces de rechange et autres approvisionnements**

Les pièces de rechange et les matières consommables font l'objet d'un inventaire physique à la fin de l'année et sont valorisées au coût moyen pondéré après chaque entrée.

#### **3.3.2 Stocks de produits à livrer**

Le stock de produits à livrer correspond aux quantités d'hydrocarbures existantes dans les canalisations banales et les bacs de stockage de « contaminât » au 31 décembre 2015. Il est valorisé au prix de facturation de ces produits par la STIR.

#### **3.4 Les placements à court terme**

Les placements en bons de trésor et billets de trésorerie sont enregistrés à leur valeur nominale. Les produits à recevoir représentent la part des intérêts courus depuis la date d'acquisition à la date de clôture de l'exercice.

#### **3.5 Le solde de la position litrage**

Il représente les gains et les pertes découlant de la situation des comptes courants produits des sociétés clientes.

Cette situation est arrêtée à la fin de chaque exercice comptable ou à l'occasion d'un changement des prix des produits pétroliers.

Le solde de ces produits et pertes est comptabilisé dans le compte «autres produits d'exploitation».

## NOTES 4 : BILAN

### 4-1 Immobilisations corporelles

		<u>31/12/2015</u>	<u>31/12/2014</u>
Terrains		625 640	625 640
Constructions	4-1-1	34 720 789	36 047 646
Installations techniques mat et outillages industriels		3 900 121	3 524 478
Matériels de transport		1 281 193	1 325 092
Equipements de bureaux	4-1-2	971 095	1 118 284
Installations générales, Agencements et Aménagements divers		538 791	538 791
Emballages récupérables identifiables		2 095	2 095
Immobilisations en cours	4-1-3	2 373 178	2 591 545
	<b>Total brut</b>	<b>44 412 902</b>	<b>45 773 571</b>
Amortissements et provisions		(32 614 141)	(32 347 948)
	<b>Total net</b>	<b>11 798 761</b>	<b>13 425 623</b>

Pour de plus amples explications sur la variation des immobilisations corporelles et des amortissements voir le tableau présenté à l'Annexe 1.

#### 4-1-1 **Constructions**

		<u>31/12/2015</u>	<u>31/12/2014</u>
Constructions Pipe Bizerte (Radès)		18 339 937	18 339 937
Constructions Pipe Jet		8 364 967	8 364 967
Pièces de rechanges spécifiques	4-1-1-1	1 089 360	2 571 789
Construction siège social		3 259 609	3 259 609
Bacs de contaminât		713 416	713 416
Construction magasin des stocks (Radès)		414 227	414 227
Aménagement du laboratoire (Radès)		35 957	35 957
Aménagement des zones dangereuses à Radès		37 355	37 355
Travaux de construction des dépôts pour pompes Jet		78 313	-
Travaux de mise en place d'un poste redresseur		53 960	-
Autres constructions		2 333 688	2 310 389
	<b>Total</b>	<b>34 720 789</b>	<b>36 047 646</b>

#### 4-1-1-1 **Pièces de rechanges spécifiques**

A la clôture de l'exercice 2015, la SOTRAPIL a procédé à un ajustement de l'ordre de **1 528 922 dinars** au titre des déclassements de pièces de rechanges qui n'ont pas été décomptabilisées depuis l'année 1997 conformément au rapport d'inventaire établi.

#### 4-1-2 Equipements de bureaux

La société a procédé à un inventaire physique des équipements de bureau qui a été suivi d'un rapprochement avec les données comptables. Les ajustements opérés sur le solde de cette rubrique se détaillent comme suit:

<b>Solde au 31/12/2014</b>	<b>1 118 284</b>
Acquisitions 2015	47 311
Régularisation cessions non comptabilisées	(53 432)
Dons non comptabilisés	(24 316)
Destructions matériel informatique non comptabilisée	(85 070)
Réimportation comptable	(7 770)
Reclassements dans le compte immobilisations incorporelles	(23 911)
<b>Solde comptable au 31/12/2015</b>	<b>971 095</b>

#### 4-1-3 Immobilisations en cours

Le détail de la rubrique immobilisations en cours se présente comme suit :

		<u>31/12/2015</u>	<u>31/12/2014</u>
Projet Skhira-Menzel Hayet (Etudes techniques et financières)	4-1-3-1	1 824 113	1 824 113
Projet Skhira (Servitudes pour utilisations des terrains)	4-1-3-2	348 032	348 032
Acquisition d'Obturbateurs		-	183 839
Mission d'inspection interne du pipeline		128 542	128 542
Maintenance Pipe Jet		-	25 680
Avances pour l'acquisition d'équipements		23 813	23 813
Acquisition de pièces de rechanges spécifiques		25 672	31 424
Renouvellement des contrats de servitudes		11 312	5 782
Autres projets		11 694	20 324
<b>Total brut</b>		<b>2 373 178</b>	<b>2 591 545</b>
Provision pour dépréciation - Projet pipeline Skhira- Menzel Hayet		(2 172 145)	(2 172 145)
Provision sur autres immobilisations en cours		(152 355)	(152 355)
<b>Total net</b>		<b>48 678</b>	<b>267 045</b>

#### 4-1-3-1 Projet Pipeline Skhira - Menzel Hayet (Etudes techniques et financières)

La SOTRAPIL a réalisé en 2002 une étude technique et financière pour la Construction d'un pipeline multi produits pétroliers reliant la Skhira à Menzel - Hayet (Région du grand sahel) pour une valeur totale de 1 824 113 dinars. Le coût élevé d'exécution du projet a amené le conseil interministériel réuni le 29 juillet 2008 à chercher une autre alternative pour la réalisation du projet du pipeline Skhira - Région du grand Sahel. La SOTRAPIL a envisagé alors d'adapter les composantes de l'étude technique et financière à la nouvelle configuration du projet. Les composantes de l'étude jugées caduques ont été provisionnées au cours de l'exercice 2008 à concurrence de 297 622 dinars. Des difficultés sont apparus quand à la mise en exécution de la nouvelle configuration du projet et le retour à la configuration initiale est alors envisagé. Toutefois, et en l'absence de décision jusqu'au 31 décembre 2010 concernant l'alternative à retenir et la date de début des travaux, la SOTRAPIL a constaté par mesure de prudence au cours de l'exercice 2010 une provision complémentaire de l'ordre de 1 526 491 dinars sur l'ensemble des éléments de l'étude technique et financière du projet, et ce en l'absence d'informations précises sur les composantes qui peuvent être utilisées et celles qui devraient être reproduites.

Il est à noter que en date du 3 Août 2015, une réunion au sein du ministère de l'industrie concernant les projets restructurant qui peuvent être financés dans le cadre de la coopération Européenne, il a été convenu sur la nécessité d'inclure ce projet dans le cadre du premier plan de développement post révolution 2016-2020 et il y aura des réunions avec tous les intervenants pour étudier les scénarios possibles.

Il est tout de même à signaler, que jusqu'à la date de préparation de ces états financiers aucune décision n'a été prise concernant l'alternative du projet à retenir et la date de début des travaux.

#### 4-1-3-2 Projet Pipeline Skhira - Menzel Hayet (Servitudes pour utilisations des terrains)\_

Les frais de servitude pour le passage du pipeline SKHIRA - Menzel Hayet d'un montant de **348 032 dinars** ont été provisionnés en totalité au cours de l'exercice 2008.

#### 4-2 Immobilisations financières

		<u>31/12/2015</u>	<u>31/12/2014</u>
Titres de participations	4-2-1	61 050	61 050
Obligations à long terme (Emprunt de l'Etat)	4-2-2	800 000	1 000 000
Prêts à plus d'un an sur fonds social	4-2-3	424 183	380 057
Dépôts et cautionnements		12 138	14 238
<b>Total brut</b>		<b>1 297 371</b>	<b>1 455 345</b>
Provisions pour dépréciation des immobilisations financières	4-2-4	(18 609)	(20 709)
<b>Total net</b>		<b>1 278 762</b>	<b>1 434 636</b>

#### 4-2-1 Titres de participation

Titres		Nbr	Objet	Valeur en dinars
SNDP	4-2-1-1	5	Décision de la CAREPP du 12/09/1996	50
Zone franche de Zarsis		600	Décision de la CAREPP du 12/02/2000	60 000
Société AGIL de gestion et de services (S.A.GE.S)		10	Décision de la Commission technique du 11 Juin 2014	1 000
<b>Total</b>				<b>61 050</b>

4-2-1-1 Le nombre des actions gratuites s'élèvent au 17 novembre 2015 date de la réunion de l'assemblée générale extraordinaire de la SNDP, à **127 actions**.

#### 4-2-2 Obligations à long terme (Emprunt de l'Etat)

	<u>31/12/2015</u>
Obligations ligne BNA Capitaux	320 000
Obligations ligne STB Finance	320 000
Obligations ligne BH	160 000
<b>Total</b>	<b>800 000</b>

#### 4-2-3 Prêts à plus d'un an sur Fonds social

<b>Solde au 31 décembre 2014</b>	<b>380 057</b>
Prêts accordés en 2015	199 050
Reclassements à moins d'un an	(138 217)
Remboursement de l'année 2015	(16 707)
<b>Solde au 31 décembre 2015</b>	<b>424 183</b>

#### 4-2-4 Provisions pour dépréciation des immobilisations financières

	<u>31/12/2015</u>
Prêts au personnel	6 471
Dépôts et cautionnements	12 138
	<b>18 609</b>

#### 4-3 Stocks

		<u>31/12/2015</u>	<u>31/12/2014</u>
Pièces de rechange et autres approvisionnements	4-3-1	149 511	146 315
Hydrocarbures existantes dans les canalisations banales	4-3-2	509 908	538 065
Produits à livrer JET		5 339	14 461
<b>Total</b>		<b>664 758</b>	<b>698 841</b>

#### 4-3-1 Pièces de rechange et autres approvisionnements

Stock initial au 01 Janvier 2015	146 315
Les entrées	44 070
Les sorties	(40 874)
<b>Stock final au 31 décembre 2015</b>	<b>149 511</b>

#### 4-3-2 Hydrocarbures existantes dans les canalisations banales

Le stock de produits à livrer correspond aux quantités d'hydrocarbures existantes dans les canalisations banales et des bacs de stockage de contaminât au 31decembre 2015. Il est valorisé au prix de facturation par la STIR.

Stock de produits à livrer -Canalisations banales au 31 décembre 2015	463 423
Stock de produits existant au niveau des bacs de contaminas	46 485
<b>Stock au 31 décembre 2015</b>	<b>509 908</b>

#### 4-4 Clients et comptes rattachés

	<u>31/12/2015</u>	<u>31/12/2014</u>
TOTAL Tunisie	688 092	135 770
OIL Libya	482 212	282 278
STAROIL	1 443 662	240 062
SNDP	1 676 600	707 961
VIVO Energie	1 060 933	576 355
SHELL	461	461
Clients, factures à établir	1 801 877	2 726 997
<b>Total Brut</b>	<b>7 153 837</b>	<b>4 669 884</b>

Ces comptes enregistrent :

- Les sommes facturées par la SOTRAPIL à chaque client contre le transport des produits pétroliers par pipeline, et qui demeurent non payées jusqu'au 31 décembre 2015.
- La valeur de la position de litrage de chaque client résultant du changement de la structure des prix des produits pétroliers;
- La valeur des produits pétroliers livrés par la SOTRAPIL à ses différents clients en sus des quantités qu'ils ont commandées auprès de la STIR, et ce en raison des capacités de stockage limitées de ces clients au moment de l'opération de pompage.



#### 4-4-1 Clients, factures à établir

	<u>31/12/2015</u>	<u>31/12/2014</u>
Compte courant produit STAROIL	19 213	585 073
Compte courant produit OIL Libya	456 748	523 906
Compte courant produit SNDP	689 255	882 906
Compte courant produit TOTAL	132 392	-
Compte courant VIVO Energy	482 839	427 029
Factures à établir (Transport des produits pétroliers)	21 430	308 083
	<hr/>	<hr/>
<b>Total</b>	<b>1 801 877</b>	<b>2 726 997</b>

Ces comptes enregistrent les sommes que la SOTRAPIL n'a pas facturées jusqu'au 31 décembre 2015 à ses différents clients au titre :

- Des quantités des produits pétroliers livrées en sus des quantités qu'ils ont commandées ;
- De la contre partie du transport des produits pétroliers par pipeline.

#### 4-5 Autres actifs courants

		<u>31/12/2015</u>	<u>31/12/2014</u>
Fournisseurs débiteurs		20 908	19 319
Personnel, avances et acomptes		97 056	89 729
Débiteurs divers	4-5-1	202 587	242 266
Produits à recevoir	4-5-2	306 808	274 329
Charges constatées d'avance	4-5-3	182 196	151 088
Etat, crédit de TFP		889	-
		<hr/>	<hr/>
<b>Total brut</b>		<b>810 444</b>	<b>776 731</b>
Provisions	4-5-4	(247 766)	(152 873)
		<hr/>	<hr/>
<b>Total net</b>		<b>562 678</b>	<b>623 858</b>

#### 4-5-1 Débiteurs divers

		<u>31/12/2015</u>	<u>31/12/2014</u>
Raccordement TOTAL Tunisie	4-5-1-1	73 313	77 351
Ministère de l'équipement	4-5-1-2	128 036	128 036
Société de Promotion du Lac de Tunis	4-5-1-3	-	33 143
Autres débiteurs divers		1 238	3 736
		<hr/>	<hr/>
<b>Total</b>		<b>202 587</b>	<b>242 266</b>

#### 4-5-1-1 Raccordement TOTAL

Ce solde représente la prise en charge par la SOTRAPIL du coût du raccordement pour le transport du produit Jet A1 au dépôt du client Total Tunisie de Radès à ses dépôts de l'aéroport de Tunis Carthage en contre partie d'un droit de passage d'un montant de cinq cent millimes par mètre cube payé annuellement au profit de la SOTRAPIL.

#### 4-5-1-2 Ministère de l'équipement

Cette créance représente le reliquat des impayés dus par le ministère de l'équipement, de l'habitat et de l'aménagement du territoire sur des travaux opérés par la SOTRAPIL .Ce montant a été provisionné en totalité en attendant la régularisation de l'affaire.

#### 4-5-1-3 Société de Promotion du Lac de Tunis (SPLT)

Cette créance a été annulé et a fait l'objet d'une reprise sur provision suite à l'élaboration d'une note explicative par la direction juridique qui confirme que cette société n'est pas tenue de payer ce montant et que cette créance n'a une validité ni juridique ni contractuelle.

#### 4-5-2 Produits à recevoir

		<u>31/12/2015</u> (en dinars)	<u>31/12/2014</u> (en dinars)
Ministère de l'industrie -Salaires des détachés	4-5-2-1	288 799	252 553
Autres produits à recevoir		18 009	21 776
<b>Total</b>		<b>306 808</b>	<b>274 329</b>

4-5-2-1 Suite à un écrit adressé à la SOTRAPIL de la part du ministre de l'industrie en date du 30 avril 2015 concernant le règlement des salaires du détaché, le ministère a confirmé l'intégration de cette créance de la SOTRAPIL au niveau de son budget de l'exercice 2016.

#### 4-5-3 Charges constatées d'avance

	<u>31/12/2015</u> (en dinars)	<u>31/12/2014</u> (en dinars)
Software Management Solutions-Maintenance payée d'avance	5 075	7 843
Factures OMMP payées d'avance	92 985	92 985
Factures AE TECH payées d'avance	5 624	5 624
SIMAC-Maintenance payée d'avance	19 635	19 635
STAR	-	-
TRANSTU-Abonnements de Transport	4 496	4 496
Facture TOPNET	-	-
Bons de Carburant non consommés	17 167	17 167
Autres charges constatées d'avance	3 338	3 338
<b>Total</b>	<b>182 196</b>	<b>151 088</b>

#### 4-5-4 Provisions

	<u>31/12/2015</u>	<u>31/12/2014</u>
Provisions sur des avances accordées aux fournisseurs	7 308	7 308
Provisions SPLT	-	33 143
Provisions sur les produits à recevoir	112 422	112 422
Provisions sur Ministère de l'équipement	128 036	-
<b>Total</b>	<b>247 766</b>	<b>152 873</b>

#### 4-6 Placements et autres actifs financiers

		<u>31/12/2015</u>	<u>31/12/2014</u>
Prêts à moins d'un an sur fonds social		138 217	120 353
Placements courants	4-6-1	17 000 000	13 000 000
Emprunt obligataire		200 000	-
Intérêts courus sur placements à terme	4-6-2	562 975	430 235
<b>Total</b>		<b>17 901 192</b>	<b>13 550 588</b>

#### **4-6-1 Placements courants**

		<u>31/12/2015</u>	<u>31/12/2014</u>
Placements financiers BTK		-	1 000 000
Certificats de dépôt- BTK		-	1 000 000
Compte à terme Amen Bank		7 000 000	6 000 000
Compte à terme BTK		2 000 000	3 000 000
Compte à terme STB		5 000 000	2 000 000
Compte à terme BNA		3 000 000	-
<b>Total</b>		<b>17 000 000</b>	<b>13 000 000</b>

#### **4-6-2 Intérêts de placements**

	<u>31/12/2015</u>
Amen Bank (Lafayette)	174 356
Banque Tuniso- Kweitienne (Centre Urbain Nord)	67 770
Banque nationale Agricole (Kheireddine Pacha)	198 068
STB (Mahrajène)	89 925
Obligations	32 856
<b>Total</b>	<b>562 975</b>

#### 4-7 Liquidités et équivalents de liquidités

		<u>31/12/2015</u>	<u>31/12/2014</u>
Comptes courants bancaires	4-7-1	2 692 560	4 024 377
Caisse		345	50
<b>Total</b>		<b>2 692 905</b>	<b>4 024 427</b>

#### 4-7-1 Comptes courant bancaires

	<u>31/12/2015</u>	<u>31/12/2014</u>
BNA (Kheireddine Pacha)	37 891	29 225
BANQUE DE L'HABITAT	686 849	1 237 390
UBCI (El Menzah)	7 098	7 021
STB	39	39
ATB	-	5 050
STB (Mahrajène)	467 370	1 222 976
BTK (Centre Urbain Nord)	223	377 926
BTK (centrale)	356 229	221
AMEN BANK (Lafayette)	351 292	74 425
BTK Fonds Social	128 849	68 124
Union Internationale des Banques	-	18 810
Banque Zitouna	554 989	937 403
ATB (Charguia)	101 435	45 371
Autres comptes	296	396
<b>Total</b>	<b>2 692 560</b>	<b>4 024 377</b>

#### 4-8 Capitaux propres

		<u>31/12/2015</u>	<u>31/12/2014</u>
Capital social	4-8-1	19 324 305	18 738 720
Réserves	4-8-2	2 791 598	2 550 834
Autres capitaux propres		139 510	139 510
Résultats reportés	4-8-3	8 565 069	8 335 881
<b>Capitaux propres avant résultat de l'exercice</b>		<b>30 820 482</b>	<b>29 764 945</b>
Résultat net de l'exercice		3 876 942	3 192 749
<b>Capitaux propres avant affectation</b>		<b>34 697 424</b>	<b>32 957 694</b>

Pour de plus amples détails sur la variation des capitaux propres pour la période allant du 01 Janvier 2015 au 31 décembre 2015, voir le tableau présenté à l'annexe 2.

#### 4-8-1 Capital social

L'assemblée générale extraordinaire a décidé le 28 Mai 2015 d'augmenter le capital social de la société par l'émission de 117 117 actions de valeur nominale de 5 dinars par incorporation de :

Réserve spéciale de réinvestissement	572 573
Résultats reportés	13 012
<b>Total</b>	<b>585 585</b>

#### 4-8-2 Réserves

	<u>31/12/2015</u>	<u>31/12/2014</u>
Réserves légales	1 873 872	1 769 768
Réserves extraordinaires	160 205	160 205
Réserves pour fonds social	4-8-2-1 757 521	620 861
<b>Total</b>	<b>2 791 598</b>	<b>2 550 834</b>

#### 4-8-2-1 Réserves pour fonds social

	2 015	2 014
<b>Fonds social au 1er janvier</b>	<b>620 861</b>	<b>530 787</b>
<b>Ressources de la période</b>	<b>436 171</b>	<b>432 537</b>
- Quote-part résultat de l'exercice	400 000	400 000
- Intérêts des prêts au personnel	12 581	11 383
- Intérêts bancaires capitalisés	2 281	783
- Contributions du personnel aux tickets de restaurants	21 309	20 371
<b>Emplois de la période</b>	<b>299 511</b>	<b>342 463</b>
- Restauration	194 867	183 050
- Omra	2 340	10 855
- Dons	4 000	11 273
- Colonie de vacances	75 237	92 735
- Cadeaux et autres frais	23 067	44 550
<b>Fonds social au 31 décembre</b>	<b>757 521</b>	<b>620 861</b>

#### 4-8-3 Résultats reportés

	<u>31/12/2015</u>	<u>31/12/2014</u>
Résultats reportés	8 565 069	8 335 881
	<b>8 565 069</b>	<b>8 335 881</b>

Le solde de la rubrique des résultats reportés se détail comme suit :

	<u>Montant</u>
Résultat net de l'année 2014	3 192 749
Résultats reportés au 31 décembre 2014	8 335 881
<b>Résultat avant affectation</b>	<b>11 528 630</b>
Réserve légale	(104 104)
Réserves spéciale de réinvestissement	(572 573)
Incorporation de résultats reportés au capital social	(13 012)
Dividendes 2014 (500 millimes par action)	(1 873 872)
Dotations annuelles au fonds social	(400 000)
<b>Résultats reportés au 31 décembre 2015</b>	<b>8 565 069</b>

#### 4-8-4 Résultat de l'exercice

Le montant des investissements ayant bénéficiés des avantages fiscaux prévus par l'article 7 du code des incitations aux investissements s'est élevé à **374 018 dinars**. La société a procédé à ce titre :

- A la préparation d'un programme d'investissement ;
- Au dépôt d'une déclaration d'investissement auprès des instances sectorielles concernées;
- A l'identification des bénéfices à déduire du résultat de l'exercice 2015 qui doivent être inscrits dans un "compte de réserve spécial d'investissement" après approbation de cette affectation par l'AGO. Cette réserve sera incorporée dans le capital de la société au plus tard à la fin de l'année 2016.

#### 4-9 Provisions pour risques et charges

Cette rubrique enregistre le montant des provisions pour risques et charges constatées par SOTRAPIL. Elles se détaillent comme suit :

		<u>31/12/2015</u>	<u>31/12/2014</u>
Affaire de servitude Société de promotion Immobilière BELDIAR		58 590	58 590
Affaire juridique de Comète et Trapil	4-9-1	460 654	467 713
Charges d'amortissements des droits de servitudes	4-9-2	1 005 560	696 157
<b>Total</b>		<b>1 524 804</b>	<b>1 222 460</b>

##### 4-9-1 Affaire juridique de Comète et Trapil

La provision de Comète et Trapil a été constatée suite à une action en justice lancée par ce groupement et ceci pour le règlement du reliquat du montant du marché de l'étude du pipeline SKHIRA- Grand SAHEL. La SOTRAPIL a alors constaté une provision à hauteur de 20% du montant des trois premières phases du marché initial qui n'a pas fait l'objet de décompte.

##### 4-9-2 Provision pour amortissements des droits de servitudes

La provision pour charges d'amortissements des droits de servitudes correspond à l'estimation de la consommation au titre des exercices postérieurs à 2012 de l'avantage économique rattaché à l'exploitation du droit de passage du pipeline. La durée actuelle retenue pour l'amortissement des droits de servitudes est de 20 ans.

#### 4-10 Fournisseurs et comptes rattachés

	<u>31/12/2015</u>	<u>31/12/2014</u>
Fournisseurs, achats de biens et services	296 474	623 031
Fournisseurs, achats d'immobilisations	170 715	48 454
Fournisseurs d'immobilisations, retenues de garanties	187 983	190 486
Fournisseurs, factures non encore parvenues	49 486	150 955
<b>Total</b>	<b>704 658</b>	<b>1 012 926</b>

#### 4-11 Autres passifs courants

		<u>31/12/2015</u>	<u>31/12/2014</u>
Clients autres avoirs	4-11-1	3 203 823	2 023 132
Personnel, œuvres sociales		363 053	373 016
Personnel, oppositions		1 487	1 399
Personnel, charges à payer		461 291	367 418
Etat, impôts et taxes retenues à la source		150 922	113 672
Créditeurs divers		32 901	23 771
Comptes transitoires ou d'attente		54	54
Charges à payer	4-11-2	51 793	63 209
Etat, taxe sur chiffre d'affaires		2 654	1 782
Dividende à distribuer (droits rampus)		5 190	4 237
Etat Impôts sur les bénéfices		592 122	288 923
Etat, TVA à payer		262 575	-
Autres charges à payer		3 567	-
Produits constatés d'avance	4-11-3	20 417	19 445
<b>Total</b>		<b>5 151 849</b>	<b>- 3 280 058</b>

#### 4-11-1 Clients créditeurs

	<u>31/12/2015</u>	<u>31/12/2014</u>
Compte courant produit TOTAL Tunisie	420 388	90 389
Compte courant produit OIL LIBYA	238 851	512 734
Compte courant produit STAROIL	1 314 986	645 363
Compte courant produit SNDP	914 048	513 167
Compte courant produit VIVO ENERGY	294 826	248 621
Nouvelle répartition	20 724	12 858
<b>Total</b>	<b>3 203 823</b>	<b>2 023 132</b>

Ces comptes enregistrent, la valeur des quantités de produits pétroliers commandées par les clients de la SOTRAPIL auprès de la STIR, et qui ne leur ont pas été livrées à cause de leurs capacités limitées de stockage au moment de l'opération de pompage des produits. Notons que la détermination des soldes des comptes courants produits débiteurs et créditeurs et les facturations conséquentes se font une fois à la fin de chaque exercice comptable.

#### 4-11-3 Charges à payer

	<u>31/12/2015</u>	<u>31/12/2014</u>
Provisions jetons de présence 2014-Conseil d'administration	24 000	22 000
Provisions jetons de présence 2014-Comité d'audit Interne	6 000	6 000
Provisions honoraires du commissaire aux comptes	15 000	19 900
Charges à payer TT	4 000	6 500
Autres charges à payer	2 793	8 809
<b>Total</b>	<b>51 793</b>	<b>63 209</b>

#### 4-11-4 Produits constatés d'avance

	<u>31/12/2015</u>	<u>31/12/2014</u>
Loyer Office National de Télédiffusion	2 326	2 215
Loyer BTK	18 091	17 230
<b>Total</b>	<b>20 417</b>	<b>19 445</b>

### NOTES 5 : ETAT DE RESULTAT

#### 5-1 Revenus

		<u>31/12/2015</u>	<u>31/12/2014</u>
Transport par pipeline	5-1-1	10 689 968	10 104 244
Transport par conduites banales	5-1-2	521 430	502 807
Frais de stockage des produits pétroliers dans la pipeline	5-1-3	96 427	96 427
Transport pipe JET	5-1-4	550 768	461 132
<b>Total</b>		<b>11 858 593</b>	<b>11 164 610</b>

#### 5-1-1 Transport par pipeline

	<u>Volume transporté</u> <u>(en mètre cube)</u>	<u>Prix/m3</u>	<u>Chiffre d'affaires</u> <u>31/12/2015</u>
Gasoil	764 014	5,823	4 448 854
Gasoil prix ajusté 3 octobre 2015	226 610	6,323	1 432 858
Pétrole	28 388	5,623	159 626
petrole prix ajusté 3 octobre 2015	11 074	6,123	67 807
Gasoil 50	116 336	5,823	677 424
Gasoil 50 ( prix ajusté)	24 910	6,323	157 506
Essence sans plomb	434 762	6,473	2 814 217
Essence sans plomb prix ajusté	132 004	6,973	920 464
Gasoil au profit de la société CPC	18 689	0,600	11 213
<b>Total</b>	<b>1 756 788</b>		<b>10 689 968</b>



### 5-1-2 Transport par conduites banales

	<u>Volume transporté</u> <u>(en mètre cube)</u>	<u>Prix/m3</u>	<u>Chiffre d'affaires</u> <u>31/12/2015</u>
Gasoil	990 625	0,3	297 188
Pétrole	39 462	0,3	11 839
Gasoil 50	141 246	0,3	42 374
Essence sans Plomb	566 766	0,3	170 030
<b>Total</b>	<b>1 738 099</b>		<b>521 430</b>

### 5-1-3 Frais de stockage des produits pétroliers dans le pipeline

Ce compte enregistre les revenus provenant des frais de stockage du gasoil au niveau du pipeline multi-produits en dehors des périodes de pompage. La facturation des frais de stockage est effectuée mensuellement selon un montant fixe de 2,066 dinars qui est réparti entre les clients en fonction des quantités transportées de l'année précédente.

	<u>Volume Stocké</u> <u>(en mètre cube)</u>	<u>Prix/m3</u>	<u>Chiffre d'affaires</u> <u>31/12/2015</u>
Frais de stockage	46 673	2,066	96 427

### 5-1-4 Transport pipe JET

Ce compte enregistre le revenu provenant du transport du kérosène à l'aéroport au niveau du pipe jet pour les deux clients TOTAL et SNDP.

	<u>Volume Transporté</u> <u>(en mètre cube)</u>	<u>Prix/m3</u>	<u>Chiffre d'affaires</u> <u>31/12/2015</u>
Quantité transportée du 1 <sup>er</sup> janvier au 30 septembre 2015	96 121	4,669	448 790
Quantité transportée du 1 <sup>er</sup> octobre au 31 décembre 2015	20 412	4,996	101 979
	<b>116 533</b>		<b>550 768</b>

### 5-2 Autres produits d'exploitation

		<u>31/12/2015</u>	<u>31/12/2014</u>
Profits sur position de litrage	5-2-1	1 195 247	913 655
Reprise sur provisions		42 302	-
Vente cahiers de charges		1 890	-
<b>Total</b>		<b>1 239 439</b>	<b>913 655</b>

### 5-2-1 Profits sur position de litrage

	<u>31/12/2015</u>	<u>31/12/2014</u>
Compte courant SNDP	772 154	681 723
Compte courant TOTAL Tunisie	(243 086)	(264 343)
Compte courant STAROIL	(20 571)	228 315
Compte courant OIL LIBYA	236 515	(625 652)
Compte courant VIVO ENERGY	450 235	893 612
Nouvelle répartition-Total Tunisie	2 114	(8 924)
Nouvelle répartition-VIVO Energy	15 617	704
Nouvelle répartition-SNDP	(18 377)	5 167
Nouvelle répartition-OIL LIBYA	(2 348)	(3 934)
Nouvelle répartition-STAROIL	2 994	6 987
<b>Total</b>	<b>1 195 247</b>	<b>913 655</b>

### 5-3 Achats consommés

	<u>31/12/2015</u>	<u>31/12/2014</u>
Achats stockés	43 448	23 635
Variation des approvisionnements stockés	(3 196)	(8 712)
Achats non stockés d'énergies	563 596	537 249
Carburants	108 565	101 490
Petits outillages	6 465	1 292
Electricité	65 817	72 384
Eau	15 829	11 771
Fournitures de bureau	28 386	37 980
Achats divers	622	384
<b>Total</b>	<b>829 532</b>	<b>777 473</b>

### 5-4 Charges de personnel

	<u>31/12/2015</u>	<u>31/12/2014</u>
Salaires	3 038 373	2 990 809
Charges sociales légales	724 228	684 773
CAVIS	56 193	62 660
Assurance groupe	289 495	277 075
Autres charges de personnel	95 443	66 037
<b>Total</b>	<b>4 203 732</b>	<b>4 081 354</b>

**5-5 Dotations aux amortissements et aux provisions**

	<u>31/12/2015</u>	<u>31/12/2014</u>
Amortissements des immobilisations incorporelles	21 208	8 880
Amortissements des immobilisations corporelles	2 019 558	2 024 124
Dotations aux amortissements liées à une modification comptable	-	2 027
Dotations aux provisions sur amortissement au titre des contrats de servitude	309 403	481 147
Dotations aux provisions pour dépréciation des comptes d'actifs	128 036	-
Dotations aux provisions pour dépréciation des immobilisations corp	20 222	-
<b>Total</b>	<b>2 498 427</b>	<b>2 516 178</b>

**5-6 Autres charges d'exploitation**

	<u>31/12/2015</u>	<u>31/12/2014</u>
Redevance pour utilisation des immobilisations concédées	133 033	126 698
Entretiens et réparations	79 698	98 050
Primes d'assurance	155 231	148 081
Etudes et divers services extérieurs	165 579	148 827
Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	180 636	197 494
Publicités, publications, relations publiques	57 750	66 059
Transports et déplacements	81 908	70 335
Frais de P.T.T	61 030	48 829
Services bancaires et assimilés	6 702	6 438
Impôts et taxes et versements assimilés	141 411	281 670
Jetons de présence	30 000	28 000
Autres charges antérieures (liées aux modifications comptables)	4 121	2 265
Transfert des charges	(108 151)	(164 857)
<b>Total</b>	<b>988 948</b>	<b>1 057 889</b>

**5-7 Charges financières nettes**

	<u>31/12/2015</u>	<u>31/12/2014</u>
Pertes de changes	(2 239)	(1 266)
Gains de changes	6 971	562
Autres charges financières	(4 877)	(205)
<b>Total</b>	<b>(145)</b>	<b>(909)</b>

**5-8 Produits des placements**

	<u>31/12/2015</u>	<u>31/12/2014</u>
Intérêts perçus sur Bons de trésor et valeurs assimilées	1 274 706	1 027 524
Dividendes perçus	6 123	2 755
<b>Total</b>	<b>1 280 829</b>	<b>1 030 279</b>

**5-9 Autres gains ordinaires**

	<u>31/12/2015</u>	<u>31/12/2014</u>
Revenus de location des immeubles	214 423	204 214
Pénalités de retards	15 894	-
Vente de biens (Voitures)	32 446	7 733
Autres gains ordinaires	14 418	989
<b>Total</b>	<b>277 181</b>	<b>212 936</b>

**NOTES 6 : RELATIVES A L'ETAT DES FLUX DE TRESORERIE****6-1 Autres actifs**

	<u>31/12/2015</u>	<u>31/12/2014</u>
Variation des autres actifs courants	(33 713)	(36 319)
Variation des autres actifs financiers	(150 604)	(183 076)
Encaissements des prêts sur fonds social	(42 026)	(77 155)
<b>Total</b>	<b>(226 343)</b>	<b>(296 550)</b>

**6-2 Fournisseurs et autres dettes**

	<u>31/12/2015</u>	<u>31/12/2014</u>
Variation des fournisseurs et comptes rattachés	(308 268)	448 330
Variation des autres passifs courants	1 871 791	(168 928)
Variation des fournisseurs d'immobilisations	1 473	(40 630)
<b>Total</b>	<b>1 564 996</b>	<b>238 772</b>

**6-3 Affectation du fonds social**

Ce solde représente la variation du fonds social qui s'est élevée au titre de l'exercice 2015 à **263 340 dinars** contre **309 926 dinars** au titre de l'exercice 2014.

**Note 7: Engagements hors bilan****7-1 Engagements financiers**

	<u>31/12/2015</u>	<u>31/12/2014</u>
<b>Engagements donnés</b>	<b>4 072 942</b>	<b>4 190 972</b>
Cautions données	192 985	170 505
Cautions pour stocks de remplissage	3 879 957	4 020 467
<b>Engagements reçus</b>	<b>841 581</b>	<b>872 121</b>
Cautions reçues	841 581	872 121

## **7-2 Engagements réciproques (non financiers)**

Il est stipulé dans la convention de servitude qui lie la SOTRAPIL à la Société de Promotion du Lac de Tunis (SPLT) et les engagements suivants qui en découlent, que la première s'oblige de transférer à ses frais et au plus tard le 31 décembre 2012, l'itinéraire des deux pipelines qu'elle exploite et qui traversent un terrain propriété de la deuxième. Le transfert qui concerne un tronçon de 1 200 mètres carrés se fera vers une parcelle que la SPLT s'engage à mettre à la disposition de la SOTRAPIL. Jusqu'à la date de clôture de la période du 31/12/2015, aucune notification n'a été faite par la SPLT à la SOTRAPIL concernant ce transfert pour cela aucune provision sur la valeur nette comptable du tronçon n'a été constatée jusqu'à la fin de l'exercice 2015.

**TABLEAU DE VARIATION DES IMMOBILISATIONS ET DES AMORTISSEMENTS**

(Exprimé en dinars)

Désignations	VALEURS BRUTES				AMORTISSEMENTS/PROVISIONS				VCN	
	31/12/2014	Entrées	Sorties	31/12/2015	31/12/2014	Dotations	Régularisations	31/12/2015	31/12/2015	31/12/2014
Terrains	625 640	-	-	625 640	-	-	-	-	625 640	625 640
Constructions	36 047 646	202 065	1 528 922	34 720 789	25 470 628	1 540 549	1 528 922	25 482 255	9 238 534	10 577 078
Inst. tech matériel et outillage industriel	3 524 478	375 643		3 900 121	2 309 463	288 256	-	2 597 719	1 302 403	1 215 075
Matériels de transport	1 325 092		43 899	1 281 193	897 178	129 425	43 899	982 704	298 489	427 974
Équipements de bureaux	1 118 284	47 310	194 499	971 095	853 697	72 251	200 765	725 183	245 913	264 577
Installations, Agencements et Aménagements	538 791			538 791	492 482	9 298	-	501 780	37 011	46 309
Emballages récupérables	2 095			2 095	-	-	-	-	2 095	2 095
<b>Total Immobilisations corporelles (1)</b>	<b>43 182 026</b>	<b>625 018</b>	<b>238 398</b>	<b>42 039 724</b>	<b>30 023 448</b>	<b>2 039 779</b>	<b>1 773 586</b>	<b>30 289 641</b>	<b>11 750 083</b>	<b>13 158 573</b>
Immobilisation en cours (2)	2 591 545	355 601	573 968	2 373 178	2 324 500	-	-	2 324 500	48 678	267 045
<b>Total (1)+(2)</b>	<b>45 773 571</b>	<b>980 619</b>	<b>812 366</b>	<b>44 412 902</b>	<b>32 347 948</b>	<b>2 039 779</b>	<b>1 773 586</b>	<b>32 614 141</b>	<b>11 798 761</b>	<b>13 425 618</b>

**TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES**

(Exprimé en dinars)

Désignation	Capital social	Réserves légales	Autres réserves	Réserves spéciales de réinvestissement	Fonds social	Résultat de l'exercice	Résultats reportés	Total
	18 738 720	1 769 768	160 205	139 510	620 861	3 192 749	8 335 881	32 957 694
Affectation du résultat de l'exercice 2014	-	104 104	-	-	-	(3 192 749)	3 088 645	-
Augmentation du Capital	585 585	-	-	-	-	-	(585 585)	-
Dividendes à distribuer	-	-	-	-	-	-	(1 873 872)	(1 873 872)
Affectation pour fonds social	-	-	-	-	400 000	-	(400 000)	-
Ressources fonds social	-	-	-	-	36 171	-	-	36 171
Emplois fonds social	-	-	-	-	(299 511)	-	-	(299 511)
Résultat de la période (*)	-	-	-	-	-	3 876 942	-	3 876 942
<b>Solde au 31 décembre 2015</b>	<b>19 324 305</b>	<b>1 873 872</b>	<b>160 205</b>	<b>139 510</b>	<b>757 521</b>	<b>3 876 942</b>	<b>8 565 069</b>	<b>34 697 424</b>

(\*) Le résultat net par action pour l'année 2015 s'élève à 1,003 dinars.





**TABLEAU DE DETERMINATION DU RESULTAT FISCAL**  
(Unité en dinars)

Exercice clos au 31 décembre 2015

Désignations	A réintégrer	A déduire	Résultat
<b>RESULTAT NET DE L'EXERCICE</b>			<b>3 876 942</b>
<b>A réintégrer</b>	<b>3 000 242</b>		
Impôts sur les Bénéfices	2 173 181		
Provision pour congés au 31 décembre 2015	305 979		
Charges à réintégrer	56 800		
Provisions pour risques et charges	315 833		
Provisions débiteurs divers	128 036		
Provisions immobilisations corporelles	20 222		
Pertes de changes latentes	191		
<b>A déduire</b>		<b>294 077</b>	
Provision pour congés au 31 décembre 2014		242 475	
Reprise sur provisions débiteurs divers		48 732	
Gains de change latents		2 870	
<b>Résultat fiscal Avant dégrèvement</b>			<b>6 583 107</b>
Réinvestissement physique			(374 018)
<b>Base imposable</b>			<b>6 209 089</b>
Impôts sur les bénéfices			2 173 181
Acomptes Provisionnels versés			(1 574 952)
Retenues à la source			(6 107)
<b>Impôt à payer au titre du 1er semestre de l'exercice 2015</b>			<b>592 122</b>

**RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES  
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2015**

**MESDAMES, MESSIEURS LES ACTIONNAIRES DE LA  
SOCIETE DE TRANSPORT DES HYDROCARBURES  
PAR PIPELINES « SOTRAPIL-SA »**

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons audité le bilan, l'état de résultat, l'état des flux de trésorerie et les notes aux états financiers de la Société de Transport des Hydrocarbures par Pipelines « SOTRAPIL-SA » relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2015.

**1. RESPONSABILITE DES ORGANES DE DIRECTION ET D'ADMINISTRATION DANS L'ETABLISSEMENT ET LA PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS**

Les organes de direction et d'administration de votre société sont responsables de l'établissement et de la présentation sincère des états financiers, conformément aux normes comptables tunisiennes. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

**2. RESPONSABILITE DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion indépendante sur les états financiers, sur la base de notre audit.

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit qui requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique, de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans la société relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir les procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers. Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

**3. OPINION**

A notre avis, les états financiers de la Société de Transport des Hydrocarbures par Pipelines, arrêtés au 31 décembre 2015, dont le total net du bilan s'élève à 42 084 500 dinars, et qui font ressortir un résultat net de l'exercice bénéficiaire de 3 876 942 dinars et une variation positive des flux de trésorerie de l'ordre de 2 868 478 dinars, sont sincères et réguliers dans tous leurs aspects significatifs, et donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de la société conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

#### 4. PARAGRAPHE D'OBSERVATIONS

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessous nous attirons votre attention sur les deux points suivants :

- 4.1 En date du 06 mars 2015, la société a reçu le rapport d'expertise de la direction générale d'évaluation rattachée au ministère des domaines de l'Etat et des affaires foncières fixant l'indemnisation des propriétaires des parcelles se trouvant sur le tracé du pipeline de transport des produits pétroliers à **6 188 062 dinars**. Cependant, considérant cette indemnisation excessive, le conseil d'administration a décidé, dans sa réunion du 07 avril 2016, de suspendre la campagne de renouvellement des contrats de servitudes jusqu'à la révision de ladite indemnisation via le recours à des avocats spécialisés.

Ainsi, et jusqu'à l'aboutissement final du dossier de servitudes par la signature des conventions avec les différents propriétaires terriens et la fixation avec certitude de la valeur des indemnités à servir en vue de son incorporation en tant qu'élément du coût de construction du pipeline, le conseil d'administration a retenu les prix de référence contenus dans le rapport d'expertise cité en haut comme base pour l'estimation de la provision pour amortissements relative à la consommation progressive de l'avantage économique rattaché à l'exploitation du droit de passage du pipeline qui est estimée au 31 décembre 2015 à **1 005 560 dinars**.

- 4.2 Conformément aux dispositions de l'article 17 de la loi n°96-112 du 30 décembre 1996 relative au système comptable des entreprises, la société a procédé à l'inventaire physique de ses immobilisations pour l'exercice clos le 31 décembre 2015. Cependant, les travaux d'inventaire de certaines immobilisations (installations techniques, aménagement, outillages industriels et constructions annexes) n'ont pas été entamés jusqu'à la date de préparation du présent rapport.

Par ailleurs, il est à signaler que les travaux de rapprochement en cours ont abouti principalement à la décomptabilisation des pièces de rechange spécifiques de valeur brute **1 528 922 dinars** totalement amorties et mises hors exploitation.

#### 5. VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

- 5.1 Nous avons procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques prévues par la réglementation en vigueur. Sur la base de ces vérifications, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport du Conseil d'administration.
- 5.2 En application des dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications nécessaires et nous n'avons pas d'observations à formuler sur la conformité de la tenue des comptes en valeurs mobilières émises par la Société à la réglementation en vigueur.
- 5.3 Nous avons procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, que nous n'avons pas relevé, sur la base de notre examen, d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

TUNIS, LE 28 AVRIL 2016

INTERNATIONAL MANAGEMENT & AUDITING COMPANY « I.M.A.C »  
MEMBRE DE « THE LEADING EDGE ALLIANCE »

ABDERRAZEK SOUEI

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES  
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2015**

**MESDAMES, MESSIEURS LES ACTIONNAIRES DE LA SOCIETE  
DE TRANSPORT DES HYDROCARBURES PAR PIPELINES  
« SOTRAPIL-SA»**

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Société, relative à l'exercice clos le 31 décembre 2015, et en application des dispositions des articles 200 et suivant du Code des Sociétés Commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions et opérations visées par les textes sus-indiqués.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

---

**1. CONVENTIONS ET OPERATIONS NOUVELLEMENT REALISEES**

---

Votre conseil d'administration ne nous a pas avisé de l'existence au titre de l'exercice 2015 de nouvelles conventions entrant dans le champs des dispositions de l'article 200 du code des sociétés commerciales.

---

**2. OPERATIONS REALISEES RELATIVES A DES CONVENTIONS ANTERIEURES**

---

- La convention du 31 décembre 1984, signée par la STIR, la SOTRAPIL et les clients (SNDP, TOTAL, Vivo Energie, Oil Libya et STAROIL) portant sur les conditions de transport des produits pétroliers a continué à produire ses effets au cours de l'exercice 2015. Les quantités transportées durant cet exercice et les chiffres réalisés sont détaillés comme suit :

---

Produits pétroliers	Volume transporté (En m <sup>3</sup> )	Chiffre d'affaires (En dinars)	
		Pipeline	Conduites banales
Gasoil	990 625	5 881 712	297 188
Gasoil CPC	18 689	11 213	-
Gasoil 50	141 246	834 930	42 374
Sans plomb	566 766	3 734 681	170 030
Pétrole	39 462	227 433	11 839
Jet	116 533	550 768	-
<b>Total</b>	<b>1 873 321</b>	<b>11 240 737</b>	<b>521 431</b>

---

- La convention du 09 mai 1986, signée par la SOTRAPIL et les clients (SNDP, TOTAL, Vivo Energie, Oil Libya et STAROIL) relative au stockage de 3 889 mètres cube de gasoil après chaque cycle de pompage a continué à produire ses effets au cours de l'exercice 2015. Les quantités stockées durant cet exercice et les chiffres réalisés sont détaillés comme suit :

Volume stocké (En m <sup>3</sup> )	Chiffre d'affaires (En dinars)
46 673	96 427

- La convention de détachement conclue entre la SOTRAPIL et le Ministère de l'Industrie et de la Technologie, en date du premier août 2012 a continué à produire ses effets au cours de l'exercice 2015. Cette convention est relative au détachement d'un sous directeur faisant-partie du personnel permanent au poste de chargé de mission auprès de Monsieur le Ministre de l'Industrie et de la Technologie. En effet, le fin de détachement a été prononcé en date du 15 juin 2015.
- La SOTRAPIL a continué de verser l'intégralité des éléments de salaire et des avantages du détaché. Les montants versés par la SOTRAPIL et facturés au Ministère sont détaillés comme suit :

Versés par la SOTRAPIL					
	Salaires et avantages	Missions à l'étranger	Dépenses voiture de fonction	Facturés au Ministère	Remboursés par le Ministère
2012	19 449	685	-	20 134	-
2013	63 733	460	369	64 562	-
2014	61 115	-	1 367	62 482	-
2015	34 809	-	1 298	36 107	-
<b>Total</b>	<b>179 106</b>	<b>1 145</b>	<b>3 034</b>	<b>183 285</b>	<b>-</b>

### 3. OBLIGATIONS ET ENGAGEMENTS DE LA SOCIETE ENVERS LES DIRIGEANTS

#### 3.1 Obligations et engagements envers la direction tels que visés à l'article 200 (nouveau) II § 5 du code des sociétés commerciales

La rémunération du Président Directeur Général est fixée conformément au décret n°187-2009 du 31 juillet 2009 du Ministre de l'Industrie et de la Technologie. Elle se détaille comme suit :

	Montant (En dinars)
Un salaire annuel brut	54 050
Dont un ensemble d'avantages en nature composé de :	
- Une voiture de fonction Audi A4 acquise le 22 juillet 2013	71 980 <sup>(*)</sup>
- Des bons d'essence	450 Litres par mois
Des cotisations à la charge de la société	16 286
Des frais de communication	2 000 pulsations (120 <sup>dt</sup> / trimestre)

(\*) Prix d'acquisition en toutes taxes comprises et amortissement annuel de l'ordre de **14 396 dinars**.

**3.2 Obligations et engagements de la Société de transport des hydrocarbures par pipelines envers son Président Directeur Général, tels qu'ils ressortent des états financiers pour l'exercice clos le 31 décembre 2015**

(En dinars)

Président Directeur Général ayant occupé la fonction du 01 janvier au 31 décembre 2015		
	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2015
Avantages à court terme	78 840(**)	8 505 (*)
Avantages postérieurs à l'emploi	-	-
Autres avantages à long terme	-	-
Indemnités de fin de contrat de travail	-	-
Paiements en actions	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>78 840</b>	<b>8 505</b>

(\*) Il s'agit de l'estimation de la valeur des congés à payer au 31 décembre 2015.

(\*\*) Tenant compte des charges patronales.

**3.3 Obligations et engagements de la société de transport des hydrocarbures par pipelines envers les membres du conseil d'administration et du comité d'audit , tels qu'ils ressortent des états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2015**

(En dinars)

	Charges de l'exercice		Passif au 31/12/2015	
	Conseil d'administration	Comité d'audit	Conseil d'administration	Comité d'audit
Jetons de présence 2015	24 000	6 000	24 000	6 000
<b>Total</b>	<b>24 000</b>	<b>6 000</b>	<b>24 000</b>	<b>6 000</b>

Par ailleurs, et en dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 200 et suivants du code des sociétés commerciales.

TUNIS, LE 19 AVRIL 2016  
INTERNATIONAL MANAGEMENT & AUDITING COMPANY « I.M.A.C »  
MEMBRE DE « THE LEADING EDGE ALLIANCE »

ABDERRAZEK SOUEI

## AVIS DES SOCIETES

### ETATS FINANCIERS DEFINITIFS

#### **Société Immobilière et de Participations « SIMPAR »**

Siège social : 14, rue Masmouda 1082 Tunis

La société immobilière et de participations « SIMPAR » publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2015 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur l'exercice 2015. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des commissaires aux comptes : Mr Abderrazak GABSI et Mr Sami MENJOUR.

**BILAN - ACTIFS**

(Montants exprimés en dinars)

Notes 31 décembre 2015 31 décembre 2014

**ACTIFS NON COURANTS**

<b>Actifs immobilisés</b>	Immobilisations incorporelles	<b>3</b>	24 790	24 459
	Moins : amortissements		-23 710	-22 865
			<u>1 080</u>	<u>1 594</u>
	Immobilisations corporelles	<b>3</b>	3 633 639	2 287 036
	Moins : amortissements		-1 384 589	-1 188 349
			<u>2 249 050</u>	<u>1 098 687</u>
	Immobilisations financières	<b>4</b>	17 237 960	17 212 885
	Moins : provisions		-992 095	-947 922
			<u>16 245 865</u>	<u>16 264 963</u>
	<b>Total des actifs immobilisés</b>		<b>18 495 995</b>	<b>17 365 244</b>
	Autres actifs non courants		-	-
	<b>Total des actifs non courants</b>		<b>18 495 995</b>	<b>17 365 244</b>
<b>ACTIFS COURANTS</b>	Stocks	<b>5</b>	56 396 081	51 223 723
	Moins : provisions		-521 795	-850 139
			<u>55 874 286</u>	<u>50 373 584</u>
	Clients et comptes rattachés	<b>6</b>	2 662 048	805 685
	Moins : provisions		-129 591	-129 591
			<u>2 532 457</u>	<u>676 094</u>
	Autres actifs courants	<b>7</b>	2 371 442	2 606 411
	Moins : provisions		-5 250	-5 250
			<u>2 366 192</u>	<u>2 601 161</u>
	Placements et autres actifs financiers	<b>8</b>	42 504	37 280
	Moins : provisions		-7 560	-7 560
			<u>34 944</u>	<u>29 720</u>
	Liquidités et équivalents de liquidités	<b>9</b>	6 139	1 489 900
	<b>Total des actifs courants</b>		<b>60 814 018</b>	<b>55 170 459</b>
	<b>TOTAL DES ACTIFS</b>		<b>79 310 013</b>	<b>72 535 703</b>

*(Voir les notes ci-jointes afférentes aux états financiers)*



**BILAN - CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS**

(Montants exprimés en dinars)

Notes 31 décembre 2015 31 décembre 2014

<b>CAPITAUX PROPRES</b>	Capital social		5 500 000	5 500 000
	Réserves		22 214 985	18 554 592
	Autres capitaux propres		7 941 071	7 941 071
	Résultats reportés		4 264 340	4 451 318
	<b>Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice</b>		<b>39 920 396</b>	<b>36 446 981</b>
	Résultat net de l'exercice	<b>10</b>	2 877 095	5 013 022
	<b>Total des capitaux propres avant affectation</b>	<b>11</b>	<b>42 797 491</b>	<b>41 460 003</b>
<b>PASSIFS</b>				
<b>Passifs non courants</b>	Emprunts	<b>12</b>	22 829 382	14 542 833
	Autres passifs financiers	<b>13</b>	1 020 974	1 081 130
	Provisions	<b>14</b>	948 133	840 570
	<b>Total des passifs non courants</b>		<b>24 798 489</b>	<b>16 464 533</b>
<b>Passifs courants</b>	Fournisseurs et comptes rattachés	<b>15</b>	2 956 903	4 516 314
	Autres passifs courants	<b>16</b>	2 911 725	4 763 820
	Concours bancaires	<b>17</b>	1 408 008	-
	Autres passifs financiers	<b>18</b>	4 437 397	5 331 033
	<b>Total des passifs courants</b>		<b>11 714 033</b>	<b>14 611 167</b>
	<b>Total des passifs</b>		<b>36 512 522</b>	<b>31 075 700</b>
	<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DES PASSIFS</b>		<b>79 310 013</b>	<b>72 535 703</b>

*(Voir les notes ci-jointes afférentes aux états financiers)*

**ÉTAT DE RÉSULTAT**  
(Montants exprimés en dinars)

Exercice clos le 31 décembre 2015    Exercice clos le 31 décembre 2014  
Notes

<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>	Ventes de biens immobiliers	19	13 045 009	25 701 272
	Produits des participations	20	2 063 359	1 432 999
	Autres produits d'exploitation	21	167 380	196 283
	<b>Total des produits d'exploitation</b>		<b>15 275 748</b>	<b>27 330 554</b>
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>	Variation des stocks de produits finis et des encours	22	5 082 280	-5 627 483
	Achats de terrains	23	-6 826 323	-4 861 024
	Achats d'études et de prestations de services	24	-369 650	-399 726
	Achats de matériels, d'équipements et de travaux	25	-6 051 373	-5 557 215
	Charges de personnel	26	-1 537 832	-1 772 913
	Dotations aux amortissements et aux provisions (nettes des reprises)	27	-49 949	-118 413
	Autres charges d'exploitation	28	-786 776	-1 123 906
	<b>Total des charges d'exploitation</b>		<b>-10 539 623</b>	<b>-19 460 680</b>
	<b>RÉSULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>4 736 125</b>	<b>7 869 874</b>
	Charges financières nettes	29	-1 648 848	-1 587 560
	Autres gains ordinaires	30	73 086	104 998
	<b>Résultat des activités ordinaires avant impôt</b>		<b>3 160 363</b>	<b>6 387 312</b>
	Impôt sur les sociétés	31	-283 268	-1 374 290
	<b>RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE</b>		<b>2 877 095</b>	<b>5 013 022</b>

*(Voir les notes ci-jointes afférentes aux états financiers)*

**ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE**  
(Montants exprimés en dinars)

Exercice clos le 31 décembre 2015  
Exercice clos le 31 décembre 2014

		Exercice clos le Notes 31 décembre 2015	Exercice clos le 31 décembre 2014
<b>FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS D'EXPLOITATION</b>	<b>Résultat net</b>	<b>2 877 095</b>	<b>5 013 022</b>
	▪ Ajustements pour :		
	- Amortissements & provisions	49 649	118 412
	▪ Variations des :		
	- Stocks	-5 154 920	5 700 123
	- Clients	-1 856 363	3 520 320
	- Autres actifs	234 969	-1 030 504
	- Fournisseurs et autres passifs	-3 377 572	-2 653 128
▪ Plus-values sur cessions d'immobilisations	-778 073	-16 300	
	<b>Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités d'exploitation</b>	<b>-8 005 215</b>	<b>10 651 945</b>
<b>FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT</b>	Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles	-	16 300
	Décaissements pour acquisition d'immobilisations incorporelles et corporelles	-1 393 582	-40 986
	Encaissements provenant de la cession d'immobilisations financières	2 164 673	178 904
	Décaissements pour acquisition d'immobilisations financières	-1 416 900	-3 096 925
	<b>Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement</b>	<b>-645 809</b>	<b>-2 942 707</b>
	<b>FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS DE FINANCEMENT</b>	Dividendes et autres distributions	-1 498 972
Encaissements provenant des emprunts		13 100 000	5 100 000
Remboursements d'emprunts		-5 802 165	-10 097 241
Fonds social (variation)		-39 608	-38 490
<b>Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités de financement</b>		<b>5 759 255</b>	<b>-6 381 348</b>
<b>VARIATION DE TRÉSORERIE</b>		<b>-2 891 769</b>	<b>1 327 890</b>
<b>Trésorerie au début de l'exercice</b>	<b>1 489 900</b>	<b>162 010</b>	
<b>Trésorerie à la clôture de l'exercice 9 &amp; 17</b>	<b>-1 401 869</b>	<b>1 489 900</b>	

(Voir les notes ci-jointes afférentes aux états financiers)

## NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS RELATIFS À L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2015

### NOTE N°1 : INFORMATIONS GÉNÉRALES

---

Créée en 1973 sous l'égide de la Banque Nationale Agricole (BNA), la Société Immobilière et de Participations (SIMPAN) est une société anonyme au capital de 5 500 000 DT, divisé en 1 100 000 actions de valeur nominale de 5 DT chacune, admises à la cote permanente de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Le siège social de la SIMPAR est sis à Tunis, 14 rue Masmouda - Mutuelleville. Elle est dirigée par un Conseil d'Administration.

Son activité principale est la promotion immobilière, en sa qualité de promoteur immobilier agréé par le Ministère de l'Équipement, et son activité accessoire est la prise de participations.

La structure du capital social de la SIMPAR se présente comme suit au 31 décembre 2015 :

<b>Actionnaires</b>	<b>Nombre d'actions</b>	<b>Valeur nominale en DT</b>	<b>% d'intérêt</b>
Banque Nationale Agricole (BNA)	330 000	1 650 000	30,00%
CTAMA	116 349	581 745	10,58%
Société ZIED SARL	112 282	561 410	10,21%
Groupe des Assurances de Tunis	38 415	192 075	3,49%
AFRIQUE AUTOS	29 372	146 860	2,67%
Autres actionnaires	473 582	2 367 910	43,05%
<b>TOTAL</b>	<b>1 100 000</b>	<b>5 500 000</b>	<b>100%</b>

La SIMPAR est soumise au régime fiscal du droit commun.

## **NOTE N°2 : RESPECT DES NORMES COMPTABLES TUNISIENNES, BASES DE MESURE ET PRINCIPES COMPTABLES SPÉCIFIQUES**

---

Les états financiers de la SIMPAR ont été arrêtés, au 31 décembre 2015, par référence au Système Comptable des Entreprises en Tunisie promulgué par la loi n°96-112 du 30 décembre 1996.

Les bases de mesure et les principes comptables spécifiques adoptés pour l'élaboration de ces états financiers se résument comme suit :

### **1. Immobilisations corporelles et incorporelles**

À leur date d'entrée dans le patrimoine de la Société, les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition après déduction de la quote-part de la TVA déductible conformément aux dispositions de la note commune n°19/2000.

Les immobilisations corporelles et incorporelles font l'objet d'un amortissement linéaire aux taux suivants :

- Logiciels	33,33%
- Bâtiments administratifs	5%
- Bâtiments de rapport	5% (*)
- Matériel de transport	20%
- Agencements, Aménagements et Installations	10%
- Équipements de bureaux	20% (*)
- Équipements informatiques	33,33% (*)

*(\*) Les taux d'amortissement des bâtiments de rapport, des équipements de bureaux et des équipements informatiques ont été révisés, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2014, afin de se rapprocher davantage des durées d'utilité probables. Ce changement d'estimation comptable a été appliqué d'une manière prospective.*

Les immobilisations dont le coût d'entrée ne dépasse pas 200 DT, font l'objet d'un amortissement intégral au cours de l'année de leur acquisition.

### **2. Titres de participation**

Les titres de participation sont initialement comptabilisés au coût, frais d'acquisition exclus. À la date de clôture, ils sont évalués à leur valeur d'usage (déterminée en fonction de plusieurs facteurs tels que la valeur de marché, l'actif net, les résultats et les perspectives de rentabilité de l'entité émettrice, la conjoncture économique et l'utilité procurée à la SIMPAR).

Les moins-values par rapport au coût font l'objet de provisions pour dépréciation ; les plus-values ne sont pas prises en compte en résultat.

Les dividendes relatifs aux titres de participation sont comptabilisés en produits sur la base de la décision de l'assemblée générale statuant sur la répartition des résultats de la société dans laquelle la participation est détenue.

### **3. Stocks**

#### ***3.1- Terrains à bâtir ou à lotir***

Les terrains à bâtir ou à lotir sont comptabilisés au coût, qui se compose du prix d'acquisition, des droits d'enregistrement, des frais d'acte, des dépenses directement engagées pour rendre le terrain prêt à la construction ou à la vente et des charges d'emprunt éventuellement encourues durant la période de son acquisition, de son aménagement ou de sa détention en vue de sa construction ou de sa vente (élaboration des plans et obtention des autorisations de bâtir préalablement à la construction physique des biens immobiliers).

Une provision pour dépréciation est éventuellement constituée pour l'excédent du coût d'entrée du terrain sur sa valeur nette de réalisation.

#### ***3.2- Travaux en cours***

Les projets de promotion immobilière en cours d'achèvement sont évalués à leur coût de production à la date de clôture. Ce coût comprend, en plus de celui du terrain tel que décrit ci-haut, les rémunérations des architectes, des bureaux d'études et des géomètres, les coûts relatifs aux travaux de construction et d'équipement des biens immobiliers (confiés aux entrepreneurs ou engagés directement par la Société) et les charges financières encourues à la date de clôture et se rapportant aux emprunts spécifiques contractés pour le financement des différentes composantes du projet, y compris le terrain.

#### ***3.3- Travaux terminés***

Les biens immobiliers achevés et non encore vendus à la date de clôture (lots de terrain viabilisé, locaux à usage commercial ou d'habitation, celliers, places de parking, etc.) sont évalués au plus faible de leur coût de production tel que déterminé par la comptabilité analytique de gestion et de leur valeur nette de réalisation.

Les frais d'administration générale et les frais de vente ne sont pas inclus dans le coût de production des biens immobiliers destinés à la vente. Il en est de même des charges financières encourues après l'achèvement des travaux de construction et d'équipement de ces biens immobiliers (devenus prêts à la vente).

#### **4. Provision pour frais de réparation**

Une provision pour frais réparation est constituée pour la meilleure estimation des dépenses de réparation qui seront éventuellement engagées par la Société sur les projets de promotion immobilière commercialisés et qui ne seront pas couvertes par les retenues de garantie opérées sur les facturations des entrepreneurs ou par les contrats d'assurance décennale (en tenant compte de la franchise).

#### **5. Emprunts et coûts d'emprunt**

Les emprunts contractés pour le financement des projets de promotion immobilière (y compris l'acquisition et l'aménagement des terrains en vue de leur construction ou de leur vente) sont comptabilisés initialement, parmi les passifs financiers, à leur valeur d'encaissement.

Les échéances à moins d'un an de ces emprunts de fonds portant intérêts sont reclassées des passifs financiers non courants aux passifs financiers courants.

Les coûts d'emprunt sont comptabilisés en charges de la période au cours de laquelle ils sont encourus, sauf à ce qu'ils soient incorporés dans le coût d'un actif qualifié qui exige une longue période de préparation avant de pouvoir être utilisé ou vendu (cas des projets de promotion immobilière et des lotissements) et ce, conformément aux prescriptions de la norme comptable NCT 13 relative aux *Charges d'emprunt*.

Selon cette norme, l'incorporation des coûts d'emprunt dans le coût d'un actif qualifié commence lorsque des dépenses relatives à cet actif ont été réalisées, des coûts d'emprunt sont encourus et les activités indispensables à la préparation de cet actif (élaboration des plans, obtention des autorisations de bâtir, construction physique, etc.) préalablement à son utilisation ou à sa vente prévue sont en cours. Elle cesse lorsque ces activités sont pratiquement toutes terminées.

Ainsi, les coûts d'emprunt supportés pendant la phase d'aménagement d'un terrain sont incorporés dans le coût de cet actif dans la période au cours de laquelle les opérations relatives à ce développement sont menées. Toutefois, les charges d'emprunt encourues lorsque le terrain acquis à des fins de construction est détenu sans s'accompagner d'un aménagement ne sont pas incorporables.

#### **6. Revenus**

Les ventes de biens immobiliers sont comptabilisées, sur la base des contrats de vente conclus avec les clients, lorsque l'ensemble des conditions suivantes ont été satisfaites :

- a) la Société a transféré au client les risques et avantages importants inhérents à la propriété du bien immobilier ;

- b) la Société a cessé d'être impliquée dans la gestion, telle qu'elle incombe normalement au propriétaire, et dans le contrôle effectif du bien immobilier cédé ;
- c) le produit de la vente peut être évalué de façon fiable ;
- d) il est probable que des avantages économiques associés à la transaction iront à la Société (l'encaissement du produit de la vente est raisonnablement sûr) ; et
- e) les coûts encourus ou restant à encourir concernant la transaction peuvent être évalués de façon fiable.

En effet, les clients ne disposent que d'une possibilité limitée de modifier les plans - par exemple en sélectionnant une option parmi celles proposées par la Société - ou ne peuvent exiger que des variations mineures des plans d'origine.

Les conditions de comptabilisation de la vente d'un bien immobilier sont vérifiées lorsque le contrat de vente est signé par les deux parties et soumis à la formalité d'enregistrement, le bien immobilier est livré à l'acquéreur (établissement d'un procès-verbal de mise en possession et/ou de remise des clés) et le prix de vente est intégralement encaissé par la Société ou que cette dernière dispose de documents probants montrant clairement que l'encaissement intégral du prix de vente est raisonnablement sûr à très court terme (attestation d'octroi d'un prêt pour le financement de l'acquisition du bien immobilier émanant d'un établissement de crédit).

Les charges, y compris les garanties et autres coûts devant être encourus postérieurement à la livraison des biens immobiliers, sont évaluées de façon fiable et comptabilisées dans un compte de passif en contrepartie d'un compte de charge (constitution de provisions pour garantie conférée aux clients).

## **7. Provision pour avantages postérieurs à l'emploi**

Une provision pour avantages postérieurs à l'emploi est comptabilisée par la Société pour faire face aux engagements correspondant à la valeur actuelle des droits acquis par les salariés au titre de l'assistance médicale post retraite (sous forme de prise en charge des primes d'assurance groupe).

La provision résulte d'un calcul effectué selon la méthode rétrospective des unités de crédit projetées (prévues par la norme comptable internationale IAS 19, *Avantages du personnel*, n'ayant pas d'équivalente en Tunisie) qui prend en considération notamment l'espérance de vie des retraités, le risque de mortalité, l'évolution prévisionnelle des frais médicaux, la rotation des effectifs et un taux d'actualisation financière.



**NOTE N°3 : IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES**

	Valeurs brutes				Amortissements				Valeurs nettes au	
	Soldes au 31/12/2014	Entrées 2015	Sorties 2015	Soldes au 31/12/2015	Soldes au 31/12/2014	Entrées 2015	Sorties 2015	Soldes au 31/12/2015	31/12/2015	31/12/2014
Logiciels	24 459	331	-	24 790	22 865	845	-	23 710	1 080	1 594
<b>Total des immobilisations incorporelles</b>	<b>24 459</b>	<b>331</b>	<b>-</b>	<b>24 790</b>	<b>22 865</b>	<b>845</b>	<b>-</b>	<b>23 710</b>	<b>1 080</b>	<b>1 594</b>
Terrains	387 632	1 113 038	-9 242	1 491 428	-	-	-	-	1 491 428	387 632
Bâtiments administratifs	365 937	159 005	-	524 942	253 364	21 953	-	275 317	249 625	112 573
Bâtiments de rapport	769 518	-	-29 180	740 338	323 300	120 991	-20 984	423 307	317 031	446 218
Matériel de transport	301 791	120 000	-	421 791	178 069	70 745	-	248 814	172 977	123 722
Installations générales, Agencements & Aménagements des constructions	259 883	-	-8 187	251 696	259 883	-	-8 187	251 696	-	-
Installations générales, Agencements & Aménagements divers	89 543	1 208	-5	90 746	78 239	1 684	-	79 923	10 823	11 304
Équipements de bureaux	57 679	-	-25	57 654	51 070	2 577	-	53 647	4 007	6 609
Équipements informatiques	55 053	-	-9	55 044	44 423	7 461	-	51 884	3 160	10 630
<b>Total des immobilisations corporelles</b>	<b>2 287 036</b>	<b>1 393 251</b>	<b>-46 648</b>	<b>3 633 639</b>	<b>1 188 349</b>	<b>225 411</b>	<b>-29 171</b>	<b>1 384 589</b>	<b>2 249 050</b>	<b>1 098 687</b>
<b>Total des immobilisations corporelles et incorporelles</b>	<b>2 311 495</b>	<b>1 393 582</b>	<b>-46 648</b>	<b>3 658 429</b>	<b>1 211 214</b>	<b>226 256</b>	<b>-29 171</b>	<b>1 408 299</b>	<b>2 250 130</b>	<b>1 100 281</b>

## NOTE N°4 : IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

	Solde au 31 décembre 2015	Solde au 31 décembre 2014
<b>Participations :</b>	<b>16 104 435</b>	<b>16 124 883</b>
- Titres de participation (*)	11 745 484	11 651 899
- Fonds gérés (par SIP SICAR)	5 344 006	5 413 866
- Moins : Provisions	-985 055	-940 882
<b>Prêts au personnel</b>	<b>110 880</b>	<b>109 530</b>
- Échéances à plus d'un an sur prêts au personnel	117 920	116 570
- Moins : Provisions	-7 040	-7 040
<b>Souscription à l'emprunt national</b>	<b>30 000</b>	<b>30 000</b>
<b>Dépôts et cautionnements versés</b>	<b>550</b>	<b>550</b>
<b><i>Total en Dinars</i></b>	<b>16 245 865</b>	<b>16 264 963</b>

(\*) La SIMPAR a procédé, en 2015, aux opérations suivantes :

- La cession de 97 051 actions détenues dans le capital de la BNA, pour un montant de 1 148 878 DT, réalisant ainsi une plus-value de 535 109 DT par rapport au coût d'acquisition ;
- La cession de 30 774 actions détenues dans le capital de ATTIJARI BANK, pour un montant de 805 800 DT, réalisant ainsi une plus-value de 223 864 DT par rapport au coût d'acquisition ;
- La cession de 8 942 actions détenues dans le capital de la Banque de Tunisie, pour un montant de 92 389 DT, réalisant ainsi une plus-value de 19 100 DT par rapport au coût d'acquisition ;
- L'acquisition de 13 720 nouvelles actions SODET SUD, société du Groupe BNA, pour un montant de 1 372 000 DT (soit au prix de 100 DT l'action).

**NOTE N°4-1 : TITRES DE PARTICIPATION**

	Nombre de titres	Participation directe en %	Soldes au 31/12/2015		
			<i>Valeur brute</i>	<i>Provision</i>	<i>Valeur nette</i>
<b>Sociétés du Groupe SIMPAR :</b>			<b>6 165 940</b>	<b>367 058</b>	<b>5 798 882</b>
- ESSOUKNA	3 516 863	69,63%	1 762 841	-	1 762 841
- SODET SUD	18 185	6,70%	1 930 125	-	1 930 125
- SIP SICAR	98 998	33,00%	989 980	48 083	941 897
- SOIVM SICAF	54 857	13,71%	534 856	-	534 856
- SAI IFRIKIA	2 227	22,27%	318 975	318 975	-
- Société Immobilière Les Œillets	40 000	22,22%	200 000	-	200 000
- SIVIA	32 626	23,30%	209 743	-	209 743
- EL MADINA	12 143	13,49%	121 430	-	121 430
- TIS	500	20,00%	50 000	-	50 000
- SOGEST	7 471	74,71%	47 990	-	47 990
<b>Sociétés hors Groupe SIMPAR :</b>			<b>5 579 544</b>	<b>575 101</b>	<b>5 004 443</b>
- TUNIS RE	473 351	2,37%	3 506 808	-	3 506 808
- STB	51 039	0,21%	501 582	221 224	280 358
- BANQUE DE TUNISIE	57 724	0,03%	473 111	-	473 111
- ATB	60 000	0,08%	365 619	114 819	250 800
- LES CIMENTS DE BIZERTE	36 000	0,10%	286 653	177 609	109 044
- SICAR INVEST	19 000	-	190 000	-	190 000
- Autres	-	-	255 771	61 449	194 322
<b>TOTAL EN DT</b>			<b>11 745 484</b>	<b>942 159</b>	<b>10 803 325</b>

#### **NOTE N°4-2 : PARTICIPATION DANS LE CAPITAL DE LA SODET SUD**

---

La SIMPAR a procédé, en 2014, à l'acquisition de 4 465 actions SODET SUD, société du Groupe BNA, pour un montant de 558 125 DT (soit au prix de 125 DT l'action).

En 2015, la SODET SUD a procédé à l'augmentation de son capital social pour un montant de 20 000 KDT, en le portant de 6 500 KDT à 26 500 KDT, et ce, par l'émission au pair de 200 000 actions de valeur nominale unitaire de 100 DT. Dans ce cadre, la SIMPAR a procédé à la souscription de 13 720 actions SODET SUD pour un montant de 1 372 000 DT.

Après cette opération, la participation de la SIMPAR dans le capital de la SODET SUD remonte à 18 185 actions, ce qui correspond à un pourcentage d'intérêt de 6,70%.

Les états financiers de la SODET SUD pour l'exercice clos le 31 décembre 2014 font apparaître une valeur comptable de l'action négative de (95,503) DT par rapport à une valeur nominale de 100 DT (avant l'augmentation du capital).

Par ailleurs, un rapport d'évaluation des 19 lots de terrains à bâtir ou à lotir détenus par la SODET SUD, établi le 11 juin 2012 par un expert externe au Groupe BNA, fait apparaître une juste valeur globale de 43 054 KDT, contre une valeur comptable des mêmes actifs d'exploitation au bilan arrêté au 31 décembre 2014 de 14 012 KDT, soit une plus-value latente de 29 042 KDT couvrant largement le solde négatif des capitaux propres s'élevant à (6 208) KDT et expliquant la fixation du prix d'achat à 125 DT l'action.

Par conséquent, la SIMPAR, tout en s'alignant aux sociétés du Groupe BNA, n'a pas comptabilisé de provision pour dépréciation sur les titres de participation SODET SUD lors de l'établissement des états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2015, vu que leur valeur d'usage est estimée être supérieure à leur coût d'acquisition.

### **NOTE N°4-3 : FONDS GÉRÉS**

Les produits à recevoir (dividendes, plus-values sur rachats d'actions SICAV, plus-values sur cessions de titres de participation, etc.) et les charges à payer (commissions) relatifs aux quatre fonds gérés par la SIP SICAR, société du Groupe BNA, et se rapportant à l'exercice clos le 31/12/2015, ont été comptabilisés sur la base de situations arrêtées par cette dernière et communiquées à la SIMPAR lors de l'établissement des états financiers relatifs à l'exercice 2015. Ils se présentent comme suit :

<b>Fonds gérés</b>	<b>Montant du fonds géré</b>	<b>Produits à recevoir</b>	<b>Commissions à payer</b>	<b>Résultat sur placement</b>
Fonds géré n°4	1 044 006	10 956	12 962	-2 006
Fonds géré n°8	1 000 000	18 021	20 589	-2 568
Fonds géré n°15	800 000	62 295	39 087	23 208
Fonds géré n°22	2 500 000	74 367	35 549	38 818
<b><i>Total en DT</i></b>	<b><i>5 344 006</i></b>	<b><i>165 639</i></b>	<b><i>108 187</i></b>	<b><i>57 452</i></b>

Il s'ensuit que le taux de rentabilité financière global des fonds gérés est nettement inférieur au taux de rendement des placements sans risque offert par le marché, bien entendu sans tenir compte des économies d'impôt sur les sociétés réalisées lors des opérations de réinvestissement exonéré des bénéficiaires à l'origine de création de ces FCPR.

**NOTE N°5 : STOCKS**

	<b>Solde au 31 décembre 2015</b>	<b>Solde au 31 décembre 2014</b>
<b>Terrains à bâtir :</b>	<b>33 274 437</b>	<b>27 371 881</b>
- Ariana TF 60290	5 400 096	5 400 096
- Sousse	4 828 558	4 633 057
- Chotrana TF 8735 - tranches 2 & 3	3 495 245	3 376 407
- Les Résidences du Parc - HSC 1.11.2	3 609 487	-
- Les Résidences du Parc - HSC 1.11.4	3 256 549	-
- Les Berges du Lac II - HSC 1/4/3	2 839 129	2 677 939
- Jardin d'El Menzah - HC 2	2 758 442	2 730 514
- Route de Raoued - tranches 2 & 3	1 919 437	1 905 973
- El Mourouj 5 - EHC 25	1 873 793	1 800 988
- Jardin d'El Menzah - El Houda	1 698 005	1 698 005
- El Mourouj 6 - EHC 17	1 472 560	1 406 326
- El Mourouj 6 - EHC 18	-	1 619 440
- Autres terrains à bâtir	123 136	123 136
<b>Travaux en cours :</b>	<b>10 476 901</b>	<b>9 980 381</b>
- Ennasr II - HSC 69	4 127 976	1 620 635
- Route de Gammarth	3 964 041	1 926 398
- El Mourouj 6 - EHC 18	2 384 884	-
- Chotrana TF 8735 - tranche 1	-	6 433 348

<b>Travaux terminés :</b>	<b>12 644 743</b>	<b>13 871 461</b>
- Chotrana TF 8735 - tranche 1	6 110 818	-
- Résidence Lilia	3 037 244	5 564 756
- Résidence Galaxy	1 765 432	2 012 338
- Résidence El Bousten 3	473 883	597 604
- Résidence Le Cristal	456 532	3 668 644
- Néapolis Center Nabeul	379 320	426 457
- Résidence Elyès	162 723	637 303
- Résidence Vénus	-	412 578
- Autres travaux terminés	258 791	551 781
<b>Total brut en Dinars</b>	<b>56 396 081</b>	<b>51 223 723</b>
<b>Moins : Provisions</b>	<b>-521 795</b>	<b>-850 139</b>
- Terrains à bâtir (*)	-9 775	-9 775
- Travaux terminés (**)	-512 020	-840 364
<b>Total net en Dinars</b>	<b>55 874 286</b>	<b>50 373 584</b>

(\*) Une provision pour dépréciation d'une parcelle de terrain sise à Ksar Said, figurant parmi les éléments du stock de terrains à bâtir, a été constituée pour la totalité de son coût d'acquisition. Ce terrain a été exproprié pour cause d'utilité publique et ne pourrait plus être aménagé, ni vendu.

(\*\*) Des provisions pour dépréciation de certains locaux (aux résidences Les Emeraudes, Les Orangers, Essafsaf et Le Diamant), figurant parmi les éléments du stock de travaux terminés, ont été constituées pour la totalité de leurs coûts de production. En outre, d'autres provisions pour dépréciation de certains locaux au Centre Commercial et Administratif Néapolis, figurant parmi les éléments du stock de travaux terminés, ont été constituées pour environ 75% de leurs coûts de production.

**NOTE N°6 : CLIENTS ET COMPTES RATTACHÉS**

	<b>Solde au 31 décembre 2015</b>	<b>Solde au 31 décembre 2014</b>
Clients ordinaires - ventes de biens immobiliers	2 542 652	649 484
Clients - effets à recevoir	114 114	147 563
Clients locataires - Néapolis Center	5 282	8 638
<b>Total brut en Dinars</b>	<b>2 662 048</b>	<b>805 685</b>
Moins : Provisions	-129 591	-129 591
<b>Total net en Dinars</b>	<b>2 532 457</b>	<b>676 094</b>

**NOTE N°7 : AUTRES ACTIFS COURANTS**

	<b>Solde au 31 décembre 2015</b>	<b>Solde au 31 décembre 2014</b>
<b>Fournisseurs - comptes débiteurs :</b>	<b>265 849</b>	<b>300 121</b>
- Entrepreneurs, avances et acomptes	258 979	94 001
- Bureaux d'études, avances et acomptes	6 000	6 000
- Autres fournisseurs, avances et acomptes	870	200 120
<b>Personnel - avances et acomptes</b>	<b>23 304</b>	<b>17 488</b>
<b>État - comptes débiteurs :</b>	<b>1 442 533</b>	<b>1 611 863</b>
- Acomptes provisionnels	1 236 860	1 519 387
- Retenues à la source	518	18 450
- TVA déductible ou à reporter	194 814	74 026
- Autres impôts et taxes	10 341	-
<b>Charges constatées d'avance</b>	<b>18 725</b>	<b>29 177</b>
<b>Sociétés du Groupe</b> (opérations faites en commun ...)	<b>112 103</b>	<b>162 784</b>
<b>Produits à recevoir</b> (produits des fonds gérés ...)	<b>153 184</b>	<b>169 032</b>
<b>Autres comptes débiteurs</b>	<b>355 744</b>	<b>315 946</b>
<b>Total brut en Dinars</b>	<b>2 371 442</b>	<b>2 606 411</b>
Moins : Provisions	-5 250	-5 250
<b>Total net en Dinars</b>	<b>2 366 192</b>	<b>2 601 161</b>



**NOTE N°8 : PLACEMENTS ET AUTRES ACTIFS FINANCIERS**

	<b>Solde au 31 décembre 2015</b>	<b>Solde au 31 décembre 2014</b>
Échéance à moins d'un an / prêts au personnel	42 504	37 280
<b><i>Total brut en Dinars</i></b>	<b>42 504</b>	<b>37 280</b>
Moins : Provisions	-7 560	-7 560
<b><i>Total net en Dinars</i></b>	<b>34 944</b>	<b>29 720</b>

**NOTE N°9 : LIQUIDITÉS ET ÉQUIVALENTS DE LIQUIDITÉS**

	<b>Solde au 31 décembre 2015</b>	<b>Solde au 31 décembre 2014</b>
Chèques à l'encaissement	-	846
BNA Nord Hilton	-	946 622
BNA Avenue de Paris	-	446 441
BH Kheireddine Pacha	5 738	95 590
Caisse	401	401
<b><i>Total en Dinars</i></b>	<b>6 139</b>	<b>1 489 900</b>

**NOTE N°10 : RÉSULTAT PAR ACTION**

	<b>Exercice clos le 31 décembre 2015</b>	<b>Exercice clos le 31 décembre 2014</b>
Bénéfice de la période en DT	2 877 095	5 013 022
Nombre d'actions ordinaires en circulation	1 100 000	1 100 000
<b>Résultat par action de valeur nominale de 5 DT</b>	<b>2,616</b>	<b>4,557</b>

## NOTE N°11 : TABLEAU DES MOUVEMENTS DES CAPITAUX PROPRES

(en DT)

	Capital social	Primes d'émission	Réserve légale	Réserve extraordinaire	Réserve pour fonds social	Réserve soumise à un régime fiscal particulier	Autres compléments d'apport	Bénéfices non répartis	Total
<b>Soldes au 31 décembre 2013</b>	<b>4 500 000</b>	<b>3 000 000</b>	<b>450 000</b>	<b>14 623 324</b>	<b>659 758</b>	<b>2 660 000</b>	<b>41 071</b>	<b>11 901 318</b>	<b>37 835 471</b>
<i>Répartition du bénéfice 2013 :</i>									
- Réserves	-	-	-	3 500 000	100 000	2 500 000	-	-6 100 000	-
- Dividendes	-	-	-	-	-	-	-	-1 350 000	<b>-1 350 000</b>
Augmentation du capital par incorporation de réserves	1 000 000	-	-	-1 000 000	-	-	-	-	-
Dépenses fonds social	-	-	-	-	-38 490	-	-	-	<b>-38 490</b>
Réaffectation réserve soumise à un régime fiscal particulier	-	-	-	260 000	-	-260 000	-	-	-
Bénéfice 2014	-	-	-	-	-	-	-	5 013 022	<b>5 013 022</b>
<b>Soldes au 31 décembre 2014</b>	<b>5 500 000</b>	<b>3 000 000</b>	<b>450 000</b>	<b>17 383 324</b>	<b>721 268</b>	<b>4 900 000</b>	<b>41 071</b>	<b>9 464 340</b>	<b>41 460 003</b>
<i>Répartition du bénéfice 2014 :</i>									
- Réserves	-	-	100 000	3 500 000	100 000	-	-	-3 700 000	-
- Dividendes	-	-	-	-	-	-	-	-1 500 000	<b>-1 500 000</b>
Dépenses fonds social	-	-	-	-	-39 607	-	-	-	<b>-39 607</b>
Bénéfice 2015	-	-	-	-	-	-	-	2 877 095	<b>2 877 095</b>
<b>Soldes au au 31 décembre 2015</b>	<b>5 500 000</b>	<b>3 000 000</b>	<b>550 000</b>	<b>20 883 324</b>	<b>781 661</b>	<b>4 900 000</b>	<b>41 071</b>	<b>7 141 435</b>	<b>42 797 491</b>

**NOTE N°11-1 : RÉSERVE POUR FONDS SOCIAL**

	<b>Exercice clos le 31 décembre 2015</b>	<b>Exercice clos le 31 décembre 2014</b>
<b>Solde au 1er janvier :</b>	<b>721 268</b>	<b>659 758</b>
- Trésorerie	567 418	477 048
- Prêts au personnel	153 850	182 710
<b>Ressources de l'exercice :</b>	<b>105 757</b>	<b>105 617</b>
- Quote-part du bénéfice de l'exercice précédent	100 000	100 000
- Intérêts des prêts au personnel	5 757	5 617
<b>Emplois de l'exercice :</b>	<b>45 364</b>	<b>44 107</b>
- Restauration	20 042	23 391
- Aides au personnel (non remboursables)	23 330	18 765
- Bonifications d'intérêts	1 992	1 951
<b>Solde au 31 décembre :</b>	<b>781 661</b>	<b>721 268</b>
- Trésorerie	621 237	567 418
- Prêts au personnel	160 424	153 850

**NOTE N°12 : EMPRUNTS NON COURANTS**

	<b>Solde au 31 décembre 2015</b>	<b>Solde au 31 décembre 2014</b>
<b>Échéances à plus d'un an sur emprunts BNA :</b>		-
- Crédit pour acquisition du terrain Ariana	3 800 000	3 325 000
- Crédit pour acquisition du terrain Sousse	3 572 000	3 800 000
- Crédit pour acquisition du terrain Lac 1-11-2	3 300 000	-
- Crédit pour acquisition du terrain Lac 1-11-4	3 000 000	
- Crédit pour réalisation du projet HSC 69 Ennaser II	2 280 882	100 000
- Crédit pour acquisition du terrain HSC 1/4/3 Lac II	2 200 000	2 200 000
- Crédit pour réalisation du projet Route de Gammarth	1 725 000	-
- Crédit pour acquisition du terrain EHC 18 El Mourouj 6	900 000	1 200 000
- Crédit pour acquisition du terrain EHC 17 El Mourouj 6	900 000	900 000
- Crédit pour acquisition du terrain Houda 3&4 Jardinds d'El Menzah	787 500	1 237 500
- Crédit pour acquisition du terrain EHC 25 El Mourouj 5	44 000	572 000
- Crédit pour acquisition du terrain Route de Gammarth	-	675 000
- Autres crédits	320 000	533 333
<b><i>Total en Dinars</i></b>	<b>22 829 382</b>	<b>14 542 833</b>

**NOTE N°13 : AUTRES PASSIFS FINANCIERS NON COURANTS**

	<b>Solde au 31 décembre 2015</b>	<b>Solde au 31 décembre 2014</b>
Cautionnements reçus	28 967	27 455
Dépôts reçus pour lotissements	571 853	520 368
Dépôts reçus pour enregistrement d'actes	366 084	463 961
Dépôts reçus pour rédaction d'actes	28 288	27 089
Dépôts reçus pour frais de syndic	25 782	42 257
<b><i>Total en Dinars</i></b>	<b>1 020 974</b>	<b>1 081 130</b>

## NOTE N°14 : PROVISIONS

	Solde au 31 décembre 2015	Solde au 31 décembre 2014
Provisions pour frais de réparation (1)	276 907	349 590
Provisions pour avantages postérieurs à l'emploi (2)	113 649	123 819
Provisions pour risques fiscal et social (3)	376 337	185 921
Provisions pour litiges (en prudhomme ...)	181 240	181 240
<b>Total en Dinars</b>	<b>948 133</b>	<b>840 570</b>

Suite 1 Note N°14

### 1) Provisions pour frais de réparation

Des provisions pour garantie conférée aux clients sont constituées pour faire face aux dépenses de réparation futures qui seront éventuellement encourues sur les biens immobiliers vendus et qui ne sont pas couvertes par les retenues de garantie opérées sur les facturations des fournisseurs ou par les contrats d'assurance décennale (compte tenu de la franchise). Ces provisions sont constatées sur la base d'un pourcentage de 0,5% du prix de vente, et ce, suite à une décision prise au niveau du Conseil d'Administration.

Selon la Note de la Direction Générale en date du 6 août 2013, la reprise est effectuée trimestriellement comme suit :

- La provision est reprise pour 50% de son montant après huit trimestres suivant celui de sa constitution ; et
- Le reliquat est repris après douze trimestres suivant celui de la constatation initiale de la provision.

### 2) Provisions pour avantages postérieurs à l'emploi

Les hypothèses appliquées par la SIMPAR pour la détermination de la provision pour avantages postérieurs à l'emploi (assistance médicale post retraite) se présentent comme suit :

- une prime d'assurance groupe annuelle égale à 638 DT par retraité
- un taux de croissance annuelle des primes d'assurance groupe de 5% ;
- une probabilité de départ préalable à la retraite de 5% ;
- un taux d'actualisation financière de 7,5 % ; et
- une espérance de vie après l'âge de départ à la retraite de 15 ans.

Par ailleurs, la SIMPAR a procédé, au 31 décembre 2014, à la reprise de la provision pour indemnités de départ à la retraite constituée durant les exercices antérieurs, et ce, suite à la conclusion d'un contrat d'assurance entrant en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2014, par lequel la compagnie d'assurance se chargera du versement des indemnités de départ à la retraite au profit des salariés partis en retraite. Le montant de la prime d'assurance payée par la SIMPAR au titre de l'exercice 2015 s'élève à 132 959 DT.

### 3) Provisions pour risques fiscal et social

Au cours de l'exercice 2015, la SIMPAR a fait l'objet d'une vérification approfondie de sa situation fiscale au titre des exercices 2011, 2012, 2013 et 2014.

Les résultats de cette vérification approfondie ont été notifiés à la SIMPAR le 3 décembre 2015 ; l'administration fiscale réclame le paiement d'un montant global de 431 180 DT (dont 314 437 DT en principal).

En application des dispositions des articles 44 et 45 du code des droits et procédures fiscaux, la SIMPAR a répondu dans le délai légal à cette notification en contestant la majorité des chefs de redressement. Jusqu'à la date d'arrêté des présents états financiers par le Conseil d'Administration (en avril 2015), l'administration fiscale n'a pas encore informé la SIMPAR de sa position définitive.

Cependant, par extrême prudence, une provision pour risque fiscal a été constituée pour le montant du redressement en principal (soit 341 437 DT). Les pénalités fiscales et les intérêts de retard totalisant la somme de 116 743 DT, n'ont pas été pris en considération dans le calcul de ladite provision du fait que la SIMPAR compte bénéficier de l'amnistie prévue par l'article 66 de la loi de finances pour la gestion 2016.

#### NOTE N°15 : FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHÉS

	Solde au 31 décembre 2015	Solde au 31 décembre 2014
Entrepreneurs	689 903	320 259
Fournisseurs	90 535	114 150
Architectes	50 043	38 094
Bureaux d'études	27 335	45 606
Entrepreneurs, retenues de garantie	1 960 052	3 501 913
Fournisseurs, factures non parvenues	139 035	496 292
<b>Total en Dinars</b>	<b>2 956 903</b>	<b>4 516 314</b>

**NOTE N°16 : AUTRES PASSIFS COURANTS**

	<b>Solde au 31 décembre 2015</b>	<b>Solde au 31 décembre 2014</b>
<b>Clients - avances et acomptes reçus</b>	<b>879 282</b>	<b>2 202 914</b>
<b>Personnel - comptes créditeurs :</b>	<b>353 351</b>	<b>293 793</b>
- Personnel, charges à payer	330 393	286 211
- Personnel, rémunérations dues	22 958	7 582
<b>État - comptes créditeurs :</b>	<b>942 304</b>	<b>1 623 950</b>
- Retenues à la source	56 133	74 990
- TVA collectée ou à payer (sur livraisons à soi même ...)	561 274	121 282
- Impôt sur les sociétés	283 268	1 374 290
- Autres impôts et taxes à payer	41 629	53 388
<b>Organismes sociaux :</b>	<b>150 252</b>	<b>195 444</b>
- CNSS	25 170	35 014
- CNSS - régime complémentaire	5 224	7 243
- Assurance groupe	1 915	3 747
- Prêts CNSS (oppositions)	1 577	1 088
- Charges sociales à payer	116 366	148 352
<b>Sociétés du Groupe (opérations faites en commun ...)</b>	<b>352 981</b>	<b>262 440</b>
<b>Actionnaires - dividendes à payer</b>	<b>23 919</b>	<b>22 891</b>
<b>Charges à payer (charges des fonds gérés ...)</b>	<b>160 180</b>	<b>113 001</b>
<b>Autres comptes créditeurs</b>	<b>49 456</b>	<b>49 387</b>
<b><i>Total en Dinars</i></b>	<b>2 911 725</b>	<b>4 763 820</b>

**NOTE N°17 : CONCOURS BANCAIRES**

	<b>Solde au 31 décembre 2015</b>	<b>Solde au 31 décembre 2014</b>
Découverts bancaires - BNA	1 408 008	-
<b><i>Total en Dinars</i></b>	<b>1 408 008</b>	<b>-</b>

**NOTE N°18 : AUTRES PASSIFS FINANCIERS COURANTS**

	<b>Solde au 31 décembre 2015</b>	<b>Solde au 31 décembre 2014</b>
<b>Échéances à moins d'un an sur emprunts BNA :</b>		
- Crédit pour réalisation du projet HSC 69 Ennaser II	1 319 118	-
- Crédit pour acquisition du terrain Gammarth	675 000	675 000
- Crédit pour réalisation du projet Route de Gammarth	575 000	-
- Crédit pour acquisition du terrain ECH 25 El Mourouj 5	528 000	528 000
- Crédit pour acquisition du terrain EHC 18 El Mourouj 6	300 000	-
- Crédit pour acquisition du terrain Sousse	228 000	-
- Crédit pour réalisation du projet Choutrana I, tranche 1	-	1 375 000
- Crédit pour réalisation du projet EHC 12 El Fell	-	825 000
- Crédit pour acquisition du terrain Choutrana I	-	620 008
- Crédit pour acquisition du terrain Ariana	-	475 000
- Autres crédits	663 333	779 157
<b>Intérêts courus sur emprunts BNA</b>	<b>148 946</b>	<b>53 868</b>
<b><i>Total en Dinars</i></b>	<b>4 437 397</b>	<b>5 331 033</b>



**NOTE N°19 : VENTES DE BIENS IMMOBILIERS**

	<b>Exercice clos le 31 décembre 2015</b>	<b>Exercice clos le 31 décembre 2014</b>
Ventes de logements	11 156 680	22 968 012
Ventes de magasins et autres immeubles	1 888 329	2 710 709
Ventes de terrains lotis	-	22 551
<b><i>Total en Dinars</i></b>	<b>13 045 009</b>	<b>25 701 272</b>

**NOTE N°20 : PRODUITS DES PAPTICIPATIONS**

	<b>Exercice clos le 31 décembre 2015</b>	<b>Exercice clos le 31 décembre 2014</b>
Dividendes / titres de participation	1 113 249	1 079 768
Profits / cessions de valeurs mobilières	778 073	-
Produits des fonds gérés	172 037	353 231
<b><i>Total en Dinars</i></b>	<b>2 063 359</b>	<b>1 432 999</b>

**NOTE N°21 : AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION**

	<b>Exercice clos le 31 décembre 2015</b>	<b>Exercice clos le 31 décembre 2014</b>
Loyers magasins et bureaux	41 418	36 918
Cotisations syndics	18 795	59 565
Ventes dossiers d'appels d'offres	9 175	1 250
Frais de dossiers	5 535	11 756
Autres produits d'exploitation (jetons de présence ...)	92 457	86 794
<b><i>Total en Dinars</i></b>	<b>167 380</b>	<b>196 283</b>

**NOTE N°22 : VARIATIONS DES STOCKS**

	<b>Exercice clos le 31 décembre 2015</b>	<b>Exercice clos le 31 décembre 2014</b>
Variation du stock de terrains à bâtir	-5 829 915	-3 542 573
Variation du stock de travaux en cours	-496 520	4 031 700
Variation du stock de travaux terminés	1 244 155	5 138 356
<b><i>Total en Dinars</i></b>	<b>-5 082 280</b>	<b>5 627 483</b>

**NOTE N°23 : ACHATS DE TERRAINS**

	<b>Exercice clos le 31 décembre 2015</b>	<b>Exercice clos le 31 décembre 2014</b>
Achats de terrains à bâtir (*)	6 439 482	4 493 550
Droits d'enregistrement / achats de terrains	386 841	367 474
<b><i>Total en Dinars</i></b>	<b>6 826 323</b>	<b>4 861 024</b>

(\*) Acquisition en 2015 de deux lots de terrain à bâtir auprès de la Société de Promotion du Lac de Tunis (SPLT) aux Berges du Lac II.

**NOTE N°24 : ACHATS D'ÉTUDES ET DE PRESTATIONS DE SERVICES**

	<b>Exercice clos le 31 décembre 2015</b>	<b>Exercice clos le 31 décembre 2014</b>
<b>Achats d'études et de prestations de services : (*)</b>		
- Projet HSC 69 Ennasr II	84 220	99 430
- Projet Route de Gammarth	78 671	41 048
- Projet EHC 18 El Mourouj 6	74 219	4 646
- Projet Choutrana I	26 583	72 683
- Projet EHC 12 Lilia	-5 450	139 524
- Autres projets	111 407	42 395
<b><i>Total en Dinars</i></b>	<b>369 650</b>	<b>399 726</b>

(\*) Il s'agit de l'ensemble des prestations fournies par les tiers en matière d'études techniques, d'architecture et de pilotage des projets de promotion immobilière en cours de réalisation.

---

**NOTE N°25 : ACHATS DE MATÉRIEL, ÉQUIPEMENTS ET TRAVAUX**

---

	<b>Exercice clos le 31 décembre 2015</b>	<b>Exercice clos le 31 décembre 2014</b>
<b>Achats de matériels, équipements et travaux : (*)</b>		
- Projet HSC 69 Ennasr II	2 307 569	1 082 162
- Projet Route de Gammarth	1 814 202	-
- Projet Choutrana I	751 713	2 644 994
- Projet EHC 18 El Mourouj 6	604 843	-
- Projet Chotrana II et III (+ équipements)	457 029	-
- Projet Raoued Galaxie	104 269	15 761
- Projet HC 1 Le Cristal	5 854	-9 285
- Projet EHC 62 Vénus	4 016	-6 866
- Projet EHC 12 Lilia	1 307	1 826 699
- Autres projets	571	3 750
<b>Total en Dinars</b>	<b>6 051 373</b>	<b>5 557 215</b>

---

(\*) Il s'agit de l'ensemble des travaux et achats directs engagés au cours de la période pour la réalisation des projets de promotion immobilière.

---

**NOTE N°26 : CHARGES DE PERSONNEL**

---

	<b>Exercice clos le 31 décembre 2015</b>	<b>Exercice clos le 31 décembre 2014</b>
Salaires et compléments de salaires	1 191 920	1 295 639
Charges sociales légales	225 997	425 228
Autres charges de personnel	119 915	52 046
<b>Total en Dinars</b>	<b>1 537 832</b>	<b>1 772 913</b>

---

**NOTE N°27 : DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS**

	<b>Exercice clos le 31 décembre 2015</b>	<b>Exercice clos le 31 décembre 2014</b>
Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles	226 257	248 952
Dotations aux provisions pour dépréciation des immobilisations financières	140 987	127 646
Dotations aux provisions pour risques et charges	253 620	296 337
Reprises sur provisions pour dépréciation des titres de participation	-96 814	-273 005
Reprises sur provisions pour dépréciation des terrains à bâtir	-	-27 043
Reprises sur provisions pour dépréciation des travaux terminés	-328 343	-
Reprises sur provisions pour dépréciation des actifs financiers courants	-	-3 000
Reprises sur provisions pour risques et charges	-145 758	-251 474
<b><i>Total en Dinars</i></b>	<b>49 949</b>	<b>118 413</b>

**NOTE N°28 : AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION**

	<b>Exercice clos le 31 décembre 2015</b>	<b>Exercice clos le 31 décembre 2014</b>
Achats non stockés de matières et fournitures	143 861	157 565
Divers services extérieurs	323 735	377 184
Commissions des fonds gérés et services bancaires	156 812	258 620
Autres charges ordinaires	27 120	12 606
Jetons de présence (servis par la Société)	68 750	68 750
Impôts, taxes et versements assimilés	66 498	249 181
<b><i>Total en Dinars</i></b>	<b>786 776</b>	<b>1 123 906</b>

**NOTE N°29 : CHARGES FINANCIÈRES NETTES**

	<b>Exercice clos le 31 décembre 2015</b>	<b>Exercice clos le 31 décembre 2014</b>
Intérêts des emprunts relatifs aux projets (*)	1 549 394	1 610 792
Intérêts débiteurs des CCB	110 700	19 268
Autres produits financiers	-11 246	-42 500
<b><i>Total en Dinars</i></b>	<b>1 648 848</b>	<b>1 587 560</b>

(\*) Les intérêts relatifs aux projets encourus durant l'exercice 2015 s'élèvent à 1 549 394 DT et sont ventilés comme suit :

- Intérêts incorporés dans le stock de terrains à bâtir : 687 503 DT
- Intérêts incorporés dans les stocks de travaux en cours et de travaux terminés : 414 676 DT
- Intérêts non incorporés dans les coûts des projets : 447 215 DT

**NOTE N°30 : AUTRES GAINS ORDINAIRES**

	<b>Exercice clos le 31 décembre 2015</b>	<b>Exercice clos le 31 décembre 2014</b>
Profits sur cessions d'immobilisations corporelles	-	16 300
Autres produits ordinaires	73 086	88 698
<b><i>Total en Dinars</i></b>	<b>73 086</b>	<b>104 998</b>

**NOTE N°31 : TABLEAU DE DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL****Exercice clos le  
31 décembre 2015**

<b>Bénéfice comptable avant impôt</b>	<b>3 160 363</b>
<b>Réintégrations :</b>	<b>493 036</b>
- Provisions pour dépréciation des titres de participation	140 987
- Provisions pour frais de réparation	63 204
- Provisions pour risques et charges	190 416
- Autres charges non déductibles	98 429
<b>Déductions :</b>	<b>2 237 060</b>
- Provisions pour dépréciation des titres cotés	140 591
- Dividendes	1 113 249
- Reprise sur provision pour avantages postérieurs à l'emploi	10 170
- Reprises sur provisions pour frais de réparation	135 588
- Reprises sur provisions pour dépréciation des titres non cotés	59 389
- Plus-values sur cessions de titres de participation (+ d'un an)	778 073
<b>Bénéfice imposable</b>	<b>1 416 339</b>
<b>Réinvestissement financier (35% du bénéfice fiscal)</b>	<b>495 719</b>
<b>Bénéfice fiscal après déduction du réinvestissement financier (*)</b>	<b>920 620</b>
<b>Impôt sur les sociétés (25%)</b>	<b>230 155</b>
<b>Min d'IS (20% du résultat fiscal avant réinvestissement financier)</b>	<b>283 268</b>
<b>Avances sur impôt</b>	<b>-1 236 860</b>
<b>Report d'impôt sur les sociétés</b>	<b>-953 592</b>

(\*) Le bénéfice de l'abattement au titre du dégrèvement financier est subordonné à l'inscription des bénéfices réinvestis en actions SODET SUD pour un montant total de 1 372 000 DT dans un compte de réserve spéciale d'investissement au passif du bilan, non distribuable sauf en cas de cession des actions ayant donné lieu au bénéfice de la déduction, qui ne peut se faire avant l'expiration de deux années suivant celle de la libération du capital souscrit.

## NOTE N°32 : OPÉRATIONS AVEC LES PARTIES LIÉES

- 1) La Société Immobilière et de participations (SIMPAN) a bénéficié, au cours de 2015, de deux crédits à moyen terme, accordés par la BNA pour le financement de l'acquisition de deux lots de terrain à bâtir sis aux Berges du Lac II de Tunis auprès de la SPLT.

Les informations relatives à ces nouveaux crédits, garantis par des hypothèques sur les biens immobiliers acquis ou construits, ainsi que les débloques effectués en 2015 sur des anciens crédits non encore utilisés, se présentent comme suit :

Projet	Taux d'intérêt	Montant emprunté	Montant débloqué en 2015	Remboursement en principal	Remboursement en intérêts en 2015
Projet Soukra Chotrana I	TMM+2,75	3 800 000	1 000 000	2 375 000	73 224
Projet Route de La Marsa	TMM+2,5	4 100 000	2 300 000	-	144 771
Projet Ennasr II EHC69	TMM+2,5	5 900 000	3 500 000	-	115 551
Terrain Lac 1-11-2	TMM+2,5	3 300 000	3 300 000	-	-
Terrain Lac 1-11-4	TMM+2,5	3 000 000	3 000 000	-	-
<b>Total en Dinars</b>		<b>20 100 000</b>	<b>13 100 000</b>	<b>2 375 000</b>	<b>333 546</b>

- 2) En 2015, les conventions d'études techniques et de pilotage conclues avec la SOGEST au cours des exercices antérieurs, ont continué à produire leurs effets. Le montant cumulé des prestations de services facturées au titre de ces conventions s'élève à 136 769 DT. Au 31 décembre 2015, le solde du fournisseur SOGEST chez la SIMPAR est créancier de 226 692 DT.
- 3) La SIMPAR a réalisé en commun et à parts égales avec la société EL MADINA, chef de file, un projet de promotion immobilière à Chotrana I. Les dépenses encourues par la SIMPAR, en 2015, sur ce projet s'élèvent à 1 376 770 DT.

La quote-part de chiffre d'affaires revenant à chacune des deux sociétés, en 2015, au titre du projet Chotrana I est de 2 405 252 DT.

- 4) La SIMPAR a procédé à la réalisation, en groupement avec les sociétés ESSOUKNA, SIVIA, EL MADINA et Immobilière Les Œillets et à parts égales, de deux projets de promotion immobilière : El Bousten II et El Bousten III.

La quote-part du chiffre d'affaires revenant à chacune des cinq sociétés, en 2015, au titre du projet El Bousten III est de 211 986 DT.

- 5) La TIS a facturé à la SIMPAR, en 2015, les frais de maintenance ainsi que la vente de divers matériels informatiques pour un montant global de 6 653 DT. Au 31 décembre 2015, le solde du fournisseur TIS chez la SIMPAR est créditeur de 925 DT.
- 6) Les commissions revenant à la SIP SICAR au titre de sa gestion des fonds gérés de la SIMPAR au cours de l'exercice 2015, s'élèvent à 108 187 DT.
- 7) La SIMPAR a conclu avec la CTAMA, actionnaire et administrateur, deux contrats d'assurance portant sur le financement des indemnités de départ à la retraite (six fois le salaire brut pour tout employé partant en retraite) et des compléments de retraite (au profit des membres adhérents).

En 2015, les charges supportées par la SIMPAR au titre de ces deux contrats d'assurance se présentent comme suit :

	<i>Montant</i>
Assurance Complément de Retraite	94 692
Assurance Indemnité de Départ à la Retraite	38 267
<b><i>Total en DT</i></b>	<b><i>132 959</i></b>

- 8) En 2015, la CTAMA a acquis auprès de la SIMPAR des bureaux et des magasins pour un montant global de 1 371 742 DT.



## NOTE N°33 : ENGAGEMENTS HORS BILAN

### 1. Hypothèques accordées à la BNA au titre des emprunts contractés :

<i>Objet de l'hypothèque</i>	<i>Engagement</i>
Propriété objet du TF 159433 Tunis -Route de La Marsa	1 350 000
Propriété sise aux Jardins d'El Menzah- titres foncier n° 152805 Tunis et n° 152806 Tunis	1 350 000
Propriété sise à El Mourouj 5 lot EHC25 - titre foncier n° 9686 Ben Arous	1 100 000
Propriété sise à Sousse - titres fonciers n° 69346, 52195, 44714, 106339, 42073, 84244, 85781,107269 et 200773 Sousse	3 000 000
Propriété sise à Sousse - titres fonciers n° 41239, 107204 et 105684 Sousse	700 000
Propriété sise à Sousse - titre foncier n° 105729 Sousse	100 000
Propriété sise au Lotissement AFH - EHC 18 - El Mourouj 6	1 200 000
Propriété sise au Lotissement AFH - EHC 17 - El Mourouj 6	900 000
Propriété sise au lotissement Les Résidences du Parc HSC 1/4/3 - Les Berges du Lac II	2 200 000
Propriété sise à Mutuelleville - titre foncier n° 122284 Tunis	800 000
Propriété sise à l'Ariana - titre foncier n° 23697 Ariana	5 900 000
Propriété sise à La Marsa - titre foncier n° 172700 Tunis	4 100 000
Propriété sise au lotissement Les Résidences du Parc HSC 1.11.4 - Les Berges du Lac II	3 300 000
Propriété sise au lotissement Les Résidences du Parc HSC 1.11.2 - Les Berges du Lac II	3 000 000
Propriété sise au lotissement Ennasr 2 - HSC 69	5 900 000
<b><i>Total en DT</i></b>	<b><i>34 900 000</i></b>

## 2. Hypothèques et nantissements obtenus du personnel au titre des prêts accordés :

<i>Objet de l'hypothèque ou du nantissement</i>	<i>Privilège</i>
Hypothèque de 2 <sup>ème</sup> rang sur logement L 24 sis à la Rue 6712 Cité Ibn Khaldoun à distraire du titre foncier n°107264	15 000
Hypothèque de 1 <sup>er</sup> rang en pari-passu avec la STB sur lot de terrain Slim et Zied 23 objet du titre foncier n°7742 Ariana	35 310
Hypothèque de 2 <sup>ème</sup> rang sur l'appartement n°1 Nesrine 2 de la résidence Nesrine	23 000
Hypothèque du 1 <sup>er</sup> rang en pari-passu avec l'UBCI sur l'appartement C2 de la résidence El Bousten IV	40 000
Hypothèque en rang utile sur l'appartement G1 de la résidence Les Orangers III	25 000
Hypothèque en rang utile titre foncier n° 70770 Tunis	19 000
Hypothèque en rang utile sur l'appartement A19 - résidence El Aizz à El Mourouj V	30 000
Hypothèque de 2 <sup>ème</sup> rang sur l'appartement A14 - résidence Le Cristal	40 000
Privilège sur voiture Citroën C Elysée, 3047 TU 167	14 000
Privilège sur voiture Peugeot 206, 991 TU 134	10 000
Privilège sur voiture Citroën C Elysée, 5430 TU 164	10 000
<b>Total en DT</b>	<b>261 310</b>

- La SIMPAR a reçu des cautions bancaires de garantie de bonne exécution, auprès des entrepreneurs, dont le montant global est de 538 264 DT au 31 décembre 2015.
- Les intérêts à échoir sur les crédits à moyen et court termes totalisent un montant de 5 196 207 DT au 31 décembre 2015.

**NOTE N°34 : TABLEAU DES SOLDES INTERMÉDIAIRES DE GESTION**  
**(Montants exprimés en dinars)**

	<b>Exercice clos le 31 décembre 2015</b>	<b>Exercice clos le 31 décembre 2014</b>
Ventes de biens immobiliers	13 045 009	25 701 272
Produits des participations	2 063 359	1 432 999
Autres produits d'exploitation	167 380	196 283
Production stockée ou déstockage	-1 744 043	-10 488 507
Achats consommés	-6 421 023	-5 956 941
Services extérieurs et autres charges externes	-720 278	-874 725
<b>VALEUR AJOUTÉE BRUTE</b>	<b>6 390 404</b>	<b>10 010 381</b>
Charges de personnel	-1 537 832	-1 772 913
Impôts et taxes	-66 498	-249 181
<b>EXCÉDENT BRUT D'EXPLOITATION</b>	<b>4 786 074</b>	<b>7 988 287</b>
Charges financières nettes	-1 648 848	-1 587 560
Autres gains ordinaires	73 086	104 998
Dotations aux amortissements et aux provisions (nettes des reprises)	-49 949	-118 413
Impôt sur les sociétés	-283 268	-1 374 290
<b>RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE</b>	<b>2 877 095</b>	<b>5 013 022</b>

# RAPPORT GÉNÉRAL

## *MESSIEURS LES ACTIONNAIRES DE LA SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE ET DE PARTICIPATIONS (SIMPAN),*

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale Ordinaire, nous vous présentons notre rapport sur les états financiers de la Société Immobilière et de Participations (SIMPAN) arrêtés au 31 décembre 2015, tels qu'annexés au présent rapport, ainsi que notre rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires.

### **Rapport sur les états financiers**

---

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Société Immobilière et de Participations (SIMPAN), comprenant le bilan au 31 décembre 2015, l'état de résultat et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Ces états financiers font ressortir des capitaux propres positifs de 42.797.491 DT, y compris le résultat bénéficiaire de l'exercice s'élevant à 2.877.095 DT.

### ***Responsabilité de la Direction pour les états financiers***

La Direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers conformément au Système Comptable des Entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'elle juge nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

### ***Responsabilité des Commissaires aux comptes***

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et réaliser l'audit en vue d'obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

### ***Opinion***

À notre avis, les états financiers sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Société Immobilière et de Participations (SIMPAN) au 31 décembre 2015, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

## **Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires**

---

Nous avons procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

- 1) Sur la base de notre examen, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations d'ordre comptable données dans le rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice 2015.
- 2) En application des dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications nécessaires et nous n'avons pas d'observations à formuler sur la conformité de la tenue des comptes en valeurs mobilières émises par la Société Immobilière et de Participations (SIMPAN) à la réglementation en vigueur.
- 3) Dans le cadre de notre audit, nous avons procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la présentation des états financiers. En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994, tel que modifié par la loi n°2005-96 du 18 octobre 2005, nous n'avons pas relevé d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter la fiabilité des états financiers relatifs à l'exercice 2015.

Tunis, le 26 avril 2016

### **LES COMMISSAIRES AUX COMPTES**

**P/ GÉNÉRALE D'EXPERTISE ET DE MANAGEMENT -  
GEM**

**Abderrazak GABSI, associé**

**P/ HLB GSAUDIT&ADVISORY**

**Sami MENJOUR, associé**

## RAPPORT SPÉCIAL

### *MESSIEURS LES ACTIONNAIRES DE LA SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE ET DE PARTICIPATIONS (SIMPAN),*

En application des dispositions des articles 200 (et suivants) et 475 du code des sociétés commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions et opérations visées par ces textes.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

#### **Conventions et opérations conclues et/ou réalisées (antérieures et nouvelles)**

- 4) La Société Immobilière et de Participations (SIMPAN) a bénéficié, au cours de l'année 2015, de deux crédits à moyen terme accordés par la Banque Nationale Agricole (BNA) pour le financement de l'acquisition de deux lots de terrain à bâtir sis aux Berges du Lac de Tunis, et autorisés par le Conseil d'Administration dans sa réunion en date du 7 décembre 2015.

Les informations relatives à ces nouveaux crédits, garantis par des hypothèques sur les biens immobiliers acquis ou construits, ainsi que les débloques effectués au titre de crédits précédents non encore utilisés, se présentent comme suit :

<b>Projet</b>	<b>Taux d'intérêt</b>	<b>Montant emprunté</b>	<b>Montant débloqué</b>	<b>Remboursement en principal</b>	<b>Remboursement en intérêts</b>
Projet Soukra Chotrana I	TMM+2,75	3.800.000	1.000.000	2.375.000	73.224
Projet Route de La Marsa	TMM+2,5	4.100.000	2.300.000	-	144.771
Projet Ennasr II EHC 69	TMM+2,5	5.900.000	3 500 000	-	115.551
Terrain Lac 1-11-2	TMM+2,5	3.300.000	3.300.000	-	-
Terrain Lac 1-11-4	TMM+2,5	3.000.000	3.000.000	-	-
<b>Total en Dinars</b>		<b>20.100.000</b>	<b>13.100.000</b>	<b>2.375.000</b>	<b>333.546</b>

- 5) Durant l'exercice 2015, les conventions d'études techniques et de pilotage conclues avec la SOGEST au cours des exercices antérieurs, ont continué à produire leurs effets. Le montant cumulé des prestations de services facturées, en 2015, au titre de ces conventions s'élève à 136.769 DT. Le solde du fournisseur SOGEST chez la SIMPAN est créditeur de 226.692 DT au 31 décembre 2015.
- 6) La SIMPAN a réalisé en commun et à parts égales avec la société EL MADINA, chef de file, un projet de promotion immobilière à Chotrana I. Les dépenses encourues par la SIMPAN et la quote-part de chiffre d'affaires dont elle a bénéficié, en 2015, au titre de ce projet, s'élèvent respectivement à 1.376.770 DT et 2.405.252 DT.

- 7) La SIMPAR a procédé à la réalisation, en groupement avec les sociétés ESSOUKNA, SIVIA, EL MADINA et Immobilière Les Œillets et à parts égales, de deux projets de promotion immobilière : El Bousten II et El Bousten III. La quote-part de chiffre d'affaires revenant à chacune des cinq sociétés, au titre du projet El Bousten III, en 2015, est de 211.986 DT.
- 8) La TIS a facturé à la SIMPAR, en 2015, les frais de maintenance ainsi que la vente de divers matériels informatiques pour un montant global de 6.653 DT. Le solde du fournisseur TIS chez la SIMPAR est créditeur de 925 DT au 31 décembre 2015.
- 9) Les commissions revenant à la SIP SICAR pour sa gestion des fonds gérés de la SIMPAR au cours de l'exercice 2015 s'élèvent à 108.187 DT.
- 10) La SIMPAR a conclu avec la CTAMA, actionnaire et administrateur, deux contrats d'assurance portant sur le financement des avantages postérieurs à l'emploi au profit de son personnel (indemnité de départ à la retraite égale à six 6 fois le salaire brut et complément de retraite au profit de tout membre adhérent).

Au cours de l'exercice 2015, les primes supportées par la SIMPAR au titre de ces deux contrats d'assurance se présentent comme suit :

	<i>Epargne</i>	<i>Frais de gestion</i>	<i>Montant total</i>
Assurance Complément de Retraite	92.325	2.367	94.692
Assurance Indemnité de Départ à la Retraite	37.310	957	38.267
<b><i>Total en DT</i></b>	<b><i>129.635</i></b>	<b><i>3.324</i></b>	<b><i>132.959</i></b>

- 11) La CTAMA a, par ailleurs, acquis auprès de la SIMPAR des bureaux et des magasins pour un montant global de 1.371.742 DT au cours de l'exercice 2015.
- 12) La SIMPAR a vendu à son Directeur Général Adjoint l'appartement A9 de la résidence « Elyès - Les Jardins de Carthage » pour un prix de 239.505 DT correspondant au coût de revient (charges financières incluses) majoré de deux pour cent, et ce, en application du règlement de gestion du fonds social tel que modifié par décision du Conseil d'Administration en date 16 avril 1992. Cette opération a été autorisée par le Conseil d'Administration dans sa réunion en date du 26 décembre 2014.

### **Obligations et engagements de la SIMPAR envers ses dirigeants**

- 1) Les obligations et engagements envers les dirigeants tels que visés à l'article 200 (nouveau) II § 5 du code des sociétés commerciales se détaillent comme suit :
- La rémunération du Président du Conseil d'Administration, qui exerce ses fonctions depuis début janvier 2015, a été fixée par le Conseil d'Administration dans sa réunion en date du 31 décembre 2014. Il s'agit d'une indemnité de représentation nette de 150 DT à servir en 19,5 mensualités à partir de sa date de nomination.
  - La rémunération du Directeur Général, qui exerce ses fonctions depuis début janvier 2015, a été fixée par le Conseil d'Administration dans sa réunion en date du 31 décembre 2014, en décidant la reconduction des éléments de rémunération dont bénéficiait son prédécesseur (l'ex Président Directeur Général). Ces éléments de rémunération découlent des différentes décisions du Conseil d'Administration qui régissent la rémunération des Présidents Directeurs Généraux, notamment

celles du 27 janvier 1978, du 19 novembre 1980, du 6 mars 1984, du 22 mai 1990 et du 15 décembre 2004.

Les éléments de rémunération du Directeur Général englobent, outre les salaires, primes et indemnités, certains avantages en nature (voiture de fonction et un quota mensuel de carburant) et une indemnité mensuelle nette de 600 DT au titre des remboursements des frais de téléphone, d'eau et d'électricité.

- La rémunération du Directeur Général Adjoint qui exerce ses fonctions depuis le 20 février 2012 a été fixée par les différentes décisions du Conseil d'Administration qui régissent la rémunération du Directeur Général Adjoint et le régime de rémunération du personnel de la SIMPAR, notamment celles du 20 février 2012 et du 27 décembre 2012, en reconduisant les éléments dont bénéficiait son prédécesseur.

Ces éléments de rémunération englobent, outre les salaires, primes et indemnités, certains avantages en nature liés à ses fonctions (voiture de fonction et un quota mensuel de carburant) et une indemnité mensuelle nette de 400 DT au titre des remboursements des frais de téléphone, d'eau et d'électricité.

- 2) Les charges de personnel encourues par la SIMPAR au titre de ses dirigeants, telles qu'elles ressortent des états financiers relatifs à l'exercice 2015, se résument comme suit :

	Président du Conseil d'Administration	Directeur Général	Directeur Général Adjoint
Rémunération annuelle brute	3.885	133.739	123.180
Avantages en nature	-	8.588	9.446
Charges sociales légales et RC	896	5.844	35.534
Primes d'assurance groupe	-	3.689	17.188
<b>Total en DT</b>	<b>4.781</b>	<b>151.860</b>	<b>185.348</b>

- 3) En application de la décision du Conseil d'Administration tenu le 15 avril 1988, la SIMPAR a reversé les montants des jetons de présence qu'elle a reçus de certaines sociétés du Groupe BNA aux personnes qui la représentent dans les conseils d'administration de ces entités apparentées. À ce titre, l'ex Président Directeur Général et le Directeur Général Adjoint ont bénéficié respectivement des montants bruts de 55.548 DT et 27.380 DT au cours de l'exercice 2015.
- 4) En 2015, l'ex Président Directeur Général de la SIMPAR, en sa qualité d'ex Président du Comité Permanent d'Audit de la société ESSOUKNA, institué en application de la loi n°2005-96 du 18 octobre 2005, a bénéficié d'une rémunération brute de 3.750 DT, suivant décision de l'Assemblée Générale Ordinaire de la société ESSOUKNA du 15 juin 2015.
- 5) En 2015, l'ex Président Directeur Général de la SIMPAR, en sa qualité d'ex Président du Comité Permanent d'Audit de la société SIVIA, institué en application de la loi n°2005-96 du 18 octobre 2005, a bénéficié d'une rémunération brute de 3.125 DT, suivant décision de l'Assemblée Générale Ordinaire de la société SIVIA du 15 juin 2015.



- 6) En 2015, le Directeur Général de la SIMPAR, en sa qualité de Président du Conseil d'Administration de la SIP SICAR et conformément à la décision prise par ce dernier en date du 9 janvier 2015, a bénéficié d'une rémunération brute de 9.525 DT.
- 7) Les membres du Conseil d'Administration de la SIMPAR (y compris l'ex Président Directeur Général) ont perçu, en 2015, des jetons de présence totalisant un montant brut de 68.750 DT, suivant décision de l'Assemblée Générale Ordinaire du 26 juin 2015.
- 8) En 2015, les quatre membres du Comité Permanent d'Audit de la SIMPAR, institué en application de la loi n°2005-96 du 18 octobre 2005, ont bénéficié d'une rémunération brute globale de 15.000 DT, suivant décision de l'Assemblée Générale Ordinaire du 26 juin 2015.

Enfin, et en dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions des articles 200 (et suivants) et 475 du code des sociétés commerciales.

Tunis, le 26 avril 2016

**LES COMMISSAIRES AUX COMPTES**

**P/ GÉNÉRALE D'EXPERTISE ET DE MANAGEMENT -  
GEM**

**Abderrazak GABSI, associé**

**P/ HLB GSAUDIT&ADVISORY**

**Sami MENJOUR, associé**

## **AVIS DES SOCIETES**

### **ETATS FINANCIERS INDIVIDUELS**

#### **SOCIETE D'ARTICLES HYGIENIQUES (SAH)**

Siège social : 5, Rue 8610 Z.I. Charguia I – 2035- Tunis Carthage-

La société d'Articles Hygiéniques (SAH) publie ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2015 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en date du 30 mai 2016. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des commissaires aux comptes, Mme Hayet LABIDI et Mr Ahmed BELAIFA (M.T.B.F).

**Société d'Articles Hygiéniques SA**  
**Bilan arrêté au 31 décembre**  
**(Exprimé en Dinar Tunisien)**

<u>Actifs</u>	<i>Notes</i>	<b>2015</b>	<b>2014</b>
<b><u>ACTIFS NON COURANTS</u></b>			
<b><u>Actifs immobilisés</u></b>			
Immobilisations incorporelles		1 321 874	1 060 961
Moins : amortissements		<988 555>	<824 355>
	<b>II.1</b>	<b>333 319</b>	<b>236 606</b>
Immobilisations corporelles		130 304 614	112 596 646
Moins : amortissements		<43 128 280>	<36 103 886>
	<b>II.2</b>	<b>87 176 334</b>	<b>76 492 760</b>
Immobilisations financières	<b>II.3</b>	44 699 203	41 111 292
<b>Total des actifs immobilisés</b>		<b>132 208 856</b>	<b>117 840 658</b>
Autres actifs non courants		140 097	280 193
<b>Total des actifs non courants</b>		<b>132 348 953</b>	<b>118 120 851</b>
<b><u>ACTIFS COURANTS</u></b>			
Stocks	<b>II.4</b>	59 645 195	55 674 202
Moins : provisions		<2 567 141>	<2 275 891>
		<b>57 078 054</b>	<b>53 398 311</b>
Clients et comptes rattachés	<b>II.5</b>	53 310 653	43 424 591
Moins : provisions		<3 556 191>	<3 243 628>
		<b>49 754 462</b>	<b>40 180 963</b>
Autres actifs courants	<b>II.6</b>	11 756 105	7 963 692
Moins : provisions		<874 321>	<718 016>
		<b>10 881 784</b>	<b>7 245 676</b>
Placements et autres actifs financiers	<b>II.7</b>	3 004 216	3 004 235
Liquidités et équivalents de liquidités	<b>II.8</b>	7 331 102	8 890 342
<b>Total des actifs courants</b>		<b>128 049 618</b>	<b>112 719 527</b>
<b>Total des actifs</b>		<b>260 398 571</b>	<b>230 840 378</b>

**Société d'Articles Hygiéniques SA**  
**Bilan arrêté au 31 décembre**  
**(Exprimé en Dinar Tunisien)**

<u>Capitaux propres et passifs</u>	Notes	2015	2014
<b>Capitaux propres</b>			
Capital social		43 879 431	36 566 205
Réserve légale		3 656 621	3 047 184
Subvention d'investissement		2 256 163	2 434 542
Prime d'émission		28 988 711	28 988 711
Résultats reportés		32 092 357	33 857 645
<b>Total des capitaux propres avant résultat</b>		<b>110 873 283</b>	<b>104 894 287</b>
Résultat de l'exercice		26 590 707	13 543 748
<b>Total des capitaux propres avant affectation</b>	<b>II.9</b>	<b><u>137 463 990</u></b>	<b><u>118 438 035</u></b>
<b>Passifs</b>			
<b><u>PASSIFS NON COURANTS</u></b>			
Emprunts	<b>II.10</b>	38 763 467	36 549 246
Autres passifs non courants		1 199 113	725 109
<b>Total des passifs non courants</b>		<b>39 962 580</b>	<b>37 274 355</b>
<b><u>PASSIFS COURANTS</u></b>			
Fournisseurs et comptes rattachés	<b>II.11</b>	46 850 651	45 247 790
Autres passifs courants	<b>II.12</b>	8 112 037	6 659 674
Autres passifs financiers courants	<b>II.13</b>	27 572 984	22 999 292
Concours bancaires		436 329	221 232
<b>Total des passifs courants</b>		<b>82 972 001</b>	<b>75 127 988</b>
<b>Total des passifs</b>		<b><u>122 934 581</u></b>	<b><u>112 402 343</u></b>
<b>Total des capitaux propres et des passifs</b>		<b>260 398 571</b>	<b>230 840 378</b>

**Société d'Articles Hygiéniques SA**  
**État de résultat**  
**Relatif à l'exercice clos le 31 décembre**  
**(Exprimé en Dinar Tunisien)**

	<i>Notes</i>	<b>2015</b>	<b>2014</b>
<b><i>Produits d'exploitation</i></b>			
Revenus	<b>III.1</b>	246 743 887	211 171 043
Autres produits d'exploitation		1 497 199	1 398 491
<b><i>Total des produits d'exploitation</i></b>		<b>248 241 086</b>	<b>212 569 534</b>
<b><i>Charges d'exploitation</i></b>			
Variation de stock de produits finis et encours		<849 769>	2 306 794
Achats consommés de matières et d'emballages	<b>III.2</b>	<165 548 335>	<151 804 180>
Charges de personnel	<b>III.3</b>	<20 726 620>	<18 088 883>
Dotations aux amortissements et aux provisions	<b>III.4</b>	<8 707 504>	<6 688 084>
Autres charges d'exploitation	<b>III.5</b>	<23 076 857>	<21 177 082>
<b><i>Total des charges d'exploitation</i></b>		<b>&lt;218 909 085&gt;</b>	<b>&lt;195 451 435&gt;</b>
<b><i>Résultat d'exploitation</i></b>		<b>29 332 001</b>	<b>17 118 099</b>
Charges financières nettes	<b>III.6</b>	<4 969 779>	<3 806 006>
Produits des placements	<b>III.7</b>	2 591 278	41 495
Autres gains ordinaires	<b>III.8</b>	617 312	685 202
Autres pertes ordinaires		<16 999>	<67 540>
<b><i>Résultat des activités ordinaires avant impôt</i></b>		<b>27 553 813</b>	<b>13 971 250</b>
Impôt sur les sociétés		<963 106>	<427 502>
<b><i>Résultat net de l'exercice</i></b>		<b>26 590 707</b>	<b>13 543 748</b>

**Société d'Articles Hygiéniques SA**  
**État de flux de trésorerie**  
**Relatifs l'exercice clos le 31 décembre 2015**  
**(Exprimé en Dinar Tunisien)**

	<b>2015</b>	<b>2014</b>
<b>Flux de trésorerie liés à l'exploitation</b>		
<b>Résultat net</b>	<b>26 590 707</b>	<b>13 543 748</b>
<b>Ajustements pour :</b>		
Amortissements et provisions	8 707 504	6 688 084
Plus ou moins-value de cession	<78 844>	<74 050>
Quote part des subventions inscrite en résultat	<495 204>	<561 548>
<b>Variation des :</b>		
Stocks	<3 970 993>	511 870
Créances clients	<9 886 062>	<5 132 415>
Autres actifs	<3 792 413>	<1 804 855>
Autres actifs non courants	-	<420 289>
Fournisseurs et autres dettes	1 291 780	2 548 818
Autres passifs (hors dividendes)	1 600 138	<926 199>
Placements	19	<800 043>
<b><u>Flux de trésorerie provenant de l'exploitation</u></b>	<b>IV.1 19 966 632</b>	<b>13 573 121</b>
<b>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement</b>		
Encaissement sur cession d'immobilisations	90 000	83 749
Décaissements pour acquisition d'immobilisation	<17 813 649>	<20 514 610>
Décaissements pour acquisition d'immobilisations financières	<3 587 911>	<3 451 139>
<b><u>Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement</u></b>	<b>IV.2 &lt;21 311 560&gt;</b>	<b>&lt;23 882 000&gt;</b>
<b>Flux de trésorerie liés aux activités de financement</b>		
Dividendes et autres distributions	<7 534 147>	<10 714 441>
Encaissement / Décaissement d'emprunts CMT	4 279 218	6 483 834
Encaissement / Décaissement de crédits de gestion	2 508 695	5 050 000
Encaissement / Subvention d'investissement	316 825	-
<b><u>Flux de trésorerie provenant des / affectés aux activités de financement</u></b>	<b>IV.3 &lt;429 409&gt;</b>	<b>819 393</b>
<b>Variation de trésorerie</b>	<b>&lt;1 774 337&gt;</b>	<b>&lt;9 489 486&gt;</b>
<b>Trésorerie au début de l'exercice</b>	<b>8 669 110</b>	<b>18 158 596</b>
<b>Trésorerie à la clôture de l'exercice</b>	<b>6 894 773</b>	<b>8 669 110</b>

## **NOTES AUX ETATS FINANCIERS**

### **I- Principes, Règles et Méthodes Comptables**

Les états financiers arrêtés au 31 décembre 2015 ont été élaborés conformément aux normes comptables tunisiennes telles que définies par :

- La loi 96-112 du 30 décembre 1996 relative au système comptable des entreprises
- Le décret n°96-2459 du 30 décembre 1996 portant approbation du cadre conceptuel de la comptabilité

En matière de présentation des états financiers, la société a choisi d'établir l'état de résultat et l'état de flux de trésorerie selon le modèle autorisé.

#### **I-1 Présentation de la société**

La société « SAH », Société d'Articles Hygiéniques est une société anonyme créée le 7 février 1994 et dont l'activité opérationnelle a débuté le 25 octobre 1995. Elle a pour activité la production et la commercialisation des articles hygiéniques. Le nom commercial des produits fabriqués et commercialisés par la société « SAH » est « Lilas ».

La société est spécialisée dans les quatre familles de produits suivantes :

- Les couches pour bébés ;
- Les produits d'hygiène féminine ;
- Les couches pour adulte ;
- Les papiers et tissus d'hygiène et autres produits dérivés.

#### **I-2 Principes de base**

Les états financiers ont été préparés en accord avec les normes comptables tunisiennes. Les états financiers sont préparés selon la convention du coût historique.

#### **I-3 Immobilisations**

Toutes les immobilisations sont initialement comptabilisées à leur coût d'acquisition ou de production. Toutes les immobilisations sont valorisées au coût historique diminué de l'amortissement.

Les taux d'amortissement pratiqués sont les suivants :

- Brevets et marques	20%
- Logiciels	33%
- Constructions	5%
- Installations techniques, matériels et outillage	10%
- Matériel de transport	20%
- Mobilier et matériel de bureau	10%
- Agencement, aménagement et installation	10%
- Machines de production	6.66%

#### ***I-4 Les emprunts***

Les emprunts figurent au passif du bilan pour la partie débloquée sous la rubrique « passifs non courants ». La partie à échoir dans un délai inférieur à une année est reclassée parmi les passifs courants.

#### ***I-5 Les stocks***

Les valeurs d'exploitation sont évaluées comme suit :

- Les matières premières, matières consommables et pièces de rechange sont valorisées au coût d'acquisition selon la méthode du coût moyen pondéré. Le coût d'acquisition comprend le prix d'achat, les droits de douane à l'importation et les taxes non récupérables par la société ainsi que les frais de transport, d'assurance liée au transport, de réception et d'autres coûts directement liés à l'acquisition des éléments achetés ;
- Les produits finis sont valorisés à la valeur inférieure entre le coût de production et la valeur de réalisation nette.

#### ***I-6 Les placements***

##### ***Placements à court terme***

Les placements à court terme sont des placements que l'entreprise n'a pas l'intention de les conserver pendant plus d'un an et qui, de par leurs natures, peuvent être liquidés à brève échéance. Ces placements sont présentés parmi les actifs courants au niveau de la rubrique « placements ».

A la date de clôture, les placements à court terme, font l'objet d'une évaluation à la valeur de marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les autres placements à court terme. Les titres cotés qui sont très liquides sont comptabilisés à leur valeur de marché et les plus-values et moins-values dégagées sont portées en résultat. Pour les titres qui ne sont pas très liquides et les autres placements à court terme, les moins-values par rapport au coût font l'objet de provision et les plus-values ne sont pas constatées.

##### ***Placements à long terme***

Les placements à long terme sont des placements détenus dans l'intention de les conserver durablement notamment pour exercer sur la société émettrice un contrôle exclusif, ou une influence notable, ou un contrôle conjoint ou pour obtenir des revenus ou des gains en capital sur une longue échéance ou pour protéger ou promouvoir des relations commerciales. Ces placements sont présentés parmi les actifs immobilisés au niveau de la rubrique « immobilisations financières ».

A la date de clôture, il est procédé à l'évaluation des placements à long terme à leur valeur d'usage. Les moins-values par rapport au coût font l'objet de provision. Les plus-values par rapport au coût ne sont pas constatées. La valeur d'usage tient compte de plusieurs facteurs, tel que la valeur de marché, les résultats et les perspectives de rentabilité de l'entreprise émettrice ainsi que la conjoncture économique et l'utilité procurée à l'entreprise.

Les participations détenues par la société dans les différentes sociétés du Groupe sont considérées des placements à long terme. Elles sont comptabilisées et présentées à leurs coûts.



## ***I-7 La comptabilisation des revenus***

Les revenus sont comptabilisés au prix de vente net des remises et réductions commerciales consenties par la société et les taxes collectées pour le compte de l'État.

## ***II Notes sur le Bilan***

### ***II-1 Immobilisations incorporelles (En DT)***

Les immobilisations incorporelles nettes des amortissements s'élèvent au 31 décembre 2015 à 333.319 DT contre 236.606 DT au 31 décembre 2014 et se détaillent comme suit :

<b><i>LIBELLE</i></b>	<b><u>31.12.2015</u></b>	<b><u>31.12.2014</u></b>
Conception, marques et brevets	322 259	254 050
Logiciels	999 615	806 911
<b>TOTAL</b>	<b>1 321 874</b>	<b>1 060 961</b>
<i>Amortissements</i>	<988 555>	<824 355>
<b>Immobilisations incorporelles nettes</b>	<b>333 319</b>	<b>236 606</b>

### ***II- 2 Immobilisations corporelles (En DT)***

Les immobilisations corporelles nettes des amortissements s'élèvent au 31 décembre 2015 à 87.176.334 DT contre 76.492.760 DT au 31 décembre 2014 et se détaillent comme suit :

<b><i>LIBELLE</i></b>	<b><u>31.12.2015</u></b>	<b><u>31.12.2014</u></b>
Terrains	2 635 216	2 080 530
Constructions	19 222 708	8 351 676
Agencement des constructions	12 191 525	6 353 315
Installations techniques	1 573 067	1 272 127
Matériel industriel	65 081 456	60 936 994
Matériel de transport	7 955 748	7 615 699
Agencement, aménagement et installations divers	1 039 919	909 732
Équipements de bureaux	431 073	397 469
Matériel informatique	1 367 630	1 036 815
Matériel de laboratoire	23 079	22 702
Immobilisations corporelles en cours	12 333 913	15 940 634
Immobilisations corporelles avancées et acomptes	6 380 180	7 609 853
Matériel de transport leasing	69 100	69 100
<b>TOTAL</b>	<b>130 304 614</b>	<b>112 596 646</b>
<i>Amortissements</i>	<43 128 280>	<36 103 886>
<b>Immobilisations corporelles nettes</b>	<b>87 176 334</b>	<b>76 492 760</b>

**TABLEAU DES IMMOBILISATIONS ET DES AMORTISSEMENTS**  
**ARRETES AU 31 décembre 2015**

DÉSIGNATION	Valeurs brutes				Amortissements					VCN	
	31/12/2014	Acquisit°	Cession reclassé Régul	31/12/2015	31/12/2014	dotation	Régul°	cession	31/12/2015	31/12/2014	31/12/2015
<b><u>Immobilisations incorporelles</u></b>											
Concessions, marques, brevets	254 050	68 209	-	322 259	203 153	31 768	-	-	234 921	50 897	87 338
Logiciels	806 911	193 204	<500>	999 615	621 202	132 631	-	<199>	753 634	185 709	245 981
<b>Total des immob. incorporelles</b>	<b>1 060 961</b>	<b>261 413</b>	<b>&lt;500&gt;</b>	<b>1 321 874</b>	<b>824 355</b>	<b>164 399</b>	<b>-</b>	<b>&lt;199&gt;</b>	<b>988 555</b>	<b>236 606</b>	<b>333 319</b>
<b><u>Immobilisations corporelles</u></b>											
Terrain	2 080 530	554 686	-	2 635 216	-	-	-	-	-	2 080 530	2 635 216
Construction	8 351 676	60 181	10 810 851	19 222 708	3 069 330	688 566	-	-	3 757 896	5 282 346	15 464 812
Installation générale, agencement et aménagement de construction	6 353 315	321 466	5 516 744	12 191 525	3 114 062	815 699	-	-	3 929 761	3 239 253	8 261 764
Installation technique	1 272 127	300 940	-	1 573 067	696 345	127 194	-	-	823 539	575 782	749 528
Installation générale agencement et aménagement divers	909 732	137 437	<7 250>	1 039 919	317 105	84 084	-	-	401 189	592 627	638 730
Matériel industriel	60 936 994	7 985 247	<3 840 785>	65 081 456	23 818 321	4 090 933	-	-	27 909 254	37 118 673	37 172 202
Matériel de transport	7 615 699	495 398	<155 349>	7 955 748	4 349 964	1 149 206	13 821	<144 495>	5 368 496	3 265 735	2 587 252
Équipement de bureau	397 469	33 604	-	431 073	190 130	33 972	-	-	224 102	207 339	206 971
Matériel informatique	1 036 815	332 885	<2 070>	1 367 630	546 570	163 121	-	-	709 691	490 245	657 939
Matériel de laboratoire	22 702	377	-	23 079	2 059	2 293	-	-	4 352	20 643	18 727
Immob corp en cours (avance et acompte)	7 609 853	316 230	<1 545 903>	6 380 180	-	-	-	-	-	7 609 853	6 380 180
Immob corp en cours	15 940 634	7 324 866	<10 931 587>	12 333 913	-	-	-	-	-	15 940 634	12 333 913
Matériel de transport/leasing	69 100	-	-	69 100	-	13 821	<13 821>	-	-	69 100	69 100
<b>Total des immob.corporelles</b>	<b>112 596 646</b>	<b>17 863 317</b>	<b>&lt;155 349&gt;</b>	<b>130 304 614</b>	<b>36 103 886</b>	<b>7 168 889</b>	<b>-</b>	<b>&lt;144 495&gt;</b>	<b>43 128 280</b>	<b>76 492 760</b>	<b>87 176 334</b>
<b>Total des immobilisations</b>	<b>113 657 607</b>	<b>18 124 730</b>	<b>&lt;155 849&gt;</b>	<b>131 626 488</b>	<b>36 928 241</b>	<b>7 333 288</b>	<b>-</b>	<b>&lt;144 695&gt;</b>	<b>44 116 835</b>	<b>76 729 366</b>	<b>87 509 653</b>

### ***II-3 Immobilisations financières (En DT)***

Les immobilisations financières s'élèvent au 31 décembre 2015 à 44.699.203 DT contre 41.111.292 DT au 31 décembre 2014 et se détaillent comme suit :

<b><i>LIBELLE</i></b>	<b><u>31.12.2015</u></b>	<b><u>31.12.2014</u></b>
Participations dans les filiales	43 929 328	35 429 328
Placements	-	5 000 000
Prêts au personnel	490 555	453 544
Cautionnements	279 320	228 420
<b>TOTAL</b>	<b>44 699 203</b>	<b>41 111 292</b>

La participation dans les filiales sont détaillées comme suit :

<b><i>Participation dans</i></b>	<b><u>Coût</u></b>	<b><u>Pourcentage de détention</u></b>
SAH Algérie	5 402 606	70%
SAH Libye	3 051 647	60%
SAH Maroc	925 075	100%
AZUR Papier SA (*)	34 550 000	99,99%
<b>TOTAL</b>	<b>43 929 328</b>	

Une augmentation du capital d'AZUR Papier SA a été effectuée en février 2015 par une compensation de créance au nom de SAH SA.

### ***II-4 Stocks (En DT)***

Les stocks nets des provisions s'élèvent au 31 décembre 2015 à 57.078.054 DT contre 53.398.311 DT au 31 décembre 2014 et se détaillent comme suit :

<b><i>LIBELLE</i></b>	<b><u>31.12.2015</u></b>	<b><u>31.12.2014</u></b>
Stocks de matières premières	36 314 857	31 276 222
Stocks en transit	8 818 807	9 243 703
Stocks de pièces de rechanges	3 843 337	3 636 314
Stocks produits finis	10 446 051	11 387 531
Stocks produits semi finis	222 143	130 432
<b>Total</b>	<b>59 645 195</b>	<b>55 674 202</b>
<i>Provision matières premières</i>	<2 261 948>	<1 814 598>
<i>Provision produits finis</i>	<94 985>	<90 685>
<i>Provision pièces de rechange</i>	<210 208>	<370 608>
<b>Total stock net des provisions</b>	<b>57 078 054</b>	<b>53 398 311</b>

## ***II-5 Clients et comptes rattachés (En DT)***

Le solde des créances clients nettes des provisions s'élève au 31 décembre 2015 à 49.754.462 DT contre 40.180.963 DT au 31 décembre 2014 et se détaille comme suit :

<b><i>LIBELLE</i></b>	<b><u>31.12.2015</u></b>	<b><u>31.12.2014</u></b>
Clients locaux	25 575 646	23 904 826
Clients étrangers	21 834 589	13 013 043
Clients effets à recevoir	1 375 237	2 915 376
Clients douteux ou litigieux	968 990	3 243 628
Effets à l'encaissement	3 556 191	347 718
<b>Total créances brutes</b>	<b>53 310 653</b>	<b>43 424 591</b>
<i>Provision pour dépréciation des comptes clients</i>	<i>&lt;3 556 191&gt;</i>	<i>&lt;3 243 628&gt;</i>
<b>Total créances nettes</b>	<b>49 754 462</b>	<b>40 180 963</b>

## ***II-6 Autres actifs courants (En DT)***

Les autres actifs courants nets des provisions s'élèvent au 31 décembre 2015 à 10.881.784 DT contre 7.245.676 DT au 31 décembre 2014 et se détaillent comme suit :

<b><i>LIBELLE</i></b>	<b><u>31.12.2015</u></b>	<b><u>31.12.2014</u></b>
Fournisseurs avances et acomptes	82 030	82 030
Fournisseurs ristournes à obtenir	616 131	741 204
Créances fiscales	7 500 361	5 739 691
Produits à recevoir (Dividendes SAH Libye)	2 604 240	-
Sociétés du Groupe (SAH Algérie)	236 827	236 827
Sociétés du Groupe (AZUR Papier SA)	288 970	709 588
Charges constatées d'avance	348 334	363 374
Débiteurs divers	79 212	90 978
<b>TOTAL</b>	<b>11 756 105</b>	<b>7 963 692</b>
<i>Provision pour dépréciation autres actifs</i>	<i>&lt;874 321&gt;</i>	<i>&lt;718 016&gt;</i>
<b>Total autres actifs nets des provisions</b>	<b>10 881 784</b>	<b>7 245 676</b>

## ***I-7 Placements (En DT)***

Les placements au 31 décembre 2015 s'élèvent à 3.004.216 DT contre 3.004.235 DT au 31 décembre 2014. Les placements liquides correspondent à des investissements dans des placements obligataires BNA et UIB. Ils sont comptabilisés à leurs coûts d'acquisition et sont évalués à la date de clôture à leurs valeurs de marché. Les plus-values ou moins-values sont constatées en résultat.

<b><i>PLACEMENT OBLIGATAIRE</i></b>	<b><u>SICAV BNA</u></b>	<b><u>SICAV UIB</u></b>
Coût d'acquisition	3 161	1 066
Valeur de marché au 31/12/2015	3 138	1 078
<b>Plus / moins-value inclus dans le résultat</b>	<b>(23)</b>	<b>12</b>
 <b><i>AUTRE PLACEMENT</i></b>	 <b><u>31/12/2015</u></b>	 <b><u>31/12/2014</u></b>
Placement UIB	3 000 000	3 000 000

## ***II-8 Liquidités et équivalents de liquidités (En DT)***

Les liquidités et équivalent de liquidités s'élèvent au 31 décembre 2015 à 7.331.102 DT contre 8.890.342 DT au 31 décembre 2014 et se détaillent comme suit :

	<b><i>LIBELLE</i></b>	<b><u>31.12.2015</u></b>	<b><u>31.12.2014</u></b>
Banques		7 274 751	8 794 394
Caisses		56 351	95 948
<b>TOTAL</b>		<b>7 331 102</b>	<b>8 890 342</b>

## ***II-9 Capitaux propres (En DT)***

Les capitaux propres après résultat de l'exercice s'élèvent au 31 décembre 2015 à 137.463.990 DT contre 118.438.035 DT au 31 décembre 2014 et se détaillent comme suit :

	<b><i>LIBELLE</i></b>	<b><u>31.12.2015</u></b>	<b><u>31.12.2014</u></b>
Capital social		43 879 431	36 566 205
Réserves légales		3 656 621	3 047 184
Subvention d'investissement		2 256 163	2 434 542
Prime d'émission		28 988 711	28 988 711
Résultats reportés		32 092 357	33 857 645
<b>Total des capitaux propres avant résultat</b>		<b>110 873 283</b>	<b>104 894 287</b>
Résultat de l'exercice		26 590 707	13 543 748
<b>TOTAL</b>		<b>137 463 990</b>	<b>118 438 035</b>

## Tableau de variation des capitaux propres

	Capital social	Réserves légales	Prime d'émission	Subvention d'invest	Résultats reportés	Résultat d'exercice	Total
<b>Situation nette au 31/12/2014</b>	<b>36 566 205</b>	<b>3 047 184</b>	<b>28 988 711</b>	<b>2 434 542</b>	<b>33 857 645</b>	<b>13 543 748</b>	<b>118 438 035</b>
Affectation du résultat 2014 (AGO du 18/05/2015)	-	609 437	-	-	12 934 311	<13 543 748>	-
Distribution de dividendes	-	-	-	-	<7 386 373>	-	<7 386 373>
Augmentation de capital par incorporation des réserves (AGE du 18/05/2015)	7 313 226	-	-	-	<7 313 226>	-	-
Encaissement subvention	-	-	-	316 825	-	-	<b>316 825</b>
Quote part des subventions d'investissements	-	-	-	<495 204>	-	-	<495 204>
<b>Total des capitaux propres avant résultat</b>	<b>43 879 431</b>	<b>3 656 621</b>	<b>28 988 711</b>	<b>2 256 163</b>	<b>32 092 357</b>	-	<b>110 873 283</b>
Résultat net 2015	-	-	-	-	-	26 590 707	<b>26 590 707</b>
<b>Total des capitaux propres avant affectation</b>	<b>43 879 431</b>	<b>3 656 621</b>	<b>28 988 711</b>	<b>2 256 163</b>	<b>32 092 357</b>	<b>26 590 707</b>	<b>137 463 990</b>

*En application de l'article 19 de la loi n°2013-54 du 30 décembre 2013 portant loi de finances pour la gestion 2014, les résultats distribuables en franchise de retenue s'élèvent à 19.158.046 DT.*

## ***II-10 Emprunts (En DT)***

Les emprunts s'élèvent au 31 décembre 2015 à 38.763.467 DT contre 36.549.246 DT au 31 décembre 2014. Les emprunts ont été contractés auprès des banques suivantes :

<b><i>LIBELLE</i></b>	<b><u>31.12.2015</u></b>	<b><u>31.12.2014</u></b>
Emprunts BIAT	4 440 177	5 742 137
Emprunts BNA	5 255 000	7 715 000
Emprunts UIB	11 166 667	13 666 667
Emprunt Attijari Bank	11 200 447	9 413 553
Emprunt UBCI	6 700 000	-
Emprunts Leasing	1 176	11 889
<b>TOTAL</b>	<b>38 763 467</b>	<b>36 549 246</b>

## ***II-11 Fournisseurs et comptes rattachés (En DT)***

Les fournisseurs et comptes rattachés s'élèvent au 31 décembre 2015 à 46.850.651 DT contre 45.247.790 DT au 31 décembre 2014 et se détaillent comme suit :

<b><i>LIBELLE</i></b>	<b><u>31.12.2015</u></b>	<b><u>31.12.2014</u></b>
Fournisseurs ordinaires	38 831 199	40 921 907
Fournisseurs effets à payer	8 019 452	4 325 883
<b>TOTAL</b>	<b>46 850 651</b>	<b>45 247 790</b>

## ***II-12 Autres passifs courants (En DT)***

Les autres passifs courants s'élèvent au 31 décembre 2015 à 8.112.037 DT contre 6.659.674 DT au 31 décembre 2014 et se détaillent comme suit :

<b><i>LIBELLE</i></b>	<b><u>31.12.2015</u></b>	<b><u>31.12.2014</u></b>
Ristournes à accorder	1 834 112	1 893 106
Salaires à payer et autres dettes au personnel	3 544 008	2 741 490
Diverses dettes d'impôts à payer	629 426	116 678
Actionnaires, dividendes à payer	15 741	163 515
Organismes sociaux	689 186	772 125
Charges à payer	1 160 259	734 653
Autres créditeurs	239 305	238 107
<b>TOTAL</b>	<b>8 112 037</b>	<b>6 659 674</b>

## ***II-13 Autres passifs financiers courants (En DT)***

Les autres passifs financiers courants s'élèvent au 31 décembre 2015 à 27.572.984 DT contre 22.999.292 DT au 31 décembre 2014 et se détaillent comme suit :

<b><i>LIBELLE</i></b>	<b><u>31.12.2015</u></b>	<b><u>31.12.2014</u></b>
Échéances à moins d'un an	8 560 066	6 586 810
Crédit de financement de stock	17 000 000	16 250 000
Crédit de financement en devise	1 758 695	-
Intérêts courus	254 223	162 482
<b>TOTAL</b>	<b>27 572 984</b>	<b>22 999 292</b>

### **III Notes sur l'état de résultat**

#### **III-1 Les produits d'exploitation (En DT)**

Les produits d'exploitation s'élèvent au 31 décembre 2015 à 248.241.086 DT contre 212.569.534 DT au 31 décembre 2014 et se détaillent comme suit :

<b>LIBELLE</b>	<b><u>31.12.2015</u></b>	<b><u>31.12.2014</u></b>
Chiffre d'affaires local	164 664 716	158 645 130
Chiffre d'affaires export	84 252 882	54 531 567
RRR accordés	<2 173 711>	<2 005 654>
Autres produits d'exploitation	1 497 199	1 398 491
<b>TOTAL</b>	<b>248 241 086</b>	<b>212 569 534</b>

#### **III-2 Achats consommés de matières et d'emballages (En DT)**

Les achats consommés de matières premières et d'emballages s'élèvent au 31 décembre 2015 à 165.548.335 DT contre 151.804.180 DT au 31 décembre 2014 et se détaillent comme suit :

<b>LIBELLE</b>	<b><u>31.12.2015</u></b>	<b><u>31.12.2014</u></b>
Achats de matières premières : fournisseurs locaux	24 970 803	30 857 651
Achats de matières premières : fournisseurs étrangers	125 943 870	100 027 186
Achats d'emballages : fournisseurs locaux	8 136 637	7 177 205
Achats d'emballages : fournisseurs étrangers	12 022 803	9 989 436
Variation de stocks de matières premières	<487 144>	4 534 976
RRR sur achats	<5 038 634>	<782 274>
<b>TOTAL</b>	<b>165 548 335</b>	<b>151 804 180</b>

#### **III-3 Charges de personnel (En DT)**

Les charges de personnel s'élèvent au 31 décembre 2015 à 20.726.620 DT contre 18.088.883 DT au 31 décembre 2014 et se détaillent comme suit :

<b>LIBELLE</b>	<b><u>31.12.2015</u></b>	<b><u>31.12.2014</u></b>
Salaires et appointements	18 678 439	16 657 317
Charges de congés à payer	108 828	<148 356>
Charges patronales	1 807 846	1 384 846
Charges fiscales	131 507	156 838
Autres charges de personnel	-	38 238
<b>TOTAL</b>	<b>20 726 620</b>	<b>18 088 883</b>



### **III-4 Dotations aux amortissements et aux provisions (En DT)**

Les dotations aux amortissements et aux provisions s'élèvent au 31 décembre 2015 à 8.707.504 DT contre 6.688.084 DT au 31 décembre 2014 et se détaillent comme suit :

<b>LIBELLE</b>	<b>31.12.2015</b>	<b>31.12.2014</b>
Dotations aux amortissements	7 333 288	6 378 971
Dotations aux prov. pour risques et charges	474 003	5 097
Dotations aux prov. pour dép. de stocks	291 250	11 980
Dotations aux prov. pour dép. client douteux	312 562	151 940
Dotations aux prov. pour dép. autres actifs courants	156 305	-
Dotation aux résorptions des charges à répartir	140 096	140 096
<b>TOTAL</b>	<b>8 707 504</b>	<b>6 688 084</b>

### **III-5 Les autres charges d'exploitation (En DT)**

Les autres charges d'exploitation s'élèvent à 23.076.857 DT au 31 décembre 2015 contre 21.177.082 DT au 31 décembre 2014 et se détaillent comme suit :

<b>LIBELLE</b>	<b>31.12.2015</b>	<b>31.12.2014</b>
Frais de publicité	7 836 844	7 079 752
Électricité	3 350 948	3 031 077
Pièces de rechange	2 532 108	2 249 027
Transport sur ventes	2 430 282	2 208 973
Entretien et réparation	1 550 509	1 228 322
Carburant et lubrifiant	1 393 473	1 253 431
Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	638 452	974 488
Primes d'assurances	701 783	631 070
État, impôts et taxes	689 573	618 517
Location	270 170	478 310
Frais de déplacements et missions	547 571	432 431
Services bancaires et assimilés	582 173	398 069
Frais postaux et de communication	97 345	179 621
Autres charges d'exploitation	455 626	413 994
<b>TOTAL</b>	<b>23 076 857</b>	<b>21 177 082</b>

### **III-6 Charges financières nettes (En DT)**

Les charges financières nettes s'élèvent au 31 décembre 2015 à 4.969.779 DT contre 3.806.006 DT au 31 décembre 2014 et se détaillent comme suit :

<b>LIBELLE</b>	<b>31.12.2015</b>	<b>31.12.2014</b>
Intérêts	3 967 691	3 194 388
Pertes de changes	2 414 064	3 188 327
Gains de change	<1 143 687>	<2 144 122>
Intérêts sur prêts AZUR Papier SA	<74 889>	<369 733>
Autres charges et produits financiers	<193 400>	<62 854>
<b>TOTAL</b>	<b>4 969 779</b>	<b>3 806 006</b>

### **III-7 Produits des placements (En DT)**

Les produits des placements s'élèvent au 31 décembre 2015 à 2.591.278 DT contre 41.495 DT au 31 décembre 2014 et se détaillent comme suit :

<b><i>LIBELLE</i></b>	<b><u>31.12.2015</u></b>	<b><u>31.12.2014</u></b>
Dividendes SAH Libye	2 521 260	-
Intérêts sur placements	70 018	41 495
<b>TOTAL</b>	<b>2 591 278</b>	<b>41 495</b>

### **III-8 Autres gains ordinaires (En DT)**

Les autres gains ordinaires s'élèvent au 31 décembre 2015 à 617.312 DT contre 685.202 DT au 31 décembre 2014 et se détaillent comme suit :

<b><i>LIBELLE</i></b>	<b><u>31.12.2015</u></b>	<b><u>31.12.2014</u></b>
Quote-part de subvention d'investissement inscrite en résultat	495 204	561 548
Produits sur cession d'immobilisations	81 841	123 654
Subventions d'exploitation	26 638	-
Autres	13 629	-
<b>TOTAL</b>	<b>617 312</b>	<b>685 202</b>

## ***IV Notes sur l'état de flux de trésorerie***

La trésorerie est passée de 8.669.110 DT au 31 décembre 2014 à 6.894.773 DT au 31 décembre 2015 enregistrant ainsi une variation négative de 1.774.337 DT provenant des flux d'exploitation de 19.966.632 DT, compensés par des flux d'investissement négatifs de 21.311.560 DT et des flux de financement de 429.409 DT.

### ***IV-1 Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation***

L'exploitation a généré un flux positif de 19.966.632 DT provenant essentiellement du résultat bénéficiaire avant amortissements et provisions de 35.298.211 DT, compensé par une augmentation du Besoin en Fonds de Roulement (BFR) de 14.757.531 DT.

L'augmentation du Besoin en Fonds de Roulement (BFR) est essentiellement expliquée par une augmentation des stocks de 3.970.993 DT et une augmentation des créances clients de 9.886.062 DT compensées par une augmentation des dettes fournisseurs d'exploitation de 1.291.780 DT.

### ***IV-2 Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement***

Les flux d'investissement correspondent à un décaissement de 21.311.560 DT provenant essentiellement de flux relatifs à l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles de 17.813.649 DT et de flux relatifs à l'acquisition d'immobilisations financières de 3.587.911 DT au titre essentiellement de l'augmentation de capital de la société AZUR Papier SA.

### ***IV-3 Flux de trésorerie liés aux activités de financement***

Les flux de financement correspondent à un décaissement de 429.409 DT provenant de la distribution de dividendes pour 7534.147 DT et compensé par un flux net d'encaissement et de remboursement d'emprunts de 6.787.913 DT et l'encaissement d'une subvention d'investissement de 316.825 DT.

## ***V Note sur les parties liées***

### ***V-1 Identification des parties liées***

Les parties liées objet de la présente note sont :

<b>Partie liée</b>	<b>Relation</b>
SAH Algérie	Filiale à l'étranger
SAHD Algérie	Filiale à l'étranger — Importateur exclusif des produits "Lilas" en Algérie
SAHD Maroc	Filiale à l'étranger — Importateur exclusif des produits "Lilas" au Maroc
SAH Libye	Filiale à l'étranger
AZUR Papier SA	Filiale en Tunisie
MEZNI Jalila	Actionnaire-PDG
JAIEZ Mounir	Actionnaire-administrateur- DGA
Société Tacharoukiet EL MAWADA	Société appartenant au partenaire Libyen,
Société Tacharoukiet EL OFOK et	actionnaire de SAH Libye
Société Gharb EL.MOUTAWASSET	

### ***V- 2 Transactions avec les parties liées***

#### **a- Transactions avec le partenaire libyen**

- Au 31 décembre 2015, le chiffre d'affaires réalisé avec les partenaires libyens Tacharoukiet El OFOK et Gharb EL MOUTAWASSET s'élève respectivement à 60.432 KDT et 1.418 KDT.
- Les soldes clients des partenaires libyens Tacharoukiet El OFOK, Tacharoukiet EL MAWADA et Gharb EL MOUTAWASSET s'élèvent respectivement à 11.593 KDT, 417 KDT et 380 KDT.

#### **b- SAH Algérie**

- Aucune transaction n'a été enregistrée courant 2015 entre SAH SA et SAH Algérie ;
- Parmi les autres actifs courants figure un actif envers SAH Algérie de 236 KDT qui remonte à l'exercice 2008 et qui est totalement provisionné.

#### **c- SAHD Algérie**

- En 2015, le chiffre d'affaires réalisé avec SAHD s'élève à 3.046 KDT ;
- Au 31 décembre 2015, la créance envers le client SAHD Algérie s'élève à 3.046 KDT.

#### **d- SAH Maroc**

- En 2015, le chiffre d'affaires réalisé avec SAH Maroc s'élève à 1.976 KDT ;
- Au 31 décembre 2015, la créance envers SAH Maroc s'élève à 5.135 KDT.

#### **e- SAH Libye**

- Le chiffre d'affaires réalisé avec SAH Libye en 2015 s'élève à 204 KDT ;
- Au 31 décembre 2015, la créance sur SAH Libye s'élève à 67 KDT.

- Les dividendes générés en 2015 par la participation de SAH SA dans le capital de SAH Libye s'élèvent à 2.521.260 DT. Au 31 décembre 2015, ces dividendes ne sont pas encore encaissés.

**f- Société AZUR Papier SA**

- Une avance de 5.500 KDT a été accordée par la société SAH SA à la société AZUR Papier SA pour l'acquisition par SAH SA du terrain et des locaux construits à Béja. Le conseil d'administration de la société AZUR Papier SA a autorisé la cession à la société SAH SA du terrain de Béja et des bâtiments pour une valeur de 4.600 KDT HT en date du 17 mars 2011. A la date du 31 décembre 2015 le transfert de propriété n'a pas encore été effectué.
- La société SAH SA a accordé en janvier 2015 à la société AZUR Papier SA un nouveau prêt d'un montant de 3.000.000 DT. Ce prêt a été soldé lors de l'augmentation du capital d'AZUR Papier SA par une conversion de créance au nom de SAH SA pour 8.500.000 DT.
- Au 31 décembre 2015, les produits d'intérêt relatifs aux prêts accordés à AZUR Papier SA se sont élevés à 75 KDT.
- Le chiffre d'affaires réalisé en 2015 avec AZUR Papier SA s'élève à 29 KDT.
- Le solde client AZUR Papier SA s'élève au 31 décembre 2015 à 538 KDT.
- Les achats de matières premières de SAH SA auprès d'AZUR Papier SA s'élèvent au 31 décembre 2015 à 23.752 KDT (hors taxes).
- Au 31 décembre 2015, la dette fournisseur AZUR Papier SA s'élève à 10.651 DT, y compris les effets à payer.
- Le solde du compte courant associé AZUR Papier SA s'élève au 31 décembre 2015 à 289 KDT.

**g- MEZNI Jalila & JAIEZ Mounir**

- La charge de loyer relatif au dépôt de stockage à la Charguia propriété de Mme MEZNI Jalila et M Mounir JAIEZ comptabilisée dans les comptes de SAH SA au titre de l'exercice 2015 s'élève à 94 KDT.
- Le compte courant associé de Mme Jalila MEZNI s'élève au 31 décembre 2015 à 5 KDT.

**h- Rémunération des dirigeants**

Les obligations et engagements de la société envers les dirigeants tels que visés à l'article 200 (nouveau) II § 5 du code des sociétés commerciales se détaillent comme suit :

- La rémunération et avantages accordés au Président Directeur Général, comme fixés par le conseil d'administration et tels qu'ils ressortent des états financiers se présentent comme suit :
  - Une rémunération annuelle brute de 472.500 DT. Cette rémunération prend effet à partir du premier janvier 2009 et sera augmentée annuellement de 5%. L'augmentation annuelle sera soumise à l'approbation du conseil d'administration. Le montant de cette rémunération s'est élevé au titre de l'exercice 2014 à 603.186 DT payable sur 13 mensualités.
  - Le conseil d'administration réuni en date du 28 avril 2016, a fixé la rémunération variable brute au titre de l'exercice 2015 à 1.055.679 DT équivalent à 4% du résultat consolidé du Groupe SAH. Le montant provisionné dans les comptes de la société au titre de cette rémunération s'est élevé au titre de l'exercice 2015 à 977.047 DT.

- D'autres avantages en nature accordés au Président Directeur Général et liés à sa fonction (téléphone, voiture et charges connexes).
- La rémunération annuelle brute accordée au Directeur Général adjoint, comme fixée par le conseil d'administration en 2009 s'élève à 52.500 DT. Cette rémunération sera augmentée de 5% annuellement à partir de l'exercice 2010. Le montant de cette rémunération s'est élevé au titre de l'exercice 2015 à 65.704 DT.

## ***VI. Note sur les événements postérieurs à la date de clôture***

La société a reçu le 31 mars 2016, une notification pour un contrôle fiscal portant sur couvrant la période allant du 1<sup>er</sup> janvier 2012 au 31 décembre 2015 et portant sur les différents impôts et taxes auxquels la société est soumise. .

## VII Note sur les engagements hors bilan

Date	Organisme	En DT	Garantie donnée
1995	B.N.A	175 000	- Nantissement sur fonds de commerce (enseigne, nom commercial, clientèle, achalandage, droit au bail et totalité du matériel fixe roulant mobile...).
1995	U.I.B	175 000	- Nantissement de rang utile sur fonds de commerce (enseigne, nom commercial, clientèle, achalandage, droit au bail et totalité du matériel fixe roulant mobile...); - Hypothèque en rang utile sur le titre foncier n°11827 à Mjez El Bab (non inscrit sur titre foncier). - Nantissement en rang utile sur le matériel et outillage d'exploitation.
1996	U.I.B	20 000	- Nantissement de rang utile sur fonds de commerce (enseigne, nom commercial, clientèle, achalandage, droit au bail et totalité du matériel fixe roulant mobile...); - Hypothèque en rang utile sur le titre foncier n°11827 à Mjez El Bab (non inscrit sur titre foncier). - Nantissement en rang utile sur le matériel et outillage d'exploitation.
1996	B.N.A	20 000	- Nantissement sur fonds de commerce (enseigne, nom commercial, clientèle, achalandage, droit au bail et totalité du matériel fixe roulant mobile...); - Hypothèque en rang utile sur le titre foncier n°11827 à Mjez El Bab.
1996	B.N.A	30 000	- Nantissement sur fonds de commerce (enseigne, nom commercial, clientèle, achalandage, droit au bail et totalité du matériel fixe roulant mobile...); - Hypothèque en rang utile sur le titre foncier n°11827 à Mjez El Bab.
1997	B.N.A	60 000	- Nantissement sur fonds de commerce (enseigne, nom commercial, clientèle, achalandage, droit au bail et totalité du matériel fixe roulant mobile...); - Hypothèque en rang utile sur le titre foncier n°11827 à Mjez El Bab.
1997	B.N.A	135 000	- Nantissement sur fonds de commerce (enseigne, nom commercial, clientèle, achalandage, droit au bail et totalité du matériel fixe roulant mobile...); - Hypothèque en rang utile sur le titre foncier n°11827 à Mjez El Bab.
1997	U.I.B	50 000	- Nantissement de rang utile sur fonds de commerce (enseigne, nom commercial, clientèle, achalandage, droit au bail et totalité du matériel fixe roulant mobile...); - Hypothèque en rang utile sur le titre foncier n°11827 à Mjez El Bab (non inscrit sur titre foncier). - Nantissement en rang utile sur le matériel et outillage d'exploitation.

<b>Date</b>	<b>Organisme</b>	<b>En DT</b>	<b>Garantie donnée</b>
1999	U.I.B	478 000	- Nantissement de rang utile sur fonds de commerce (enseigne, nom commercial, clientèle, achalandage, droit au bail et totalité du matériel fixe roulant mobile...); - Hypothèque en rang utile sur le titre foncier n°11827 à Mjez El Bab (non inscrit sur titre foncier). - Nantissement en rang utile sur le matériel et outillage d'exploitation.
1999	B.N.A	720 000	- Nantissement sur fonds de commerce (enseigne, nom commercial, clientèle, achalandage, droit au bail et totalité du matériel fixe roulant mobile...); - Hypothèque en rang utile sur le titre foncier n°11827 à Mjez El Bab.
1999	B.N.A	795 000	- Nantissement sur fonds de commerce (enseigne, nom commercial, clientèle, achalandage, droit au bail et totalité du matériel fixe roulant mobile...); - Hypothèque en rang utile sur le titre foncier n°11827 à Mjez El Bab.
1999	U.I.B	970 000	- Nantissement de rang utile sur fonds de commerce (enseigne, nom commercial, clientèle, achalandage, droit au bail et totalité du matériel fixe roulant mobile...); - Hypothèque en rang utile sur le titre foncier n°11827 à Mjez El Bab (non inscrit sur titre foncier). - Nantissement en rang utile sur le matériel et outillage d'exploitation.
2000	B.N.A	400 000	- Nantissement sur fonds de commerce (enseigne, nom commercial, clientèle, achalandage, droit au bail et totalité du matériel fixe roulant mobile...); - Hypothèque en rang utile sur le titre foncier n°11827 à Mjez El Bab.
2000	B.N.A	500 000	- Hypothèque en 1 <sup>er</sup> rang sur la propriété objet du lot n°135 du plan de lotissement de la Charguia I (siège social).
2001	B.N.A	885 000	- Nantissement sur fonds de commerce (enseigne, nom commercial, clientèle, achalandage, droit au bail et totalité du matériel fixe roulant mobile...); - Hypothèque en rang utile sur le titre foncier n°11827 à Mjez El Bab.
2001	B.N.A	1 250 000	- Nantissement sur fonds de commerce (enseigne, nom commercial, clientèle, achalandage, droit au bail et totalité du matériel fixe roulant mobile...); - Hypothèque en rang utile sur le titre foncier n°11827 à Mjez El Bab.
2004	B.N.A	650 000	- Nantissement sur fonds de commerce (enseigne, nom commercial, clientèle, achalandage, droit au bail et totalité du matériel fixe roulant mobile...); - Hypothèque en rang utile sur le titre foncier n°11827 à Mjez El Bab.



<b>Date</b>	<b>Organisme</b>	<b>En DT</b>	<b>Garantie donnée</b>
2004	U.I.B	3 185 000	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nantissement de rang utile sur fonds de commerce (enseigne, nom commercial, clientèle, achalandage, droit au bail et totalité du matériel fixe roulant mobile...);</li> <li>- Hypothèque en rang utile sur le titre foncier n°11827 à Mjez El Bab (non inscrit sur titre foncier).</li> <li>- Nantissement en rang utile sur le matériel et outillage d'exploitation.</li> </ul>
2005	B.N.A	2 725 000	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nantissement sur fonds de commerce (enseigne, nom commercial, clientèle, achalandage, droit au bail et totalité du matériel fixe roulant mobile...) pour 2 550 000 DT ;</li> <li>- Hypothèque en rang utile sur le titre foncier n°11827 à Mjez El Bab.</li> </ul>
2005	U.I.B	8 550 000	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nantissement de rang utile sur fonds de commerce (enseigne, nom commercial, clientèle, achalandage, droit au bail et totalité du matériel fixe roulant mobile...);</li> <li>- Hypothèque en rang utile sur le titre foncier n°11827 à Mjez El Bab (non inscrit sur titre foncier).</li> <li>- Nantissement en rang utile sur le matériel et outillage d'exploitation.</li> </ul>
2005	B.N.A	3 150 000	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nantissement sur fonds de commerce (enseigne, nom commercial, clientèle, achalandage, droit au bail et totalité du matériel fixe roulant mobile...)</li> <li>- Hypothèque en rang utile sur le titre foncier n°11827 à Mjez El Bab ;</li> <li>- Hypothèque en rang utile sur la propriété objet du lot n°135 du plan de lotissement de la charguia I (siège social) ;</li> <li>- Nantissement au premier rang sur chaine de production bébé d'une valeur de 1 970 000 EURO.</li> </ul>
2006	B.T.E.	2 000 000	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nantissement en rang utile sur fonds de commerce (enseigne, nom commercial, clientèle, achalandage, droit au bail et totalité du matériel fixe roulant mobile...);</li> <li>- Hypothèque de rang utile sur le titre foncier n°11827 et 11828 à Mjez El Bab.</li> <li>- Hypothèque en 1<sup>er</sup> rang sur lot n°46 du titre foncier 2062 Béja (site 4) ;</li> <li>- Nantissement en rang utile sur le matériel et l'outillage acquis et à acquérir dans le cadre de ce crédit.</li> </ul>
2006	B.T.L.	3 000 000	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nantissement en rang utile sur fonds de commerce (enseigne, nom commercial, clientèle, achalandage, droit au bail et totalité du matériel fixe roulant mobile...).</li> <li>- Hypothèque en rang utile sur le titre foncier n°11827 à Mjez El Bab.</li> <li>- Nantissement en rang utile sur le matériel et l'outillage acquis et à acquérir dans le cadre de ce crédit.</li> </ul>

<b>Date</b>	<b>Organisme</b>	<b>En DT</b>	<b>Garantie donnée</b>
2008	U.I.B	2 500 000	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nantissement de rang utile sur fonds de commerce (enseigne, nom commercial, clientèle, achalandage, droit au bail et totalité du matériel fixe roulant mobile...);</li> <li>- Nantissement en rang utile sur le matériel et l'outillage acquis et à acquérir dans le cadre de ce crédit ;</li> <li>- Hypothèque en rang utile sur lot n°25 du titre foncier 2062 Béja (site 5) ;</li> <li>- Hypothèque en rang utile sur le titre foncier n°11827 à Mjez El Bab.</li> </ul>
2008	B.T.L.	4 000 000	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nantissement en rang utile sur fonds de commerce (enseigne, nom commercial, clientèle, achalandage, droit au bail et totalité du matériel fixe roulant mobile...).</li> <li>- Hypothèque en rang utile sur le titre foncier n°11827 à Mjez El Bab.</li> <li>- Nantissement en rang utile sur le matériel et l'outillage acquis et à acquérir dans le cadre de ce crédit (mentionné sur état).</li> </ul>
2007	B.T.E.	1 500 000	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nantissement en rang utile sur fonds de commerce (enseigne, nom commercial, clientèle, achalandage, droit au bail et totalité du matériel fixe roulant mobile...).</li> <li>- Hypothèque de rang utile sur le titre foncier n°11827 et 11828 à Mjez El Bab.</li> <li>- Hypothèque en 1<sup>er</sup> rang sur lot n°46 du titre foncier 2062 Béja (site 4)</li> <li>- Nantissement en rang utile sur le matériel et l'outillage acquis et à acquérir dans le cadre de ce crédit.</li> </ul>
2009	B.N.A	3 000 000	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nantissement en rang utile sur fonds de commerce (enseigne, nom commercial, clientèle, achalandage, droit au bail et totalité du matériel fixe roulant mobile...).</li> <li>- Nantissement en rang utile sur le matériel et l'outillage acquis et à acquérir dans le cadre de ce crédit.</li> <li>- Hypothèque en rang utile sur le titre foncier n°11827 à Mjez El Bab</li> </ul>
2010	B.T.E.	1 8 00 000	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nantissement en rang utile sur fonds de commerce (enseigne, nom commercial, clientèle, achalandage, droit au bail et totalité du matériel fixe roulant mobile...);</li> <li>- Hypothèque de rang utile sur le titre foncier n°11827 et 11828 à Mjez El Bab.</li> <li>- Hypothèque en 1<sup>er</sup> rang sur lot n°46 du titre foncier 2062 Béja (site 4)</li> <li>- Nantissement en rang utile sur le matériel et l'outillage acquis et à acquérir dans le cadre de ce crédit.</li> </ul>
2010	B.N.A	6 000 000	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nantissement en rang utile sur fonds de commerce (enseigne, nom commercial, clientèle, achalandage, droit au bail et totalité du matériel fixe roulant mobile...).</li> <li>- Nantissement en rang utile sur le matériel et l'outillage acquis et à acquérir dans le cadre de ce crédit.</li> <li>- Hypothèque en rang utile sur le titre foncier n°11827 à Mjez El Bab</li> </ul>

<b>Date</b>	<b>Organisme</b>	<b>En DT</b>	<b>Garantie donnée</b>
2011	B.I.A.T	6 500 000	- Nantissement en rang utile sur fonds de commerce (enseigne, nom commercial, clientèle, achalandage, droit au bail et totalité du matériel fixe roulant mobile...).
			- Hypothèque en rang utile sur les titres fonciers n°11827 et n°11828 à Mjez El Bab
2011	ATTIJARI BANK	4 500 000	- Nantissement en rang utile sur fonds de commerce (enseigne, nom commercial, clientèle, achalandage, droit au bail et totalité du matériel fixe roulant mobile...).
			- Hypothèque en rang utile sur les titres fonciers N°11827 et N°11828 à Mjez El Bab
2012	BNA	3 000 000	- Nantissement en rang utile sur fonds de commerce (enseigne, nom commercial, clientèle, achalandage, droit au bail et totalité du matériel fixe roulant mobile...).
			- Hypothèque en rang utiloe du titre financier n°11827 à Mjez EL-Bab
2012	AZUR	5 930 000	- Caution solidaire avec AZUR au profit de l'Union Internationale des Banques, d'un aval achats matières.
2013	BNA	2 700 000	- Nantissement en rang utile sur fonds de commerce (enseigne, nom commercial, clientèle, achalandage, droit au bail et totalité du matériel fixe roulant mobile...).
			- Hypothèque en rang utile du titre financier N°11827 à Mjez EL-Bab.
			- Engagement d'hypothèque sur les lots de terrain N°59-60-61-62-63-64 du plan de lotissement établi par l'AFI objet du TF N°18801, zone industrielle de « BEJA NORD », d'une surface de 36480 m <sup>2</sup> revenant actuellement à AZUR .
2013	ATTIJARI	10 500 000	- Nantissement sur matériel de 1er rang et en pari passu avec la BIAT.
			- Nantissement sur fonds de commerce rn rang disponible et en pari passu avec la BIAT.
			- Hypothèque immobilière de 1er rang et en pari passu avec la BIAT portant sur :
			*totalité des lots n°55-56-57-58-59-60 et 61 du lotissement zone industrielle Zriba, à distraire du TF N°21422/7248 Zaghoun
			*totalité du lot n°25 Bis du lotissement zone industrielle Zriba à distraire du TF N°21422/7248 Zaghoun
			- Engagement d'hypothèque immobilière de 1er rang, sur la totalité des lots n°59-60-61-62-63-64 de la zone industrielle Béja Nord TF N°18801.

<b>Date</b>	<b>Organisme</b>	<b>En DT</b>	<b>Garantie donnée</b>
2013	BIAT	7 000 000	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Hypothèque en rang utile et en pari-passu avec ATTIJARI-BANK et l'BIAT</li> <li>totalité des propriétés sises à Mjez El-Bab, objets des TF n°11827 Béja.</li> <li>- Hypothèque en 1er rang et en pari-passu avec ATTIJARI-BANK et BIAT</li> <li>*totalité du lot n°25Bis du lotissement zone industrielle Zriba 4 à distraire Du TF N°21422/7248 Zaghouan</li> <li>*totalité des lots 55-56-57-58-59-60-61 du lotissement zone industrielle Zriba à distraire du TF n°21422/7248 Zaghouan</li> <li>- Nantissement de rang utile sur fonds de commerce et en pari-passu avec ATTIJARI-BANK et BIAT</li> <li>- Nantissement du 1er rang et en pari-passu avec ATTIJARI-BANK et BIAT, le matériel installé dans le local installé à la zone industrielle de Zriba 4</li> <li>- Nantissement en rang utile et en pari-passu avec ATTIJARI-BANK et l'BIAT du matériel installé dans le local sis à Mjez El-Bab et Béja.</li> </ul>
2013	UIB	10 000 000	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Hypothèque en rang utile et en pari-passu avec ATTIJARI-BANK et l'UIB</li> <li>*totalité des propriétés sises à Mjez El-Bab, objets des TF N°11827 et 11828 Béja .</li> <li>- Hypothèque en 1er rang et en pari-passu avec ATTIJARI-BANK et l'UIB</li> <li>*totalité du lot N°25Bis du lotissement zone industrielle Zriba 4 à distraire du TF N°21422/7248 Zaghouan</li> <li>*totalité des lots 55-56-57-58-59-60-61 du lotissement zone industrielle Zriba à distraire du TF N°21422/7248 Zaghouan.</li> <li>- Nantissement de rang utile sur fonds de commerce et en pari-passu avec ATTIJARI-BANK et l'UIB</li> <li>- Nantissement du 1er rang et en pari-passu avec ATTIJARI-BANK et l'UIB, le matériel installé dans le local installé à la zone industrielle de Zriba 4</li> <li>- Nantissement en rang utile et en pari-passu avec ATTIJARI-BANK et l'UIB du matériel installé dans le local sis à Mjez El-Bab et Béja.</li> </ul>
2013	B.T.L.	1 000 000	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nantissement en rang utile sur fonds de commerce (enseigne, nom commercial, clientèle, achalandage, droit au bail et totalité du matériel fixe roulant mobile...).</li> <li>- Hypothèque en rang utile sur le titre foncier n°11827 à Mjez El Bab.</li> <li>- Nantissement en rang utile sur le matériel et l'outillage acquis et à acquérir dans le cadre de ce crédit (mentionné sur état).</li> </ul>
2014	U.B.C.I.	4 100 000	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nantissement en rang utile sur fonds de commerce (enseigne, nom commercial, clientèle, achalandage, droit au bail et totalité du matériel fixe roulant mobile...).</li> <li>- Hypothèque en rang utile sur les titres fonciers N°11827 et N°11828 à Mjez El Bab.</li> </ul>

<b>Date</b>	<b>Organisme</b>	<b>En DT</b>	<b>Garantie donnée</b>
2014	U.I.B	5 000 000	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nantissement en rang utile sur fonds de commerce (enseigne, nom commercial, clientèle, achalandage, droit au bail et totalité du matériel fixe roulant mobile...).</li> <li>- Hypothèque en rang utile sur le titre foncier N°11827 à Mjez El-bab.</li> <li>- Hypothèque en rang utile : <ul style="list-style-type: none"> <li>*Totalité des lots 55-56-57-58-59-60-61 du lotissement zone industrielle Zriba à distraire du TF N°21422/7248 Zaghouan</li> <li>*Totalité du lot N°25Bis du lotissement zone industrielle Zriba 4 à distraire du TF N°21422/7248 Zaghouan</li> </ul> </li> </ul>
2015	ATTIJARI BANK	6 100 000	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nantissement en rang disponible sur fonds de commerce (enseigne, nom commercial, clientèle, achalandage, droit au bail et totalité du matériel fixe roulant mobile...).</li> <li>- Hypothèque immobilière en rang disponible sur les titres fonciers N°11827 et N°11828 à Mjez El Bab</li> </ul>
2015	UBCI	2 300 000	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nantissement en rang utile sur fonds de commerce (enseigne, nom commercial, clientèle, achalandage, droit au bail et totalité du matériel fixe roulant mobile.....)</li> </ul>
2015	UBCI	5 000 000	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nantissement en rang utile sur fonds de commerce (enseigne, nom commercial, clientèle, achalandage, droit au bail et totalité du matériel fixe roulant mobile.....)</li> </ul>
2015	UBCI	5 000 000	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nantissement en rang utile sur fonds de commerce (enseigne, nom commercial, clientèle, achalandage, droit au bail et totalité du matériel fixe roulant mobile...).</li> <li>- Hypothèque en rang utile sur les titres fonciers N°11827 et N°11828 à Mjez El Bab.</li> </ul>
2015	B.T.L.	1 100 000	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nantissement en rang utile sur fonds de commerce (enseigne, nom commercial, clientèle, achalandage, droit au bail et totalité du matériel fixe roulant mobile...).</li> <li>- Hypothèque en rang utile sur le titre foncier n°11827 à Mjez El Bab.</li> <li>- Nantissement en rang utile sur le matériel et l'outillage acquis et à acquérir dans le cadre de ce crédit (mentionné sur état).</li> </ul>
2015	ATTIJARI BANK	3 600 000	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nantissement en rang disponible sur fonds de commerce (enseigne, nom commercial, clientèle, achalandage, droit au bail et totalité du matériel fixe roulant mobile...)</li> <li>- Nantissement sur matériel en 1er rang portant l'ensemble du nouveau matériel à Zriba.</li> <li>- Nantissement sur matériel en rang disponible portant sur tout le matériel et équipement existant à Zriba.</li> <li>- Une hypothèque en rang disponible portant sur la totalité d'un lot de terrains composés des parcelles 55/56/57/58/59/60 et 61 de 45254 m<sup>2</sup> titre financier N°21422/7248 Zaghouan et parcelle N°25BIS de 14998 m<sup>2</sup> titre foncier N°21422/7248 Zaghouan.</li> </ul>

Autres engagement hors bilan

- En juillet 2015, la société SAH Tunisie SA a accordé une lettre de confort à la NATIXIS Algérie afin de garantir une ligne de crédit d'exploitation de 190 mDZD ( 3 mDT) sollicitée par SAH Algérie.
- En décembre 2015, la société SAH Tunisie SA a accordé une lettre de confort à la Société Générale Algérie afin de garantir une ligne de crédit d'exploitation de 451 mDZD ( 8 mDT) sollicitée par SAH Algérie.
- Les effets escomptés et non échus s'élèvent au 31 décembre 2015 à 6.697.730 DT.

# ***RAPPORT GENERAL***

***Mesdames et Messieurs les actionnaires  
de la Société d'Articles Hygiéniques SA  
« SAH »  
5, Rue 8610 Zone Industrielle. Charguia I –Tunis-***

## ***Rapport sur les états financiers***

Nous avons effectué l'audit des états financiers de la Société d'Articles Hygiéniques SA « SAH », joints au présent rapport et comprenant le bilan au 31 décembre 2015, ainsi que l'état de résultat et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date et un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Ces états financiers font ressortir des capitaux propres de 137.463.990 dinars y compris le bénéfice net de l'exercice s'élevant à 26.590.707 dinars.

### **Responsabilité du Conseil d'Administration dans l'établissement et la présentation des états financiers**

Le conseil d'administration est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément à la loi relative au système comptable des entreprises en Tunisie ainsi que d'un contrôle interne qu'il juge nécessaire pour permettre l'établissement d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

## Responsabilité des commissaires aux comptes

Les états financiers ont été arrêtés par votre conseil d'administration. Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit.

Nous avons effectué notre audit selon les normes de la profession applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit afin d'obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs. En procédant à cette évaluation, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et à la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation de l'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

## Opinion

A notre avis, les états financiers sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Société d'Article Hygiéniques SA «SAH» au 31 décembre 2015, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

## Paragraphe d'observation

Comme indiqué au niveau de la note VI aux états financiers, la société a reçu en mars 2016 une notification pour un contrôle fiscal couvrant la période allant du 1<sup>er</sup> janvier 2012 au 31 décembre 2015 et portant sur les différents impôts et taxes auxquels la société est soumise. A la date du présent rapport, la société n'a pas encore reçu de notification des résultats de ce contrôle fiscal, et l'issue de ce contrôle reste ainsi indéterminée.

## ***Vérifications et Informations Spécifiques***

Nous avons également procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Sur la base de ces vérifications, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les états financiers annuels.



Nous avons également, dans le cadre de notre audit, procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994, tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, que nous n'avons pas relevé, sur la base de notre examen, d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

Par ailleurs et en application des dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001 relatif aux conditions d'inscription des valeurs mobilières et aux intermédiaires agréés pour la tenue des comptes en valeurs mobilières, nous avons procédé aux vérifications nécessaires et nous n'avons pas d'observations à formuler sur la tenue des comptes en valeurs mobilières émises par la Société d'Articles Hygiéniques SA « SAH » eu égard à la réglementation en vigueur.

***Tunis, le 02 mai 2016***

***Les Commissaires aux Comptes  
Associés M.T.B.F  
Ahmed BELAIFA***

***Cabinet HAYET LARBI  
Hayet Labidi***

# ***Rapport Spécial***

***Mesdames et Messieurs les actionnaires  
de la Société d'Articles Hygiéniques SA  
« SAH »  
5, Rue 8610 Zone Industrielle. Charguia I – Tunis-***

***Mesdames et Messieurs les actionnaires,***

En application de l'article 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions conclues et opérations visées par les textes sus-indiqués.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et à la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

## **A. Conventions et opérations nouvellement réalisées**

Votre conseil d'administration nous a tenus informés des conventions et opérations suivantes nouvellement conclues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2015 :

- La société AZUR Papier SA a réalisé en février 2015 une augmentation de capital de 8.500.000 DT le ramenant de 18.000.000 DT à 26.500.000 DT. L'augmentation a été réalisée par conversion de la créance certaine et exigible de la Société d'Articles Hygiénique « SAH ».

La créance convertie se détaille comme suit:

- ❖ Des prêts et des intérêts impayés antérieurs à 2015 pour 5.500.000 DT ;
  - ❖ Un prêt conclu en janvier 2015 pour 3.000.000 DT.
- La société a contracté en juillet 2015 auprès de l'UBCI un emprunt de 1.700.000 DT, remboursable sur 7 ans avec deux années de grâce au taux d'intérêt TMM + 1,25%.
  - La société a contracté en août 2015 auprès de l'UBCI un emprunt de 5.000.000 DT, remboursable sur 7 ans avec deux années de grâce, au taux d'intérêt TMM + 1,25%.
  - La société a contracté en décembre 2015 auprès d'Attijari Bank un emprunt de 3.600.000 DT, remboursable sur 7 ans avec une année de grâce, au taux d'intérêt TMM + 1,25%.

- Au 31 décembre 2015, les crédits de gestion et de financement des stocks conclus pas la société totalisent de 18.758.695 DT, ils sont détaillés comme suit :

<b>Crédit</b>	<b>Montant</b>
Crédit financement stock BNA	4.000.000
Crédit financement stock UIB	4.000.000
Crédit financement stock BTL	2.000.000
Crédit financement stock UBCI	3.000.000
Crédit financement stock Attijari Bank	4.000.000
Crédit financement devise UIB	1.758.695
<b>Total</b>	<b>18.758.695</b>

- Au 31 décembre 2015, les concours bancaires obtenus par la société totalisent 436.329 DT.
- En juillet 2015, la société SAH Tunisie SA a accordé une lettre de confort à la banque NATIXIS Algérie afin de garantir une ligne de crédit d'exploitation de 190 mDZD ( 3 mDT) sollicitée par SAH Algérie.
- En décembre 2015, la société SAH Tunisie SA a accordé une lettre de confort à la Société Générale Algérie afin de garantir une ligne de crédit d'exploitation de 451 mDZD ( 8 mDT) sollicitée par SAH Algérie.

## **B. Conventions et opérations conclues durant les exercices antérieurs et dont l'exécution s'est poursuivie en 2015**

L'exécution des conventions suivantes conclues au cours des exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2015 :

- La société a contracté en décembre 2014 auprès de la UIB un emprunt de 5.000.000 DT, remboursable sur 7 ans avec une année de grâce, au taux d'intérêt TMM + 1,5%.
- La société a contracté en décembre 2013 auprès de la BNA un emprunt de 2.700.000 DT, remboursable sur 7 ans avec deux années de grâce, au taux d'intérêt TMM + 1,5%. Au 31 décembre 2015, le solde de cet emprunt s'élève à 2.430.000 DT.
- La société a contracté en décembre 2013 auprès d'Attijari Bank deux emprunts pour 5.500.000 DT et 5.000.000 DT, remboursables sur 7 ans avec deux années de grâce, au taux d'intérêt TMM + 1,5%. Au 31 décembre 2015, le solde de ces emprunts s'élève à 9.413.553 DT.
- La société a contracté en décembre 2013 auprès de la BIAT deux emprunts pour 4.000.000 DT et 3.000.000 DT remboursables sur 7 ans avec une année de grâce, au taux d'intérêt TMM + 1,5%. Au 31 décembre 2015, le solde de ces emprunts s'élève à 5.742.137 DT.
- La société a contracté en décembre 2013 auprès de l'UIB un emprunt de 10.000.000 DT, remboursable sur 7 ans avec une année de grâce, au taux d'intérêt TMM + 1,5%. Il est à signaler que la première tranche de 6.000.000 DT a été débloquée en décembre 2013, la seconde tranche pour 4.000.000 DT a été

débloquée en 2014. Au 31 décembre 2015, le solde de cet emprunt s'élève à 8.666.667 DT.

- La société a contracté en décembre 2012 auprès de la BNA un emprunt de 3.000.000 DT, remboursable sur 7 ans avec deux années de grâce, au taux d'intérêt TMM + 1,5%. Au 31 décembre 2015, le solde de cet emprunt s'élève à 2.400.000 DT.
- Au 31 décembre 2015, le solde du second emprunt contracté auprès de la BNA s'élève à 270.000 DT. Il est à signaler que cet emprunt a été contracté en 2009, pour un montant de 3.000.000 DT remboursable sur 7 ans, dont deux années de grâce (premier remboursement dû le 31 mars 2011), au taux d'intérêt TMM + 1,5%.
- Au 31 décembre 2015, le solde du troisième emprunt contracté auprès de la BNA s'élève à 3.100.000 DT. Il est à signaler que cet emprunt a été contracté en 2010 avec la BNA et ce, pour un montant de 6.000.000 DT remboursable sur 7 ans, dont deux années de grâce (premier remboursement le 31 janvier 2013), au taux d'intérêt TMM + 1%. Une première tranche de 2.000.000 DT a été débloquée en novembre 2010. Une seconde tranche de 2.000.000 DT a été débloquée en avril 2011 et la troisième tranche de 2.000.000 DT a été débloquée en janvier 2012.
- La société a contracté en février 2008 auprès de l'UIB un emprunt pour un montant de 2.500.000 DT remboursable sur 7 ans, dont une année de grâce au taux d'intérêt TMM + 1,5%. Au 31 décembre 2015, cet emprunt a été totalement remboursé.
- En vertu de la convention conclue entre la société, d'une part, et le Président Directeur Général et le Directeur Général Adjoint, d'autre part, et portant sur la location d'un dépôt de stockage sis à Charguia, la société a payé les loyers relatifs à l'exercice 2015 qui s'élèvent à 93.773 DT.
- Les prêts accordés à la société AZUR Papier SA ont généré des produits d'intérêts au taux de 8% de 74.889 DT.

### **C. Rémunération des dirigeants**

Les obligations et engagements de la société envers les dirigeants tels que visés à l'article 200 (nouveau) II § 5 du code des sociétés commerciales se détaillent comme suit :

- La rémunération et avantages accordés au Président Directeur Général, comme fixés par le conseil d'administration et tels qu'ils ressortent des états financiers se présentent comme suit :
  - ✓ Une rémunération annuelle brute de 472.500 DT. Cette rémunération prend effet à partir du premier janvier 2009 et augmentée annuellement de 5%. L'augmentation annuelle est soumise à l'approbation du conseil d'administration. Le montant de cette rémunération s'est élevé au titre de l'exercice 2015 à 603.186 DT payable sur 13 mensualités.
  - ✓ Le conseil d'administration réuni en date du 28 avril 2016, a fixé la rémunération variable brute au titre de l'exercice 2015 à 1.055.679 DT équivalent à 4% du résultat net consolidé du Groupe SAH. Le montant provisionné dans les comptes de la société au titre de cette rémunération s'est élevé au titre de l'exercice 2015 à 977.047 DT.

- ✓ D'autres avantages en nature accordés au Président Directeur Général et liés à sa fonction (téléphone, voiture et charges connexes).
- La rémunération annuelle brute accordée au Directeur Général Adjoint, comme fixée par le conseil d'administration en 2009 s'élève à 52.500 DT. Cette rémunération est augmentée de 5% annuellement à partir de l'exercice 2010. Le montant de cette rémunération s'est élevé au titre de l'exercice 2015 à 65.630 DT.

Par ailleurs, et en dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 200 et suivants et 475 du code des sociétés commerciales.

***Tunis, le 02 mai 2016***

***Les Commissaires aux Comptes  
Associés M.T.B.F  
Ahmed BELAIFA***

***Cabinet HAYET LARBI  
Hayet Labidi***

AVIS DES SOCIETES

**ETATS FINANCIERS CONSOLIDES**

**MANUFACTURE DE PANNEAUX BOIS DU SUD - MPBS**

Siège social : Route de Gabès, km 1,5 – 3003 Sfax

La société MANUFACTURE DE PANNEAUX BOIS DU SUD - MPBS publie ci-dessous ses états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2015 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en date du 04 juin 2016. Ces états sont accompagnés du rapport du commissaire aux comptes Monsieur Mahmoud ZAHAF.

## BILAN CONSOLIDE 2015

(Exprimé en dinars )

<b>ACTIFS</b>	<b>Note</b>	<b>2015</b>	<b>2014</b>
<b>ACTIFS NON COURANTS</b>		<b>Au 31/12/15</b>	<b>Au 31/12/14</b>
<b>Actifs immobilisés</b>			
Ecart d'acquisition	1	1 205 237,384	1 276 133,701
Immobilisations incorporelles		429 728,753	404 391,453
Moins : amortissements		-284 721,390	-210 832,328
<i>S/Total</i>	2	<b>145 007,363</b>	<b>193 559,125</b>
Immobilisations corporelles		19 561 332,788	16 252 885,511
Moins : amortissements		-11 340 534,183	-10 476 333,356
<i>S/Total</i>	3	<b>8 220 798,605</b>	<b>5 776 552,155</b>
Immobilisations financières		170 195,980	151 107,135
Moins : Provisions		-91 500,000	-91 500,000
<i>S/Total</i>	4	<b>78 695,980</b>	<b>59 607,135</b>
<b>Total des actifs immobilisés</b>		<b>9 649 739,332</b>	<b>7 305 852,116</b>
Autres Actifs non courants	5	35 409,869	138 652,860
<b>Total des actifs non courants</b>		<b>9 685 149,201</b>	<b>7 444 504,976</b>
<b>ACTIFS COURANTS</b>			
Stocks		11 631 503,075	7 265 619,853
Moins : Provisions		0,000	0,000
<i>S/Total</i>	6	<b>11 631 503,075</b>	<b>7 265 619,853</b>
Clients et comptes rattachés		16 291 213,597	14 581 688,935
Moins : Provisions		-615 615,782	-523 917,457
<i>S/Total</i>	7	<b>15 675 597,815</b>	<b>14 057 771,478</b>
Autres actifs courants	8	827 591,078	493 131,266
Placements et actifs financiers	9	3 035 213,303	5 033 562,907
Liquidités et équivalens de liquidités	10	209 632,704	66 188,121
<b>Total des actifs courants</b>		<b>31 379 537,975</b>	<b>26 916 273,625</b>
<b>Total des actifs</b>		<b>41 064 687,176</b>	<b>34 360 778,601</b>

## BILAN CONSOLIDE 2015

(Exprimé en dinars )

<b>CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS</b>	<b>Note</b>	<b>2015</b>	<b>2014</b>
		<b>Au 31/12/15</b>	<b>Au 31/12/14</b>
<b>CAPITAUX PROPRES</b>			
Capital social		12 300 000,000	12 300 000,000
Primes d'émission		6 494 960,000	7 909 460,000
Subvention d'investissement		51 432,367	24 776,100
Réserves consolidés		6 193 159,307	2 278 900,571
<b>Total des capitaux propres consolidés avant Rst de l'exercice</b>		<b>25 039 551,674</b>	<b>22 513 136,671</b>
Résultat de l'exercice consolidé		2 987 434,056	3 914 236,629
<b>Total des capitaux propres consolidés avant affectation</b>	<b>11</b>	<b>28 026 985,730</b>	<b>26 427 373,300</b>
<b>INTÉRÊTS MINORITAIRES</b>			
Réserves des minoritaires		2 736,293	2 208,510
Résultat des minoritaires		651,321	847,890
<b>Total des intérêts minoritaires</b>	<b>12</b>	<b>3 387,614</b>	<b>3 056,400</b>
<b>PASSIFS</b>			
<b>Passifs non courants</b>			
Emprunts	<b>13</b>	1 105 034,811	383 757,421
Autres passifs non courants	<b>14</b>		0,000
Provisions	<b>15</b>	50 000,000	70 000,000
<b>Total des passifs non courants</b>		<b>1 155 034,811</b>	<b>453 757,421</b>
<b>Passifs courants</b>			
Fournisseurs et comptes rattachés	<b>16</b>	5 206 734,991	2 829 784,620
Autres passifs courants	<b>17</b>	1 242 712,989	1 283 211,163
Concours bancaires et autres passifs financiers	<b>18</b>	5 429 831,041	3 363 595,697
<b>Total des passifs courants</b>		<b>11 879 279,021</b>	<b>7 476 591,480</b>
<b>Total des passifs</b>		<b>13 034 313,832</b>	<b>7 930 348,901</b>
<b>Total des capitaux propres et des passifs</b>		<b>41 064 687,176</b>	<b>34 360 778,601</b>



## ETAT DE RESULTAT CONSOLIDE 2015

(Exprimé en dinars )

	Note	2015 Au 31/12/15	2014 Au 31/12/14
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>			
Revenus	1	42 634 427,320	43 029 949,397
Production immobilisée	2	5 135,760	14 129,618
Autres produits d'exploitation		0,000	0,000
<i>Total des produits d'exploitation</i>		<b>42 639 563,080</b>	<b>43 044 079,015</b>
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>			
Variation des stocks des produits finis et des encours (+ ou -)	3	-1 075 295,410	-33 192,413
Achats de matières et d'approvisionnements consommés	4	31 088 513,125	30 344 949,439
Charges de personnel	5	4 379 070,299	3 811 497,788
Dotations aux amortissements et aux provisions	6	1 307 049,937	1 113 493,964
Autres charges d'exploitation	7	2 583 105,632	2 443 313,755
<i>Total des charges d'exploitation</i>		<b>38 282 443,583</b>	<b>37 680 062,533</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>4 357 119,497</b>	<b>5 364 016,482</b>
Produits des placements	8	293 666,560	406 687,116
Charges financières nettes	9	894 424,713	786 676,134
Autres gains ordinaires	10	159 991,472	106 470,290
Autres pertes ordinaires		8 348,172	7 145,768
<b>RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES AVANT IMPOT</b>		<b>3 908 004,644</b>	<b>5 083 351,986</b>
Impôt sur les bénéfices	11	849 022,950	1 097 371,150
<b>RESULTAT NET DES ENTREPRISES INTEGREES</b>		<b>3 058 981,694</b>	<b>3 985 980,836</b>
Dotations aux amortissements des écarts d'acquisition	12	70 896,317	70 896,317
<b>RESULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE</b>		<b>2 988 085,377</b>	<b>3 915 084,519</b>
Quote-part des intérêts minoritaires		651,321	847,890
<b>RESULTAT NET (PART DU GROUPE)</b>		<b>2 987 434,056</b>	<b>3 914 236,629</b>

## ETAT DE FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDE 2015

(Exprimé en dinars )

	Note	2015 Au 31/12/15	2014 Au 31/12/14
<b>FLUX DE TRESORERIE LIES A L'EXPLOITATION</b>			
- Résultat net		<b>2 987 434,056</b>	<b>3 914 236,629</b>
- Ajustements pour :			
. Dotation aux amortissements & provisions	1	1 307 049,937	1 113 493,964
. Dotations aux amortissements des écarts d'acquisition	2	70 896,317	70 896,317
. Intérêts sur emprunt	3	0,000	0,000
. Variation des stocks	4	-4 365 883,222	-92 891,148
. Variation des créances	5	-1 709 524,662	-3 404 932,332
. Variation des autres actifs	6	-336 110,208	108 145,648
. Variation des fournisseurs	7	2 376 950,371	-2 488 825,214
. Variation des autres passifs	8	-40 498,174	43 627,191
. Plus-value de cession d'immobilisations		-57 500,690	-46 873,300
. Reprise sur provisions antérieurs		-41 682,203	-16 840,885
. Quote-part subvention d'investissement		-26 498,733	-36 754,650
. Quote-part des intérêts minoritaires dans le résultat de l'exercice		651,321	847,890
<i>Flux de trésorerie provenant de (affectés à ) l'exploitation</i>		<b>165 284,110</b>	<b>-835 869,890</b>
<b>FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES D'INVESTISSEMENT</b>			
- Décaissement affectés à l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	9	-3 487 600,416	-2 869 195,554
- Encaissement provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	10	58 980,000	348 235,800
- Décaissement affectés à l'acquisition d'immobilisations financières	11	-19 233,845	-28 274,727
- Encaissement provenant de la cession d'immobilisations financières	12	145,000	5 835,000
<i>Flux de trésorerie provenant de (affectés aux) activités d'investissement</i>		<b>-3 447 709,261</b>	<b>-2 543 399,481</b>
<b>FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES FINANCEMENT</b>			
- Encaissement suit à l'émission d'actions	13	0,000	200,000
- Dividendes versés aux actionnaires de la société mère	14	-1 414 500,000	-1 230 000,000
- Dividendes versés aux minoritaires des sociétés intégrés	15	-298,000	-191,000
- encaissement provenant des subventions d'investissement		53 155,000	0,000
- Encaissements provenant des emprunts	16	1 351 221,975	376 337,697
- Remboursement d'emprunts	17	-721 675,668	-822 241,913
- Variation autres passifs non courants	18	0,000	-400 000,000
<i>Flux de trésorerie provenant de (affectés aux) activités de financement</i>		<b>-732 096,693</b>	<b>-2 075 895,216</b>
<b>VARIATION DE TRESORERIE</b>		<b>-4 014 521,844</b>	<b>-5 455 164,587</b>
Trésorerie au début de l'exercice	19	<b>3 532 686,058</b>	<b>8 987 850,645</b>
Trésorerie à la clôture de l'exercice	20	<b>-481 835,786</b>	<b>3 532 686,058</b>

**NOTES RELATIVES AUX ETATS FINANCIERS  
CONSOLIDES ARRETES AU 31 DECEMBRE 2015**

**I- PRESENTATION DU GROUPE**

En vertu des dispositions de l'article 461 du Code des Sociétés Commerciales, le groupe de sociétés est un ensemble de sociétés ayant chacune sa personnalité juridique mais liées par des intérêts communs en vertu desquels la société mère tient les autres sous son pouvoir de droit ou de fait et y exerce son contrôle. Selon le même article, le contrôle est présumé dès lors qu'une société détient directement ou indirectement 40% au moins des droits de vote dans une autre société et qu'aucun autre associé n'y détienne une fraction supérieure à la sienne.

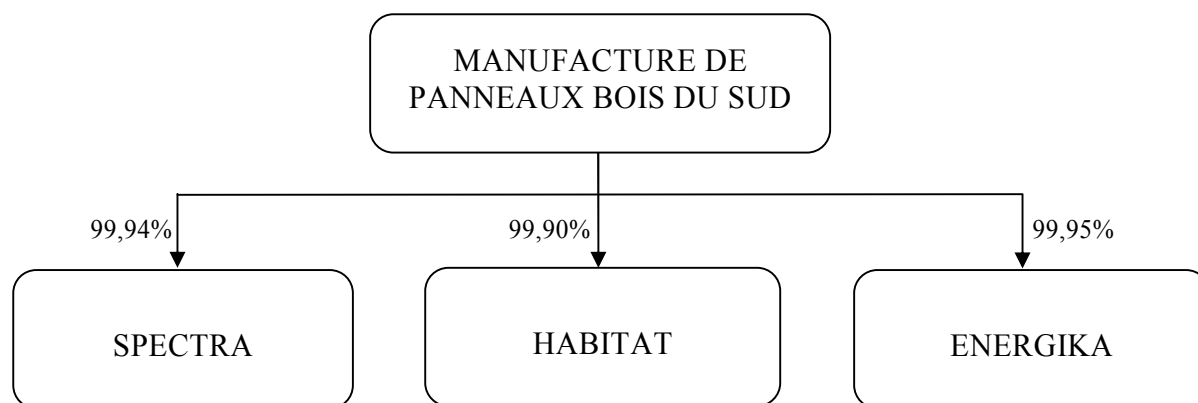
Selon les dispositions combinées du code des sociétés commerciales et de la loi 96-112 du 30 décembre 1996 relative au système comptable des entreprises, la société « **MANUFACTURE DE PANNEAUX BOIS DU SUD** », qui est la société mère, est tenue de présenter des états financiers consolidés du groupe, où elle exerce un contrôle de droit ou de fait sur les sociétés qui le composent.

Le groupe « **MANUFACTURE DE PANNEAUX BOIS DU SUD** » est composé, au 31 Décembre 2015, de quatre sociétés :

- MANUFACTURE DE PANNEAUX BOIS DU SUD S.A. « MPBS » : société mère ;
- SPECTRA SARL : société filiale ;
- HABITAT SARL : société filiale ;
- ENERGIKA SARL : société filiale ;

**II- INFORMATIONS RELATIVES AU PERIMETRE DE CONSOLIDATION**

L'organigramme de l'ensemble consolidé se présente comme suit au 31 Décembre 2015 :



La liste des sociétés consolidées se présente comme suit :

Société	% de contrôle			% d'intérêt	Nature de contrôle	Méthode de consolidation
	Direct	Indirect	Total			
MPBS	-	-	-	100%	Société mère	Intégration globale
HABITAT	99,90%	-	99,90%	99,90%	Exclusif	Intégration globale
SPECTRA	99,94%	-	99,94%	99,94%	Exclusif	Intégration globale
ENERGIKA	99,95%	-	99,95%	99,95%	Exclusif	Intégration globale

### **III- REFERENTIEL COMPTABLE**

Les états financiers consolidés sont exprimés en Dinar Tunisien. Ils ont été établis conformément aux conventions, principes et méthodes comptables prévus par le cadre conceptuel de la comptabilité financière et les normes comptables tunisiennes en vigueur.

Les informations utilisées pour l'établissement des états financiers consolidés ont été extraites des états financiers individuels audités des sociétés du groupe ainsi que du système d'information et comptable desdites sociétés. L'élimination des opérations réciproques a été effectuée sur cette base d'information.

La société CARTHAGE MEUBLE, n'a pas été consolidée car le contrôle est destiné à être temporaire en effet la procédure de cession des titres de participation détenues par la société « MPBS » est en cours de finalisation.

### **IV- PROCEDURES SUIVIES POUR LA PREPARATION DES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES**

Après avoir déterminé le périmètre de consolidation et le pourcentage d'intérêt, la démarche suivie pour la préparation des états financiers consolidés est passée par les étapes suivantes :

- L'ajustement et l'homogénéisation des comptes individuels ;
- L'intégration des comptes ou le cumul des comptes ;
- L'élimination des opérations ayant impact sur le résultat ;
- L'élimination des opérations réciproques ;
- L'élimination des titres détenus par la société mère et la répartition des capitaux propres des sociétés consolidées ;
- Etablissement des comptes consolidés.

Le principe du caractère significatif a été adopté durant les différentes étapes du processus de consolidation.

#### **1) l'homogénéisation et l'ajustement des comptes individuels**

L'homogénéisation vise à corriger les divergences entre les méthodes et pratiques comptables utilisées par les sociétés du groupe. Il s'agit d'un retraitement dans les comptes individuels.

L'opération d'ajustement fait partie de cette étape. Elle est importante dans le processus de consolidation et intervient aussi bien dans les comptes de la société consolidée que dans ceux de la société mère.

Les travaux effectués et les retraitements opérés ont concernés principalement :

- L'homogénéisation de la nomenclature des comptes individuels ;
- Le rapprochement des soldes des comptes réciproques entre les sociétés du groupe ;
- L'activation des contrats de leasing conclus par les sociétés consolidés ;
- L'impact de l'effet de l'impôt différé sur les écritures d'ajustement et d'homogénéisation.

Par ailleurs, il était nécessaire de créer des écritures d'ajustements dans chacune des sociétés du groupe afin de préparer l'étape d'élimination des comptes réciproques.

## **2) L'intégration des comptes**

Pour les sociétés contrôlées d'une manière exhaustive, l'étape d'intégration consiste à cumuler rubrique par rubrique les comptes des sociétés (mère et filiales) après l'étape d'homogénéisation et d'ajustement.

L'intégration des comptes consiste à reprendre :

- Au bilan de la société consolidante, tous les éléments composant l'actif et le passif des sociétés filiales ;
- Au compte de résultat, toutes les charges et tous les produits concourant à la détermination du bénéfice de l'exercice.

Il s'agit donc de cumuler les différents postes du bilan et de l'état de résultat des différentes sociétés du groupe.

## **3) L'élimination des comptes réciproques**

Dans le souci de présenter le groupe comme une entité économique unique, il y a lieu d'éliminer toutes les opérations réciproques entre les sociétés du groupe. Ces opérations résultent des échanges de biens et services d'une part, et des échanges financiers d'autre part.

L'étape d'homogénéisation a permis d'identifier les opérations réciproques (échanges de biens et services et facturation de quotes-parts dans les charges communes) ainsi que les comptes dans lesquels elles ont été constatées dans les sociétés du groupe.

Les opérations réciproques entre les sociétés du groupe consistent en des échanges de biens et services et des facturations de quote-part dans les charges communes.

## **4) Détermination de l'écart de première consolidation**

L'écart de première consolidation est la différence entre le prix d'acquisition des titres et la quote-part dans les capitaux propres à la date de la prise de contrôle avec ajustement par rapport aux résultats réalisés postérieurement.

L'écart d'acquisition est obtenu par différence entre les actifs et les passifs identifiables valorisés à la date de prise de contrôle et le coût d'acquisition des titres. Il correspond ainsi à des éléments non affectables ou susceptibles d'être revendus. Cet écart inclut toute une série d'éléments subjectifs qui entrent dans l'évaluation de la juste valeur des éléments d'actifs et de passifs identifiables.

Selon la NCT 38, lorsque l'acquisition (c'est à dire la prise de contrôle) résulte d'achats successifs de titres, une différence de première consolidation est déterminée pour chacune des transactions significatives, prises individuellement. Le coût d'acquisition est alors comparé à la part de l'acquéreur dans la juste valeur des actifs et passifs identifiables acquis lors de cette transaction.

## 5) Traitement des écarts d'acquisition :

L'écart d'acquisition positif (Goodwill), déterminé dans la consolidation et compte tenu des hypothèses retenues, doit être amorti, selon les dispositions de la norme comptable N° 38 relative aux regroupements d'entreprises, sur une base systématique sur sa durée d'utilité qui ne peut excéder vingt ans à compter de sa comptabilisation initiale. Sur cette base, la société « MANUFACTURE DE PANNEAUX BOIS DU SUD » a amorti le goodwill linéairement au taux de 5% par an.

## 6) Répartition des capitaux propres et élimination des titres

Cette étape de la consolidation consiste dans la comptabilisation de la part de MANUFACTURE DE PANNEAUX BOIS DU SUD dans les capitaux propres des sociétés consolidées qui impose d'éliminer, en contrepartie, les titres de participations y afférents.

### V- EVENEMENTS POSTERIEURS A LA DATE DE CLOTURE

Le groupe MANUFACTURE DE PANNEAUX BOIS DU SUD n'a pas enregistré entre la date d'arrêté des comptes au 31 décembre 2015 et la date de publication des états financiers, des événements qui entraîneront des modifications importantes de l'actif ou de passif et qui auront, ou risquent d'avoir, des répercussions importantes sur les activités futures du groupe.

### VI- INFORMATIONS DETAILLEES

#### A. NOTES RELATIVES AU BILAN

##### 1) Ecart d'acquisition

Désignation	Solde au 31/12/2015	Solde au 31/12/2014
Good Will Pro-Forma - SPECTRA	338 200,693	338 200,693
Good Will Pro-Forma - HABITAT	1 221 518,275	1 221 518,275
<b>Sous total</b>	<b>1 559 718,968</b>	<b>1 559 718,968</b>
Moins : amortissements	-354 481,584	-283 585,267
<b>Total</b>	<b>1 205 237,384</b>	<b>1 276 133,701</b>

##### 2) Immobilisations incorporelles

Désignation	Solde au 31/12/2015	Solde au 31/12/2014
Fonds de commerce	56 400,000	56 400,000
Logiciels	373 328,753	347 991,453
<b>Sous total</b>	<b>429 728,753</b>	<b>404 391,453</b>
Moins Amortissements	-284 721,390	-210 832,328
	<b>145 007,363</b>	<b>193 559,125</b>

### 3) Immobilisations corporelles

Désignation	Solde au 31/12/2015	Solde au 31/12/2014
Terrain	1 379 422,006	1 379 422,006
Bâtiments	2 130 136,538	2 130 136,538
Agencement, Aménagement et installation	1 646 333,730	1 031 969,825
Matériels Industriels et Outillages	9 587 375,689	8 625 002,393
Equipements de bureau	191 420,050	179 179,919
Matériels de transport	2 116 656,529	1 886 147,146
Matériels informatique	301 440,731	287 230,624
Matériel de foire	66 854,447	62 433,996
Immobilisation en cours	2 141 693,068	671 363,064
<b><i>Sous total</i></b>	<b>19 561 332,788</b>	<b>16 252 885,511</b>
Moins : amortissements	-11 340 534,183	-10 476 333,356
<b>Total</b>	<b>8 220 798,605</b>	<b>5 776 552,155</b>

Le tableau présenté ci-après met en relief, par nature d'immobilisations :

- Les valeurs d'origine ;
- Les mouvements de l'exercice ;
- Les amortissements pratiqués ;
- Les valeurs comptables nettes arrêtées à la date de clôture du bilan.

## TABLEAU DES IMMOBILISATIONS ET DES AMORTISSEMENTS CONSOLIDÉS 2014

Désignation	Valeurs Brutes			Amortissements			VCN
	31/12/2014	Variation	31/12/2015	31/12/2014	Variation	31/12/2015	
<b><u>Immobilisations Incorporelles</u></b>							
Logiciels	347 991,453	25 337,300	373 328,753	205 192,328	71 069,062	276 261,390	97 067,363
Fonds de commerce	56 400,000	0,000	56 400,000	5 640,000	2 820,000	8 460,000	47 940,000
<b><i>Sous Total</i></b>	<b><i>404 391,453</i></b>	<b><i>25 337,300</i></b>	<b><i>429 728,753</i></b>	<b><i>210 832,328</i></b>	<b><i>73 889,062</i></b>	<b><i>284 721,390</i></b>	<b><i>145 007,363</i></b>
<b><u>Immobilisations Corporelles</u></b>							
Terrain	1 379 422,006	0,000	1 379 422,006	0,000		0,000	1 379 422,006
Construction	2 130 136,538	0,000	2 130 136,538	1 133 209,166	73 993,544	1 207 202,710	922 933,828
Matériel et outillage Industriel	8 625 002,393	962 373,296	9 587 375,689	7 311 369,927	397 760,825	7 709 130,752	1 878 244,937
Agencés Aménagés et Installations	1 031 969,825	614 363,905	1 646 333,730	609 166,937	79 758,476	688 925,413	957 408,317
Matériel de transport	1 886 147,146	230 509,383	2 116 656,529	1 020 261,373	253 835,024	1 274 096,397	842 560,132
Matériel Informatique	287 230,624	14 210,107	301 440,731	198 535,374	43 660,020	242 195,394	59 245,337
Equipement Bureau	179 179,919	12 240,131	191 420,050	150 806,623	12 525,097	163 331,720	28 088,330
Matériel de foire	62 433,996	4 420,451	66 854,447	52 983,956	2 667,841	55 651,797	11 202,650
Immobilisations en cours	671 363,064	1 470 330,004	2 141 693,068	0,000		0,000	2 141 693,068
<b><i>Sous Total</i></b>	<b><i>16 252 885,511</i></b>	<b><i>3 308 447,277</i></b>	<b><i>19 561 332,788</i></b>	<b><i>10 476 333,356</i></b>	<b><i>864 200,827</i></b>	<b><i>11 340 534,183</i></b>	<b><i>8 220 798,605</i></b>
<b>TOTAL</b>	<b>16 657 276,964</b>	<b>3 333 784,577</b>	<b>19 991 061,541</b>	<b>10 687 165,684</b>	<b>938 089,889</b>	<b>11 625 255,573</b>	<b>8 365 805,968</b>



#### 4) Immobilisations financières

Désignation	Solde au 31/12/2015	Solde au 31/12/2014
Cautionnements	63 405,911	44 317,066
Titres de participation « SCIAF »	10,000	10,000
Titres de participation « CARTHAGE MEUBLES »	92 780,069	92 780,069
Obligations	14 000,000	14 000,000
<b>Sous total</b>	<b>170 195,980</b>	<b>151 107,135</b>
Moins : Provisions	-91 500,000	-91 500,000
<b>Total</b>	<b>78 695,980</b>	<b>59 607,135</b>

#### 5) Autres actifs non courants

Désignation	Solde au 31/12/2015	Solde au 31/12/2014
Charges à répartir	34 993,313	31 786,532
Frais préliminaires	416,556	106 866,328
<b>Total</b>	<b>35 409,869</b>	<b>138 652,860</b>

#### 6) Stocks

Désignation	Solde au 31/12/2015	Solde au 31/12/2014
Stocks des produits en cours	871 763,901	282 585,447
Stocks des produits finis	1 822 273,650	1 336 156,694
Stocks emballage	33 688,051	35 074,088
Stocks Marchandises	1 766 585,787	1 259 982,553
Stocks matière consommable	34 333,135	35 297,106
Stocks Matière première	6 691 105,238	3 942 432,955
Stocks pièces de rechange	411 753,313	374 091,010
<b>Total</b>	<b>11 631 503,075</b>	<b>7 265 619,853</b>

#### 7) Clients et comptes rattachés

Désignation	Solde au 31/12/2015	Solde au 31/12/2014
Clients ordinaires	9 876 427,506	8 950 634,306
Clients chèque en caisse	3 995 661,918	3 676 651,887
Clients effet à recevoir	2 365 772,307	1 924 186,007
Client facture à établir	53 351,866	30 216,735
<b>Sous total</b>	<b>16 291 213,597</b>	<b>14 581 688,935</b>
Moins : Provisions	-615 615,782	-523 917,457
<b>Total</b>	<b>15 675 597,815</b>	<b>14 057 771,478</b>

## 8) Autres actifs courants

Désignation	Solde au 31/12/2015	Solde au 31/12/2014
Avance et prêt au personnel	99 581,295	87 286,295
Charges constatés d'avance	53 471,210	47 143,363
Crédit d'impôt sue les sociétés	357 663,242	298 375,013
Débiteurs divers	60 950,000	20 141,600
Produits à recevoir	226 776,155	40 184,995
Crédit de TVA	28 905,636	0,000
TVA Déductible	243,540	0,000
<b>Total</b>	<b>827 591,078</b>	<b>493 131,266</b>

## 9) Placements et autres actifs financiers

Désignation	Solde au 31/12/2015	Solde au 31/12/2014
Titres de placement	35 213,303	33 562,907
Bons de trésor	3 000 000,000	5 000 000,000
<b>Total</b>	<b>3 035 213,303</b>	<b>5 033 562,907</b>

## 10) Liquidités et équivalents de liquidités

Désignation	Solde au 31/12/2015	Solde au 31/12/2014
Banque	161 984,347	19 939,158
Caisse	6 444,679	7 429,822
Effet à l'encaissement	41 203,678	38 819,141
<b>Total</b>	<b>209 632,704</b>	<b>66 188,121</b>

## 11) Capitaux propres

Désignation	Solde au 31/12/2015	Solde au 31/12/2014
Capital social	12 300 000,000	12 300 000,000
Réserves et primes consolidés	12 688 119,307	10 188 360,571
Subvention d'investissement	51 432,367	24 776,100
Résultat consolidé	2 987 434,056	3 914 236,629
<b>Total</b>	<b>28 026 985,730</b>	<b>26 427 373,300</b>

Le tableau de variation de capitaux propres se présente comme suit :

	Capital social	Réserves consolidés	Subvention d'investissement	Résultat de l'exercice	TOTAL
<b>Situation nette au 31/12/2014</b>	12 300 000,000	10 188 360,571	24 776,100	3 914 236,629	26 427 373,300
Distribution de dividendes MPBS		-1 414 500,000			-1 414 500,000
Encaissement subvention d'investissement			53 155,000		53 155,000
Affectation de résultat 2014		3 914 236,629		-3 914 236,629	0,000
Ajustement suite au changement de périmètre de consolidation		22,107			22,107
Quote-part subvention inscrite au Résultat			-26 498,733		-26 498,733
Résultat de l'exercice 2015				2 987 434,056	2 987 434,056
<b>Situation nette au 31/12/2015</b>	<b>12 300 000,000</b>	<b>12 688 119,307</b>	<b>51 432,367</b>	<b>2 987 434,056</b>	<b>28 026 985,730</b>

## 12) Intérêts minoritaires

Désignation	Solde au 31/12/2015	Solde au 31/12/2014
Réserves des minoritaires	2 736,293	2 208,510
Résultat des minoritaires	651,321	847,890
<b>Total</b>	<b>3 387,614</b>	<b>3 056,400</b>

Le tableau de variation des intérêts minoritaires se présente comme suit :

	Réserves	Résultat	Total
<b>Intérêts des minoritaires au 31/12/2014</b>	<b>2 208,510</b>	<b>847,890</b>	<b>3 056,400</b>
Affectation de résultat 2014	527,783	-527,783	0,000
Distribution de dividendes HABITAT		-250,000	-250,000
Distribution de dividendes SPECTRA		-48,000	-48,000
Effet variation du périmètre de consolidation		-22,107	-22,107
Résultat de l'exercice 2015		651,321	651,321
<b>Intérêts des minoritaires au 31/12/2015</b>	<b>2 736,293</b>	<b>651,321</b>	<b>3 387,614</b>

## 13) Emprunts

Désignation	Solde au 31/12/2015	Solde au 31/12/2014
Emprunt BT	790 688,077	149 152,506
Emprunts Leasing	314 346,734	234 604,915
<b>Total</b>	<b>1 105 034,811</b>	<b>383 757,421</b>

#### 14) Provisions

Désignation	Solde au 31/12/2015	Solde au 31/12/2014
Provisions pour risques et charges	50 000,000	70 000,000
<b>Total</b>	<b>50 000,000</b>	<b>70 000,000</b>

#### 15) Fournisseurs et comptes rattachés

Désignation	Solde au 31/12/2015	Solde au 31/12/2014
Fournisseurs d'exploitation	4 330 241,635	1 907 225,119
Fournisseurs effet à payer	862 997,169	916 220,163
Fournisseurs facture non parvenue	13 496,187	6 339,338
<b>Total</b>	<b>5 206 734,991</b>	<b>2 829 784,620</b>

#### 16) Autres passifs courants

Désignation	Solde au 31/12/2015	Solde au 31/12/2014
Assurance Groupe	2 655,802	2 726,912
Caisse national de sécurité sociale	249 591,304	239 265,834
Charges à payer	615 281,505	547 368,551
Créditeurs divers	3 800,000	-1 200,000
Etat, Impôt et taxe	306 064,048	480 467,198
Personnel rémunération dues	53 042,505	1 127,620
Produits constatés d'avance	12 277,825	13 455,048
<b>Total</b>	<b>1 242 712,989</b>	<b>1 283 211,163</b>

#### 17) Concours bancaires et autres passifs financiers

Désignation	Solde au 31/12/2015	Solde au 31/12/2014
Banques (découvert)	1 032 328,436	1 320 180,903
Crédit de gestion	3 929 140,054	1 483 321,160
Échéance à moins d'un an sur crédit bancaire	225 934,284	386 911,486
Échéance à moins d'un an sur crédit leasing	242 428,267	173 182,148
<b>Total</b>	<b>5 429 831,041</b>	<b>3 363 595,697</b>

## B. NOTES RELATIVES A L'ETAT DE RESULTAT

### 1) Revenus

Désignation	Solde au 31/12/2015	Solde au 31/12/2014
Ventes marché local	41 816 986,735	42 629 089,802
Ventes export	1 627 855,674	1 302 090,866
Remise et escomptes accordés	-810 415,089	-901 231,271
<b>Total</b>	<b>42 634 427,320</b>	<b>43 029 949,397</b>

### 2) Production immobilisée

Désignation	Solde au 31/12/2015	Solde au 31/12/2014
Production immobilisée	5 135,760	14 129,618
<b>Total</b>	<b>5 135,760</b>	<b>14 129,618</b>

### 3) Variation des stocks des produits finis et des encours

Désignation	Solde au 31/12/2015	Solde au 31/12/2014
Variation de stocks de produits finis et encours de production	-1 075 295,410	-33 192,413
<b>Total</b>	<b>-1 075 295,410</b>	<b>-33 192,413</b>

### 4) Achats de matières et d'approvisionnements consommés

Désignation	Solde au 31/12/2015	Solde au 31/12/2014
Achats d'approvisionnements consommés "MPBS"	25 446 642,946	25 510 687,904
Achats de marchandises consommés	5 641 870,179	4 834 261,535
<b>Total</b>	<b>31 088 513,125</b>	<b>30 344 949,439</b>

### 5) Charges de personnel

Désignation	Solde au 31/12/2015	Solde au 31/12/2014
Salaire et complément de salaire	3 586 623,854	3 152 295,806
Cotisation CNSS	654 751,594	547 968,025
Cotisation assurance groupe	44 887,580	44 189,840
Frais accessoires aux salaires	92 807,271	67 044,117
<b>Total</b>	<b>4 379 070,299</b>	<b>3 811 497,788</b>

## 6) Dotations aux amortissements et aux provisions

Désignation	Solde au 31/12/2015	Solde au 31/12/2014
Dotation aux amortissements - Immobilisations corporelles	981 280,285	863 024,472
Dotation aux amortissements - Immobilisations incorporelles	73 889,062	47 438,495
Dotation aux résorptions - Charges à répartir et frais préliminaires	138 500,062	138 491,207
<b><i>Sous total - dotation aux amortissements</i></b>	<b>1 193 669,409</b>	<b>1 048 954,174</b>
Dotation aux provisions – Clients douteux	113 380,528	64 539,790
<b><i>Sous total – dotation aux provisions</i></b>	<b>113 380,528</b>	<b>64 539,790</b>
<b>Total</b>	<b>1 307 049,937</b>	<b>1 113 493,964</b>

## 7) Autres charges d'exploitation

Désignation	Solde au 31/12/2015	Solde au 31/12/2014
Autres services extérieurs	68 849,351	85 961,287
Impôts et taxes	232 455,315	306 488,052
Frais bancaires	164 814,980	134 804,173
Frais de mission, réception et déplacement	125 831,695	199 222,729
Frais de transport sur achat et vente	602 384,662	436 691,060
Frais d'entretien et de réparation	208 189,858	291 696,063
Frais d'installation	57 125,500	17 415,000
Frais postaux et télécommunication	61 545,991	59 145,467
Honoraires et commissions	65 075,969	103 490,327
Loyer	388 368,897	240 273,666
Primes d'assurance	147 217,694	94 031,596
Publicité et relations publique	402 255,336	445 613,356
Sous-traitances	18 990,384	6 202,000
Jetons de présence	40 000,000	20 000,000
Divers	0,000	2 278,979
<b>Total</b>	<b>2 583 105,632</b>	<b>2 443 313,755</b>

## 8) Produits des placements

Désignation	Solde au 31/12/2015	Solde au 31/12/2014
Produits des bons de trésors	292 091,740	405 085,207
Revenus titres de placement	1 574,820	1 601,909
<b>Total</b>	<b>293 666,560</b>	<b>406 687,116</b>

## 9) Charges financières nettes

Désignation	Solde au 31/12/2015	Solde au 31/12/2014
Intérêts sur emprunt	667 635,078	684 485,540
Autres charges financières	32 994,933	36 399,754
Pénalités de retard	16 245,123	39 280,936
Perte de change	253 831,304	61 762,871
Gain de change	-76 281,725	-35 252,967
<b>Total</b>	<b>894 424,713</b>	<b>786 676,134</b>

## 10) Autres gains ordinaires

Désignation	Solde au 31/12/2015	Solde au 31/12/2014
Produits sur cession d'immobilisation	58 875,665	47 200,000
Profits exceptionnels	12 470,032	5 094,045
Quote-part subvention d'investissement	26 498,733	36 754,650
Reprise sur provision	41 682,203	100,000
Subvention d'exploitation	20 464,839	17 321,595
<b>Total</b>	<b>159 991,472</b>	<b>106 470,290</b>

## 11) Impôt sur les bénéfices

Désignation	Solde au 31/12/2015	Solde au 31/12/2014
Impôts sur les sociétés	849 022,950	1 097 371,150
<b>Total</b>	<b>849 022,950</b>	<b>1 097 371,150</b>

## 12) Dotations aux amortissements des écarts d'acquisition

Désignation	Solde au 31/12/2015	Solde au 31/12/2014
Dotation aux amortissements - Ecart d'acquisition SPECTRA	15 372,759	15 372,759
Dotation aux amortissements - Ecart d'acquisition HABITAT	55 523,558	55 523,558
<b>Total</b>	<b>70 896,317</b>	<b>70 896,317</b>

## C. NOTES RELATIVES A L'ETAT DE FLUX DE TRESORERIE

### 1) Dotations aux amortissements & provisions

Désignation	Solde au 31/12/2015	Solde au 31/12/2014
Cumul des rubriques des sociétés intégrées globalement	1 308 305,926	1 114 348,915
Ajustement de consolidation	-1 255,989	-854,951
<b>Total</b>	<b>1 307 049,937</b>	<b>1 113 493,964</b>

### 2) Dotations aux amortissements des écarts d'acquisition

Désignation	Solde au 31/12/2015	Solde au 31/12/2014
Ajustement de consolidation	70 896,317	70 896,317
<b>Total</b>	<b>70 896,317</b>	<b>70 896,317</b>

### 3) Variation des stocks

Désignation	Solde au 31/12/2015	Solde au 31/12/2014
Cumul des rubriques des sociétés intégrées globalement	-4 365 883,222	-92 891,148
Ajustement de consolidation	0,000	0,000
<b>Total</b>	<b>-4 365 883,222</b>	<b>-92 891,148</b>

### 4) Variation des créances

Désignation	Solde au 31/12/2015	Solde au 31/12/2014
Cumul des rubriques des sociétés intégrées globalement	-1 732 333,720	-3 404 932,332
Ajustement de consolidation	22 809,058	0,000
<b>Total</b>	<b>-1 709 524,662</b>	<b>-3 404 932,332</b>

### 5) Variation des autres actifs

Désignation	Solde au 31/12/2015	Solde au 31/12/2014
Cumul des rubriques des sociétés intégrées globalement	-380 610,208	108 145,648
Ajustement de consolidation	44 500,000	0,000
<b>Total</b>	<b>-336 110,208</b>	<b>108 145,648</b>



## 6) Variation des fournisseurs

Désignation	Solde au 31/12/2015	Solde au 31/12/2014
Cumul des rubriques des sociétés intégrées globalement	2 399 759,429	-2 488 825,214
Ajustement de consolidation	-22 809,058	0,000
<b>Total</b>	<b>2 376 950,371</b>	<b>-2 488 825,214</b>

## 7) Variation des autres passifs

Désignation	Solde au 31/12/2015	Solde au 31/12/2014
Cumul des rubriques des sociétés intégrées globalement	4 001,826	43 627,191
Ajustement de consolidation	-44 500,000	0,000
<b>Total</b>	<b>-40 498,174</b>	<b>43 627,191</b>

## 8) Décaissement affectés à l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles

Désignation	Solde au 31/12/2015	Solde au 31/12/2014
Cumul des rubriques des sociétés intégrées globalement	-3 489 597,656	-2 874 437,627
Ajustement de consolidation	1 997,240	5 242,073
<b>Total</b>	<b>-3 487 600,416</b>	<b>-2 869 195,554</b>

## 9) Encaissement provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles

Désignation	Solde au 31/12/2015	Solde au 31/12/2014
Cumul des rubriques des sociétés intégrées globalement	58 980,000	348 235,800
Ajustement de consolidation	0,000	0,000
<b>Total</b>	<b>58 980,000</b>	<b>348 235,800</b>

## 10) Décaissement affectés à l'acquisition d'immobilisations financières

Désignation	Solde au 31/12/2015	Solde au 31/12/2014
Cumul des rubriques des sociétés intégrées globalement	-219 233,845	-528 074,727
Ajustement de consolidation	200 000,000	499 800,000
<b>Total</b>	<b>-19 233,845</b>	<b>-28 274,727</b>

### 11) Encaissement provenant de la cession d'immobilisations financières

Désignation	Solde au 31/12/2015	Solde au 31/12/2014
Cumul des rubriques des sociétés intégrées globalement	145,000	5 835,000
Ajustement de consolidation	0,000	0,000
<b>Total</b>	<b>145,000</b>	<b>5 835,000</b>

### 12) Encaissement suit à l'émission d'actions

Désignation	Solde au 31/12/2015	Solde au 31/12/2014
Cumul des rubriques des sociétés intégrées globalement	200 000,000	500 000,000
Ajustement de consolidation	-200 000,000	-499 800,000
<b>Total</b>	<b>0,000</b>	<b>200,000</b>

### 13) Dividendes et autres distributions versés par la société mère

Désignation	Solde au 31/12/2015	Solde au 31/12/2014
Distribution de dividendes MPBS	-1 414 500,000	-1 230 000,000
Ajustement de consolidation	0,000	0,000
<b>Total</b>	<b>-1 414 500,000</b>	<b>-1 230 000,000</b>

### 14) Dividendes versés aux minoritaires des sociétés intégrés

Désignation	Solde au 31/12/2015	Solde au 31/12/2014
Distribution de dividendes HABITAT	-250 000,000	-191 000,000
Distribution de dividendes SPECTRA	-80 000,000	0,000
Ajustement de consolidation	329 702,000	190 809,000
<b>Total</b>	<b>-298,000</b>	<b>-191,000</b>

### 15) Encaissements provenant des emprunts

Désignation	Solde au 31/12/2015	Solde au 31/12/2014
Cumul des rubriques des sociétés intégrées globalement	1 351 221,975	376 337,697
Ajustement de consolidation	0,000	0,000
<b>Total</b>	<b>1 351 221,975</b>	<b>376 337,697</b>

## 16) Remboursement d'emprunts

Désignation	Solde au 31/12/2015	Solde au 31/12/2014
Cumul des rubriques des sociétés intégrées globalement	-721 675,668	-822 241,913
Ajustement de consolidation	0,000	0,000
<b>Total</b>	<b>-721 675,668</b>	<b>-822 241,913</b>

## 17) Variation des autres passifs non courants

Désignation	Solde au 31/12/2015	Solde au 31/12/2014
Cumul des rubriques des sociétés intégrées globalement	0,000	-400 000,000
Ajustement de consolidation	0,000	0,000
<b>Total</b>	<b>0,000</b>	<b>-400 000,000</b>

## 18) Trésorerie au début de l'exercice

Désignation	Solde au 31/12/2015
Effets à l'encaissement	38 819,141
Banques	-1 300 241,745
Caisses	7 429,822
Autres concours bancaires	-213 321,160
Bons de trésor	5 000 000,000
<b>Total</b>	<b>3 532 686,058</b>

## 19) Trésorerie à la clôture de l'exercice

Désignation	Montant
Effets à l'encaissement	41 203,678
Banques	-870 344,089
Caisses	6 444,679
Autres concours bancaires	-2 659 140,054
Bons de trésor	3 000 000,000
<b>Total</b>	<b>-481 835,786</b>

**GROUPE «MPBS»**  
**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**  
**SUR LES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES DE L'EXERCICE 2015**

*Messieurs les Actionnaires,*

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre société, et en application des dispositions de l'article 471 du code des sociétés commerciales nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints du groupe constitué par la société MANUFACTURE DE PANNEAUX BOIS DU SUD et ses filiales, qui comprennent le bilan consolidé au 31 décembre 2015, l'état de résultat consolidé et le tableau consolidé des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes aux états financiers consolidés.

***Responsabilité de la direction relative aux états financiers consolidés***

Ces états financiers qui font apparaître un total net de bilan consolidé de 41 064 687,176 TND et un résultat bénéficiaire net consolidé (part du groupe) de 2 987 434,056 TND, ont été arrêtés par votre conseil d'administration. Le Conseil d'Administration de votre société est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers consolidés conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

***Responsabilité de l'auditeur***

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers consolidés, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes de la profession applicables en la matière. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers consolidés afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

### ***Opinion***

À notre avis, les états financiers consolidés annexés à notre rapport sont sincères et réguliers et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du groupe constitué par la société MANUFACTURE PANNEAUX BOIS DU SUD et ses filiales au 31 décembre 2015, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice arrêtés à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

### ***Vérifications et Informations Spécifiques***

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Conformément aux dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, nous avons procédé à l'examen de la sincérité et la concordance avec les états financiers consolidés des informations d'ordre comptable données dans le rapport de gestion du conseil d'administration. Les informations contenues dans ce rapport n'appellent pas, de notre part, de remarques particulières.

En application des dispositions de l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, et sur la base de nos travaux effectués conformément aux normes professionnelles applicables en Tunisie, nous n'avons pas relevé des insuffisances majeures qui sont de nature à affecter l'efficacité et la fiabilité du système de contrôle interne relatif au traitement de l'information comptable aboutissant à la préparation des états financiers consolidés.

**Fait à Tunis, le 26 Avril 2016**  
**Le Commissaire Aux Comptes**  
**Mahmoud ZAHAF**

**AVIS DES SOCIETES**

**ETATS FINANCIERS CONSOLIDES**

**SOCIETE D'ARTICLES HYGIENIQUES (SAH)**

Siège social : 5, Rue 8610 Z.I. Charguia I – 2035- Tunis – Carthage

La société d'Articles Hygiéniques (SAH) publie ci-dessous, ses états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2015 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en date du 30 mai 2016. Ces états sont accompagnés du rapport des commissaires aux comptes, Mme Hayet LABIDI et Mr Ahmed BELAIFA (M.T.B.F).

**Bilan consolidé**  
**Arrêté au 31 décembre**  
**(Exprimé en Dinar Tunisien)**

<u>Actifs</u>	Notes	<u>2015</u>	<u>2014</u>
<b><u>ACTIFS NON COURANTS</u></b>			
<b>Actifs immobilisés</b>			
Ecart d'acquisition		7 840 394	7 840 394
Moins : amortissements		<784 039>	<392 020>
		<b>7 056 355</b>	<b>7 448 374</b>
Immobilisations incorporelles		2 131 662	1 887 933
Moins : amortissements		<1 325 896>	<1 027 571>
	<b>III.1</b>	<b>805 766</b>	<b>860 362</b>
Immobilisations corporelles		218 665 180	202 641 700
Moins : amortissements		<61 910 503>	<49 209 219>
	<b>III.2</b>	<b>156 754 677</b>	<b>153 432 481</b>
Immobilisations financières	<b>III.3</b>	1 009 975	971 460
<b>Total des actifs immobilisés</b>		<b>165 626 773</b>	<b>162 712 677</b>
Autres actifs non courants	<b>III.4</b>	1 361 272	3 704 547
<b><u>Total des actifs non courants</u></b>		<b>166 988 045</b>	<b>166 417 224</b>
<b>Actifs courants</b>			
Stocks		83 654 381	81 877 095
Moins : provisions		<3 217 283>	<2 903 452>
	<b>III.5</b>	<b>80 437 098</b>	<b>78 973 643</b>
Clients et comptes rattachés		70 142 196	60 237 280
Moins : provisions		<4 116 131>	<3 701 634>
	<b>III.6</b>	<b>66 026 065</b>	<b>56 535 646</b>
Autres actifs courants		13 554 492	10 962 836
Moins : provisions		<637 495>	<481 190>
	<b>III.7</b>	<b>12 916 997</b>	<b>10 481 646</b>
Placement et autres actifs financiers	<b>III.8</b>	3 004 216	3 904 235
Liquidités et équivalents de liquidités	<b>III.9</b>	21 466 000	17 813 294
<b><u>Total des actifs courants</u></b>		<b>183 850 376</b>	<b>167 708 464</b>
<b><u>Total des actifs</u></b>		<b>350 838 421</b>	<b>334 125 688</b>

**Bilan consolidé**  
**Arrêté au 31 décembre**  
**(Exprimé en Dinar Tunisien)**

<u>Capitaux propres et passifs</u>	Notes	<u>2015</u>	<u>2014</u>
<b>Capitaux propres</b>			
Capital social		43 879 431	36 566 205
Réserve légale		3 656 621	3 047 184
Résultats reportés		37 717 867	36 607 407
Autres capitaux propres (Réserves de consolidation)		2 256 163	2 434 542
Prime d'émission		28 988 711	28 988 711
Ecart de conversion		316 720	2 767 040
Résultat consolidé (part du Groupe)		26 391 964	17 719 777
<b>Total des capitaux propres (part du Groupe)</b>	<b>III.10</b>	<b>143 207 477</b>	<b>128 130 866</b>
<b>Part des minoritaires</b>	<b>III.10</b>	<b>10 972 152</b>	<b>11 305 352</b>
<b>Passifs</b>			
<b><u>PASSIFS NON COURANTS</u></b>			
Emprunts	<b>III.11</b>	69 298 913	76 392 333
Autres passifs non courants	<b>III.12</b>	1 517 771	1 144 702
<b>Total des passifs non courants</b>		<b>70 816 684</b>	<b>77 537 035</b>
<b><u>PASSIFS COURANTS</u></b>			
Fournisseurs et comptes rattachés	<b>III.13</b>	46 682 920	53 486 379
Autres passifs courants	<b>III.14</b>	13 929 499	10 752 421
Autres passifs financiers courants	<b>III.15</b>	59 814 319	45 020 586
Concours bancaires	<b>III.16</b>	5 415 370	7 893 049
<b>Total des passifs courants</b>		<b>125 842 108</b>	<b>117 152 435</b>
<b>Total des passifs</b>		<b>196 658 792</b>	<b>194 689 470</b>
<b><u>Total des capitaux propres et des passifs</u></b>		<b><u>350 838 421</u></b>	<b><u>334 125 688</u></b>



**Etat de résultat consolidé**  
**Relatif à l'exercice clos au 31 décembre**  
**(Exprimé en Dinar Tunisien)**

	<i>Notes</i>	<u>2015</u>	<u>2014</u>
<b>Produits d'exploitation</b>			
Revenus		323 068 369	289 763 512
Autres produits d'exploitation		1 891 711	2 058 259
<b><u>Total des produits d'exploitation</u></b>	<b>IV.1</b>	<b><u>324 960 080</u></b>	<b><u>291 821 771</u></b>
<b>Charges d'exploitation</b>			
Variation des stocks		<2 558 102>	<15 167 237>
Achats consommés	<b>IV.2</b>	<198 380 017>	<170 264 577>
Charges de personnel	<b>IV.3</b>	<29 005 673>	<25 496 250>
Dotations aux amortissements et aux provisions	<b>IV.4</b>	<16 955 093>	<15 767 588>
Autres charges d'exploitation	<b>IV.5</b>	<38 708 576>	<34 736 044>
<b><u>Total des charges d'exploitation</u></b>		<b>&lt;285 607 461&gt;</b>	<b>&lt;261 431 696&gt;</b>
<b>Résultat d'exploitation</b>		<b>39 352 619</b>	<b>30 390 075</b>
Charges financières nettes	<b>IV.6</b>	<11 098 612>	<10 047 777>
Produits des placements		23 038	41 494
Autres gains ordinaires	<b>IV.7</b>	1 084 935	1 192 382
Autres pertes ordinaires	<b>IV.8</b>	<55 775>	<75 533>
<b><u>Résultat des activités ordinaires avant impôt</u></b>		<b><u>29 306 205</u></b>	<b><u>21 500 641</u></b>
Impôt sur les sociétés et impôts différés		<1 143 388>	<761 177>
<b><u>Résultat de la période</u></b>		<b><u>28 162 817</u></b>	<b><u>20 739 464</u></b>
<b><u>Résultat consolidé part du Groupe</u></b>		<b><u>26 391 964</u></b>	<b><u>17 719 777</u></b>
<b><u>Part des minoritaires</u></b>		<b><u>1 770 853</u></b>	<b><u>3 019 687</u></b>

**Etat de flux de trésorerie consolidé**  
**Relatif à l'exercice clos au 31 décembre**  
**(Exprimé en Dinar Tunisien)**

	<b>2015</b>	<b>2014</b>
<b>Flux de trésorerie liés à l'exploitation</b>		
<b>Résultat net</b>	<b>28 162 817</b>	<b>20 739 464</b>
<b>Ajustements pour :</b>		
Amortissements et provisions	17 137 297	15 766 739
Plus ou moins-value de cession	<78 844>	<74 051>
Quote part des subventions inscrite en résultat	<776 598>	<857 502>
<b>Variation des :</b>		
Stocks	<1 777 286>	14 141 476
Créances clients	<9 904 916>	<12 964 965>
Autres actifs	<2 591 656>	3 252 266
Fournisseurs et autres dettes	<6 442 846>	1 697 203
Autres passifs	3 358 956	<8 431 064>
Placements (*)	900 019	<1 700 043>
<b><u>Flux de trésorerie provenant de l'exploitation</u></b>	<b>27 986 943</b>	<b>31 569 523</b>
<b>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement</b>		
Encaissement subvention d'investissement	316 825	552 080
Décaissement pour acquisition des immob. corp.&incorp.	<16 783 671>	<31 528 666>
Encaissement provenant de la cession d'immob corp et incorp	90 000	83 750
Décaissement provenant de l'acquisition d'immob financière	<38 515>	<241 513>
<b><u>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement</u></b>	<b>&lt;16 415 361&gt;</b>	<b>&lt;31 134 349&gt;</b>
<b>Flux de trésorerie liés aux activités de financement</b>		
Dividendes et autres distributions	<9 321 638>	<10 745 251>
Encaissement / Décaissement d'emprunts et crédit de gestion	7 700 313	3 873 975
<b><u>Flux de trésorerie liés aux activités de financement</u></b>	<b>&lt;1 621 325&gt;</b>	<b>&lt;6 871 276&gt;</b>
<b>Variation de trésorerie</b>	<b>9 950 258</b>	<b>&lt;6 436 102&gt;</b>
Ecart de conversion	<3 819 873>	2 095 618
<b>Trésorerie au début de l'exercice</b>	<b>9 920 245</b>	<b>14 260 729</b>
<b>Trésorerie à la clôture de l'exercice</b>	<b>16 050 630</b>	<b>9 920 245</b>

# **Notes aux états financiers consolidés**

Les notes ci-après font partie intégrante des états financiers consolidés du Groupe Société d'Articles Hygiéniques arrêtés au 31 décembre 2015, couvrant la période allant du 01 janvier 2015 au 31 décembre 2015, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie incluant les comptes de la société SAH Tunisie SA et de ses filiales SAH Algérie, SAH Algérie Distribution, SAH Libye, SAH Maroc et AZUR Papier SA.

Ces états financiers consolidés sont établis à partir des états financiers individuels des sociétés du Groupe arrêtés au 31 décembre 2015.

## **I. Groupe SAH**

### **- Présentation**

Le Groupe Société d'Articles Hygiéniques est composé de la société SAH Tunisie SA, société mère, et de ses filiales SAH Algérie, SAH Algérie Distribution, SAH Libye, SAH Maroc et AZUR Papier SA.

### **- Périmètre de consolidation et pourcentage de contrôle**

Les participations du Groupe se présentent comme suit :

- La société SAH Tunisie SA détient **100%** des actions de sa filiale SAH Maroc, soit 225.000 actions. Cette filiale est donc contrôlée exclusivement par la société SAH Tunisie.
- La société SAH Tunisie SA détient **70%** des actions de sa filiale SAH Algérie, soit 394.788 actions. Cette filiale est donc contrôlée exclusivement par la société SAH Tunisie SA.
- La société SAH Tunisie SA détient **60%** des actions de sa filiale SAH Libye, soit 9.900 actions. Cette filiale est donc contrôlée exclusivement par la société SAH Tunisie SA.
- La société SAH Algérie détient **51%** des actions de sa filiale SAH Algérie Distribution, soit 20.391 actions. Etant donné que SAH Algérie est une filiale (contrôlée exclusivement), le contrôle exclusif est présumé pour la société SAH Algérie Distribution.
- La société SAH Tunisie SA détient **100%** des actions de sa filiale AZUR Papier SA, soit 2.649.988 actions. Cette filiale est donc contrôlée exclusivement par la société SAH Tunisie SA.

### **- Méthodes de consolidation**

Etant donné que toutes les sociétés faisant partie du périmètre de consolidation sont contrôlées exclusivement par SAH Tunisie SA, la méthode de consolidation retenue pour les cinq filiales est celle de l'intégration globale. Cette méthode consiste à :

- Homogénéiser les méthodes de comptabilisation et les règles de présentation.
- Combiner ligne par ligne en additionnant les éléments semblables d'actifs, de passifs, de capitaux propres, de produits et de charges.

- Éliminer les transactions intra-groupes et les profits latents en résultant. Les pertes latentes résultant des transactions intra-groupe sont à éliminer à moins que le coût ne puisse être recouvré.
- Éliminer la valeur comptable de la participation de la mère dans chaque filiale et la quote-part de la mère dans les capitaux propres de chaque filiale.
- Identifier les intérêts minoritaires dans le résultat net des filiales consolidées de l'exercice et les soustraire du résultat du Groupe afin d'obtenir le résultat net attribuable aux propriétaires de la mère ;
- Identifier les intérêts minoritaires dans les capitaux propres des filiales consolidées et les présenter dans le bilan consolidé séparément des passifs et des capitaux propres de la mère.

## ***II. Principes, Règles et Méthodes Comptables***

Les états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2015 ont été élaborés conformément aux normes comptables tunisiennes telles que définies par :

- La loi n°96-112 du 30 décembre 1996 relative au système comptable des entreprises.
- Le décret n°96-2459 du 30 décembre 1996 portant approbation du cadre conceptuel de la comptabilité.

En matière de présentation des états financiers consolidés, la société a choisi d'établir l'état de résultat et l'état de flux de trésorerie selon le modèle autorisé.

### ***II.1 Principes de base***

Les états financiers ont été préparés en accord avec les normes comptables Tunisiennes. Les états financiers sont préparés selon la convention du coût historique.

### ***II.2 Immobilisations***

Toutes les immobilisations sont initialement comptabilisées à leur coût d'acquisition ou de production. Toutes les immobilisations sont valorisées au coût historique diminué de l'amortissement.

Les taux d'amortissement pratiqués sont les suivants :

- Fonds de commerce	5%
- Immobilisations incorporelles	33%
- Constructions	5%
- Installations techniques matériels et outillages	10%
- Matériels de transport	20%
- Mobiliers et matériels de bureau	10%
- Agencements, aménagements et installations	10%
- Machines de production	6,66%

### ***II.3 Les emprunts***

Les emprunts figurent aux passifs du bilan pour la partie débloquée sous la rubrique passifs non courants. La partie à échoir dans un délai inférieur à une année est reclassée parmi les passifs courants.

## ***II.4 La valorisation des stocks***

Les valeurs d'exploitation sont évaluées comme suit :

- Les matières premières, matières consommables et pièces de rechange sont valorisées au coût d'acquisition selon la méthode du coût moyen pondéré. Le coût d'acquisition comprend le prix d'achat, les droits de douane à l'importation et les taxes non récupérables par la société, ainsi que les frais de transport, d'assurance liée au transport, de réception et d'autres coûts directement liés à l'acquisition des éléments achetés ;
- Les produits finis sont valorisés à la valeur inférieure entre le coût de production et la valeur de réalisation nette.

## ***II.5 La comptabilisation des revenus***

Les revenus sont comptabilisés au prix de vente net des remises et réductions commerciales consenties par les différentes sociétés et les taxes collectées pour le compte de l'Etat.

### ***III. Notes sur le Bilan***

#### ***III.1 Immobilisations incorporelles (En DT)***

Les immobilisations incorporelles nettes des amortissements s'élèvent au 31 décembre 2015 à 805.766 DT contre 860.362 DT au 31 décembre 2014 et se détaillent comme suit :

<b><u>DESIGNATION</u></b>	<b><u>31.12.2015</u></b>	<b><u>31.12.2014</u></b>
Conception, marques et brevets	398 772	330 564
Logiciels	1 732 890	1 557 369
<b>Total brut</b>	<b>2 131 662</b>	<b>1 887 933</b>
<i>Amortissements</i>	<1 325 896>	<1 027 571>
<b>Total net</b>	<b>805 766</b>	<b>860 362</b>

#### ***III.2 Immobilisations corporelles (En DT)***

Les immobilisations corporelles nettes des amortissements s'élèvent au 31 décembre 2015 à 156.754.677 DT contre 153.432.481 DT au 31 décembre 2014 et se détaillent comme suit :

<b><u>DESIGNATION</u></b>	<b><u>31.12.2015</u></b>	<b><u>31.12.2014</u></b>
Terrains	8 270 870	8 018 910
Constructions	43 882 368	33 299 747
Agencement, aménagement et installations divers	14 004 617	8 062 624
Equipements de bureaux	679 440	649 301
Equipements de laboratoire	166 368	166 368
Installations techniques	13 188 034	14 248 886
Matériel de collecte	51 521	51 521
Matériel de transport	12 633 269	10 733 849
Matériel acquis en leasing	69 100	697 699
Matériel informatique	1 669 023	1 317 260
Matériels et outillages industriels	105 198 670	101 308 912
Immobilisations corporelles avancées et acomptes	6 380 180	7 609 853
Immobilisations corporelles en cours	12 471 720	16 476 770
<b>Total brut</b>	<b>218 665 180</b>	<b>202 641 700</b>
<i>Amortissements</i>	<61 910 503>	<49 209 219>
<b>Total net</b>	<b>156 754 677</b>	<b>153 432 481</b>

#### ***III.3 Immobilisations financières (En DT)***

Les immobilisations financières s'élèvent au 31 décembre 2015 à 1.009.975 DT contre 971.460 DT au 31 décembre 2014 et se détaillent comme suit :

<b><u>DESIGNATION</u></b>	<b><u>31.12.2015</u></b>	<b><u>31.12.2014</u></b>
Cautionnements	458 510	455 617
Prêts au personnel	551 465	515 843
<b>Total</b>	<b>1 009 975</b>	<b>971 460</b>

### **III.4 Autres actifs non courants (En DT)**

Les autres actifs non courants s'élèvent au 31 décembre 2015 à 1.361.272 DT contre 3.704.547 DT au 31 décembre 2014 et se détaillent comme suit:

<b><u>DESIGNATION</u></b>	<b><u>31.12.2015</u></b>	<b><u>31.12.2014</u></b>
Charges à répartir	140 096	280 193
Frais préliminaires	1 221 176	3 424 354
<b>Total brut</b>	<b>1 361 272</b>	<b>3 704 547</b>

### **III.5 Stocks (En DT)**

Les stocks nets des provisions s'élèvent au 31 décembre 2015 à 80.437.098 DT contre 78.973.643 DT au 31 décembre 2014 et se détaillent comme suit:

<b><u>DESIGNATION</u></b>	<b><u>31.12.2015</u></b>	<b><u>31.12.2014</u></b>
Stocks de matières premières	62 001 381	56 959 162
Stocks de pièces de rechange	5 270 675	4 925 906
Stocks de produits finis	16 382 325	19 992 027
<b>Total brut</b>	<b>83 654 381</b>	<b>81 877 095</b>
<i>Provision MP</i>	<2 261 948>	<1 814 598>
<i>Provision PDR</i>	<210 208>	<370 607>
<i>Provision PF</i>	<745 127>	<718 247>
<b>Total net</b>	<b>80 437 098</b>	<b>78 973 643</b>

### **III.6 Clients et comptes rattachés (En DT)**

Les clients et comptes rattachés nets des provisions s'élèvent au 31 décembre 2015 à 66.026.065 DT contre 56.535.646 DT au 31 décembre 2014 et se détaillent comme suit:

<b><u>DESIGNATION</u></b>	<b><u>31.12.2015</u></b>	<b><u>31.12.2014</u></b>
Clients	61 977 529	50 068 850
Clients douteux ou litigieux	3 556 191	3 243 628
Clients effets à recevoir	2 452 748	6 462 109
Effets à l'encaissement	968 990	347 718
Effets à l'escompte	1 186 738	114 975
<b>Total brut</b>	<b>70 142 196</b>	<b>60 237 280</b>
<i>Provision pour dépréciation des créances clients</i>	<4 116 131>	<3 701 634>
<b>Total net</b>	<b>66 026 065</b>	<b>56 535 646</b>

### **III.7 Autres actifs courants (En DT)**

Les autres actifs courants nets des provisions s'élèvent au 31 décembre 2015 à 12.916.997 DT contre 10.481.646 DT au 31 décembre 2014 et se détaillent comme suit :

<b><u>DESIGNATION</u></b>	<b><u>31.12.2015</u></b>	<b><u>31.12.2014</u></b>
Fournisseurs avances et acomptes	927 156	972 346
Fournisseurs ristournes à obtenir	616 131	741 204
Etat-impôts et taxes	9 029 566	6 714 632
Charges constatées d'avance	278 019	876 746
Débiteurs divers	1 694 870	649 158
Subvention à recevoir	1 008 750	1 008 750
<b>Total brut</b>	<b>13 554 492</b>	<b>10 962 836</b>
<i>Provision pour dépréciation autres actifs</i>	<637 495>	<481 190>
<b>Total net</b>	<b>12 916 997</b>	<b>10 481 646</b>

### **III.8 Placements et autres actifs financiers (En DT)**

Les placements et autres actifs financiers s'élèvent au 31 décembre 2015 à 3.004.216 DT contre 3.904.235 DT au 31 décembre 2014. Ils représentent les placements effectués par SAH Tunisie SA et AZUR Papier SA.

### **III.9 Liquidités et équivalents de liquidités (En DT)**

Les liquidités et équivalents de liquidités s'élèvent au 31 décembre 2015 à 21.466.000 DT contre 17.813.294 DT au 31 décembre 2014 et se détaillent comme suit:

<b><u>DESIGNATION</u></b>	<b><u>31.12.2015</u></b>	<b><u>31.12.2014</u></b>
Liquidités et équivalents de liquidités SAH Tunisie SA	7 331 102	8 890 342
Liquidités et équivalents de liquidités AZUR Papier SA	1 853 890	1 596 950
Liquidités et équivalents de liquidités SAH Maroc	56 432	131 530
Liquidités et équivalents de liquidités SAH Algérie	1 169 525	853 948
Liquidités et équivalents de liquidités SAHD Algérie	259 988	106 264
Liquidités et équivalents de liquidités SAH Libye	10 795 063	6 234 260
<b>Total</b>	<b>21 466 000</b>	<b>17 813 294</b>

### **III.10 Capitaux propres (En DT)**

Les capitaux propres consolidés part du Groupe après résultat de l'exercice s'élèvent au 31 décembre 2015 à 143.207.478 DT contre 128.130.866 DT au 31 décembre 2014 et se détaillent comme suit:

<b><u>SAH TUNISIE SA</u></b>	<b><u>31.12.2015</u></b>	<b><u>31.12.2014</u></b>
Capital social	43 879 431	36 566 205
Réserve légale	3 656 621	3 047 184
Autres capitaux propres (Réserves de consolidation)	2 256 163	2 434 542
Prime d'émission	28 988 711	28 988 711
Résultats reportés	31 044 931	33 127 528
Résultat de l'exercice	23 900 344	13 226 439
<b>Total</b>	<b>133 726 201</b>	<b>117 390609</b>



<b><u>SAH ALGERIE</u></b>	<b><u>31.12.2015</u></b>	<b><u>31.12.2014</u></b>
Capital social (Intérêts des minoritaires)	3 312 285	3 312 285
Réserve légale et résultats reportés	3 935 130	2 811 397
Autres capitaux propres (Réserves de consolidation)	2 325 321	2 325 321
Résultat de l'exercice	808 205	1 123 733
Ecart de conversion	148 162	2 014 564
<b>Total</b>	<b>10 529 103</b>	<b>11 587 300</b>
<b>Part du Groupe SAH</b>	<b>5 749 271</b>	<b>6 489 988</b>
<b>Intérêts minoritaires</b>	<b>4 779 832</b>	<b>5 097 312</b>

<b><u>SAHD ALGERIE</u></b>	<b><u>31.12.2015</u></b>	<b><u>31.12.2014</u></b>
Capital social (Intérêts des minoritaires)	363 061	363 061
Réserve légale et résultats reportés	522 069	363 366
Autres capitaux propres (Réserves de consolidation)	<25 977>	<25 977>
Résultat de l'exercice	94 408	295 328
Ecart de conversion	<29 804>	112 547
<b>Total</b>	<b>923 757</b>	<b>1 108 325</b>
<b>Part du Groupe SAH</b>	<b>183 459</b>	<b>249 348</b>
<b>Intérêts minoritaires</b>	<b>740 298</b>	<b>858 977</b>

<b><u>SAH MAROC</u></b>	<b><u>31.12.2015</u></b>	<b><u>31.12.2014</u></b>
Autres capitaux propres (Réserves de consolidation)	1 183	1 183
Résultat de l'exercice	<1 404 821>	<379 095>
Résultats reportés	<954 921>	<575 826>
Ecart de conversion	<9 594>	6 375
<b>Total</b>	<b>&lt;2 368 153&gt;</b>	<b>&lt;947 363&gt;</b>

<b><u>SAH LIBYE</u></b>	<b><u>31.12.2015</u></b>	<b><u>31.12.2014</u></b>
Capital social (Intérêts des minoritaires)	1 980 405	1 980 405
Autres capitaux propres (Réserves de consolidation)	<81 039>	<81 039>
Réserve légale et résultats reportés	4 620 693	5 843
Résultat de l'exercice	3 669 156	6 231 612
Ecart de conversion	388 740	2 183 888
<b>Total</b>	<b>10 577 955</b>	<b>10 320 709</b>
<b>Part du Groupe SAH</b>	<b>5 126 115</b>	<b>4 971 767</b>
<b>Intérêts minoritaires</b>	<b>5 451 840</b>	<b>5 348 942</b>

<b><u>AZUR PAPIER SA</u></b>	<b><u>31.12.2015</u></b>	<b><u>31.12.2014</u></b>
Capital social (Intérêts des minoritaires)	177	121
Autres capitaux propres	<209 783>	<209 727>
Prime d'émission	88 086	88 086
Autres capitaux propres (Réserves de consolidation)	3 036 938	3 318 332
Réserve légale et résultats reportés	<3 220 173>	<3 461 620>
Résultat de l'exercice	1 095 522	241 446
<b>Total</b>	<b>790 767</b>	<b>&lt;23 362&gt;</b>
<b>Part du Groupe SAH</b>	<b>790 584</b>	<b>&lt;23 483&gt;</b>
<b>Intérêts minoritaires</b>	<b>183</b>	<b>121</b>

### **III.11 Emprunts**

Les emprunts s'élèvent au 31 décembre 2015 à 69.298.913 DT contre 76.392.333 DT au 31 décembre 2014. Ils se détaillent comme suit :

<b><u>DESIGNATION</u></b>	<b><u>31.12.2015</u></b>	<b><u>31.12.2014</u></b>
Emprunts SAH Tunisie SA	38 763 467	36 549 246
Emprunts AZUR Papier SA	25 344 155	32 692 721
Emprunts SAH Algérie	5 191 291	7 150 366
<b>Total</b>	<b>69 298 913</b>	<b>76 392 333</b>

### **III.12 Autres passifs non courants (En DT)**

Les autres passifs non courants s'élèvent au 31 décembre 2015 à 1.517.771 DT contre 1.144.702 DT au 31 décembre 2014. Ils correspondent aux provisions pour risques et charges constatées par les différentes sociétés.

### **III.13 Fournisseurs et comptes rattachés (En DT)**

Les fournisseurs et comptes rattachés s'élèvent au 31 décembre 2015 à 46.682.920 DT contre 53.486.379 DT au 31 décembre 2014 et se détaillent comme suit :

<b><u>DESIGNATION</u></b>	<b><u>31.12.2015</u></b>	<b><u>31.12.2014</u></b>
Fournisseurs SAH Tunisie SA	35 971 875	38 078 797
Fournisseurs AZUR Papier SA	1 971 530	8 208 528
Fournisseurs SAH Maroc	50 318	314 623
Fournisseurs SAH Algérie	7 701 983	6 077 938
Fournisseurs SAHD Algérie	146 753	106 836
Fournisseurs SAH Libye	840 461	699 657
<b>Total</b>	<b>46 682 920</b>	<b>53 486 379</b>

### **III.14 Autres passifs courants (En DT)**

Les autres passifs courants s'élèvent au 31 décembre 2015 à 13 929 499 DT contre 10.752.421 DT au 31 décembre 2014 et se détaillent comme suit :

<b><u>DESIGNATION</u></b>	<b><u>31.12.2015</u></b>	<b><u>31.12.2014</u></b>
Charges à payer	1 934 176	1 074 322
Créditeurs divers	2 494 545	2 320 722
Dettes liées au personnel	4 670 835	3 511 291
Dividendes à payer	17 803	199 681
Etat- impôts et taxes	2 976 461	1 741 241
Produits à recevoir	-	12 058
Ristournes à accorder	1 834 112	1 893 106
Charges constatées d'avance	1 567	-
<b>Total</b>	<b>13 929 499</b>	<b>10 752 421</b>

### **III.15 Autres passifs financiers courants (En DT)**

Les autres passifs financiers à courants s'élèvent au 31 décembre 2015 à 59.814.319 DT contre 45.020.586 DT au 31 décembre 2014 et se détaillent comme suit :

<b><u>DESIGNATION</u></b>	<b><u>31.12.2015</u></b>	<b><u>31.12.2014</u></b>
Autres passifs financiers courants SAH Tunisie SA	27 572 984	22 999 292
Autres passifs financiers courants AZUR Papier SA	27 480 887	15 886 592
Autres passifs financiers courants SAH Algérie	4 760 448	5 438 398
Autres passifs financiers courants SAHD Algérie	-	696 304
<b>Total</b>	<b>59 814 319</b>	<b>45 020 586</b>

### **III.16 Concours bancaires (En DT)**

Les concours bancaires s'élèvent au 31 décembre 2015 à 5.415.370 DT contre 7.893.049 DT au 31 décembre 2014 et se détaillent comme suit :

<b><u>DESIGNATION</u></b>	<b><u>31.12.2015</u></b>	<b><u>31.12.2014</u></b>
SAH Tunisie SA	436 329	221 232
AZUR Papier SA	4 712 936	5 707 081
SAH Algérie	255 578	1 956 917
SAHD Algérie	10 527	7 819
<b>Total</b>	<b>5 415 370</b>	<b>7 893 049</b>

#### ***IV. Notes sur l'état de résultat***

##### ***IV.1 Les produits d'exploitation (En DT)***

Les produits d'exploitation totalisent 324.960.080 DT en 2015 contre 291.821.771 DT en 2014 et se détaillent comme suit :

<b><u>DESIGNATION</u></b>	<b><u>31.12.2015</u></b>	<b><u>31.12.2014</u></b>
Chiffre d'affaires	327 236 266	294 259 240
Autres produits d'exploitation	1 891 711	2 058 259
R.R.R accordés	<4 167 897>	<4 495 728>
<b>Total</b>	<b>324 960 080</b>	<b>291 821 771</b>

##### ***IV.2 Achats consommés (En DT)***

Les achats consommés totalisent 198.380.017 DT en 2015 contre 170.264.577 DT en 2014 et se détaillent comme suit:

<b><u>DESIGNATION</u></b>	<b><u>31.12.2015</u></b>	<b><u>31.12.2014</u></b>
Achats de matières premières	176 625 618	151 050 367
Achats d'emballages	21 277 229	18 627 837
Achats de marchandises vendues	964 314	1 368 646
R.R.R obtenus	<487 144>	<782 273>
<b>Total</b>	<b>198 380 017</b>	<b>170 264 577</b>

##### ***IV.3 Charges de personnel (En DT)***

Les charges de personnel totalisent 29.005.673 DT en 2015 contre 25.496.250 DT en 2014 et se détaillent comme suit :

<b><u>DESIGNATION</u></b>	<b><u>31.12.2015</u></b>	<b><u>31.12.2014</u></b>
Salaires et appointements	25 519 408	23 166 848
Charges de congés à payer	892 393	140 348
Charges sociales légales	2 313 814	1 970 102
Autres charges de personnel	280 058	218 952
<b>Total</b>	<b>29 005 673</b>	<b>25 496 250</b>

##### ***IV.4 Dotations aux amortissements et aux provisions (En DT)***

Les dotations aux amortissements et aux provisions totalisent 16.955.093 DT en 2015 contre 15.767.588 DT en 2014 et se détaillent comme suit :

<b><u>DESIGNATION</u></b>	<b><u>31.12.2015</u></b>	<b><u>31.12.2014</u></b>
Dotations aux amortissements	13 227 521	13 679 478
Résorption des charges à répartir et frais préliminaires	2 405 834	1 701 844
Dotations aux provisions pour risques et charges	622 774	532 239
Dotations aux provisions pour dép. de stocks	291 250	303 479
Dotations aux provisions pour dép. client douteux	407 714	23 592
Reprise sur provisions	-	<473 044>
<b>Total</b>	<b>16 955 093</b>	<b>15 767 588</b>

#### **IV.5 Autres charges d'exploitation (En DT)**

Les autres charges d'exploitation totalisent 38.708.576 DT en 2015 contre 34.736.044 DT en 2014 et se détaillent comme suit :

<b><u>DESIGNATION</u></b>	<b><u>31.12.2015</u></b>	<b><u>31.12.2014</u></b>
Frais de publicité	9 702 313	8 206 379
PDR et variation de stock de consommables	3 952 903	4 293 983
Electricité	7 767 150	7 451 748
Carburant et maintenance véhicules	2 147 698	1 885 306
Entretiens et réparations	1 024 678	765 847
Location	1 794 187	1 935 315
Primes d'assurance	965 777	934 734
Rémunération d'intermédiaires et honoraires	822 047	1 129 241
Transport sur vente	3 658 853	3 623 591
Frais de mission et de déplacements	756 328	636 018
Frais postaux et de communication	242 491	341 510
Services bancaires et assimilés	1 210 730	759 172
Etat impôt et taxes	1 137 868	1 100 215
Autres charges d'exploitation	3 525 553	1 672 985
<b>Total</b>	<b>38 708 576</b>	<b>34 736 044</b>

#### **IV.6 Charges financières nettes (En DT)**

Les charges financières nettes totalisent 11.098.612 DT en 2015 contre 10.047.777 DT en 2014 et se détaillent comme suit :

<b><u>DESIGNATION</u></b>	<b><u>31.12.2015</u></b>	<b><u>31.12.2014</u></b>
Intérêts	8 864 101	7 720 497
Pertes de change	4 485 930	6 203 038
Gains de change	<1 148 055>	<2 317 173>
Autres pertes et produits financiers	<1 103 364>	<1 558 585>
<b>Total net</b>	<b>11 098 612</b>	<b>10 047 777</b>

#### **IV.7 Autres gains ordinaires (En DT)**

Les autres gains ordinaires totalisent 1.084.935 DT en 2015 contre 1.192.382 DT en 2014 et se détaillent comme suit :

<b><u>DESIGNATION</u></b>	<b><u>31.12.2015</u></b>	<b><u>31.12.2014</u></b>
Produits sur cession d'immobilisation	98 779	125 126
Quote-part de subv. d'investissements inscrits en résultat	776 598	857 502
Subventions d'exploitation	26 639	-
Produits exceptionnels et autres gains	182 919	191 615
Produits divers	-	18 139
<b>Total</b>	<b>1 084 935</b>	<b>1 192 382</b>

#### **IV.8 Autres pertes ordinaires (En DT)**

Les autres pertes ordinaires totalisent 55.775 DT en 2015 contre 75.533 DT en 2014 et se détaillent comme suit :

<b><u>DESIGNATION</u></b>	<b><u>31.12.2015</u></b>	<b><u>31.12.2014</u></b>
Charges nettes sur cession d'immobilisations	55 775	67 539
Amendes et pénalités	-	7 994
<b>Total</b>	<b>55 775</b>	<b>75 533</b>

## VII Notes sur l'état de flux de trésorerie

### Variation des stocks

<u>LIBELLE</u>	<u>2015</u>	<u>2014</u>	<u>Var 2015</u>
Stocks de matières premières	62 024 961	56 959 162	5 065 799
Stocks produits finis	16 358 745	19 992 027	<3 633 282>
Stocks de pièces de rechanges	5270675	4 925 906	344 769
<b>Total</b>	<b>83 654 381</b>	<b>81 877 095</b>	<b>1 777 286</b>

### Variation des créances

<u>LIBELLE</u>	<u>2015</u>	<u>2014</u>	<u>Var 2015</u>
Clients	61 977 529	50 068 850	11 908 679
Clients douteux ou litigieux	3 556 191	3 243 628	312 563
Clients effets à recevoir	2 452 748	6 462 109	<4 009 361>
Effets à l'encaissement	968 990	347 718	621 272
Effets à l'escompte	1 186 738	114 975	1 071 763
<b>Total</b>	<b>70 142 196</b>	<b>60 237 280</b>	<b>9 904 916</b>

### Variation des autres actifs

<u>LIBELLE</u>	<u>2015</u>	<u>2014</u>	<u>Var 2015</u>
Fournisseurs avances et acomptes	927 156	972 346	<45 190>
Fournisseurs ristournes à obtenir	616 131	741 204	<125 073>
Etat- impôts et taxes	9 029 566	6714632	2 314 934
Charges constatées d'avance	278 019	876 746	<598 727>
Débiteurs divers	1 694 870	649 158	1 045 712
Subvention à recevoir	1 008 750	1 008 750	-
<b>Total brut</b>	<b>13 554 492</b>	<b>10 962 836</b>	<b>2 591 656</b>

### Variations des fournisseurs

<u>LIBELLE</u>	<u>2015</u>	<u>2014</u>	<u>Var 2015</u>
Fournisseurs SAH Tunisie SA	33 537 334	35 955 336	<2 418 002>
Fournisseurs AZUR Papier SA	1 845 156	7 410 461	<5 565 305>
Fournisseurs SAH Maroc	50 318	314 623	<264 305>
Fournisseurs SAH Algérie	7 701 983	6 077 938	1 624 045
Fournisseurs SAHD Algérie	146 753	106 836	39 917
Fournisseurs SAH Libye	840 461	699 657	140 804
<b>Total</b>	<b>44 122 005</b>	<b>50 564 851</b>	<b>&lt;6 442 846&gt;</b>

## ***V. Note sur les parties liées***

### **a- Transactions avec le partenaire Libyen:**

- Au 31 décembre 2015, le chiffre d'affaires réalisé par la société SAH Tunisie SA avec les partenaires libyens Tacharoukiet El OFOK et Gharb EL MOUTAWASSET s'élève respectivement à 60.432 KDT et 1.418 KDT.
- Les soldes clients chez SAH Tunisie SA des partenaires libyens Tacharoukiet El OFOK, Tacharoukiet EL MAWADA et Gharb EL MOUTAWASSET s'élèvent respectivement à 11.593 KDT, 417 KDT et 380 KDT.
- Au 31 décembre 2015, le chiffre d'affaires réalisé par la société SAH Libye avec les partenaires libyen s'élève à 25.595 KDT.
- Le solde client chez SAH Libye du partenaire libyen s'élève au 31 décembre 2015 à 1.932 KDT.

### **b- Mezni Jalila& Mounir Jaiez :**

- La charge de loyer relatif au dépôt de stockage à la Charguia propriété de Mme MEZNI Jalila et M Mounir JAIEZ comptabilisée dans les comptes de SAH SA au titre de l'exercice 2015 s'élève à 94 KDT.
- Le compte courant associé de Mme Jalila Mezni chez SAH Tunisie s'élève au 31 décembre 2015 à 5 KDT.
- Le compte courant associé de Mme Jalila Mezni chez Azur Papier s'élève au 31 décembre 2015 à 128 KDT.

## ***VI. Evénements post-clôture***

La société SAH Tunisie SA a reçu le 31 mars 2016, une notification pour un contrôle fiscal portant sur couvrant la période allant du 1<sup>er</sup> janvier 2012 au 31 décembre 2015 et portant sur les différents impôts et taxes auxquels la société est soumise.



## ***VII. Note sur les engagements hors bilan***

### ***SAH Tunisie***

<b>Date</b>	<b>Organisme</b>	<b>En DT</b>	<b>Garantie donnée</b>
1995	B.N.A	175 000	- Nantissement sur fonds de commerce (enseigne, nom commercial, clientèle, achalandage, droit au bail et totalité du matériel fixe roulant mobile...).
1995	U.I.B	175 000	- Nantissement de rang utile sur fonds de commerce (enseigne, nom commercial, clientèle, achalandage, droit au bail et totalité du matériel fixe roulant mobile...); - Hypothèque en rang utile sur le titre foncier n°11827 à Mjez El Bab (non inscrit sur titre foncier). - Nantissement en rang utile sur le matériel et outillage d'exploitation.
1996	U.I.B	20 000	- Nantissement de rang utile sur fonds de commerce (enseigne, nom commercial, clientèle, achalandage, droit au bail et totalité du matériel fixe roulant mobile...); - Hypothèque en rang utile sur le titre foncier n°11827 à Mjez El Bab (non inscrit sur titre foncier). - Nantissement en rang utile sur le matériel et outillage d'exploitation.
1996	B.N.A	20 000	- Nantissement sur fonds de commerce (enseigne, nom commercial, clientèle, achalandage, droit au bail et totalité du matériel fixe roulant mobile...); - Hypothèque en rang utile sur le titre foncier n°11827 à Mjez El Bab.
1996	B.N.A	30 000	- Nantissement sur fonds de commerce (enseigne, nom commercial, clientèle, achalandage, droit au bail et totalité du matériel fixe roulant mobile...); - Hypothèque en rang utile sur le titre foncier n°11827 à Mjez El Bab.
1997	B.N.A	60 000	- Nantissement sur fonds de commerce (enseigne, nom commercial, clientèle, achalandage, droit au bail et totalité du matériel fixe roulant mobile...); - Hypothèque en rang utile sur le titre foncier n°11827 à Mjez El Bab.
1997	B.N.A	135 000	- Nantissement sur fonds de commerce (enseigne, nom commercial, clientèle, achalandage, droit au bail et totalité du matériel fixe roulant mobile...); - Hypothèque en rang utile sur le titre foncier n°11827 à Mjez El Bab.
1997	U.I.B	50 000	- Nantissement de rang utile sur fonds de commerce (enseigne, nom commercial, clientèle, achalandage, droit au bail et totalité du matériel fixe roulant mobile...); - Hypothèque en rang utile sur le titre foncier n°11827 à Mjez El Bab (non inscrit sur titre foncier). - Nantissement en rang utile sur le matériel et outillage d'exploitation.

<b>Date</b>	<b>Organisme</b>	<b>En DT</b>	<b>Garantie donnée</b>
1999	U.I.B	478 000	- Nantissement de rang utile sur fonds de commerce (enseigne, nom commercial, clientèle, achalandage, droit au bail et totalité du matériel fixe roulant mobile....) ; - Hypothèque en rang utile sur le titre foncier n°11827 à Mjez El Bab (non inscrit sur titre foncier). - Nantissement en rang utile sur le matériel et outillage d'exploitation.
1999	B.N.A	720 000	- Nantissement sur fonds de commerce (enseigne, nom commercial, clientèle, achalandage, droit au bail et totalité du matériel fixe roulant mobile....) ; - Hypothèque en rang utile sur le titre foncier n°11827 à Mjez El Bab.
1999	B.N.A	795 000	- Nantissement sur fonds de commerce (enseigne, nom commercial, clientèle, achalandage, droit au bail et totalité du matériel fixe roulant mobile....) ; - Hypothèque en rang utile sur le titre foncier n°11827 à Mjez El Bab.
1999	U.I.B	970 000	- Nantissement de rang utile sur fonds de commerce (enseigne, nom commercial, clientèle, achalandage, droit au bail et totalité du matériel fixe roulant mobile....) ; - Hypothèque en rang utile sur le titre foncier n°11827 à Mjez El Bab (non inscrit sur titre foncier). - Nantissement en rang utile sur le matériel et outillage d'exploitation.
2000	B.N.A	400 000	- Nantissement sur fonds de commerce (enseigne, nom commercial, clientèle, achalandage, droit au bail et totalité du matériel fixe roulant mobile....) ; - Hypothèque en rang utile sur le titre foncier n°11827 à Mjez El Bab.
2000	B.N.A	500 000	- Hypothèque en 1 <sup>er</sup> rang sur la propriété objet du lot n°135 du plan de lotissement de la Charguia I (siège social).
2001	B.N.A	885 000	- Nantissement sur fonds de commerce (enseigne, nom commercial, clientèle, achalandage, droit au bail et totalité du matériel fixe roulant mobile....) ; - Hypothèque en rang utile sur le titre foncier n°11827 à Mjez El Bab.
2001	B.N.A	1 250 000	- Nantissement sur fonds de commerce (enseigne, nom commercial, clientèle, achalandage, droit au bail et totalité du matériel fixe roulant mobile....) ; - Hypothèque en rang utile sur le titre foncier n°11827 à Mjez El Bab.
2004	B.N.A	650 000	- Nantissement sur fonds de commerce (enseigne, nom commercial, clientèle, achalandage, droit au bail et totalité du matériel fixe roulant mobile....) ; - Hypothèque en rang utile sur le titre foncier n°11827 à Mjez El Bab.

<b>Date</b>	<b>Organisme</b>	<b>En DT</b>	<b>Garantie donnée</b>
2004	U.I.B	3 185 000	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nantissement de rang utile sur fonds de commerce (enseigne, nom commercial, clientèle, achalandage, droit au bail et totalité du matériel fixe roulant mobile...);</li> <li>- Hypothèque en rang utile sur le titre foncier n°11827 à Mjez El Bab (non inscrit sur titre foncier).</li> <li>- Nantissement en rang utile sur le matériel et outillage d'exploitation.</li> </ul>
2005	B.N.A	2 725 000	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nantissement sur fonds de commerce (enseigne, nom commercial, clientèle, achalandage, droit au bail et totalité du matériel fixe roulant mobile....) pour 2 550 000 DT ;</li> <li>- Hypothèque en rang utile sur le titre foncier n°11827 à Mjez El Bab.</li> </ul>
2005	U.I.B	8 550 000	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nantissement de rang utile sur fonds de commerce (enseigne, nom commercial, clientèle, achalandage, droit au bail et totalité du matériel fixe roulant mobile...);</li> <li>- Hypothèque en rang utile sur le titre foncier n°11827 à Mjez El Bab (non inscrit sur titre foncier).</li> <li>- Nantissement en rang utile sur le matériel et outillage d'exploitation.</li> </ul>
2005	B.N.A	3 150 000	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nantissement sur fonds de commerce (enseigne, nom commercial, clientèle, achalandage, droit au bail et totalité du matériel fixe roulant mobile....)</li> <li>- Hypothèque en rang utile sur le titre foncier n°11827 à Mjez El Bab ;</li> <li>- Hypothèque en rang utile sur la propriété objet du lot n°135 du plan de lotissement de la charguia I (siège social) ;</li> <li>- Nantissement au premier rang sur chaîne de production bébé d'une valeur de 1 970 000 EURO.</li> </ul>
2006	B.T.E.	2 000 000	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nantissement en rang utile sur fonds de commerce (enseigne, nom commercial, clientèle, achalandage, droit au bail et totalité du matériel fixe roulant mobile...);</li> <li>- Hypothèque de rang utile sur le titre foncier n°11827 et 11828 à Mjez El Bab.</li> <li>- Hypothèque en 1<sup>er</sup> rang sur lot n°46 du titre foncier 2062 Béja (site 4) ;</li> <li>- Nantissement en rang utile sur le matériel et l'outillage acquis et à acquérir dans le cadre de ce crédit.</li> </ul>
2006	B.T.L.	3 000 000	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nantissement en rang utile sur fonds de commerce (enseigne, nom commercial, clientèle, achalandage, droit au bail et totalité du matériel fixe roulant mobile...).</li> <li>- Hypothèque en rang utile sur le titre foncier n°11827 à Mjez El Bab.</li> <li>- Nantissement en rang utile sur le matériel et l'outillage acquis et à acquérir dans le cadre de ce crédit.</li> </ul>

<b>Date</b>	<b>Organisme</b>	<b>En DT</b>	<b>Garantie donnée</b>
2008	U.I.B	2 500 000	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nantissement de rang utile sur fonds de commerce (enseigne, nom commercial, clientèle, achalandage, droit au bail et totalité du matériel fixe roulant mobile...);</li> <li>- Nantissement en rang utile sur le matériel et l'outillage acquis et à acquérir dans le cadre de ce crédit ;</li> <li>- Hypothèque en rang utile sur lot n°25 du titre foncier 2062 Béja (site 5) ;</li> <li>- Hypothèque en rang utile sur le titre foncier n°11827 à Mjez El Bab.</li> </ul>
2008	B.T.L.	4 000 000	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nantissement en rang utile sur fonds de commerce (enseigne, nom commercial, clientèle, achalandage, droit au bail et totalité du matériel fixe roulant mobile...).</li> <li>- Hypothèque en rang utile sur le titre foncier n°11827 à Mjez El Bab.</li> <li>- Nantissement en rang utile sur le matériel et l'outillage acquis et à acquérir dans le cadre de ce crédit (mentionné sur état).</li> </ul>
2007	B.T.E.	1 500 000	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nantissement en rang utile sur fonds de commerce (enseigne, nom commercial, clientèle, achalandage, droit au bail et totalité du matériel fixe roulant mobile...).</li> <li>- Hypothèque de rang utile sur le titre foncier n°11827 et 11828 à Mjez El Bab.</li> <li>- Hypothèque en 1<sup>er</sup> rang sur lot n°46 du titre foncier 2062 Béja (site 4)</li> <li>- Nantissement en rang utile sur le matériel et l'outillage acquis et à acquérir dans le cadre de ce crédit.</li> </ul>
2009	B.N.A	3 000 000	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nantissement en rang utile sur fonds de commerce (enseigne, nom commercial, clientèle, achalandage, droit au bail et totalité du matériel fixe roulant mobile...).</li> <li>- Nantissement en rang utile sur le matériel et l'outillage acquis et à acquérir dans le cadre de ce crédit.</li> <li>- Hypothèque en rang utile sur le titre foncier n°11827 à Mjez El Bab</li> </ul>
2010	B.T.E.	1 8 00 000	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nantissement en rang utile sur fonds de commerce (enseigne, nom commercial, clientèle, achalandage, droit au bail et totalité du matériel fixe roulant mobile...);</li> <li>- Hypothèque de rang utile sur le titre foncier n°11827 et 11828 à Mjez El Bab.</li> <li>- Hypothèque en 1<sup>er</sup> rang sur lot n°46 du titre foncier 2062 Béja (site 4)</li> <li>- Nantissement en rang utile sur le matériel et l'outillage acquis et à acquérir dans le cadre de ce crédit.</li> </ul>
2010	B.N.A	6 000 000	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nantissement en rang utile sur fonds de commerce (enseigne, nom commercial, clientèle, achalandage, droit au bail et totalité du matériel fixe roulant mobile...).</li> <li>- Nantissement en rang utile sur le matériel et l'outillage acquis et à acquérir dans le cadre de ce crédit.</li> <li>- Hypothèque en rang utile sur le titre foncier n°11827 à Mjez El Bab</li> </ul>

<b>Date</b>	<b>Organisme</b>	<b>En DT</b>	<b>Garantie donnée</b>
2011	B.I.A.T	6 500 000	- Nantissement en rang utile sur fonds de commerce (enseigne, nom commercial, clientèle, achalandage, droit au bail et totalité du matériel fixe roulant mobile...).
			- Hypothèque en rang utile sur les titres fonciers n°11827 et n°11828 à Mjez El Bab
2011	ATTIJARI BANK	4 500 000	- Nantissement en rang utile sur fonds de commerce (enseigne, nom commercial, clientèle, achalandage, droit au bail et totalité du matériel fixe roulant mobile...).
			- Hypothèque en rang utile sur les titres fonciers N°11827 et N°11828 à Mjez El Bab
2012	BNA	3 000 000	- Nantissement en rang utile sur fonds de commerce (enseigne, nom commercial, clientèle, achalandage, droit au bail et totalité du matériel fixe roulant mobile...).
			- Hypothèque en rang utiloe du titre financier n°11827 à Mjez EL-Bab
2012	AZUR	5 930 000	- Caution solidaire avec AZUR au profit de l'Union Internationale des Banques, d'un aval achats matières.
2013	BNA	2 700 000	- Nantissement en rang utile sur fonds de commerce (enseigne, nom commercial, clientèle, achalandage, droit au bail et totalité du matériel fixe roulant mobile...).
			- Hypothèque en rang utile du titre financier N°11827 à Mjez EL-Bab.
			- Engagement d'hypothèque sur les lots de terrain N°59-60-61-62-63-64 du plan de lotissement établi par l'AFI objet du TF N°18801, zone industrielle de « BEJA NORD », d'une surface de 36480 m <sup>2</sup> revenant actuellement à AZUR .
2013	ATTIJARI	10 500 000	- Nantissement sur matériel de 1er rang et en pari passu avec la BIAT.
			- Nantissement sur fonds de commerce rn rang disponible et en pari passu avec la BIAT.
			- Hypothèque immobilière de 1er rang et en pari passu avec la BIAT portant sur :
			*totalité des lots n°55-56-57-58-59-60 et 61 du lotissement zone industrielle Zriba, à distraire du TF N°21422/7248 Zaghoun
			*totalité du lot n°25 Bis du lotissement zone industrielle Zriba à distraire du TF N°21422/7248 Zaghoun
			- Engagement d'hypothèque immobilière de 1er rang, sur la totalité des lots n°59-60-61-62-63-64 de la zone industrielle Béja Nord TF N°18801.

<b>Date</b>	<b>Organisme</b>	<b>En DT</b>	<b>Garantie donnée</b>
2013	BIAT	7 000 000	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Hypothèque en rang utile et en pari-passu avec ATTIJARI-BANK et l'BIAT</li> <li>totalité des propriétés sises à Mjez El-Bab, objets des TF n°11827 Béja.</li> <li>- Hypothèque en 1er rang et en pari-passu avec ATTIJARI-BANK et BIAT</li> <li>*totalité du lot n°25Bis du lotissement zone industrielle Zriba 4 à distraire Du TF N°21422/7248 Zaghouan</li> <li>*totalité des lots 55-56-57-58-59-60-61 du lotissement zone industrielle Zriba à distraire du TF n°21422/7248 Zaghouan</li> <li>- Nantissement de rang utile sur fonds de commerce et en pari-passu avec ATTIJARI-BANK et BIAT</li> <li>- Nantissement du 1er rang et en pari-passu avec ATTIJARI-BANK et BIAT, le matériel installé dans le local installé à la zone industrielle de Zriba 4</li> <li>- Nantissement en rang utile et en pari-passu avec ATTIJARI-BANK et l'BIAT du matériel installé dans le local sis à Mjez El-Bab et Béja.</li> </ul>
2013	UIB	10 000 000	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Hypothèque en rang utile et en pari-passu avec ATTIJARI-BANK et l'UIB</li> <li>*totalité des propriétés sises à Mjez El-Bab, objets des TF N°11827 et 11828 Béja .</li> <li>- Hypothèque en 1er rang et en pari-passu avec ATTIJARI-BANK et l'UIB</li> <li>*totalité du lot N°25Bis du lotissement zone industrielle Zriba 4 à distraire du TF N°21422/7248 Zaghouan</li> <li>*totalité des lots 55-56-57-58-59-60-61 du lotissement zone industrielle Zriba à distraire du TF N°21422/7248 Zaghouan.</li> <li>- Nantissement de rang utile sur fonds de commerce et en pari-passu avec ATTIJARI-BANK et l'UIB</li> <li>- Nantissement du 1er rang et en pari-passu avec ATTIJARI-BANK et l'UIB, le matériel installé dans le local installé à la zone industrielle de Zriba 4</li> <li>- Nantissement en rang utile et en pari-passu avec ATTIJARI-BANK et l'UIB du matériel installé dans le local sis à Mjez El-Bab et Béja.</li> </ul>
2013	B.T.L.	1 000 000	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nantissement en rang utile sur fonds de commerce (enseigne, nom commercial, clientèle, achalandage, droit au bail et totalité du matériel fixe roulant mobile...).</li> <li>- Hypothèque en rang utile sur le titre foncier n°11827 à Mjez El Bab.</li> <li>- Nantissement en rang utile sur le matériel et l'outillage acquis et à acquérir dans le cadre de ce crédit (mentionné sur état).</li> </ul>
2014	U.B.C.I.	4 100 000	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nantissement en rang utile sur fonds de commerce (enseigne, nom commercial, clientèle, achalandage, droit au bail et totalité du matériel fixe roulant mobile...).</li> <li>- Hypothèque en rang utile sur les titres fonciers N°11827 et N°11828 à Mjez El Bab.</li> </ul>

<b>Date</b>	<b>Organisme</b>	<b>En DT</b>	<b>Garantie donnée</b>
2014	U.I.B	5 000 000	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nantissement en rang utile sur fonds de commerce (enseigne, nom commercial, clientèle, achalandage, droit au bail et totalité du matériel fixe roulant mobile...).</li> <li>- Hypothèque en rang utile sur le titre foncier N°11827 à Mjez El-bab.</li> <li>- Hypothèque en rang utile : <ul style="list-style-type: none"> <li>*Totalité des lots 55-56-57-58-59-60-61 du lotissement zone industrielle Zriba à distraire du TF N°21422/7248 Zaghouan</li> <li>*Totalité du lot N°25Bis du lotissement zone industrielle Zriba 4 à distraire du TF N°21422/7248 Zaghouan</li> </ul> </li> </ul>
2015	ATTIJARI BANK	6 100 000	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nantissement en rang disponible sur fonds de commerce (enseigne, nom commercial, clientèle, achalandage, droit au bail et totalité du matériel fixe roulant mobile...).</li> <li>- Hypothèque immobilière en rang disponible sur les titres fonciers N°11827 et N°11828 à Mjez El Bab</li> </ul>
2015	UBCI	2 300 000	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nantissement en rang utile sur fonds de commerce (enseigne, nom commercial, clientèle, achalandage, droit au bail et totalité du matériel fixe roulant mobile.....)</li> </ul>
2015	UBCI	5 000 000	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nantissement en rang utile sur fonds de commerce (enseigne, nom commercial, clientèle, achalandage, droit au bail et totalité du matériel fixe roulant mobile.....)</li> </ul>
2015	UBCI	5 000 000	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nantissement en rang utile sur fonds de commerce (enseigne, nom commercial, clientèle, achalandage, droit au bail et totalité du matériel fixe roulant mobile...).</li> <li>- Hypothèque en rang utile sur les titres fonciers N°11827 et N°11828 à Mjez El Bab.</li> </ul>
2015	B.T.L.	1 100 000	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nantissement en rang utile sur fonds de commerce (enseigne, nom commercial, clientèle, achalandage, droit au bail et totalité du matériel fixe roulant mobile...).</li> <li>- Hypothèque en rang utile sur le titre foncier n°11827 à Mjez El Bab.</li> <li>- Nantissement en rang utile sur le matériel et l'outillage acquis et à acquérir dans le cadre de ce crédit (mentionné sur état).</li> </ul>
2015	ATTIJARI BANK	3 600 000	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nantissement en rang disponible sur fonds de commerce (enseigne, nom commercial, clientèle, achalandage, droit au bail et totalité du matériel fixe roulant mobile...)</li> <li>- Nantissement sur matériel en 1er rang portant l'ensemble du nouveau matériel à Zriba.</li> <li>- Nantissement sur matériel en rang disponible portant sur tout le matériel et équipement existant à Zriba.</li> <li>- Une hypothèque en rang disponible portant sur la totalité d'un lot de terrains composés des parcelles 55/56/57/58/59/60 et 61 de 45254 m<sup>2</sup> titre financier N°21422/7248 Zaghouan et parcelle N°25BIS de 14998 m<sup>2</sup> titre foncier N°21422/7248 Zaghouan.</li> </ul>

### Autres engagement hors bilan

- En juillet 2015, la société SAH Tunisie SA a accordé une lettre de confort à la NATIXIS Algérie afin de garantir une ligne de crédit d'exploitation de 190 mDZD ( 3 mDT) sollicitée par SAH Algérie.
- En décembre 2015, la société SAH Tunisie SA a accordé une lettre de confort à la Société Générale Algérie afin de garantir une ligne de crédit d'exploitation de 451 mDZD ( 8 mDT) sollicitée par SAH Algérie.
- Les effets escomptés et non échus s'élèvent au 31 décembre 2015 à 6.697.730 DT.

### Azur Papier SA

Date	Montant	Banque	Nature	Garantie donnée
23/03/2011	11 500 000	UIB	Crédit CMT	Hypothèque sur la totalité de terrain de superficie 50 000 m <sup>2</sup> ; nantissement sur fonds de commerce et nantissement sur l'ensemble des matériels.
23/03/2011	15 000 000	BIAT	Crédit CMT	Hypothèque sur la totalité de terrain de superficie 50 000 m <sup>2</sup> ; nantissement sur fonds de commerce et nantissement sur l'ensemble des matériels.
23/03/2011	11 000 000	ATTIJARI BANK	Crédit CMT	Hypothèque sur la totalité de terrain de superficie 50 000 m <sup>2</sup> ; nantissement sur fonds de commerce et nantissement sur l'ensemble des matériels.
01/03/2011	4 500 000	BNA	Crédit CMT	Hypothèque sur la totalité de terrain de superficie 50 000 m <sup>2</sup> ; nantissement sur fonds de commerce et nantissement sur l'ensemble des matériels.
15/05/2014	5 800 000	BNA	Crédit de gestion	Hypothèque sur la totalité de terrain de superficie 50 000 m <sup>2</sup> ; nantissement sur fonds de commerce et nantissement sur l'ensemble des matériels.
04/09/2014	3 600 000	ATTIJARI BANK	Crédit de gestion	Hypothèque sur la totalité de terrain de superficie 50 000 m <sup>2</sup> ; nantissement sur fonds de commerce et nantissement sur l'ensemble des matériels.
10/04/2013	7 200 000	BIAT	Crédit de gestion	Hypothèque sur la totalité de terrain de superficie 50 000 m <sup>2</sup> ; nantissement sur fonds de commerce et nantissement sur l'ensemble des matériels.
24/11/2014	6 100 000	UIB	Crédit de gestion	Hypothèque sur la totalité de terrain de superficie 50 000 m <sup>2</sup> ; nantissement sur fonds de commerce et nantissement sur l'ensemble des matériels.
24/11/2014	2 000 000	UIB	Crédit CMT	Hypothèque sur la totalité de terrain de superficie 50 000 m <sup>2</sup> ; nantissement sur fonds de commerce et nantissement sur l'ensemble des matériels.



Date	Montant	Banque	Nature	Garantie donnée
13/05/2015	2 400 000	ATTIJARI BANK	Crédit de gestion	Hypothèque sur la totalité de terrain de superficie 50 000 m <sup>2</sup> ; nantissement sur fonds de commerce et nantissement sur l'ensemble des matériels.
06/08/2015	4 250 000	UBCI	Crédit de gestion	Hypothèque sur la totalité de terrain de superficie 50 000 m <sup>2</sup> ; nantissement sur fonds de commerce et nantissement sur l'ensemble des matériels.
20/07/2015	5 300 000	BTL	Crédit de gestion	Hypothèque sur la totalité de terrain de superficie 50 000 m <sup>2</sup> ; nantissement sur fonds de commerce et nantissement sur l'ensemble des matériels.
25/06/2015	100 000	BNA	Crédit de gestion	Hypothèque sur la totalité de terrain de superficie 50 000 m <sup>2</sup> ; nantissement sur fonds de commerce et nantissement sur l'ensemble des matériels.

Une caution solidaire est obtenue de SAH Tunisie SA avec Azur Papier SA au profit de l'Union Internationale des Banques depuis 2012. Il s'agit d'un aval achats de matières pour un montant de 5 930 000 DT.

#### Autres engagements hors bilan

Les effets escomptés et non échus s'élèvent au 31 décembre 2015 à 4.741.775 KDT :

Client	31/12/2015
IRIS	26 466
SAH	4 704 028
STUFAP	11 281
<b>Total général</b>	<b>4 741 775</b>

#### **SAH ALGERIE**

##### Engagements donnés

Les engagements hors bilan se présentent comme suit :

- Une hypothèque portant sur le terrain envers SGA de 22.251 KDT
- Un nantissement sur fonds de commerce envers SGA de de 9.873 KDT.

##### Engagements réciproques

Un crédit documentaire auprès de SGA de 5.117 KDT.

#### **SAH DISTRIBUTION**

##### Engagements donnés

Un nantissement sur fonds de commerce envers la Société Générale Algérienne de 819 KDT.

##### Engagements réciproques

Un crédit documentaire auprès de Société Générale Algérienne de 2.456 KDT.

# ***Rapport Général***

***Mesdames et Messieurs les actionnaires  
du Groupe la Société d'Articles Hygiéniques  
« SAH »  
5, Rue 8610 Zone Industrielle. Charguia I –Tunis-***

***Mesdames et Messieurs les actionnaires,***

En exécution du mandat qui nous a été confié par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport général relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2015 sur :

- Les états financiers consolidés du Groupe de la Société d'Articles Hygiéniques, tels qu'ils sont joints au présent rapport, et
- Les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

## ***Rapport sur les états financiers***

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés du Groupe de la Société d'Articles Hygiéniques « SAH », joints au présent rapport et comprenant le bilan au 31 décembre 2015, ainsi que l'état de résultat et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date et un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Ces états financiers font ressortir des capitaux propres consolidés positifs (part du Groupe) de 143.207.477 dinars y compris le résultat consolidé bénéficiaire (part du Groupe) de l'exercice s'élevant à 26.391.964 dinars ainsi que la part des minoritaires de 10.972.152 dinars.

### **Responsabilité du Conseil d'Administration dans l'établissement et la présentation des états financiers**

Le conseil d'administration est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément à la loi relative au système comptable des entreprises en Tunisie ainsi que d'un contrôle interne qu'il juge nécessaire pour permettre l'établissement d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

### **Responsabilité des commissaires aux comptes**

Les états financiers ont été arrêtés par votre conseil d'administration. Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit.

Nous avons effectué notre audit selon les normes de la profession applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit afin d'obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs. En procédant à cette évaluation, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et à la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation de l'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

### Opinion

A notre avis, les états financiers sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière consolidée du Groupe de la Société d'Article Hygiéniques «SAH» au 31 décembre 2015, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

### Paragraphe d'observation

Comme indiqué au niveau de la note VI aux états financiers, la Société d'Article Hygiéniques SA (société mère) a reçu en mars 2016 une notification pour un contrôle fiscal couvrant la période allant du 1<sup>er</sup> janvier 2012 au 31 décembre 2015 et portant sur les différents impôts et taxes auxquels la société est soumise. A la date du présent rapport, la société n'a pas encore reçu de notification des résultats de ce contrôle fiscal, et l'issue de ce contrôle reste ainsi indéterminée.

### ***Vérifications et Informations Spécifiques***

Nous avons également procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Sur la base de ces vérifications, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les états financiers annuels.

Par ailleurs, nous n'avons pas d'observations significatives à formuler sur les systèmes de contrôle interne du Groupe.

***Tunis, le 02 mai 2016***

***Les Commissaires aux Comptes  
Associés M.T.B.F  
Ahmed BELAIFA***

***Cabinet HAYET LARBI  
Hayet Labidi***

## Etats financiers annuels de SICAV

### SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE

SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2015 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du **18 mai 2016**. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes Auditing & Consulting Worldwide représenté par Mr. Ahmed KHLIF.

### BILAN

DESIGNATION	NOTE	31/12/2015	31/12/2014	
<b>ACTIF</b>				
<b>AC1</b>	<b>PORTEFEUILLE TITRES</b>	<b>AC1</b>	<b>91 474 517,680</b>	<b>12 046 946,256</b>
<b>AC1-A</b>	OBLIGATIONS DE SOCIETES		11 302 665,628	188 527,200
<b>AC1-B</b>	EMPRUNTS D'ETAT		77 300 115,899	11 803 522,188
<b>AC1-C</b>	AUTRES VALEURS (OPCVM)		2 871 736,153	54 896,868
<b>AC2</b>	PLACEMENTS MONETAIRES ET DISPONIBILITES	<b>AC2</b>	<b>32 714 097,955</b>	<b>3 472 957,131</b>
<b>AC2-A</b>	PLACEMENTS MONETAIRES	<b>AC2-A</b>	32 714 053,728	3 472 433,957
<b>AC2-B</b>	DISPONIBILITES	<b>AC2-B</b>	44,227	523,174
<b>AC3</b>	<b>CREANCES D'EXPLOITATION</b>	<b>AC3</b>	<b>85 945,247</b>	<b>0,000</b>
<b>AC3-A</b>	AUTRES CREANCES D'EXPLOITATION		85 945,247	0,000
<b>TOTAL ACTIF</b>			<b>124 274 560,882</b>	<b>15 519 903,387</b>
<b>PASSIF</b>				
<b>PA1</b>	<b>OPERATEURS CREDITEURS</b>	<b>PA1</b>	<b>54 406,547</b>	<b>7 228,405</b>
<b>PA2</b>	<b>AUTRES CREDITEURS DIVERS</b>	<b>PA2</b>	<b>34 220,091</b>	<b>11 757,450</b>
<b>TOTAL PASSIF</b>		<b>PA</b>	<b>88 626,638</b>	<b>18 985,855</b>
<b>ACTIF NET</b>			<b>124 185 934,244</b>	<b>15 500 917,532</b>
<b>CP1</b>	<b>CAPITAL</b>	<b>CP1</b>	<b>119 625 012,949</b>	<b>14 950 809,426</b>
<b>CP2</b>	<b>SOMMES CAPITALISABLES</b>	<b>CP2</b>	<b>4 560 921,295</b>	<b>550 108,106</b>
<b>CP2-A</b>	SOMMES DISTRIBUABLES DES EXERCICES ANT.		0,000	40,769
<b>CP2-B</b>	RESULTAT CAPITALISABLES DE L'EXERCICE		3 255 089,862	1 264 876,307
<b>CP2-C</b>	REGUL. RESULTAT CAPITALISABLES DE L'EXERCICE		1 305 831,433	-714 808,970
<b>ACTIF NET</b>			<b>124 185 934,244</b>	<b>15 500 917,532</b>
<b>TOTAL ACTIF NET ET PASSIF</b>			<b>124 274 560,882</b>	<b>15 519 903,387</b>

## ETATS DE RESULTAT COMPARES

DESIGNATION	NOTE	31/12/2015	31/12/2014
<b>PR1 REVENUS DU PORTEFEUILLE TITRES</b>	<b>PR1</b>	<b>2 670 123,059</b>	<b>1 107 223,404</b>
PR1-A REVENUS DES OBLIGATIONS DE SOCIETES		157 404,151	21 486,800
PR1-B REVENUS DES EMPRUNTS D'ETAT		2 454 393,148	1 085 736,604
PR1-C REVENUS DES AUTRES VALEURS (OPCVM)		58 325,760	0,000
<b>PR2 REVENUS DES PLACEMENTS MONETAIRES</b>	<b>PR2</b>	<b>1 140 203,473</b>	<b>407 778,535</b>
PR2-A REVENUS DES BONS DU TRESOR		247 407,500	110 438,877
PR2-B REVENUS DES CERTIFICATS DE DEPOT		548 845,726	297 339,658
PR2-C REVENUS DES AUTRES PLACEMENTS (DEPOT A TERME)		343 950,247	0,000
<b>REVENUS DES PLACEMENTS</b>		<b>3 810 326,532</b>	<b>1 515 001,939</b>
<b>CH1 CHARGES DE GESTION DES PLACEMENTS</b>	<b>CH1</b>	<b>-441 615,644</b>	<b>-193 120,685</b>
<b>REVENU NET DES PLACEMENTS</b>		<b>3 368 710,888</b>	<b>1 321 881,254</b>
<b>CH2 AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION</b>	<b>CH2</b>	<b>-113 621,026</b>	<b>-57 004,947</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>3 255 089,862</b>	<b>1 264 876,307</b>
<b>PR4 REGULARISATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>1 305 831,433</b>	<b>-714 808,970</b>
<b>SOMMES CAPITALISABLES DE L'EXERCICE</b>		<b>4 560 921,295</b>	<b>550 067,337</b>
PR4-A REGULARISATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION (ANNULATION)		-1 305 831,433	714 808,970
PR4-B VARIAT.DES +/- VAL.POT.SUR TITRES		-70 823,734	-58 533,242
PR4-C +/- VALUES REALISEES/CESSION TITRES		-31 486,643	-254 408,922
PR4-D FRAIS DE NEGOCIATIONS DE TITRES		-2 843,537	0,000
<b>RESULTAT NET DE L'EXERCICE</b>		<b>3 149 935,948</b>	<b>951 934,143</b>

**ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET AU 31-12-2015**

DESIGNATION	31/12/2015	31/12/2014
<b>AN1 VARIATION ACTIF NET RESULTANT DES OPERAT. D'EXPL</b>	<b>3 149 935,948</b>	<b>951 934,143</b>
AN1-A RESULTAT D'EXPLOITATION	3 255 089,862	1 264 876,307
AN1-B VARIATION DES +/- VAL.POT.SUR TITRES	-70 823,734	-58 533,242
AN1-C +/-VALUES REALISEES SUR CESSION DES TITRES	-31 486,643	-254 408,922
AN1-D FRAIS DE NEGOCIATIONS DE TITRES	-2 843,537	0,000
<b>AN2 DISTRIBUTION DE DIVIDENDES</b>	<b>0,000</b>	<b>-1 872 490,198</b>
<b>AN3 TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL</b>	<b>105 535 080,764</b>	<b>-1 016 210,756</b>
<b>SOUSCRIPTIONS</b>	<b>164 874 700,309</b>	<b>51 492 246,445</b>
AN3-A CAPITAL (SOUSCRIPTIONS)	157 616 500,000	49 619 100,000
AN3-B REGULARISATION DES SOMMES NON CAPITALISABLES (S)	-1 043 821,203	19 776,151
AN3-C REGULARISATION DES SOMMES CAPITALISABLES DE L'EX.CLOS (S)	5 766 913,035	1 524 322,810
AN3-D REGULARISATION DES SOMMES CAPITALISABLES DE L'EX. (S)	2 535 108,477	329 047,484
<b>RACHATS</b>	<b>-59 339 619,545</b>	<b>-52 508 457,201</b>
AN3-F CAPITAL (RACHATS)	-56 434 900,000	-51 338 800,000
AN3-G REGULARISATION DES SOMMES NON CAPITALISABLES.(R)	389 412,139	175 620,123
AN3-H REGULARISATION DES SOMMES CAPITALISABLES DE L'EX.CLOS.(R)	-2 064 854,640	-301 420,870
AN3-I REGULARISATION DES SOMMES CAPITALISABLES DE L'EX. (R)	-1 229 277,044	-1 043 856,454
<b>VARIATION DE L'ACTIF NET</b>	<b>108 685 016,712</b>	<b>-1 936 766,811</b>
<b>AN4 ACTIF NET</b>		
AN4-A DEBUT DE L'EXERCICE	15 500 917,532	17 437 684,343
AN4-B FIN DE L'EXERCICE	124 185 934,244	15 500 917,532
<b>AN5 NOMBRE D'ACTIONS</b>		
AN5-A DEBUT DE L'EXERCICE	150 351	167 548
AN5-B FIN DE L'EXERCICE	1 162 167	150 351
<b>VALEUR LIQUIDATIVE</b>		
A- DEBUT DE L'EXERCICE	103,098	104,075
B- FIN DE L'EXERCICE	106,857	103,098
<b>AN6 TAUX DE RENDEMENT</b>	<b>3,65%</b>	<b>2,79%</b>

## NOTES AUX ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31/12/2015

### 1. REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS :

Les états financiers annuels arrêtés au 31/12/2015 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

### 2. PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES :

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des différents éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

#### **2-1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents :**

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux titres OPCVM sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs assimilées et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

#### **2-2 Evaluation des placements :**

Les placements en obligations et valeurs assimilées sont évalués à leur prix d'acquisition.

La valeur du marché applicable pour l'évaluation des Bons du Trésor Assimilables (BTA) correspond au prix de revient moyen pondéré à la date du 31/12/2015 ou à la date antérieure la plus récente.

SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE a procédé depuis le 02 janvier 2014 à l'amortissement de la décote sur acquisition, constatée sur le portefeuille BTA d'une manière constante jusqu'à la date de l'échéance. Ladite décote, constituant une moins-value potentielle, est répartie sur la période restant à courir et portée directement, en capitaux propres en tant que somme non capitalisable et apparaît comme composante du résultat net de l'exercice.

Les titres OPCVM sont évalués à leurs valeurs liquidatives au 31/12/2015.

Les placements monétaires demeurent évalués à leur prix d'acquisition.

#### **2-3 Cession des placements :**

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non capitalisable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

### 3. NOTES SUR LES ELEMENTS DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT :

#### AC1- Note sur le portefeuille titres :

Désignation	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2015	%de l'Actif net
<b>AC1- A. Obligations de sociétés</b>		<b>11 144 000,000</b>	<b>11 302 665,628</b>	<b>9,10%</b>
ATL 2015/1	10 000	1 000 000,000	1 029 512,000	0,83%
ATL 2015/2 A	10 000	1 000 000,000	1 001 150,685	0,81%
ATL 2015/2 C	10 000	1 000 000,000	1 001 189,041	0,81%
ATTIJARI BANK 2015 SUB/B	10 000	1 000 000,000	1 010 328,000	0,81%
ATTIJARI LEASE 2015/2 A	20 000	2 000 000,000	2 002 352,000	1,61%
ATTIJARI LEASING 2015-1/B	10 000	997 000,000	1 040 304,297	0,84%
CHO 2009/BIAT	3 000	150 000,000	150 811,200	0,12%
CIL 2015/2	10 000	1 000 000,000	1 010 536,000	0,81%
TL 2015/2	20 000	2 000 000,000	2 001 016,393	1,61%
TUNISIE FACTORING 2014/1	10 000	997 000,000	1 055 466,012	0,85%
<b>AC1-B. Emprunts d'Etat</b>		<b>74 967 401,613</b>	<b>77 300 115,899</b>	<b>62,25%</b>
<b><i>Bons du Trésor Assimilables</i></b>		<b>74 967 401,613</b>	<b>77 432 972,807</b>	<b>62,36%</b>
BTA 5.25-03/2016	24 523	24 541 260,000	25 376 520,100	20,43%
BTA 6.75-07/2017 (10 ANS)	6 071	6 310 957,000	6 468 137,683	5,21%
BTA 5.50% 10/2018	2 098	2 054 991,000	2 075 476,677	1,67%
BTA 5.50-03/2019 (10 ANS)	3 671	3 795 917,613	3 926 906,940	3,16%
BTA 5.50% 02/2020	2 912	2 811 536,000	2 924 920,504	2,36%
BTA 5.50% 10/2020	3 500	3 364 150,000	3 397 903,425	2,74%
BTA 5.75% JANVIER 2021	4 000	3 878 000,000	4 055 950,685	3,27%
BTA 6.90-05/2022 (15 ANS)	23 800	24 351 390,000	25 208 033,505	20,30%
BTA 6% AVRIL 2024	4 000	3 859 200,000	3 999 123,288	3,22%
<b><i>Variation d'estimation des +/- values du portefeuille BTA</i></b>			<b>-132 856,908</b> <sup>(1)</sup>	<b>-0,11%</b>
<b>AC1-C Autres Valeurs (OPCVM)</b>		<b>2 868 236,221</b>	<b>287 1736,153</b>	<b>2,31%</b>
SICAV TRESOR	27 973	2 868 236,221	2 871 736,153	2,31%
<b>Total du portefeuille titres</b>		<b>88 979 637,834</b>	<b>91 474 517,680</b>	<b>73,66%</b>

(1) Ce montant s'élevant au 31/12/2015 à **- 132 856,908 DT** correspond à l'amortissement des primes et décotes constatées sur le portefeuille BTA d'une manière constante à partir du 02/01/2014 jusqu'à la date de l'échéance. Ce même montant a été porté en capitaux propres en tant que somme non capitalisable et intégré dans le calcul du résultat net de l'exercice.

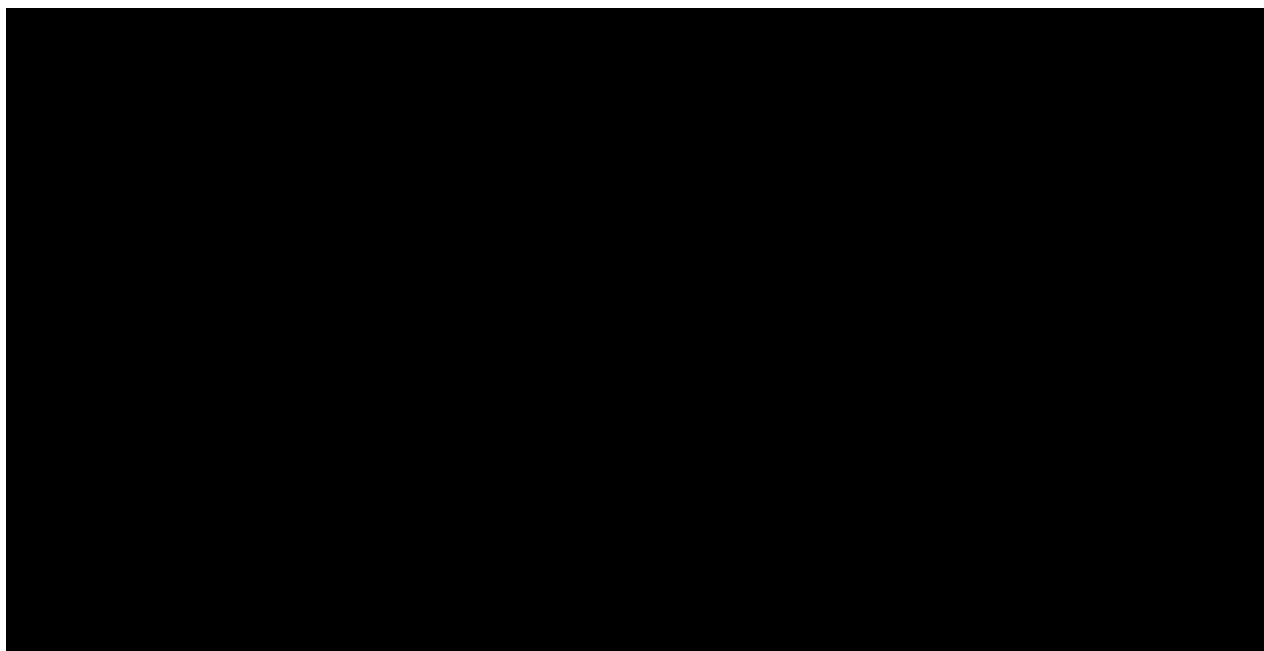
L'amortissement de la décote relative aux BTA arrivés à échéance au cours de l'exercice arrêté et s'élevant à -15.215,500 DT, a été annulé en contrepartie de la constatation d'une moins-value réalisée sur BTA inscrite au niveau des capitaux propres parmi les sommes non capitalisables.



Cette méthode d'évaluation des BTA a été appliquée à partir du 02/01/2014 afin de remédier aux inconvénients liés à la méthode de valorisation au coût historique préconisée par la norme comptable NCT 17 lorsqu'il n'y a pas de moyens permettant de valoriser les BTA au prix du marché (marché secondaire non liquide).

### **Les mouvements du portefeuille titres de la SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE**

Les mouvements enregistrés durant l'exercice sur le portefeuille-titres de la SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE, se détaillent comme suit :



#### **PR1- Note sur les revenus du portefeuille-titres :**

Les revenus du portefeuille titres totalisent **2 670 123,059 Dinars** au 31/12/2015 contre **1 107 223,404 Dinars** au 31/12/2014 et se détaillent comme suit :

<b>Revenus du portefeuille titres</b>	<b>Montant au 31/12/2015</b>	<b>Montant au 31/12/2014</b>
<b>Revenus des obligations de sociétés</b>	<b>157 404,151</b>	<b>21 486,800</b>
Intérêts courus	111 512,195	1 027,200
Intérêts échus	45 891,956	20 459,600
<b>Revenus des Emprunts d'Etat</b>	<b>2 454 393,148</b>	<b>1 085 736,604</b>
Intérêts courus	2 165 587,522	344 035,650
Intérêts échus	288 805,626	741 700,954
<b>Revenus des autres valeurs (OPCVM)</b>	<b>58 325,760</b>	<b>0,000</b>
Dividendes	58 325,760	0,000
<b>Total</b>	<b>2 670 123,059</b>	<b>1 107 223,404</b>

**AC2. Note sur les placements monétaires et disponibilités :****AC2-A. Placements monétaires :**

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2015 à **32 714 053,728 Dinars**, contre **3 472 433,957 Dinars** au 31/12/2014 et il est détaillé comme suit :

<b>Rubrique</b>	<b>Montant au 31/12/2015</b>	<b>Montant au 31/12/2014</b>
Bons du Trésor à Court Terme	8 666 059,156	2 472 926,471
Certificats de Dépôt	11 995 798,188	999 507,486
Dépôt à terme	12 052 196,384	0,000
<b>Total</b>	<b>32 714 053,728</b>	<b>3 472 433,957</b>

**AC2-A-1 Bons du Trésor à Court Terme :**

<b>Désignation</b>	<b>Nombre</b>	<b>Coût d'acquisition</b>	<b>Valeur au 31/12/2015</b>	<b>% de l'Actif Net</b>
<b>Bons du Trésor à Court Terme</b>	<b>8 928</b>	<b>8 538 793,633</b>	<b>8 666 059,156</b>	<b>6,98</b>
BTC 52S-16/02/2016	2 384	2 315 113,530	2 358 067,048	1,90
BTC 53S-12/04/2016	1 667	1 590 127,469	1 632 923,265	1,31
BTC 52S-06/09/2016	1 546	1 470 284,905	1 489 354,268	1,20
BTC 52S-08/11/2016	3 331	3 163 267,729	3 185 714,575	2,57

**AC2-A-2 Certificats de dépôts :**

<b>Désignation</b>	<b>Emetteur</b>	<b>Nombre</b>	<b>Coût d'acquisition</b>	<b>Valeur au 31/12/2015</b>	<b>% de l'Actif Net</b>
<b>Certificats de dépôts à moins d'un an</b>		<b>24</b>	<b>11 988 547,012</b>	<b>11 995 798,188</b>	<b>9,66</b>
CDP 10J-02/01/2016	BIAT	4	1 998 091,169	1 999 808,912	1,61
CDP 10J-03/01/2016	BIAT	8	3 996 182,338	3 999 235,738	3,22
CDP 10J-04/01/2016	BIAT	2	999 045,584	999 713,435	0,81
CDP 10J-06/01/2016	BIAT	6	2 997 136,753	2 998 567,522	2,42
CDP 10J-08/01/2016	BIAT	1	499 522,792	499 665,834	0,40
CDP 10J-09/01/2016	BIAT	2	999 045,584	999 236,285	0,80
CDP 10J-10/01/2016	BIAT	1	499 522,792	499 570,462	0,40

**AC2-A-3 Dépôt à Terme :**

Désignation	Banque	Nombre	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2015	% de l'Actif Net
<b>Dépôt à Terme</b>		<b>8</b>	<b>12 000 000,000</b>	<b>12 052 196,384</b>	<b>9,70</b>
DAT 94J-18/01/2016	BIAT	1	1 000 000,000	1 009 737,863	0,81
DAT 92J-20/01/2016	BIAT	1	2 000 000,000	2 018 464,000	1,63
DAT 92J-12/02/2016	BIAT	1	1 000 000,000	1 006 301,370	0,81
DAT 92J-16/02/2016	BIAT	1	2 000 000,000	2 011 594,521	1,62
DAT 91J-10/03/2016	BIAT	1	2 000 000,000	2 005 111,233	1,61
DAT 91J-28/03/2016	BIAT	1	500 000,000	500 232,329	0,40
DAT 91J-30/03/2016	BIAT	1	3 000 000,000	3 000 696,986	2,42
DAT 91J-31/03/2016	BIAT	1	500 000,000	500 058,082	0,40

**AC2-B Disponibilités :**

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2015 à **44,227 Dinars** représentant les avoirs en banque.

**AC3. Note sur les créances d'exploitation :**

Les créances d'exploitation s'élèvent au 31/12/2015 à **85 945,247 Dinars** contre un solde nul au 31/12/2014 représentant la retenue à la source sur les achats de Bons du Trésor Assimilables et des obligations de sociétés.

Créances d'exploitation	Montant au 31/12/2015	Montant au 31/12/2014
R/S sur les achats de Bons du Trésor Assimilables	74 995,918	0,000
R/S sur les achats des obligations de Sociétés	10 949,329	0,000
<b>Total</b>	<b>85 945,247</b>	<b>0,000</b>

**PR2- Note sur les revenus des placements monétaires :**

Les revenus des placements monétaires s'élèvent au 31/12/2015 à **1 140 203,473 Dinars** contre **407 778,535 Dinars** au 31/12/2014 et se détaillent comme suit :

Revenus des placements monétaires	Montant au 31/12/2015	Montant au 31/12/2014
<b>Revenus des Bons du Trésor à CT</b>	<b>247 407,500</b>	<b>110 438,877</b>
Intérêts courus	127 265,523	7 298,253
Intérêts échus	120 141,977	103 140,624
<b>Revenus des Certificats de Dépôt</b>	<b>548 845,726</b>	<b>297 339,658</b>
Intérêts courus	7 251,176	601,544
Intérêts échus	541 594,550	296 738,114
<b>Revenus des autres placements (DAT)</b>	<b>343 950,247</b>	<b>0,000</b>
Intérêts courus	52 196,384	0,000
Intérêts échus	291 753,863	0,000
<b>Total</b>	<b>1 140 203,473</b>	<b>407 778,535</b>

**PA Note sur le Passif :**

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2015 à **88 626,638 Dinars** contre **18 985,855 Dinars** au 31/12/2014 et s'analyse comme suit :

Note	Passif	Montant au 31/12/2015	Montant au 31/12/2014
PA 1	Opérateurs créditeurs	54 406,547	7 228,405
PA 2	Autres créditeurs divers	34 220,091	11 757,450
<b>Total</b>		<b>88 626,638</b>	<b>18 985,855</b>

**PA1:** Le solde du compte opérateurs créditeurs s'élève au 31/12/2015 à **54 406,547 Dinars** contre **7 228,405 Dinars** au 31/12/2014 et se détaille comme suit :

Opérateurs Créditeurs	Montant au 31/12/2015	Montant au 31/12/2014
Gestionnaire	36 895,531	4 216,573
Dépositaire	1 698,645	1 204,735
Distributeurs	15 812,371	1 807,097
<b>Total</b>	<b>54 406,547</b>	<b>7 228,405</b>

**PA2 :** Les autres créditeurs divers s'élèvent au 31/12/2015 à **34 220,091 Dinars** contre **11 757,450 Dinars** au 31/12/2014 et se détaillent comme suit :

Autres créditeurs divers	Montant au 31/12/2015	Montant au 31/12/2014
Etat, impôts et taxes	8 706,863	1 216,668
Rémunération CAC	8 029,720	2 473,686
Redevance CMF	10 541,396	1 204,696
Provision pour charges à payer	6 942,112	6 862,400
<b>Total</b>	<b>34 220,091</b>	<b>11 757,450</b>

**CH1- Note sur les charges de gestion des placements :**

Les charges de gestion des placements s'élèvent au 31/12/2015 à **441 615,644 Dinars** contre **193 120,685 Dinars** au 31/12/2014 et se détaillent comme suit :

Charges de gestion des placements	Du 01/01/2015 au 31/12/2015	Du 01/01/2014 au 31/12/2014
Rémunération du gestionnaire	296 062,003	125 703,709
Rémunération du dépositaire	18 669,917	17 759,536
Rémunération des distributeurs	126 883,724	49 657,440
<b>Total</b>	<b>441 615,644</b>	<b>193 120,685</b>

**CH2 Note sur les autres charges d'exploitation :**

Les autres charges d'exploitation s'élèvent au 31/12/2015 à **113 621,026 Dinars** contre **57 004,947 Dinars** au 31/12/2014 et se détaillent comme suit :

<b>Autres charges d'exploitation</b>	<b>Du 01/01/2015 au 31/12/2015</b>	<b>Du 01/01/2014 au 31/12/2014</b>
Redevance CMF	84 587,624	35 070,722
Impôts et Taxes	7 616,977	3 025,744
Rémunération CAC	14 188,754	9 433,138
Jetons de Présence	7 016,071	6 000,000
Diverses charges d'exploitation	211,600	3 475,343
<b>Total</b>	<b>113 621,026</b>	<b>57 004,947</b>

**CP1- Note sur le capital :**

Les mouvements sur le capital au 31/12/2015 se détaillent comme suit :

	<b>Au 31/12/2015</b>	<b>Au 31/12/2014</b>
<b><u>Capital initial (en nominal)</u></b>		
· Montant	: 15 035 100,000 Dinars	: 16 754 800,000 Dinars
· Nombre de titres émis	: 150 351	: 167 548
· Nombre d'actionnaires	: 36	: 46
<b><u>Souscriptions réalisées (en nominal)</u></b>		
· Montant	: 157 616 500,000 Dinars	: 49 619 100,000 Dinars
· Nombre de titres émis	: 1 576 165	: 496 191
<b><u>Rachats effectués (en nominal)</u></b>		
· Montant	: 56 434 900,000 Dinars	: 51 338 800,000 Dinars
· Nombre de titres rachetés	: 564 349	: 513 388
<b><u>Capital</u></b>	<b>: 119 625 012,949 Dinars</b>	<b>: 14 950 809,426 Dinars</b>
· Montant en nominal	: 116 216 700,000 Dinars	: 15 035 100,000 Dinars
· Sommes non capitalisables (1)	: - 843 853,552 Dinars	: - 84 290,574 Dinars
· Sommes capitalisées (2)	: 4 252 166,501 Dinars	: 0,000
· Nombre de titres	: 1 162 167	: 150 351
· Nombre d'actionnaires	: 798	: 36

(1) : Les sommes non capitalisables s'élèvent au 31/12/2015 à - **843 853,552 Dinars** contre - **84 290,574 Dinars** au 31/12/2014 et se détaillent comme suit :

	31/12/2015	31/12/2014
<b>Sommes non distribuables des exercices antérieurs</b>	<b>- 84 290,574</b>	<b>33 255,316</b>
<b>1- Résultat non capitalisable de l'exercice</b>	<b>- 105 153,914</b>	<b>- 312 942,164</b>
✓ Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	- 70 823,734	- 58 533,242
✓ +/- values réalisées sur cession de titres	- 31 486,643	- 254 408,922
✓ Frais de négociation de titres	- 2 843,537	0,000
<b>2- Régularisation des sommes non capitalisables</b>	<b>- 654 409,064</b>	<b>195 396,274</b>
✓ Aux émissions	- 1 043 821,203	19 776,151
✓ Aux rachats	389 412,139	175 620,123
<b>Total sommes non capitalisables</b>	<b>- 843 853,552</b>	<b>- 84 290,574</b>

(2) Les sommes capitalisées s'élèvent au 31/12/2015 à **4 252 166,501 Dinars** et se détaillent comme suit :

<b>1- Sommes capitalisables de l'Exercice clos (*)</b>	<b>550 108,106</b>
<b>2- Régularisation des sommes capitalisables de l'Exercice. clos</b>	<b>3 702 058,395</b>
✓ Aux émissions	5 766 913,035
✓ Aux rachats	-2 064 854,640
<b>Total des sommes capitalisées</b>	<b>4 252 166,501</b>

(\*) : Il s'agit des sommes distribuables de l'exercice clos au 31/12/2014 capitalisées conformément à la décision de l'AGO du 20/05/2015 statuant sur les états financiers de l'exercice 2014 :

Résultat d'exploitation - Exercice 2014	1 264 876,307
Régularisation du résultat d'exploitation	-714 808,970
Report à nouveau - Exercice 2013	40,769
<b>Sommes distribuables Exercice 2014 capitalisées</b>	<b>550 108,106</b>

#### **CP2- Note sur les sommes capitalisables :**

Les sommes capitalisables correspondent au résultat capitalisable de l'exercice augmenté des régularisations correspondantes effectuées à l'occasion des opérations de souscription et de rachat d'actions SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE.

Le solde de ce poste au 31/12/2015 se détaille ainsi :

<b>Rubriques</b>	<b>Montant au 31/12/2015</b>	<b>Montant au 31/12/2014</b>
Sommes distribuables des exercices antérieurs	0,000	40,769
Résultat capitalisable de l'exercice	3 255 089,862	1 264 876,307
Régularisation du résultat capitalisable de l'exercice	1 305 831,433	-714 808,970
<b>Sommes capitalisables</b>	<b>4 560 921,295</b>	<b>550 108,106</b>

#### 4. AUTRES INFORMATIONS :

##### 4-1 Données par action :

<b>Rubriques</b>	<b>31/12/2015</b>	<b>31/12/2014</b>	<b>31/12/2013</b>	<b>31/12/2012</b>
Revenus des placements	3,279	10,076	3,863	4,778
Charges de gestion des placements	- 0,380	- 1,284	- 0,509	-0,642
<b>Revenu net des placements</b>	<b>2,899</b>	<b>8,792</b>	<b>3,354</b>	<b>4,136</b>
Autres charges d'exploitation	- 0,098	- 0,379	- 0,176	-0,201
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>2,801</b>	<b>8,413</b>	<b>3,178</b>	<b>3,935</b>
Régularisation du résultat d'exploitation	1,123	- 4,755	0,699	-0,136
<b>Sommes capitalisables de l'exercice</b>	<b>3,924</b>	<b>3,658</b>	<b>3,877</b>	<b>3,799</b>
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)	- 1,123	4,755	- 0,699	0,136
Variation des +/- values potentielles/titres	- 0,061	- 0,389	0,000	0,000
Plus ou moins-values réalisées / cession de titres	- 0,027	- 1,692	- 0,042	-0,012
Frais de négociation de titres	- 0,003	0,000	0,000	0,000
<b>+/- values sur titres et frais négociation</b>	<b>-0,090</b>	<b>-2,081</b>	<b>-0,042</b>	<b>-0,012</b>
<b>Résultat net de l'exercice</b>	<b>2,710</b>	<b>6,331</b>	<b>3,136</b>	3,924
Résultat non capitalisable de l'exercice	- 0,090	- 2,081	- 0,042	-0,012
Régularisation du résultat non capitalisable	- 0,075	1,323	- 0,006	0,000
<b>Sommes non capitalisables de l'exercice</b>	<b>- 0,165</b>	<b>- 0,758</b>	<b>- 0,048</b>	<b>-0,012</b>
Distribution des dividendes	0,000	- 3,877	- 3,800	3,841
<b>Valeur Liquidative</b>	<b>106,857</b>	<b>103,098</b>	<b>104,075</b>	<b>104,045</b>

##### 4-2 Ratio de gestion des placements

<b>Rubriques</b>	<b>31/12/2015</b>	<b>31/12/2014</b>	<b>31/12/2013</b>	<b>31/12/2012</b>
<b>Charges de gestion des placements / actif net moyen :</b>	0,522%	0,551%	0,600%	0,600%
<b>Autres charges d'exploitation / actif net moyen :</b>	0,134%	0,163%	0,207%	0,187%
<b>Résultat capitalisable de l'exercice / actif net moyen :</b>	5,392%	1,568%	3,745%	3,676%

### **4-3 Rémunération du gestionnaire, du dépositaire et des distributeurs**

#### ***4-3-1 Rémunération du gestionnaire***

La gestion de la SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE est confiée à la BIAT ASSET MANAGEMENT et ce, à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2009, en remplacement de la Financière de Placement et de Gestion. Celle-ci est notamment, chargée de :

- La gestion du portefeuille de SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE ;
- La gestion comptable de SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE ;
- La préparation et le lancement d'actions promotionnelles

En contrepartie de ses prestations, la BIAT ASSET MANAGEMENT perçoit une rémunération de 0,35 % TTC l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien et réglée mensuellement à terme échu.

Le taux de cette rémunération est appliqué à partir du 16/01/2014 suite à une décision prise lors de la réunion du Conseil d'Administration de SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE tenue en date du 29 mars 2013 qui a ramené ce taux de 0,5% à 0,35% TTC l'an.

Le Conseil d'Administration, réuni en date du 29 juin 2015, a décidé de modifier à la baisse la commission de gestion, payée par la SICAV en faveur de la BIAT ASSET MANAGEMENT, en la ramenant de 0,35% TTC à 0,20% TTC de l'actif net l'an. Cette modification entrera en vigueur à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2016.

#### ***4-3-2 Rémunération du dépositaire***

La BIAT assure les fonctions de dépositaire pour la SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE. Elle est chargée à ce titre :

- de conserver les titres et les fonds de la SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE ;
- d'encaisser le montant des souscriptions des actionnaires entrants et le règlement du montant des rachats aux actionnaires sortants, ainsi que l'encaissement des divers revenus de portefeuille géré ;
- du contrôle de la régularité des décisions d'investissements, de l'établissement de la valeur liquidative ainsi que le respect des règles relatives aux ratios d'emploi et au montant de l'actif minimum de la SICAV

En contrepartie de ses services, la BIAT perçoit une rémunération annuelle de 0,1% TTC de l'actif net avec un minimum de 5 000 dinars TTC par an et un maximum de 20 000 dinars TTC par an. Cette rémunération est calculée sur la base de l'actif net quotidien et réglée mensuellement à terme échu.

Le Conseil d'Administration de SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE, réuni en date du 29 juin 2015, a décidé de modifier la commission de dépôt payée par la SICAV en faveur de la BIAT, initialement fixée à 0,10% TTC de l'actif net l'an avec un minimum de 5 000 dinars et un maximum de 20.000 dinars TTC par an en supprimant les seuils minimal et maximal appliqués. Cette modification entrera en vigueur à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2016.

#### ***4-3-3 Rémunération des distributeurs***

La BIAT, la BIAT ASSET MANAGEMENT et la BIATCAPITAL perçoivent une commission de distribution de 0,15% TTC l'an prélevée sur l'actif net de SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE et partagée entre elles au prorata de leurs distributions. Cette rémunération, prélevée quotidiennement, est réglée mensuellement à terme échu.

Cette rémunération des distributeurs est appliquée à partir du 16/01/2014 suite à une décision prise lors de la réunion du Conseil d'Administration de SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE tenue en date du 29 mars 2013.

Le Conseil d'Administration de SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE, réuni en date du 29 juin 2015, a décidé de modifier à la hausse la commission de distribution, payée par la SICAV en faveur des distributeurs – la BIAT, la BIAT ASSET MANAGEMENT et la BIATCAPITAL et partagée entre elles au prorata de leurs



distributions, en la portant de 0,15% TTC à 0,20% TTC de l'actif net l'an. Cette modification entrera en vigueur à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2016.

**4-4 Mode d'affectation des résultats :**

Les sommes distribuables sont intégralement capitalisées chaque année et ce, à partir de l'exercice 2014, suite au changement du type de la SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE d'une SICAV de distribution à une SICAV de capitalisation, par une décision de l'AGE du 24/04/2014.

**4-5 Prise en charge par la SICAV des dépenses de publicité et de promotion et d'autres frais :**

Les dépenses publicitaires et de promotion de la SICAV ainsi que tous frais justifiables revenant au CMF, à la BVMT, à Tunisie Clearing ou définis par une loi, un décret ou un arrêté seront supportées par la SICAV et ce à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016.

## RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

### SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2015

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre conseil d'administration réuni le 29 mars 2013, nous avons l'honneur de vous présenter notre rapport sur le contrôle des états financiers de la société « **SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE** » arrêtés au 31 décembre 2015, tels qu'annexés au présent rapport, et faisant apparaître un total bilan de 124 274 560,882 DT, un actif net de 124 185 934,244 DT et un résultat net de l'exercice de 3 149 935,948 DT, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

#### I- Rapport sur les états financiers

Nous avons effectué l'audit des états financiers, ci-joint, de la Société « **SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE** » comprenant le bilan au 31 Décembre 2015, l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date ainsi que les notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

##### 1- Responsabilité du conseil d'administration relative aux états financiers

Le conseil d'administration de la société est responsable de l'arrêté, de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers conformément au système comptable des entreprises. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

##### 2- Responsabilité du commissaire aux comptes

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures mises en œuvre, y compris l'évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, relève du jugement de l'auditeur.

En procédant à cette évaluation des risques, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans la société relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

##### 3- Opinion

A notre avis, les états financiers mentionnés plus haut sont réguliers et sincères et présentent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la société « **SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE** » arrêtée au 31 décembre 2015 ainsi que du résultat de ses opérations et des mouvements de son actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

Par ailleurs, et sans remettre en cause notre opinion, ci-dessus exprimée, nous vous informons que la « **SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE** » évalue les BTA à leurs prix de revient majorés des intérêts courus à

la date du 31/12/2015 et ajustés du montant de l'amortissement linéaire, des primes et décotes constatées sur le portefeuille BTA par rapport au prix de remboursement, sur la période restant à courir jusqu'à la date de l'échéance. Cet amortissement, s'élevant au 31/12/2015 à un montant net de **132 856,908 DT**, constitue une moins-value potentielle qui est portée directement en capitaux propres en tant que somme non capitalisable et apparaît comme composante du résultat net de l'exercice.

Cette méthode d'amortissement linéaire des primes et décotes constatées sur les BTA est appliquée par la «**SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE**» à partir du 02/01/2014. Bien qu'elle ne soit pas préconisée par la norme comptable NCT 17 relative au portefeuille-titres et autres opérations effectuées par les OPCVM, elle demeure conforme aux usages de la profession, en l'absence d'un environnement approprié.

## **II- Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires**

Nous avons également procédé, dans le cadre de notre audit et conformément aux normes professionnelles, aux vérifications prévues par la loi :

- En application de l'article 266 (Alinéa 1<sup>er</sup>) du code des sociétés commerciales, nous avons procédé à l'examen de la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations d'ordre comptable, données dans le rapport sur la gestion de l'exercice 2015. Les informations contenues dans ce rapport n'appellent pas, de notre part, à des remarques particulières.
- En application de l'article 266 (Alinéa 2) du code des sociétés commerciales et de l'article 3 (nouveau) de la loi n° 94-117 du 14 Novembre 1994 telle que modifiée par la loi n° 2005-96 du 18 Octobre 2005 et sur la base de nos travaux effectués conformément aux normes professionnelles appliquées en la matière, nous n'avons pas relevé des insuffisances qui sont de nature à affecter l'efficacité et la fiabilité du système de contrôle interne de la société.
- En application des dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001 relatives aux conditions d'inscription des valeurs mobilières et aux intermédiaires agréés pour la tenue des comptes des valeurs mobilières, nous avons vérifié la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la société « **SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE** » à la réglementation en vigueur. Il convient de noter, dans ce cadre, que la société procède au suivi de la liste des actionnaires et à la centralisation de l'ensemble des informations requises par la réglementation en vigueur.
- Au cours de l'exercice 2015, la société « **SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE** » ne s'est pas conformée de manière permanente aux dispositions suivantes :
  - o l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001 concernant :
    - l'emploi de moins de 20% de son actif en liquidités et quasi liquidités ;
    - L'emploi de plus de 5% de son actif net en titres OPCVM.
  - o l'article 29 du code des organismes de placement collectif en employant plus de 10% de son actif dans des certificats de dépôt émis par un même émetteur.

Tunis, le 20 avril 2016

**Le commissaire aux comptes**  
**Auditing & Consulting Worldwide**  
**Ahmed KHLIF**

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**  
**AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2015**

En application des articles 200 et suivants et de l'article 475 du code des sociétés commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions et opérations visées par les textes sus-indiqués.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base d'informations qui nous ont été données et celles obtenues à travers nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

**I- Conventions conclues au cours des exercices précédents et qui continuent à produire des effets au cours de l'exercice 2015**

Certaines opérations réalisées au cours de l'exercice 2015 résultent de l'exécution de conventions conclues par la société au cours des exercices antérieurs. L'objet et les caractéristiques de ces conventions sont les suivantes :

- Une convention de gestion en vertu de laquelle la « **SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE** » confie à la société « BIAT ASSET MANAGEMENT » l'ensemble des tâches relatives à sa gestion commerciale, financière administrative et comptable conformément à la réglementation en vigueur.  
En contrepartie de ses prestations en sa qualité de gestionnaire, la « BIAT ASSET MANAGEMENT » perçoit une rémunération annuelle égale à 0,35% (TTC) de l'actif net de la SICAV, calculée quotidiennement et réglée mensuellement à terme échu.  
Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2015, le montant de cette rémunération s'élève à 296 062,003 DT porté parmi les charges de gestion des placements au niveau de l'état de résultat.
- Une convention de dépôt en vertu de laquelle la « **SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE** » confie à la « BIAT » la mission de dépositaire de ses titres et de ses fonds.  
En contrepartie de ses prestations, la « BIAT » perçoit une rémunération annuelle de 0,1% (TTC) de l'actif net avec un minimum de 5 000 DT (TTC) par an et un maximum de 20 000 DT (TTC) par an. Cette rémunération est calculée sur la base de l'actif net quotidien et réglée mensuellement à terme échu.  
Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2015, le montant de cette rémunération s'élève à 18 669,917 DT porté parmi les charges de gestion des placements au niveau de l'état de résultat.
- Des conventions de distribution des titres conclues avec « BIAT ASSET MANAGEMENT », « BIAT » et « BIAT CAPITAL » prévoyant une commission de distribution fixée à 0,15% (TTC) de l'actif net l'an à payer aux distributeurs des titres « **SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE** » au prorata de leurs distributions.  
Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2015, le montant de cette commission de distribution s'élève à 126 883,724 DT porté parmi les charges de gestion des placements au niveau de l'état de résultat.
- Dans le cadre de la convention de distribution des titres conclue avec la « BIAT », celle-ci prend en charge tous les équipements d'infrastructure nécessaires pour le fonctionnement de la « **SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE** » et les frais inhérents à leur exploitation. Elle prend également en charge toutes les dépenses de promotion et de publicité de la « **SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE** » sous toute forme que ce soit.

- L'application d'une commission de courtage à la charge de la « **SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE** » qui a été décidée par le conseil d'administration du 29 mars 2013 au profit de la « BIAT CAPITAL », intermédiaire en bourse, chargé de l'exécution des opérations en bourse pour le compte de la SICAV. Aucune convention n'est établie dans ce cadre.

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2015, le montant de cette commission de courtage s'élève à 2 417,521 DT porté en capital conformément à la norme comptable NC17 relative au portefeuille-titres et autres opérations effectuées par les OPCVM.

## **II- Conventions et opérations conclues au cours de l'exercice 2015**

Au cours de l'exercice 2015, Nous avons été avisés des opérations et des conventions suivantes :

- Une mise à jour de la convention de gestion conclue avec la « BIAT ASSET MANAGEMENT », en date du 18/12/2015, suite la décision prise par le conseil d'administration réuni en date du 29 juin 2015 de revoir à la baisse la commission de gestion annuelle de 0,35% à 0,20% (TTC) de l'actif net de la « **SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE** », calculée quotidiennement. Cette modification entre en vigueur à partir du 01/01/2016.
- Une mise à jour de la convention de dépôt conclue avec la « BIAT », en date du 18/12/2015, suite à la décision prise par le conseil d'administration réuni en date du 29 juin 2015 de supprimer le seuil minimal de 5 000 DT (TTC) et le seuil maximal 20 000 DT (TTC) déjà appliqués tout en gardant le même taux de 0,1% de l'actif net de la « **SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE** », calculé quotidiennement. Cette modification entre en vigueur à partir du 01/01/2016.
- Une mise à jour des conventions de distribution signées avec « BIAT ASSET MANAGEMENT », « BIAT » et « BIAT CAPITAL » suite à la décision prise par le conseil d'administration réuni en date du 29 juin 2015 de porter la commission de distribution de 0,15% à 0,20% (TTC) de l'actif net de la « **SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE** », calculée quotidiennement. La part de chaque distributeur de cette commission est calculée au prorata de sa distribution. Cette modification entre en vigueur à partir du 01/01/2016.
- La prise en charge par la « **SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE** » des dépenses de publicité et de promotion et d'autres frais, et ce, à compter du 01/01/2016. Il est à rappeler que les dépenses de promotion et de publicité étaient jusque là prises en charge par la « BIAT ».

## **III- Obligations et engagements de la société envers les dirigeants**

Les obligations et engagements envers les dirigeants tels que visés à l'article 200 (nouveau) II § 5 du code des sociétés commerciales se détaillent comme suit :

Les membres du Conseil d'Administration sont rémunérés par des jetons de présence déterminés par l'Assemblée Générale. Les jetons de présence servis au cours de l'exercice 2015 ont été décidés par l'Assemblée Générale Ordinaire du 20 mai 2015 statuant sur les états financiers de l'exercice 2014. Ils s'élèvent à un montant brut de 6 000 dinars.

Par ailleurs et en dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions des articles 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales.

Tunis, le 20 avril 2016

**Le commissaire aux comptes**  
**Auditing & Consulting Worldwide**

**Ahmed KHLIF**

## Etats financiers annuels de SICAV

### SICAV OPPORTUNITY

SICAV OPPORTUNITY publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2015 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du **18 mai 2016**, Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes Melle, Leila Bchir.

#### BILANS COMPARES AU 31-12-2015

DESIGNATION	NOTE	31/12/2015 Montant en Dinars	31/12/2014 Montant en Dinars	
<b>ACTIF</b>				
<b>AC1</b>	<b>PORTEFEUILLE TITRES</b>	<b>AC1</b>	<b>604 119,841</b>	<b>855 080,661</b>
<b>AC1-A</b>	ACTIONS ET DROITS RATTACHES		340 819,603	569 365,287
<b>AC1-B</b>	OBLIGATIONS DE SOCIETES		105 330,000	111 564,000
<b>AC1-C</b>	EMPRUNTS D'ETAT		122 654,854	122 653,374
<b>AC1-D</b>	AUTRES VALEURS (OPCVM)		35 315,384	51 498,000
<b>AC2</b>	<b>PLACEMENTS MONETAIRES ET DISPONIBILITES</b>	<b>AC2</b>	<b>160 012,524</b>	<b>286 468,966</b>
<b>AC2-A</b>	PLACEMENTS MONETAIRES		160 004,420	285 477,256
<b>AC2-B</b>	DISPONIBILITES		8,104	991,710
<b>TOTAL ACTIF</b>			<b>764 132,365</b>	<b>1 141 549,627</b>
<b>PASSIF</b>				
<b>PA1</b>	<b>OPERATEURS CREDITEURS</b>	<b>PA1</b>	<b>649,101</b>	<b>950,399</b>
<b>PA2</b>	<b>AUTRES CREDITEURS DIVERS</b>	<b>PA2</b>	<b>8 505,438</b>	<b>8 518,191</b>
<b>TOTAL PASSIF</b>		<b>PA</b>	<b>9 154,539</b>	<b>9 468,590</b>
<b>ACTIF NET</b>			<b>754 977,826</b>	<b>1 132 081,037</b>
<b>CP1</b>	<b>CAPITAL</b>	<b>CP1</b>	<b>741 556,403</b>	<b>1 116 456,334</b>
<b>CP2</b>	<b>SOMMES DISTRIBUABLES</b>	<b>CP2</b>	<b>13 421,423</b>	<b>15 624,703</b>
<b>CP2-A</b>	SOMMES DISTRIBUABLES DES EXERCICES ANT,		5,615	9,589
<b>CP2-B</b>	RESULTAT DISTRIBUABLE DE L'EXERCICE		21 414,261	12 640,904
<b>CP2-C</b>	REGUL, RESULTAT DISTRIBUABLE DE L'EXERCICE		-7 998,453	2 974,210
<b>ACTIF NET</b>			<b>754 977,826</b>	<b>1 132 081,037</b>
<b>TOTAL ACTIF NET ET PASSIF</b>			<b>764 132,365</b>	<b>1 141 549,627</b>

**ETAT DE RESULTAT COMPARES AU 31-12-2015**

<b>DESIGNATION</b>		<b>NOTE</b>	<b>31/12/2015</b>	<b>31/12/2014</b>
			<b>Montant en Dinars</b>	<b>Montant en Dinars</b>
<b>PR1</b>	<b>REVENUS DU PORTEFEUILLE-TITRES</b>	<b>PR1</b>	<b>33 363,324</b>	<b>27 618,688</b>
PR1-A	REVENUS DES ACTIONS		22 224,060	16 079,900
PR1-B	REVENUS DES OBLIGATIONS DE SOCIETES		5 696,400	6 085,200
PR1-C	REVENUS DES EMPRUNTS D'ETAT		5 160,000	5 453,588
PR1-D	REVENUS DES AUTRES VALEURS (OPCVM)		282,864	0,000
<b>PR2</b>	<b>REVENUS DES PLACEMENTS MONETAIRES</b>	<b>PR2</b>	<b>13 298,322</b>	<b>8 992,748</b>
PR2-A	REVENUS DES BONS DU TRESOR		13 298,322	8 992,748
<b>REVENUS DES PLACEMENTS</b>			<b>46 661,646</b>	<b>36 611,436</b>
<b>CH1</b>	<b>CHARGES DE GESTION DES PLACEMENTS</b>	<b>CH1</b>	<b>-11 479,408</b>	<b>-9 069,874</b>
<b>REVENU NET DES PLACEMENTS</b>			<b>35 182,238</b>	<b>27 541,562</b>
<b>CH2</b>	<b>AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION</b>	<b>CH2</b>	<b>-13 767,977</b>	<b>-14 900,658</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>			<b>21 414,261</b>	<b>12 640,904</b>
<b>PR4</b>	<b>REGULARISATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>-7 998,453</b>	<b>2 974,210</b>
<b>SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE</b>			<b>13 415,808</b>	<b>15 615,114</b>
PR4-A	REGULARISATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION (ANNULATION)		7 998,453	-2 974,210
PR4-B	VARIATION DES +/- VALUES POTENTIELLES SUR TITRES		-73 091,764	47 478,727
PR4-C	+/- VALUES REALISEES SUR CESSION DES TITRES		3 459,142	14 751,160
PR4-D	FRAIS DE NEGOCIATION DE TITRES		-1 669,414	-904,572
<b>RESULTAT NET DE L'EXERCICE</b>			<b>-49 887,775</b>	<b>73 966,219</b>

**ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET AU 31-12-2015**

<b>DESIGNATION</b>		<b>31/12/2015</b>	<b>31/12/2014</b>
		<b>Montant en Dinars</b>	<b>Montant en Dinars</b>
<b>AN1</b>	<b>VARIATION ACTIF NET RESULTANT DES OPERAT, D'EXPLOITATION</b>	<b>-49 887,775</b>	<b>73 966,219</b>
AN1-A	RESULTAT D'EXPLOITATION	21 414,261	12 640,904
AN1-B	VARIATION DES +/- VALUES POTENTIELLES SUR TITRES	-73 091,764	47 478,727
AN1-C	+/- VALUES REALISEES SUR CESSION DES TITRES	3 459,142	14 751,160
AN1-D	FRAIS DE NEGOCIATION DES TITRES	-1 669,414	-904,572
<b>AN2</b>	<b>DISTRIBUTION DE DIVIDENDES</b>	<b>-17 412,150</b>	<b>-12 974,780</b>
<b>AN3</b>	<b>TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL</b>	<b>-309 803,286</b>	<b>50 142,710</b>
	<b>SOUSCRIPTIONS</b>	<b>765 324,602</b>	<b>891 818,406</b>
AN3-A	CAPITAL (SOUSCRIPTIONS)	709 200,000	826 300,000
AN3-B	REGULARISATION DES SOMMES NON DISTRIBUABLES (S)	43 911,413	52 539,452
AN3-C	REGULARISATION DES SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EX,CLOS (S)	4 679,128	4 193,838
AN3-D	REGULARISATION DES SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE (S)	7 534,061	8 785,116
	<b>RACHATS</b>	<b>-1 075 127,888</b>	<b>-841 675,696</b>
AN3-F	CAPITAL (RACHATS)	-996 200,000	-785 600,000
AN3-G	REGULARISATION DES SOMMES NON DISTRIBUABLES (R)	-60 509,308	-41 390,297
AN3-H	REGULARISATION DES SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EX,CLOS (R)	-2 886,066	-8 874,493
AN3-I	REGULARISATION DES SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE (R)	-15 532,514	-5 810,906
	<b>VARIATION DE L'ACTIF NET</b>	<b>-377 103,211</b>	<b>111 134,149</b>
<b>AN4</b>	<b>ACTIF NET</b>		
AN4-A	DEBUT DE L'EXERCICE	1 132 081,037	1 020 946,888
AN4-B	FIN DE L'EXERCICE	754 977,826	1 132 081,037
<b>AN5</b>	<b>NOMBRE D' ACTIONS</b>		
AN5-A	DEBUT DE L'EXERCICE	10 108	9 701
AN5-B	FIN DE L'EXERCICE	7 238	10 108
	<b>VALEUR LIQUIDATIVE</b>		
A-	DEBUT DE L'EXERCICE	111,998	105,241
B-	FIN DE L'EXERCICE	104,307	111,998
<b>AN6</b>	<b>TAUX DE RENDEMENT</b>	<b>-5,49%</b>	<b>8,15%</b>



## **NOTES AUX ETATS FINANCIERS**

---

### **PERIODE DU 01/01/2015 AU 31/12/2015**

#### **1. REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS :**

Les états financiers annuels arrêtés au 31-12-2015 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie,

#### **2. PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES :**

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des différents éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation, Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

##### **2-1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents :**

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat, Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement de coupon,

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs assimilées et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus,

##### **2,2 Evaluation des placements en Actions et Valeurs Assimilées :**

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable, Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice,

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation, des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31/12/2015 ou à la date antérieure la plus récente,

Les titres d'OPCVM sont évalués à leur valeur liquidative du 31/12/2015.

L'identification et la valeur des titres ainsi évalués sont présentées dans la note sur le portefeuille-titre.

##### **2-3 Evaluation des autres placements :**

Les placements en obligations et valeurs assimilées sont évalués à leur prix d'acquisition.

La valeur du marché applicable pour l'évaluation des Bons du Trésor Assimilables (BTA) correspond au prix de revient moyen pondéré à la date du 31,12,2015 ou la date antérieure la plus récente.

Les placements monétaires demeurent évalués à leur prix d'acquisition.

##### **2-4 Cession des placements :**

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable, La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable, Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré .

### 3. NOTES SUR LES ELEMENTS DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT :

#### AC1- Note sur le portefeuille titres :

DESIGNATION DES TITRES	N <sup>BRE</sup> DE TITRES	COUT D'ACQUISITION	VALEUR AU 31.12.2015	% de L'ACTIF NET
<b>AC1- A, Actions et droits rattachés</b>		<b>360 778,639</b>	<b>340 819,603</b>	<b>45,14</b>
ADWYA	2,500	18 177,664	15 805,000	2,09
ATB	949	4 028,250	3 982,953	0,53
ATL	2,000	5 396,000	5 650,000	0,75
ATTIJARI BANK	2,400	48 034,169	57 669,600	7,64
CARTHAGE CEMENT	13,000	30 439,703	17 329,000	2,30
CIL	332	1 316,472	4 861,808	0,64
CITY CARS	1,200	13 539,539	15 963,600	2,11
DELICE HOLDING	46	607,200	610,282	0,08
ENNAKL	1,400	14 845,669	16 363,200	2,17
EURO-CYCLES	600	8 182,547	20 482,200	2,71
MAGASIN GENERAL	50	1 474,500	1 144,000	0,15
MONOPRIX	1,700	34 273,185	23 808,500	3,15
MPBS	1,000	6 352,381	5 094,000	0,67
ONE TECH HOLDING	1,100	7 799,965	7 689,000	1,02
PGH	1,190	6 456,191	5 807,200	0,77
SERVICOM	900	13 385,004	5 524,200	0,73
SFBT	2,100	23 628,253	46 935,000	6,22
SIMPAR	800	41 869,590	26 502,400	3,51
SOTUVER	4,890	27 971,303	14 151,660	1,87
TL	300	6 323,425	5 107,500	0,68
TPR	7,500	31 102,129	23 422,500	3,10
UIB	1,000	14 300,500	15 716,000	2,08
DA ADWYA (1/12)	2,500	1 275,000	1 200,000	0,16
<b>AC1-B, Emprunts de sociétés</b>		<b>102 000,000</b>	<b>105 330,000</b>	<b>13,95</b>
ATB 2007/1(25 ANS)	1,500	102 000,000	105 330,000	13,95
<b>Emprunts d'Etat</b>		<b>118 600,500</b>	<b>122 654,854</b>	<b>16,25</b>
BTA 5,25-03/2016	44	43 646,000	45 144,650	5,98
BTA 6,75-07/2017 (10 ANS)	10	11 206,000	11 464,904	1,52
BTA 5,50-03/2019 (10 ANS)	48	49 275,000	50 987,745	6,75
BTA 5,50% 02/2020	15	14 473,500	15 057,555	1,99
<b>AC1-D, Autres Valeurs (Titres OPCVM)</b>		<b>35 181,937</b>	<b>35 315,384</b>	<b>4,68</b>
SICAV TRESOR	344	35 181,937	35 315,384	4,68
<b>Total portefeuille titres</b>		<b>616 561,076</b>	<b>604 119,841</b>	<b>80,02</b>

### Les mouvements du portefeuille-titres:

Les mouvements enregistrés durant l'exercice sur le portefeuille-titres de la SICAV OPPORTUNITY, se détaillent comme suit :

	Coût d'acquisition	Intérêts courus	+/- valeurs latentes	Valeur au 31 décembre	+/- valeurs réalisées
<b>Solde au 31 décembre 2014</b>	<b>794197,612</b>	<b>7616,874</b>	<b>53266,175</b>	<b>855080,661</b>	
<b>Acquisitions de l'exercice</b>					
- Actions et droits rattachés	265 979,120			265 979,120	
- Autres Valeurs (OPCVM)	306 573,417			306 573,417	
<b>Remboursement et cessions de l'exercice</b>					
- Cessions des actions et droits rattachés	-421 595,093			-421 595,093	3 071,377
- Cessions de titres OPCVM	-322 593,980			-322 593,980	866,104
- Remboursement / Emprunts de sociétés	-6 000,000			-6 000,000	
<b>Variation des plus ou moins-values latentes</b>			-73 091,764	-73091,764	
<b>Variations des intérêts courus</b>		-232,520		-232,520	
<b>Solde au 31 décembre 2015</b>	<b>616 561,076</b>	<b>7 384,354</b>	<b>-19 825,589</b>	<b>604 119,841</b>	<b>3 937,481</b>

### PR1- Note sur les revenus du portefeuille-titres :

Les revenus du portefeuille titres totalisent **33 363,324 Dinars** au 31.12.2015, contre **27 618,688 Dinars** au 31.12.2014 et se détaillant comme suit :

REVENUS	Montant au 31.12.2015	Montant au 31.12.2014
<b>Revenus des actions et droits rattachés</b>	<b>22 224,060</b>	<b>16 079,900</b>
<input type="checkbox"/> Revenus des actions	22 224,060	16 079,900
<b>Revenus des obligations de sociétés</b>	<b>5 696,400</b>	<b>6 085,200</b>
<input type="checkbox"/> Intérêts courus	3 330,000	3 564,000
<input type="checkbox"/> Intérêts échus	2 366,400	2 521,200
<b>Revenus des emprunts d'Etat</b>	<b>5 160,000</b>	<b>5 453,588</b>
<input type="checkbox"/> Intérêts courus	4 054,354	4 052,874
<input type="checkbox"/> Intérêts échus	1 105,646	1 400,714
<b>Revenus des autres valeurs (OPCVM)</b>	<b>282,864</b>	<b>0,000</b>
<b>Total</b>	<b>33 363,324</b>	<b>27 618,688</b>

**AC2- Notes sur les Placements monétaires et disponibilités :**

**AC2- A. Placements monétaires :**

Le solde de ce poste s'élève aux 31.12.2015, **160 004,420 Dinars**, représentant dans sa totalité des placements en Bons du Trésor à Court Terme et se détaillent comme suit :

Désignation	Nombre	Coût d'acquisition	Valeur au 31.12.2015	% Actif net
BTC 52S-16/02/2016	81	79 695,348	80 326,062	10,64
BTC 52S-06/09/2016	40	38 138,312	38 553,853	5,11
BTC 52S-08/11/2016	43	40 834,738	41 124,505	5,45
<b>Total</b>	<b>164</b>	<b>158 668,398</b>	<b>160 004,420</b>	<b>21,19</b>

**AC2-B, Disponibilités :**

Le solde de ce poste s'élève aux 31,12,2015, à **8,104 Dinars** et représentent les avoirs en banque.

**PR2- Note sur les revenus des placements monétaires:**

Les revenus des placements monétaires s'élèvent au 31.12.2015, à **13 298,322 Dinars**, contre **8 992,748 Dinars** au 31.12.2014, et se détaillent comme suit :

Revenus des Bons du Trésor	Montant au 31.12.2015	Montant au 31.12.2014
<input type="checkbox"/> Intérêts courus	1 336,022	2 021,475
<input type="checkbox"/> Intérêts échus	11 962,300	6 971,273
<b>Total</b>	<b>13 298,322</b>	<b>8 992,748</b>

**PA- Note sur le Passif :**

Le solde de ce poste s'élève au 31.12.2015, à **9 154,539 Dinars**, contre **9 468,590 Dinars** au 31.12.2014 et s'analysent comme suit :

	<i>PASSIF</i>	<i>Montant au 3.12.2015</i>	<i>Montant au 31.12.2014</i>
<b>PA1</b>	<b>Opérateurs créditeurs</b>	649,101	950,399
<b>PA 2</b>	<b>Autres créditeurs divers</b>	8 505,438	8 518,191
	<b>TOTAL</b>	<b>9 154,539</b>	<b>9 468,590</b>

**PA1** : Le solde du compte opérateurs créditeurs s'élève au 31.12.2015, à **649,101 Dinars** contre **950,399 Dinars** au 31.12.2014 et se détaillent comme suit :

<i>Opérateurs Créditeurs</i>	<i>Montant au 31.12.2015</i>	<i>Montant au 31.12.2014</i>
<b>Gestionnaire</b>	454,370	665,302
<b>Dépositaire</b>	64,909	95,043
<b>Distributeurs</b>	129,822	190,054
<b>Total</b>	<b>649,101</b>	<b>950,399</b>

**PA2** : Les autres créiteurs divers s'élèvent au 31.12.2015, à **8 505,438 Dinars** contre **8 518,191 Dinars** au 31.12.2014 et se détaillent comme suit :

<i>Autres créiteurs divers</i>	<i>Montant au 31.12.2015</i>	<i>Montant au 31.12.2014</i>
<b>Etat, impôts et taxes</b>	94,968	131,536
<b>Redevance CMF</b>	64,903	95,038
<b>Provision pour charges à payer</b>	8 345,567	8 291,617
<b>Total</b>	<b>8 505,438</b>	<b>8 518,191</b>

**CH1- Note sur les charges de gestion des placements :**

Les charges de gestion des placements s'élèvent au 31.12.2015, à **11 479,408 Dinars**, contre **9 069,874 Dinars** au 31.12.2014 et représentent la rémunération du gestionnaire et celle du dépositaire

<b>Charges de gestion des placements</b>	<i>Du 01.01.2015 au 31.12.2015</i>	<i>Du 01.01.2014 au 31.12.2014</i>
Rémunération du gestionnaire	8 035,569	6 348,899
Rémunération du dépositaire	1 147,954	935,020
Rémunération des distributeurs	2 295,885	1 785,955
<b>Total</b>	<b>11 479,408</b>	<b>9 069,874</b>

**CH2- Note sur les autres charges d'exploitation :**

Les autres charges d'exploitation s'élèvent au 31.12.2015 à **13 767,977 Dinars**, contre **14 900,660 Dinars** au 31.12.2014 et se détaillent comme suit :

<b>Autres charges d'exploitation</b>	<i>Du 01.01.2015 au 31.12.2015</i>	<i>Du 01.01.2014 au 31.12.2014</i>
Redevance CMF	1 147,888	906,930
Impôts et Taxes	93,200	73,070
Rémunération CAC	5 040,000	5 040,000
Jetons de présence	6 000,000	6 000,000
Charges Diverses	1 486,889	2 880,658
<b>Total</b>	<b>13 767,977</b>	<b>14 900,658</b>

**CP1- Note sur le capital :**

Les mouvements sur le capital au 31.12.2015, se détaillent comme suit :

	<b>31.12.2015</b>	<b>31.12.2014</b>
<b><u>Capital initial (en nominal)</u></b>		
<input type="checkbox"/> Montant	: 1 010 800,000 Dinars	: 970 100,000 Dinars
<input type="checkbox"/> Nombre de titres émis	: 10,108	: 9,701
<input type="checkbox"/> Nombre d'actionnaires	: 17	: 17
<b><u>Souscriptions réalisées (en nominal)</u></b>		
<input type="checkbox"/> Montant	: 709 200,000 Dinars	: 826 300,000 Dinars
<input type="checkbox"/> Nombre de titres émis	: 7,092	: 8,263
<b><u>Rachats effectués (en nominal)</u></b>		
<input type="checkbox"/> Montant	: 996 200,000 Dinars	: 785 600,000 Dinars
<input type="checkbox"/> Nombre de titres rachetés	: 9,962	: 7,856
<b><u>Capital</u></b>	<b>: 741 556,403 Dinars</b>	<b>: 1 116 456,334 Dinars</b>
<input type="checkbox"/> Montant en nominal	: 723 800,000 Dinars	: 1 010 800,000 Dinars
<input type="checkbox"/> Sommes non distribuables (*)	: 17 756,403 Dinars	: 105 656,334 Dinars
<input type="checkbox"/> Nombre de titres	7,238	: 10,108
<input type="checkbox"/> Nombre d'actionnaires	: 12	: 17

(\*) : Les sommes non distribuables s'élèvent à **17 756,403 Dinars** au 31/12/2015, contre **105 656,334 Dinars** au 31/12/2014 et se détaillent comme suit :

	<b>31.12.2015</b>	<b>31.12.2014</b>
<b>Sommes non distribuables des exercices antérieurs</b>	<b>105 656,334</b>	<b>33 181,864</b>

<b>1- <u>Résultat non distribuable de l'exercice</u></b>	<b>-71 302,036</b>	<b>61 325,315</b>
<input type="checkbox"/> Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres,	-73 091,764	47 478,727
<input type="checkbox"/> +/- values réalisées sur cession de titres,	3 459,142	14 751,160
<input type="checkbox"/> Frais de négociation de titres	-1 669,414	-904,572
<b>2- <u>Régularisation des sommes non distribuables</u></b>	<b>-16 597,895</b>	<b>11 149,155</b>
<input type="checkbox"/> Aux émissions	43 911,413	52 539,452
<input type="checkbox"/> Aux rachats	-60 509,308	-41 390,297
<b>Total sommes non distribuables</b>	<b>17 756,403</b>	<b>105 656,334</b>

## **CP2- Note sur les sommes distribuables :**

Les sommes distribuables correspondent au résultat distribuable de l'exercice augmenté des régularisations correspondantes effectuées à l'occasion des opérations de souscription et de rachat d'actions SICAV OPPORTUNITY et des sommes distribuables des exercices antérieurs.

Le solde de ce poste au 31.12.2015 se détaille ainsi :

	<b>31/12/2015</b>	<b>31/12/2014</b>
<b>Résultat distribuable de l'exercice</b>	21 414,261	12 640,904
<b>Régularisation du résultat distribuable de l'exercice</b>	-7 998,453	2 974,210
<b>Sommes distribuables des exercices antérieures</b>	5,615	9,589
<b>SOMMES DISTRIBUABLES</b>	<b>13 421,423</b>	<b>15 624,703</b>

## **4. AUTRES INFORMATIONS :**

<b><u>4-1 Données par action</u></b>	<b><u>31.12.2015</u></b>	<b><u>31.12.2014</u></b>	<b><u>31.12.2013</u></b>	<b><u>31.12.2012</u></b>
• Revenus des placements	6,447	3,622	3,899	4,431
• Charges de gestion des placements	-1,586	-0,897	-0,985	-1,314
• <b>Revenus net des placements</b>	<b>4,861</b>	<b>2,725</b>	<b>2,914</b>	<b>3,117</b>
• Autres charges d'exploitation	-1,902	-1,474	-1,145	-1,115
• <b>Résultat d'exploitation</b>	<b>2,959</b>	<b>1,251</b>	<b>1,769</b>	<b>2,002</b>
• Régularisation du résultat d'exploitation	-1,105	0,294	0,051	-0,310
<b>SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE</b>	<b>1,854</b>	<b>1,545</b>	<b>1,820</b>	<b>1,692</b>
• Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)	1,105	-0,294	-0,051	0,310
• Variation des +/- values potentielles/titres	-10,098	4,697	-4,026	-11,762
• Plus ou moins-values réalisées sur cession de titres	0,478	1,459	-1,319	7,521
• Frais de négociation de titres	-0,231	-0,089	-0,109	-0,061
• <b>+/- values sur titres et frais de négociation</b>	<b>-9,851</b>	<b>6,067</b>	<b>-5,454</b>	<b>-4,302</b>
<b>RESULTAT NET DE L'EXERCICE</b>	<b>-6,892</b>	<b>7,318</b>	<b>-3,685</b>	<b>-2,300</b>
• Résultat non distribuable de l'exercice	-9,851	6,067	-5,454	-4,302
• Régularisation du résultat non distribuable	1,851	0,965	-0,388	-0,379
• <b>Sommes non distribuables de l'exercice</b>	<b>-8,000</b>	<b>7,032</b>	<b>-5,842</b>	<b>-4,681</b>
• Distribution de dividendes	1,545	1,820	1,692	1,641
<b>Valeur Liquidative</b>	<b>104,307</b>	<b>111,998</b>	<b>105,241</b>	<b>110,955</b>

**4-2 Ratios de gestion des placements :**                      **31/12/2015**   **31/12/2014**   **31/12/2013**   **31/12/2012**

Charges de gestion des placements/ actif net moyen	1,000%	1,000%	1,000%	1,000%
Autres charges d'exploitation / actif net moyen	1,199%	1,643%	1,162%	0,849%
Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	1,169%	1,722%	1,796%	1,525%

**4-3 Rémunération du gestionnaire, du dépositaire et des distributeurs :**

**4.3,1 Rémunération du gestionnaire**

La gestion de la SICAV OPPORTUNITY est confiée à la BIAT ASSET MANAGEMENT et ce, à compter du 1<sup>er</sup> Avril 2003, Celle-ci est, notamment, chargée de:

- La gestion du portefeuille de SICAV OPPORTUNITY ;
- La Gestion comptable de SICAV OPPORTUNITY ;
- La préparation et lancement d'actions promotionnelles,

En contrepartie de ses prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération de 0,7 % TTC l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien et réglée mensuellement à terme échu,

**4.3,2 Rémunération du dépositaire**

La BIAT assure les fonctions de dépositaire pour la SICAV OPPORTUNITY, Elle est chargée, à ce titre :

- de conserver les titres et les fonds de la SICAV OPPORTUNITY ;
- d'encaisser le montant des souscriptions des actionnaires entrants et le règlement du montant des rachats aux actionnaires sortants, ainsi que l'encaissement des divers revenus du portefeuille géré ;
- du contrôle de la régularité des décisions d'investissements, de l'établissement de la valeur liquidative ainsi que le respect des règles relatives aux ratios d'emploi et au montant de l'actif minimum de la SICAV,

En contrepartie de ses services, la BIAT perçoit une rémunération annuelle de 0,1% TTC l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien et réglée mensuellement à terme échu,

**4.3,3 Rémunération des distributeurs**

La BIAT, la BIAT ASSET MANAGEMENT et la BIATCAPITAL perçoivent une commission de distribution de 0,20% TTC l'an prélevée sur l'actif net de SICAV OPPORTUNITY et partagée entre elles au prorata de leurs distributions, Cette rémunération, prélevée quotidiennement, est réglée mensuellement à terme échu,



**RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**  
**EXERCICE ARRETE AU 31 DECEMBRE 2015**

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la société SICAV OPPORTUNITY comprenant le bilan au 31 décembre 2015, l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date ainsi que les notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives .

**1- Responsabilité de la direction pour les états financiers :**

La Direction Générale est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au Système Comptable des Entreprises, Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraude ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

**2- Responsabilité de l'auditeur :**

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit, Nous avons effectué notre audit conformément aux standards professionnels généralement pratiqués sur le plan international, Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique, de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'erreurs significatives.

Un audit implique la mise en oeuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers .

Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers et ce conformément aux dispositions de l'arrêté du Ministre des Finances du 22 janvier 1999 portant promulgation des normes comptables relatives aux OPCVM .

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion .

**3- Opinion**

A notre avis, les états financiers mentionnés plus haut sont réguliers et sincères et présentent une image fidèle, pour tous les aspects significatifs, de la situation financière de la société SICAV OPPORTUNITY arrêtée au 31 décembre 2015 et des résultats de ses opérations pour la période close à cette date en conformité avec le Système Comptable des Entreprises.

Sans remettre en cause l'opinion ci-dessus, il est à signaler que :

- Au 31 Décembre 2015 la SICAV OPPORTUNITY a employé, 13,784% de son actif en obligations émises par l'ATB, Ce pourcentage est supérieur au taux de détention maximum de 10% prévu par l'article 29 du Code des Organismes de Placement Collectif promulgué par la loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001.
- Au 31 Décembre 2015, le capital de la SICAV OPPORTUNITY est inférieur à 1 million de dinars et ce depuis le 25 Décembre 2015. Conformément à l'article 3 de la loi 2001-83 du 24 Juillet 2001, dans le cas où cette situation dépasse les 90 jours le conseil d'administration doit procéder à la dissolution de la SICAV .

#### **4- Vérifications spécifiques :**

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles .

Conformément aux dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, nous avons procédé à l'examen de la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations d'ordre comptable données dans le rapport de gestion, Les informations contenues dans ce rapport n'appellent pas, de notre part, de remarques particulières.

Conformément à l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, nous avons procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers et nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent penser que le système de contrôle interne de votre société présente des insuffisances majeures .

Tunis, le 5 Avril 2016

**Le Commissaire Aux Comptes :**  
**Melle Leila Bchir**

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**  
**EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2015**

Dans le cadre de nos travaux de commissariat aux comptes relatifs à l'exercice 2015, nous avons été avisés des conventions suivantes entrant dans le cadre des articles 200 et suivants et 475 du Code des Sociétés Commerciales :

**I- Conventions et opérations réalisées autres que les rémunérations des dirigeants :**

**A. Opérations réalisées relatives à des conventions conclues au cours de l'exercice :**

Nous vous informons que votre conseil d'administration ne nous a pas informé de l'existence de nouvelles conventions règlementées conclues au cours de l'exercice 2015.

**B. Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures :**

1. En vertu de la convention de gestion conclue en date du 23 Décembre 2013 et entrant en vigueur en janvier 2014, les frais de gestion de la SICAV OPPORTUNITY sont perçus par la « BIAT ASSETS MANAGEMENT » à raison de 0,7% (TTC) de l'actif net de la SICAV calculée quotidiennement, Au titre de l'exercice 2015, les frais de gestion se sont élevés à 8 035 DT.

2. En vertu de la convention de dépôt entre la SICAV OPPORTUNIT, et la «BIAT» conclue le 23 Décembre 2013, la rémunération de la BIAT est égale à 0,1% (TTC) de l'actif net de la SICAV calculée quotidiennement, Au titre de l'exercice 2015, les frais de dépôt se sont élevés à 1 148 DT.

3. En vertu des conventions de distribution conclues en date du 23 Décembre 2013 entre :

- a. la société la « BIAT ASSET Management », la SICAV OPPORTUNITY et la BIAT,
- b. la société la « BIAT ASSET Management », la SICAV OPPORTUNITY et la BIAT Capital,
- c. la société la « BIAT ASSET Management » et la SICAV OPPORTUNITY

la rémunération au titre des frais de distribution en faveur de la BIAT, Blat asset management et de la BIAT Capital est prélevée sur l'actif net à raison 0,2%TTC l'an et ce au prorata de leur distribution, Au titre de l'exercice 2015, la commission de distribution due par la « SICAV OPPORTUNITY » s'élève à 2 296 DT,

4. La Banque Internationale Arabe de Tunisie «BIAT » abrite au niveau de son siège social, sis à 70-72 Avenue Habib Bourguiba Tunis, le siège social de la « SICAV OPPORTUNITY» sans contrepartie financière et ce depuis la constitution.

## **II- Obligations et engagements de la société envers les dirigeants :**

Au cours de l'exercice 2015, les membres du conseil d'administration ont été rémunérés par des jetons de présence s'élevant à 6000 dinars brut.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et qu'elles sont convenablement comptabilisées, Il ne nous appartient pas, de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé, Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation .

L'examen des écritures comptables de votre société pour l'exercice clos au 31 décembre 2015 n'a révélé aucune autre opération prévue par les articles sus mentionnés.

Tunis, le 05 Avril 2016

**Le Commissaire Aux Comptes :**  
**Melle Leila Bchir**

## Etats financiers annuels de SICAV

### SICAV PROSPERITY

SICAV PROSPERITY publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2015 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du **18 mai 2016**. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes Auditing & Consulting Worldwide représenté par Mr. Ahmed KHLIF.

#### BILANS COMPARES AU 31-12-2015

DESIGNATION	NOTE	31/12/2015 Montants en Dinars	31/12/2014 Montants en Dinars	
<b>ACTIF</b>				
<b>AC1</b>	<b>PORTEFEUILLE TITRES</b>	<b>AC1</b>	<b>919 862,697</b>	<b>965 574,218</b>
<b>AC1-A</b>	ACTIONS ET DROITS RATTACHES		310 038,169	388 398,994
<b>AC1-B</b>	OBLIGATIONS DE SOCIETES		105 330,000	111 564,000
<b>AC1-C</b>	EMPRUNTS D'ETAT		452 856,045	408 963,424
<b>AC1-D</b>	AUTRES VALEURS (OPCVM)		51 638,483	56 647,800
<b>AC2</b>	<b>PLACEMENTS MONETAIRES ET DISPONIBILITES</b>	<b>AC2</b>	<b>588 394,768</b>	<b>341 348,262</b>
<b>AC2-A</b>	PLACEMENTS MONETAIRES		588 321,033	341 151,845
<b>AC2-B</b>	DISPONIBILITES		73,735	196,417
<b>AC3</b>	<b>CREANCES D'EXPLOITATION</b>	<b>AC3</b>	<b>623,152</b>	<b>1 060,604</b>
<b>AC3-A</b>	AUTRES CREANCES D'EXPLOITATION		623,152	1 060,604
<b>TOTAL ACTIF</b>			<b>1 508 880,617</b>	<b>1 307 983,084</b>
<b>PASSIF</b>				
<b>PA1</b>	<b>OPERATEURS CREDITEURS</b>	<b>PA1</b>	<b>631,711</b>	<b>546,008</b>
<b>PA2</b>	<b>AUTRES CREDITEURS DIVERS</b>	<b>PA2</b>	<b>10 105,544</b>	<b>8 148,533</b>
<b>TOTAL PASSIF</b>		<b>PA</b>	<b>10 737,255</b>	<b>8 694,541</b>
<b>ACTIF NET</b>			<b>1 498 143,362</b>	<b>1 299 288,543</b>
<b>CP1</b>	<b>CAPITAL</b>	<b>CP1</b>	<b>1 459 741,965</b>	<b>1 266 674,869</b>
<b>CP2</b>	<b>SOMMES DISTRIBUABLES</b>	<b>CP2</b>	<b>38 401,397</b>	<b>32 613,674</b>
<b>CP2-A</b>	SOMMES DISTRIBUABLES DES EXERCICES ANT.		13,362	10,194
<b>CP2-B</b>	RESULTAT DISTRIBUABLE DE L'EXERCICE		40 320,545	30 144,749
<b>CP2-C</b>	REGUL. RESULTAT DISTRIBUABLE DE L'EXERCICE		-1 932,510	2 458,731
<b>ACTIF NET</b>			<b>1 498 143,362</b>	<b>1 299 288,543</b>
<b>TOTAL ACTIF NET ET PASSIF</b>			<b>1 508 880,617</b>	<b>1 307 983,084</b>

**ETATS DE RESULTAT COMPARES  
DE L'EXERCICE CLOS LE 31-12-2015**

<b>DESIGNATION</b>		<b>NOTE</b>	<b>31/12/2015</b>	<b>31/12/2014</b>
			<b>Montants en Dinars</b>	<b>Montants en Dinars</b>
<b>PR1</b>	<b>REVENUS DU PORTEFEUILLE-TITRES</b>	<b>PR1</b>	<b>36 759,223</b>	<b>41 045,839</b>
PR1-A	REVENUS DES ACTIONS		13 344,100	15 890,130
PR1-B	REVENUS DES OBLIGATIONS DE SOCIETES		5 696,400	6 769,200
PR1-C	REVENUS DES EMPRUNTS D'ETAT		17 160,963	18 386,509
PR1-D	REVENUS DES AUTRES VALEURS (OPCVM)		557,760	0,000
<b>PR2</b>	<b>REVENUS DES PLACEMENTS MONETAIRES</b>	<b>PR2</b>	<b>24 480,213</b>	<b>9 573,731</b>
PR2-A	REVENUS DES BONS DU TRESOR		24 480,213	9 573,731
<b>REVENUS DES PLACEMENTS</b>			<b>61 239,436</b>	<b>50 619,570</b>
<b>CH1</b>	<b>CHARGES DE GESTION DES PLACEMENTS</b>	<b>CH1</b>	<b>-7 906,126</b>	<b>-5 846,667</b>
<b>REVENU NET DES PLACEMENTS</b>			<b>53 333,310</b>	<b>44 772,903</b>
<b>CH2</b>	<b>AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION</b>	<b>CH2</b>	<b>-13 012,765</b>	<b>-14 628,154</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>			<b>40 320,545</b>	<b>30 144,749</b>
<b>PR4</b>	<b>REGULARISATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>-1 932,510</b>	<b>2 458,731</b>
<b>SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE</b>			<b>38 388,035</b>	<b>32 603,480</b>
PR4-A	REGULARISATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION (ANNULATION)		1 932,510	-2 458,731
PR4-B	VARIATION DES +/- VALUES POTENTIELLES SUR TITRES		-44 644,026	46 940,349
PR4-C	+/- VALUES REALISEES SUR CESSION TITRES		12 527,771	13 551,719
PR4-D	FRAIS DE NEGOCIATION DES TITRES		-1 241,983	-767,831
<b>RESULTAT NET DE L'EXERCICE</b>			<b>6 962,307</b>	<b>89 868,986</b>

**ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET  
DE L'EXERCICE CLOS LE 31-12-2015**

DESIGNATION		31/12/2015	31/12/2014
		Montants en Dinars	Montants en Dinars
<b>AN1</b>	<b>VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERAT. D'EXPLOIT.</b>	<b>6 962,307</b>	<b>89 868,986</b>
AN1-A	RESULTAT D'EXPLOITATION	40 320,545	30 144,749
AN1-B	VARIATION DES +/- VALUES POTENTIELLES SUR TITRES	-44 644,026	46 940,349
AN1-C	+/- VALUES REALISEES SUR CESSION DES TITRES	12 527,771	13 551,719
AN1-D	FRAIS DE NEGOCIATION DES TITRES	-1 241,983	-767,831
<b>AN2</b>	<b>DISTRIBUTION DE DIVIDENDES</b>	<b>-44 666,674</b>	<b>-32 090,058</b>
<b>AN3</b>	<b>TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL</b>	<b>236 559,186</b>	<b>91 447,665</b>
	<b>SOUSCRIPTIONS</b>	<b>820 612,930</b>	<b>146 316,955</b>
AN3-A	CAPITAL (SOUSCRIPTIONS)	719 500,000	132 500,000
AN3-B	REGULARISATION DES SOMMES NON DISTRIBUABLES (S)	78 597,079	10 888,360
AN3-C	REGULARISATION DES SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EX.CLOS (S)	19 649,544	1,174
AN3-D	REGULARISATION DES SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EX. (S)	2 866,307	2 927,421
	<b>RACHATS</b>	<b>-584 053,744</b>	<b>-54 869,290</b>
AN3-F	CAPITAL (RACHATS)	-514 200,000	-51 000,000
AN3-G	REGULARISATION DES SOMMES NON DISTRIBUABLES (R)	-57 471,745	-2 974,268
AN3-H	REGULARISATION DES SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EX.CLOS (R)	-7 583,182	-426,332
AN3-I	REGULARISATION DES SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EX. (R)	-4 798,817	-468,690
	<b>VARIATION DE L'ACTIF NET</b>	<b>198 854,819</b>	<b>149 226,593</b>
<b>AN4</b>	<b>ACTIF NET</b>		
AN4-A	DEBUT DE L'EXERCICE	1 299 288,543	1 150 061,950
AN4-B	FIN DE L'EXERCICE	1 498 143,362	1 299 288,543
<b>AN5</b>	<b>NOMBRE D'ACTIONS</b>		
AN5-A	DEBUT DE L'EXERCICE	11 504	10 689
AN5-B	FIN DE L'EXERCICE	13 557	11 504
	<b>VALEUR LIQUIDATIVE</b>		
A-	DEBUT DE L'EXERCICE	112,942	107,593
B-	FIN DE L'EXERCICE	110,506	112,942
<b>AN6</b>	<b>TAUX DE RENDEMENT</b>	<b>0,35%</b>	<b>7,79%</b>

---

## NOTES AUX ETATS FINANCIERS

### DE L'EXERCICE CLOS LE 31/12/2015

---

#### **1. REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS :**

Les états financiers annuels arrêtés au 31/12/2015 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

#### **2. PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES :**

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des différents éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

##### **2-1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents :**

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date du détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs assimilées et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

##### **2.2 Evaluation des placements en Actions et valeurs assimilées :**

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêt, à leur valeur de marché.

La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuée. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation, des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31/12/2015 ou à la date antérieure la plus récente.

Les titres d'OPCVM sont évalués à leur valeur liquidative du 31/12/2015.

L'identification et la valeur des titres ainsi évalués sont présentées dans la note sur le portefeuille-titre.

##### **2-3 Evaluation des autres placements :**

Les placements en obligations et valeurs assimilées sont évalués à leur prix d'acquisition.

La valeur du marché applicable pour l'évaluation des Bons du Trésor Assimilables (BTA) correspond au prix de revient moyen pondéré à la date du 31/12/2015 ou la date antérieure la plus récente.

Les placements monétaires demeurent évalués à leur prix d'acquisition.

##### **2-4 Cession des placements :**

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuée. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.



### 3. NOTES SUR LES ELEMENTS DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT :

#### AC1 Note sur le portefeuille titres :

Désignation des Titres	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2015	% de l'actif net
<b>AC1- A. Actions et droits rattachés</b>		<b>305 060,621</b>	<b>310 038,169</b>	<b>20,70%</b>
ADWYA	2 300	16 074,128	14 540,600	0,97%
ATB	548	2 271,510	2 299,956	0,15%
ATL	3 000	8 104,000	8 475,000	0,57%
ATTIJARI BANK	2 180	46 122,708	52 383,220	3,50%
CARTHAGE CEMENT	13 200	29 544,245	17 595,600	1,17%
DELICE HOLDING	154	2 032,800	2 043,118	0,14%
CITY CARS	1 600	18 232,161	21 284,800	1,42%
ENNAKL	1 300	13 149,200	15 194,400	1,01%
EURO-CYCLES	700	10 336,666	23 895,900	1,59%
MONOPRIX	2 835	43 923,345	39 704,175	2,65%
MPBS	500	3 198,039	2 547,000	0,17%
ONE TECH HOLDING	1 100	7 960,229	7 689,000	0,51%
PGH	1 000	5 489,117	4 880,000	0,33%
SERVICOM	900	13 029,709	5 524,200	0,37%
SFBT	2 400	32 664,934	53 640,000	3,58%
SIMPAR	500	23 276,000	16 564,000	1,11%
SOTUVER	2 000	10 501,056	5 788,000	0,39%
TPR	4 400	16 823,274	13 741,200	0,92%
MAGASIN GENERAL	50	1 154,500	1 144,000	0,08%
DA ADWYA (1/12)	2 300	1 173,000	1 104,000	0,07%
<b>AC1- B. Obligations de sociétés</b>		<b>102 000,000</b>	<b>105 330,000</b>	<b>7,03%</b>
ATB 2007/1(25 ANS)	1 500	102 000,000	105 330,000	7,03%
<b>AC1- C. Emprunts d'Etat</b>		<b>442 179,200</b>	<b>452 856,045</b>	<b>30,22%</b>
BTA 5.25-03/2016	259	255 941,200	264 762,812	17,67%
BTA 5.25-10/2018	190	186 238,000	188 093,233	12,55%
<b>AC1- D. Autres Valeurs (OPCVM)</b>		<b>51 174,224</b>	<b>51 638,483</b>	<b>3,45%</b>
SICAV TRESOR	503	51 174,224	51 638,483	3,45%
<b>Total du portefeuille titres</b>		<b>900 414,045</b>	<b>919 862,697</b>	<b>61,40%</b>

## Les mouvements du portefeuille titres

Les mouvements enregistrés durant l'exercice sur le portefeuille-titres de la SICAV PROSPERITY, se détaillent comme suit :

	Coût d'acquisition	Intérêts courus	Plus (moins) valeurs latentes	Valeur au 31 décembre	Plus (moins) valeurs réalisées
<b>Solde au 31 décembre 2014</b>	<b>901,802.061</b>	<b>13,686.324</b>	<b>50,085.833</b>	<b>965,574.218</b>	
<b>* Acquisitions de l'exercice</b>					
Actions et valeurs assimilées	236,949.440			236,949.440	
Emprunts d'Etat (BTA)	186,238.000			186,238.000	
Autres Valeurs (Titres OPCVM)	303,874.107			303,874.107	
<b>* Remboursement et cessions de l'exercice</b>					
Cessions des actions et valeurs assimilées	-270,876.280			-270,876.280	11,525.690
Cessions des autres valeurs (Titres OPCVM)	-308,673.383			-308,673.383	1,154.632
Remboursement / Emprunts de sociétés	-6,000.000			-6,000.000	
Remboursement / Emprunts D'Etat (BTA)	-142,899.900			-142,899.900	100.100
<b>* Variation des plus ou moins valeurs latentes sur titres</b>					
			-44,644.026	-44,644.026	
<b>* Variations des intérêts courus</b>					
		320.521		320.521	
<b>Solde au 31 décembre 2015</b>	<b>900,414.045</b>	<b>14,006.845</b>	<b>5,441.807</b>	<b>919,862.697</b>	<b>12,780.422</b>

### PR1 Note sur les revenus du portefeuille-titres :

Les revenus du portefeuille titres totalisent **36 759,223 Dinars** au 31/12/2015, contre **41 045,839 Dinars** au 31/12/2014 et se détaillent comme suit :

Revenus du portefeuille-titres	Montant au 31/12/2015	Montant au 31/12/2014
<b>Revenus des actions</b>	<b>13 344,100</b>	<b>15 890,130</b>
• Dividendes	13 344,100	15 890,130
<b>Revenus des obligations de sociétés</b>	<b>5 696,400</b>	<b>6 769,200</b>
• Intérêts courus	3 330,000	3 564,000
• Intérêts échus	2 366,400	3 205,200
<b>Revenus des emprunts d'Etat</b>	<b>17 160,963</b>	<b>18 386,509</b>
• Intérêts courus	10 653,941	10 122,324
• Intérêts échus	6 507,022	8 264,185
<b>Revenus des autres valeurs (OPCVM)</b>	<b>557,760</b>	<b>0,000</b>
• Dividendes	557,760	0,000
<b>Total</b>	<b>36 759,223</b>	<b>41 045,839</b>

## **AC2 Note sur les placements monétaires et disponibilités :**

### **AC2-A Placements monétaires :**

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2015 à **588 321,033 Dinars**, représentant dans sa totalité des placements en Bons du Trésor à Court Terme et se détaillant comme suit :

<b>Désignation</b>	<b>Nombre</b>	<b>Coût d'acquisition</b>	<b>Valeur au 31/12/2015</b>	<b>% Actif net</b>
BTC 52S-16/02/2016	200	190 515,806	197 083,392	13,16%
BTC 52S-06/09/2016	149	141 670,818	143 534,226	9,58%
BTC 52S-08/11/2016	259	245 958,073	247 703,415	16,53%
<b>Total</b>	<b>608</b>	<b>578 144,697</b>	<b>588 321,033</b>	<b>39,27%</b>

### **AC2-B Disponibilités:**

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2015, à **73,735 Dinars** représentant les avoirs en banque.

## **PR2- Note sur les revenus des placements monétaires :**

Les revenus des placements monétaires s'élèvent au 31/12/2015 à **24 480,213 Dinars**, contre **9 573,731 Dinars** au 31/12/2014 et se détaillent comme suit :

<b>Revenus des Bons du Trésor</b>	<b>Montant au 31/12/2015</b>	<b>Montant au 31/12/2014</b>
• Intérêts courus	10 176,336	2 037,301
• Intérêts échus	14 303,877	7 536,430
<b>Total</b>	<b>24 480,213</b>	<b>9 573,731</b>

## **AC3 Note sur les créances d'exploitation :**

Les créances d'exploitation s'élèvent au 31/12/2015 à **623,152 Dinars** contre **1 060,604 Dinars** au 31/12/2014, représentant la Retenue à la Source sur les Bons du Trésor Assimilables et des sommes à l'encaissement et se détaillant comme suit :

<b>Créances d'exploitation</b>	<b>Montant au 31/12/2015</b>	<b>Montant au 31/12/2014</b>
Sommes à l'encaissement / Vente d'actions en Bourse	617,426	1 060,604
Retenue à la Source sur les achats de Bons du Trésor Assimilables	5,726	0,000
<b>Total</b>	<b>623,152</b>	<b>1 060,604</b>

**PA- Note sur le Passif :**

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2015, à **10 737,255 Dinars**, contre **8 694,541 Dinars** au 31/12/2014 et s'analyse comme suit :

<b>Note</b>	<b>Passif</b>	<b>Montant au 31/12/2015</b>	<b>Montant au 31/12/2014</b>
PA1	Opérateurs créditeurs	631,711	546,008
PA2	Autres créditeurs divers	10 105,544	8 148,533
<b>Total</b>		<b>10 737,255</b>	<b>8 694,541</b>

**PA1** : Le solde du compte opérateurs créditeurs s'élève au 31/12/2015 à **631,711 Dinars** contre **546,008 Dinars** au 31/12/2014 et se détaille comme suit :

<b>Opérateurs Créditeurs</b>	<b>Montant au 31/12/2015</b>	<b>Montant au 31/12/2014</b>
Gestionnaire	379,025	327,604
Dépositaire	126,343	109,207
Distributeurs	126,343	109,197
<b>Total</b>	<b>631,711</b>	<b>546,008</b>

**PA2** : Les autres créditeurs divers s'élèvent au 31/12/2015, à **10 105,544 Dinars** contre **8 148,533 Dinars** au 31/12/2014 et se détaillent comme suit :

<b>Autres créditeurs divers</b>	<b>Montant au 31/12/2015</b>	<b>Montant au 31/12/2014</b>
Etat, impôts et taxes	99,466	77,977
Redevance CMF	126,340	109,194
Provision pour charges à payer	8 119,961	7 961,362
Dividendes à payer des exercices antérieurs	95,565	0,000
Sommes à régler/Achat d'actions en Bourse	1 664,212	0,000
<b>Total</b>	<b>10 105,544</b>	<b>8 148,533</b>

**CH1- Note sur les charges de gestion des placements :**

Les charges de gestion des placements s'élèvent au 31/12/2015 à **7 906,126 Dinars**, contre **5 846,667 Dinars** au 31/12/2014 et se détaillent comme suit :

<b>Charges de gestion des placements</b>	<b>Du 01/01/2015 Au31/12/2015</b>	<b>Du 01/01/2014 Au31/12/2014</b>
Rémunération du gestionnaire	4 743,658	3 507,981
Rémunération du dépositaire	1 581,234	1 216,193
Rémunération des distributeurs	1 581,234	1 122,493
<b>Total</b>	<b>7 906,126</b>	<b>5 846,667</b>

## **CH2- Note sur les autres charges d'exploitation :**

Les autres charges d'exploitation s'élèvent au 31/12/2015 à **13 012,765 Dinars** contre **14 628,154 Dinars** au 31/12/2014 et se détaillent comme suit :

<b>Autres charges d'exploitation</b>	<b>Du 01/01/2015 Au31/12/2015</b>	<b>Du 01/01/2014 Au31/12/2014</b>
Redevance CMF	1 581,179	1 169,292
Impôts et Taxes	122,280	101,042
Rémunération CAC	4 480,000	4 480,000
Jetons de présence	6 000,000	6 000,000
Diverses charges d'exploitation	829,306	2 877,820
<b>Total</b>	<b>13 012,765</b>	<b>14 628,154</b>

## **CP1 Note sur le capital :**

Les mouvements sur le capital au 31/12/2015 se détaillent comme suit :

	<b>Au 31/12/2015</b>	<b>Au 31/12/2014</b>
<u>Capital initial (en nominal)</u>		
· Montant	: 1 150 400,000 Dinars	: 1 068 900,000 Dinars
· Nombre de titres émis	: 11 504	: 10 689
· Nombre d'actionnaires	: 40	: 38
<u>Souscriptions réalisées (en nominal)</u>		
· Montant	: 719 500,000 Dinars	: 132 500,000 Dinars
· Nombre de titres émis	: 7 195	: 1 325
<u>Rachats effectués (en nominal)</u>		
· Montant	: 514 200,000 Dinars	: 51 000,000 Dinars
· Nombre de titres rachetés	: 5 142	: 510
<b>Capital</b>	<b>: 1 459 741,965 Dinars</b>	<b>: 1 266 674,869 Dinars</b>
· Montant en nominal	: 1 355 700,000 Dinars	: 1 150 400,000 Dinars
· Sommes non distribuables (*)	: 104 041,965 Dinars	: 116 274,869 Dinars
· Nombre de titres	: 13 557	: 11 504
· Nombre d'actionnaires	: 35	: 40

(\*): Les sommes non distribuables s'élèvent à **104 041,965 Dinars** au 31/12/2015 contre **116 274,869 Dinars** au 31/12/2014 et se détaillent comme suit :

	31/12/2015	31/12/2014
<b>Sommes non distribuables des exercices antérieurs</b>	<b>116 274,869</b>	<b>48 636,540</b>
<b>1- <u>Résultat non distribuable de l'exercice</u></b>	<b>- 33 358,238</b>	<b>59 724,237</b>
✓ Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres.	- 44 644,026	46 940,349
✓ +/- values réalisées sur cession de titres.	12 527,771	13 551,719
✓ Frais de négociation de titres	- 1 241,983	-767,831
<b>2- <u>Régularisation des sommes non distribuables</u></b>	<b>21 125,334</b>	<b>7 914,092</b>
✓ Aux émissions	78 597,079	10 888,360
✓ Aux rachats	- 57 471,745	-2 974,268
<b>Total sommes non distribuables</b>	<b>104 041,965</b>	<b>116 274,869</b>

**CP2 Note sur les sommes distribuables :**

Les sommes distribuables correspondent au résultat distribuable de l'exercice augmenté des régularisations correspondantes effectuées à l'occasion des opérations de souscription et de rachat d'actions SICAV PROSPERITY et les sommes distribuables des exercices antérieurs.

Le solde de ce poste au 31/12/2015 se détaille ainsi :

Rubriques	Montant au 31/12/2015	Montant au 31/12/2014
Résultat distribuable de l'exercice	40 320,545	30 144,749
Régularisation du résultat distribuable de l'exercice	-1 932,510	2 458,731
Sommes distribuables des exercices antérieurs	13,362	10,194
<b>Sommes distribuables</b>	<b>38 401,40</b>	<b>32 613,674</b>

#### 4. AUTRES INFORMATIONS :

##### 4-1 Données par action :

<b>Rubriques</b>	<b>31/12/2015</b>	<b>31/12/2014</b>	<b>31/12/2013</b>	<b>31/12/2012</b>
Revenus des placements	4,517	4,400	4,944	3,906
Charges de gestion des placements	-0,583	-0,508	-0,593	-0,588
<b>Revenus net des placements</b>	<b>3,934</b>	<b>3,892</b>	<b>4,351</b>	<b>3,318</b>
Autres charges d'exploitation	-0,96	-1,272	-1,028	-0,834
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>2,974</b>	<b>2,62</b>	<b>3,323</b>	<b>2,484</b>
Régularisation du résultat d'exploitation	-0,142	0,214	-0,281	-0,091
<b>Sommes distribuables de l'exercice</b>	<b>2,832</b>	<b>2,834</b>	<b>3,042</b>	<b>2,394</b>
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)	0,142	-0,214	0,281	0,091
Variation des +/- valeurs potentielles/titres	-3,293	4,08	-3,124	-3,124
Plus ou moins-values réalisées sur cession de titres	0,924	1,178	-2,239	1,140
Frais de négociation de titres	-0,092	-0,067	-0,12	-0,011
<b>Plus ou moins-values sur titres et frais de négociation</b>	<b>-2,461</b>	<b>5,191</b>	<b>-5,483</b>	<b>-1,995</b>
<b>Résultat net de l'exercice</b>	<b>0,513</b>	<b>7,811</b>	<b>-2,16</b>	<b>0,489</b>
Résultat non distribuable de l'exercice	-2,461	5,191	-5,483	-1,995
Régularisation du résultat non distribuable	0,027	0,366	0,457	-0,024
<b>Sommes non distribuables de l'exercice</b>	<b>-2,434</b>	<b>5,557</b>	<b>-5,026</b>	<b>-2,019</b>
Distribution des dividendes	2,834	3,042	2,394	2,423
<b>Valeur Liquidative</b>	<b>110,506</b>	<b>112,942</b>	<b>107,593</b>	<b>111,970</b>

##### 4-2 Ratio de gestion des placements :

<b>Rubrique</b>	<b>31/12/2015</b>	<b>31/12/2014</b>	<b>31/12/2013</b>	<b>31/12/2012</b>
Charges de gestion des placements / actif net moyen	0,500%	0,500%	0,500%	0,500%
Autres charges d'exploitation / actif net moyen	0,823%	1,251%	0,866%	0,709%
Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	2,428%	2,788%	2,801%	2,112%

### **4-3 Rémunération du gestionnaire, du dépositaire et des distributeurs**

#### **4-3-1 Rémunération du gestionnaire**

La gestion de la SICAV PROSPERITY est confiée à la BIAT ASSET MANAGEMENT et ce, à compter du 1<sup>er</sup> avril 2003 Celle-ci est, notamment, chargée de :

- La gestion du portefeuille de SICAV PROSPERITY ;
- La gestion comptable de SICAV PROSPERITY ;
- La préparation et le lancement d'actions promotionnelles

En contrepartie de ses prestations, la BIAT ASSET MANAGEMENT perçoit une rémunération de 0,3 % TTC l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien et réglée mensuellement à terme échu

#### **4-3-2 Rémunération du dépositaire**

La BIAT assure les fonctions de dépositaire pour la SICAV PROSPERITY Elle est chargée, à ce titre :

- de conserver les titres et les fonds de la SICAV PROSPERITY ;
- d'encaisser le montant des souscriptions des actionnaires entrants et le règlement du montant des rachats aux actionnaires sortants, ainsi que l'encaissement des divers revenus de portefeuille géré ;
- de la mise en paiement des dividendes ;
- du contrôle de la régularité des décisions d'investissements, de l'établissement de la valeur liquidative ainsi que le respect des règles relatives aux ratios d'emploi et au montant de l'actif minimum de la SICAV

En contrepartie de ses services, la BIAT perçoit une rémunération de 0,1 % TTC l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien et réglée mensuellement à terme échu.

#### **4-3-3 Rémunération des distributeurs**

La BIAT, la BIAT ASSET MANAGEMENT et la BIATCAPITAL perçoivent une commission de distribution de 0,10% TTC l'an prélevée sur l'actif net de SICAV PROSPERITY et partagée entre elles au prorata de leurs distributions Cette rémunération, prélevée quotidiennement, est réglée mensuellement à terme échu.



**RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**  
**SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2015**

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre conseil d'administration réuni le 29 mars 2013, nous avons l'honneur de vous présenter notre rapport sur le contrôle des états financiers de la société « **SICAV PROSPERITY** » arrêtés au 31 décembre 2015, tels qu'annexés au présent rapport, et faisant apparaître un total bilan de 1 508 880,617 DT, un actif net de 1 498 143,362 DT et un résultat net de l'exercice de 6 962,307 DT, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles

**I- Rapport sur les états financiers**

Nous avons effectué l'audit des états financiers, ci-joints, de la Société « **SICAV PROSPERITY** » comprenant le bilan au 31 Décembre 2015, l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date ainsi que les notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

**1- Responsabilité du conseil d'administration relative aux états financiers**

Le conseil d'administration de la société est responsable de l'arrêté, de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers conformément au système comptable des entreprises. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

**2- Responsabilité du commissaire aux comptes**

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures mises en œuvre, y compris l'évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, relève du jugement de l'auditeur.

En procédant à cette évaluation des risques, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans la société relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

**3- Opinion**

A notre avis, les états financiers mentionnés plus haut sont réguliers et sincères et présentent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la société « **SICAV PROSPERITY** » arrêtée au 31 décembre 2015 ainsi que du résultat de ses opérations et des mouvements de son actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

## II- Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Nous avons également procédé, dans le cadre de notre audit et conformément aux normes professionnelles, aux vérifications prévues par la loi :

- En application de l'article 266 (Alinéa 1<sup>er</sup>) du code des sociétés commerciales, nous avons procédé à l'examen de la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations d'ordre comptable, données dans le rapport sur la gestion de l'exercice 2015. Les informations contenues dans ce rapport n'appellent pas, de notre part, à des remarques particulières.
- En application de l'article 266 (Alinéa 2) du code des sociétés commerciales et de l'article 3 (nouveau) de la Loi n° 94-117 du 14 Novembre 1994 telle que modifiée par la Loi n° 2005-96 du 18 Octobre 2005 et sur la base de nos travaux effectués conformément aux normes professionnelles appliquées en la matière, nous n'avons pas relevé des insuffisances qui sont de nature à affecter l'efficacité et la fiabilité du système de contrôle interne de la société.
- En application des dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001 relatives aux conditions d'inscription des valeurs mobilières et aux intermédiaires agréés pour la tenue des comptes des valeurs mobilières, nous avons vérifié la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la société « **SICAV PROSPERITY** » à la réglementation en vigueur. Il convient de noter, dans ce cadre, que la société procède au suivi de la liste des actionnaires et à la centralisation de l'ensemble des informations requises par la réglementation en vigueur.
- Au cours de l'exercice 2015, la société « **SICAV PROSPERITY** » ne s'est pas conformée de manière permanente les dispositions de l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001 en employant :
  - o plus de 30% de son actif en Bons de Trésor à Court Terme ;
  - o plus de 5% de son actif net en actions SICAV.
  - o plus que 50% de son actif en bons de trésor à court terme et en liquidités

Tunis, le 20 avril 2016

**Le Commissaire Aux Comptes :**  
**Auditing & Consulting Worldwide**  
**Ahmed KHLIF**

## RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

### AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2015

En application des articles 200 et suivants et de l'article 475 du code des sociétés commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions et opérations visées par les textes sus-indiqués.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base d'informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

#### I- Conventions conclues au cours des exercices précédents et qui continuent à produire des effets au cours de l'exercice 2015

Certaines opérations réalisées au cours de l'exercice 2015 résultent de l'exécution de conventions conclues par la société au cours des exercices antérieurs. L'objet et les caractéristiques de ces conventions sont les suivantes :

- Une convention de gestion en vertu de laquelle la « **SICAV PROSPERITY** » confie à la société « BIAT ASSET MANAGEMENT » l'ensemble des tâches relatives à sa gestion commerciale, financière administrative et comptable conformément à la réglementation en vigueur. En contrepartie de ses prestations en sa qualité de gestionnaire, la « BIAT ASSET MANAGEMENT » perçoit une rémunération annuelle (TTC) égale à 0,3% de l'actif net de la SICAV, calculée quotidiennement et réglée mensuellement à terme échu.  
Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2015, le montant de cette rémunération s'élève à 4 743,658 DT porté parmi les charges de gestion des placements au niveau de l'état de résultat.
- Une convention de dépôt, en vertu de laquelle la « **SICAV PROSPERITY** » confie à la « BIAT » la mission de dépositaire de ses titres et de ses fonds. En contrepartie de ses prestations, la « BIAT » perçoit une rémunération annuelle (TTC) de 0,1% de l'actif net calculée sur la base de l'actif net quotidien et réglée mensuellement à terme échu.  
Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2015, le montant de cette rémunération s'élève à 1 581,234 DT porté parmi les charges de gestion des placements au niveau de l'état de résultat.
- Des conventions de distribution des titres conclues avec « BIAT ASSET MANAGEMENT », « BIAT » et « BIAT CAPITAL » prévoyant une commission de distribution fixée à 0,1% (TTC) de l'actif net l'an à payer aux distributeurs des titres « **SICAV PROSPERITY** » au prorata de leurs distributions.  
Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2015, le montant de cette commission de distribution s'élève à 1 581,234 DT DT porté parmi les charges de gestion des placements au niveau de l'état de résultat.
- Dans le cadre de la convention de distribution des titres conclue avec la « BIAT », celle-ci
  - o s'engage à mettre en œuvre tous les moyens nécessaires afin de faciliter les opérations de souscription et de rachat. Elle doit, notamment fournir les moyens humains et logistiques adéquats à l'exercice des tâches de distribution ;
  - o prend en charge tous les équipements d'infrastructure nécessaires pour le fonctionnement de la « **SICAV PROSPERITY** » et les frais inhérents à leur exploitation. Elle prend également en charge toutes les dépenses de promotion et de publicité de la « **SICAV PROSPERITY** » sous toute forme que ce soit.
- L'application d'une commission de courtage à la charge de la « **SICAV PROSPERITY** » qui a été décidée par le conseil d'administration du 29 mars 2013 au profit de « BIAT CAPITAL », intermédiaire en bourse, chargé de l'exécution des opérations en bourse pour le compte de la SICAV. Aucune convention n'est établie dans ce cadre.

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2015, le montant de cette commission de courtage s'élève à 575,745 DT porté en capital conformément à la norme comptable NC17 relative au portefeuille-titres et autres opérations effectuées par les OPCVM.

## **II- Conventions et opérations conclues au cours de l'exercice 2015**

Au cours de l'exercice 2015, nous n'avons été avisés de la conclusion d'aucune nouvelle convention.

## **III- Obligations et engagements de la société envers les dirigeants**

Les obligations et engagements envers les dirigeants tels que visés à l'article 200 (nouveau) II § 5 du code des sociétés commerciales se détaillent comme suit :

Les membres du Conseil d'Administration sont rémunérés par des jetons de présence déterminés par l'Assemblée Générale. Les jetons de présence servis au cours de l'exercice 2015 ont été décidés par l'Assemblée Générale Ordinaire du 20 mai 2015 statuant sur les états financiers de l'exercice 2014. Ils s'élèvent à un montant brut de 6 000 DT.

Par ailleurs et en dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions des articles 200 et suivants et l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales.

Tunis, le 20 avril 2016

**Le Commissaire Aux Comptes :**  
**Auditing & Consulting Worldwide**  
**Ahmed KHLIF**

## Etats financiers annuels de SICAV

### SICAV TRESOR

SICAV TRESOR publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2015 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du **18 mai 2016**. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes, La Générale d'Audit et Conseil –GAC représentée par M Chiheb GHANMI.

#### BILANS COMPARES AU 31-12-2015

DESIGNATION		NOTE	31/12/2015 Montants en Dinars	31/12/2014 Montants en Dinars
<b>ACTIF</b>				
<b>AC1</b>	<b>PORTEFEUILLE TITRES</b>	<b>AC1</b>	<b>388 949 200,375</b>	<b>491 596 663,713</b>
<b>AC1-A</b>	OBLIGATIONS DE SOCIETES		73 241 879,014	88 413 634,830
<b>AC1-B</b>	EMPRUNTS D'ETAT		309 601 597,161	394 241 499,651
<b>AC1-C</b>	AUTRES VALEURS (OPCVM)		6 105 724,200	8 941 529,232
<b>AC2</b>	<b>PLACEMENTS MONETAIRES ET DISPONIBILITES</b>	<b>AC2</b>	<b>20 829 149,448</b>	<b>112 960 734,654</b>
<b>AC2-A</b>	PLACEMENTS MONETAIRES		20 828 656,960	112 960 342,503
<b>AC2-B</b>	DISPONIBILITES		492,488	392,151
<b>AC3</b>	<b>CREANCES D'EXPLOITATION</b>	<b>AC3</b>	<b>0,000</b>	<b>191 468,448</b>
<b>AC3-A</b>	AUTRES CREANCES D'EXPLOITATION		0,000	191 468,448
<b>TOTAL ACTIF</b>			<b>409 778 349,823</b>	<b>604 748 866,815</b>
<b>PASSIF</b>				
<b>PA1</b>	<b>OPERATEURS CREDITEURS</b>	<b>PA1</b>	<b>183 020,463</b>	<b>276 643,671</b>
<b>PA2</b>	<b>AUTRES CREDITEURS DIVERS</b>	<b>PA2</b>	<b>107 397,687</b>	<b>126 388,341</b>
<b>TOTAL PASSIF</b>			<b>290 418,150</b>	<b>403 032,012</b>
<b>ACTIF NET</b>			<b>409 487 931,673</b>	<b>604 345 834,803</b>
<b>CP1</b>	<b>CAPITAL</b>	<b>CP1</b>	<b>393 983 085,186</b>	<b>580 968 751,278</b>
<b>CP2</b>	<b>SOMMES DISTRIBUABLES</b>	<b>CP2</b>	<b>15 504 846,487</b>	<b>23 377 083,525</b>
<b>CP2-A</b>	SOMMES DISTRIBUABLES DES EXERCICES ANT		1 871,152	4 415,658
<b>CP2-B</b>	RESULTAT DISTRIBUABLE DE L'EXERCICE		19 880 149,275	25 410 922,412
<b>CP2-C</b>	REGUL RESULTAT DISTRIBUABLE DE L'EXERCICE		-4 377 173,940	-2 038 254,545
<b>ACTIF NET</b>			<b>409 487 931,673</b>	<b>604 345 834,803</b>
<b>TOTAL ACTIF NET ET PASSIF</b>			<b>409 778 349,823</b>	<b>604 748 866,815</b>

**ETATS DE RESULTAT COMPARES AU 31-12-2015**

<b>DESIGNATION</b>		<b>NOTE</b>	<b>31/12/2015</b>	<b>31/12/2014</b>
			<b>Montants en Dinars</b>	<b>Montants en Dinars</b>
<b>PR1</b>	<b>REVENUS DU PORTEFEUILLE-TITRES</b>	<b>PR1</b>	<b>19 160 125,619</b>	<b>23 329 834,648</b>
PR1-A	REVENUS DES OBLIGATIONS DE SOCIETES		3 889 929,980	4 232 526,142
PR1-B	REVENUS DES EMPRUNTS D'ETAT		15 061 382,539	17 479 803,404
PR1-C	REVENUS DES AUTRES VALEURS (OPCVM)		208 813,100	1 617 505,102
<b>PR2</b>	<b>REVENUS DES PLACEMENTS MONETAIRES</b>	<b>PR2</b>	<b>3 960 781,035</b>	<b>6 104 249,084</b>
PR2-A	REVENUS DES BONS DU TRESOR		312 169,973	391 831,843
PR2-B	REVENUS DES BILLETS DE TRESORERIE		244 550,256	333 080,770
PR2-C	REVENUS DES CERTIFICATS DE DEPOT		1 986 412,110	2 844 794,003
PR2-D	REVENUS DES AUTRES PLACEMENTS (DEPOT A TERME)		1 417 648,696	2 534 542,468
<b>REVENUS DES PLACEMENTS</b>			<b>23 120 906,654</b>	<b>29 434 083,732</b>
<b>CH1</b>	<b>CHARGES DE GESTION DES PLACEMENTS</b>	<b>CH1</b>	<b>-2 622 097,410</b>	<b>-3 275 272,878</b>
<b>REVENU NET DES PLACEMENTS</b>			<b>20 498 809,244</b>	<b>26 158 810,854</b>
<b>CH2</b>	<b>AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION</b>	<b>CH2</b>	<b>-618 659,969</b>	<b>-747 888,442</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>			<b>19 880 149,275</b>	<b>25 410 922,412</b>
<b>PR4</b>	<b>REGULARISATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>-4 377 173,940</b>	<b>-2 038 254,545</b>
<b>SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE</b>			<b>15 502 975,335</b>	<b>23 372 667,867</b>
PR4-A	REGULARISATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION (ANNULATION)		4 377 173,940	2 038 254,545
PR4-B	VARIATION DES +/- VALUES POTENTIELLES SUR TITRES		-1 643 403,106	1 954 333,218
PR4-C	+/- VALUES REALISEES SUR CESSION DES TITRES		475 442,833	-4 185 092,180
PR4-D	FRAIS DE NEGOCIATION DE TITRES		-2 843,537	-250,524
<b>RESULTAT NET DE L'EXERCICE</b>			<b>18 709 345,465</b>	<b>23 179 912,926</b>

**ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET AU 31-12-2015**

<b>DESIGNATION</b>		<b>31/12/2015</b>	<b>31/12/2014</b>
		<b>Montants en</b>	<b>Montants en</b>
		<b>Dinars</b>	<b>Dinars</b>
<b>AN1</b>	<b>VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERAT D'EXPL</b>	<b>18 709 345,465</b>	<b>23 179 912,926</b>
AN1-A	RESULTAT D'EXPLOITATION	19 880 149,275	25 410 922,412
AN1-B	VARIATION DES +/- VALUES POTENTIELLES SUR TITRES	-1 643 403,106	1 954 333,218
AN1-C	+/- VALUES REALISEES SUR CESSION DES TITRES	475 442,833	-4 185 092,180
AN1-D	FRAIS DE NEGOCIATION DES TITRES	-2 843,537	-250,524
<b>AN2</b>	<b>DISTRIBUTION DE DIVIDENDES</b>	<b>-18 372 108,432</b>	<b>-25 219 746,205</b>
<b>AN3</b>	<b>TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL</b>	<b>-195 195 140,163</b>	<b>-33 261 886,134</b>
	<b>SOUSCRIPTIONS</b>	<b>576 272 205,327</b>	<b>712 213 016,976</b>
AN3-A	CAPITAL (SOUSCRIPTIONS)	562 887 400,000	696 875 200,000
AN3-B	REGULARISATION DES SOMMES NON DISTRIBUABLES (S)	-6 045 521,628	-6 049 735,346
AN3-C	REGULARISATION DES SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EX CLOS (S)	9 470 397,585	6 609 221,097
AN3-D	REGULARISATION DES SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EX (S)	9 959 929,370	14 778 331,225
	<b>RACHATS</b>	<b>-771 467 345,490</b>	<b>-745 474 903,110</b>
AN3-F	CAPITAL (RACHATS)	-750 756 900,000	-728 149 000,000
AN3-G	REGULARISATION DES SOMMES NON DISTRIBUABLES (R)	8 100 159,346	6 384 382,405
AN3-H	REGULARISATION DES SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EX CLOS (R)	-14 473 501,526	-6 893 699,745
AN3-I	REGULARISATION DES SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EX (R)	-14 337 103,310	-16 816 585,770
<b>AN4</b>	<b>VARIATION DE L'ACTIF NET ACTIF NET</b>	<b>-194 857 903,130</b>	<b>-35 301 719,413</b>
AN4-A	DEBUT DE L'EXERCICE	604 345 834,803	639 647 554,216
AN4-B	FIN DE L'EXERCICE	409 487 931,673	604 345 834,803
<b>AN5</b>	<b>NOMBRE D'ACTIONS</b>		
AN5-A	DEBUT DE L'EXERCICE	5 867 051	6 179 789
AN5-B	FIN DE L'EXERCICE	3 988 356	5 867 051
	<b>VALEUR LIQUIDATIVE</b>		
A-	DEBUT DE L'EXERCICE	103,006	103,506
B-	FIN DE L'EXERCICE	102,670	103,006
<b>AN6</b>	<b>TAUX DE RENDEMENT</b>	<b>3,54%</b>	<b>3,50%</b>

---

## NOTES AUX ETATS FINANCIERS DE LA

---

PERIODE DU 01/01/2015 AU 31/12/2015

---

### 1. REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS :

Les états financiers annuels arrêtés au 31/12/2015 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie

### 2. PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES :

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des différents éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

#### **2-1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents :**

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux titres OPCVM sont pris en compte en résultat à la date du détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs assimilées et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

#### **2-2 Evaluation des placements :**

Les placements en obligations et valeurs assimilées sont évalués à leur prix d'acquisition.

La valeur du marché applicable pour l'évaluation des Bons du Trésor Assimilables (BTA) correspond au prix de revient moyen pondéré à la date du 31/12/2015 ou à la date antérieure la plus récente.

Toutefois, la décote sur acquisition est amortie d'une manière constante jusqu'à la date de l'échéance. Elle est constatée en déduction du prix de revient. La partie amortie est soustraite des sommes non distribuables.

Ladite décote constituant une moins-value potentielle est portée directement, en capitaux propres en tant que somme non distribuable et apparaît comme composante du résultat net de l'exercice.

Les titres OPCVM sont évalués à leurs valeurs liquidatives au 31/12/2015.

Les placements monétaires demeurent évalués à leur prix d'acquisition.

#### **2-3 Cession des placements :**

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.



### 3. NOTES SUR LES ELEMENTS DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT :

#### AC-1 Note sur le portefeuille titres :

Désignation du titre	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2015	% de l'Actif Net
<b>AC1-A Obligations de sociétés</b>		<b>71 234 367,654</b>	<b>73 241 879,014</b>	<b>17,89</b>
AIL 2011/1	15 000	300 000,000	309 348,000	0,08
AIL 2012/1	30 000	1 200 000,000	1 236 360,000	0,30
AIL 2013/1	10 000	600 000,000	619 648,000	0,15
AIL 2014/1	10 000	800 000,000	819 656,000	0,20
AMEN BANK 2006	20 000	400 000,000	417 008,000	0,10
AMEN BANK 2009 A	30 000	1 799 400,000	1 819 344,000	0,44
AMEN BANK 2009 B	30 000	1 799 400,000	1 819 920,000	0,44
AMEN BANK 2010 SUB	50 000	3 332 500,000	3 382 740,000	0,83
AMEN BANK 2011/1 SUB	30 000	1 800 000,000	1 823 280,000	0,45
AMEN BANK2008	10 000	650 000,000	672 376,000	0,16
ATB 2007/1(20 ANS)	20 000	1 200 000,000	1 237 728,000	0,30
ATB 2007/1(25 ANS)	31 000	2 107 524,000	2 176 344,000	0,53
ATB 2009/A2	15 000	750 000,000	770 412,000	0,19
ATB 2009/B1	5 000	450 000,000	462 672,000	0,11
ATL 2010/2	10 000	400 000,000	400 104,000	0,10
ATL 2011	15 000	1 200 000,000	1 252 932,000	0,31
ATL 2012/1	10 000	400 000,000	411 560,000	0,10
ATL 2013/1	10 000	1 000 000,000	1 037 752,000	0,25
ATL 2014/1	5 000	400 000,000	418 508,000	0,10
ATL 2014/3	20 000	2 000 000,000	2 108 608,000	0,51
ATL 2015/1	10 000	1 000 000,000	1 029 512,000	0,25
ATTIJARI BANK 2010	50 000	2 142 800,000	2 232 160,000	0,55
ATTIJARI LEASE 2011	25 000	1 000 000,000	1 046 420,000	0,26
ATTIJARI LEASING 2012-1/B	3 400	136 000,000	139 995,680	0,03
ATTIJARI LEASING 2012-1/C	10 000	800 000,000	823 872,000	0,20
ATTIJARI LEASING 2014-1/B	5 000	400 000,000	413 220,000	0,10
ATTIJARI LEASING 2015-1/B	10 000	1 000 000,000	1 043 304,000	0,25
BH 2009	70 000	4 844 000,000	4 844 616,000	1,18
BH 2013/1	10 000	714 000,000	733 848,000	0,18
BNA 2009	10 000	599 800,000	618 848,000	0,15
BTE 2009	50 000	2 000 000,000	2 024 800,000	0,49
BTE 2010	15 000	750 000,000	759 492,000	0,19
BTE 2011/A	20 000	1 600 000,000	1 669 264,000	0,41
BTK 2009	50 000	3 332 546,154	3 458 026,154	0,84
BTK 2014/1SUB	10 000	800 000,000	802 184,000	0,20
CHO 2009/BIAT	7 000	350 000,000	351 892,800	0,09
CHO COMPANY 2009/BIAT	3 000	150 000,000	150 019,200	0,04
CIL 2011/1	25 000	500 000,000	519 320,000	0,13

Désignation du titre	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2015	% de l'Actif Net
CIL 2012/1	20 000	800 000,000	829 056,000	0,20
CIL 2012/2	15 000	900 000,000	940 128,000	0,23
CIL 2014/1	10 000	800 000,000	821 400,000	0,20
CIL 2014/2	10 000	1 000 000,000	1 055 968,000	0,26
CIL 2015/1	15 000	1 500 000,000	1 550 160,000	0,38
HL 2013/2A	15 000	1 200 000,000	1 258 140,000	0,31
HL 2013/2B	10 000	1 000 000,000	1 049 456,000	0,26
HL 2014/1	10 000	1 000 000,000	1 010 744,000	0,25
MEUBLATEX 2008 / BIAT	8 000	160 000,000	162 380,800	0,04
SERVICOM 2012	3 000	180 000,000	187 737,600	0,05
STB 2008/1	50 000	3 600 000,000	3 722 840,000	0,91
STB 2008/2	2 200	145 047,500	151 256,780	0,04
STB 2010/1	10 000	500 000,000	516 944,000	0,13
STB 2011/A	25 000	1 428 250,000	1 492 990,000	0,36
TL 2011/1	15 000	300 000,000	307 608,000	0,08
TL 2011/2	20 000	400 000,000	403 328,000	0,10
TL 2011/3	15 000	600 000,000	625 920,000	0,15
TL 2012/1	10 000	400 000,000	411 672,000	0,10
TL 2014/1	5 000	400 000,000	415 612,000	0,10
TL SUB 2010	20 000	400 000,000	415 776,000	0,10
TL SUB 2013	10 000	600 000,000	622 400,000	0,15
UIB 2009/1A	30 000	1 200 000,000	1 223 136,000	0,30
UIB 2009/1B	40 000	2 399 200,000	2 447 648,000	0,60
UIB 2009/1C	30 000	2 100 000,000	2 145 120,000	0,52
UIB 2011-2	30 000	1 713 900,000	1 788 372,000	0,44
UIB 2011/1A	30 000	1 800 000,000	1 828 992,000	0,45
<b>AC1-B Emprunts d'Etat</b>		<b>303 451 505,613</b>	<b>309 601 579,161</b>	<b>75,61</b>
<b>Bons du trésor Assimilables</b>		<b>303 290 817,601</b>	<b>309 436 406,400</b>	<b>75,57</b>
BTA 6 75-07/2017 (10 ANS)	17 642	18 923 595,200	19 380 353,829	4,73
BTA 5 50% 10/2018	7 832	7 579 809,600	7 656 284,252	1,87
BTA 5 50-03/2019 (10 ANS)	196 598	203 149 304,101	210 164 351,641	51,32
BTA 5 50% 02/2020	360	347 580,000	361 597,315	0,09
BTA 5 50% 10/2020	10 500	10 104 050,000	10 205 310,273	2,49
BTA 6 90-05/2022 (15 ANS)	16 611	17 413 378,700	18 011 265,472	4,40
BTA 5 6 -08/2022 (12 ANS)	48 000	45 773 100,000	46 615 585,478	11,38
<b>Variation d'estimation des +/- values du portefeuille BTA</b>			<b>(2 958 341,860)</b>	<b>(0 72)</b>
Emprunt National 2014 CAT A /5	17 644	160 688,012	165 190,761	0,04
<b>AC1-C Autres valeurs (OPCVM)</b>		<b>5 678 814,516</b>	<b>6 105 724,200</b>	<b>1,49</b>
FCP CAPITALISATION ET GARANTIE	1 000	1 000 000,000	1 482 785,000	0,36
FCP HELION MONEO	1 700	173 857,016	176 631,700	0,04
PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	42 500	4 504 957,500	4 446 307,500	1,09
<b>Total Portefeuille titres</b>		<b>380 364 687,783</b>	<b>388 949 200,375</b>	<b>94,98</b>

### Les mouvements du portefeuille-titres:

Les mouvements enregistrés durant l'exercice sur le portefeuille-titres de la SICAV TRESOR, se détaillent comme suit :

	Coût d'acquisition	Intérêts courus	+/- valeurs latentes	Valeur au 31 décembre	+/- valeurs réalisées
<b>Solde au 31 décembre 2014</b>	<b>478.700.602,147</b>	<b>13.784.090,636</b>	<b>-888.029,070</b>	<b>491.596.663,713</b>	
<b>Acquisitions de l'exercice</b>					
- Obligations de sociétés	4.500.000,000			4.500.000,000	
- Emprunts d'Etat	0,000			0,000	
- Autres Valeurs (Titres OPCVM)	4.504.957,500			4.504.957,500	
<b>Remboursement et cessions de l'exercice</b>					
- Cession des Obligations de sociétés	-2.000.000,000			-2.000.000,000	-6.000,000
- Cessions des emprunts d'Etat (BTA)	-80.666.401,620			-80.666.401,620	319.095,380
- Cessions des autres valeurs (Titres OPCVM)	-7.232.543,494			-7.232.543,494	184.157,007
- Remboursement / Emprunts de sociétés	-17.441.926,750			-17.441.926,750	-726,750
<b>Variation des plus ou moins-values latentes sur titres</b>			-1.643.403,106	-1.643.403,106	
<b>Variations des intérêts courus</b>		-2.668.145,868		-2.668.145,868	
<b>Solde au 31 décembre 2015</b>	<b>380.364.687,783</b>	<b>11.115.944,768</b>	<b>-2.531.432,176</b>	<b>388.949.200,375</b>	<b>496.525,637</b>

### PR-1 Note sur les revenus du portefeuille-titres :

Les revenus du portefeuille titres totalisent **19 160 125 ,619 Dinars** au 31/12/2015, contre **23 329 834, 648 Dinars** au 31/12/2014 et se détaillant comme suit :

Revenus du portefeuille-titres	31/12/2015	31/12/2014
<b>Revenus des obligations de sociétés</b>	<b>3 889 929,980</b>	<b>4 232 526,142</b>
· Intérêts courus	2 007 511,360	2 240 523,002
· Intérêts échus	1 882 418,620	1 992 003,140
<b>Revenus des Emprunts d'Etat</b>	<b>15 061 382,539</b>	<b>17 479 803,404</b>
· Intérêts courus	9 108 433,408	10 777 693,796
· Intérêts échus	5 952 949,131	6 702 109,608
<b>Revenus des autres valeurs (OPCVM)</b>	<b>208 813,100</b>	<b>1 617 505,102</b>
· Intérêts courus	208 813,100	1 617 505,102
<b>TOTAL</b>	<b>19 160 125,619</b>	<b>23 329 834,648</b>

## **AC2- Note sur les placements monétaires et disponibilités**

### **AC2-A Placements monétaires :**

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2015, à **20 828 656,960 Dinars**, représentant dans sa totalité des placements en Bons du Trésor à Court Terme et en Certificat de Dépôt se détaillant comme suit :

#### **AC2-A-1 Bons du Trésor à Court Terme :**

<b>Désignation</b>	<b>Nombre</b>	<b>Coût d'acquisition</b>	<b>Valeur au 31/12/2015</b>	<b>% de l'Actif Net</b>
<b>Bons du Trésor à Court Terme</b>	<b>4 465</b>	<b>4 332 544,032</b>	<b>4 339 874,367</b>	<b>1,06</b>
BTC 52S-16/02/2016	1 437	1 424 260,340	1 427 125,019	0,35
BTC 53S-12/04/2016	256	251 696,073	252 267,126	0,06
BTC 52S-06/09/2016	618	595 913,076	596 992,267	0,15
BTC 52S-08/11/2016	2 154	2 060 674,543	2 063 489,955	0,50

#### **AC2-A-2 Certificat de Dépôt :**

<b>Désignation</b>	<b>Emetteur</b>	<b>Nombre</b>	<b>Coût d'acquisition</b>	<b>Valeur au 31/12/2015</b>	<b>% de l'Actif Net</b>
<b>Certificats de dépôt</b>	<b>BIAT</b>	<b>33</b>	<b>16 484 252,142</b>	<b>16 488 782,593</b>	<b>4,03</b>
CDP 10J-02/01/2016	BIAT	1	499 522,792	499 952,228	0,12
CDP 10J-04/01/2016	BIAT	2	999 045,584	999 713,435	0,24
CDP 10J-06/01/2016	BIAT	4	1 998 091,169	1 999 045,015	0,49
CDP 10J-07/01/2016	BIAT	4	1 998 091,169	1 998 854,155	0,49
CDP 10J-08/01/2016	BIAT	6	2 997 136,753	2 997 995,010	0,73
CDP 10J-09/01/2016	BIAT	2	999 045,584	999 236,285	0,24
CDP 10J-10/01/2016	BIAT	14	6 993 319,091	6 993 986,465	1,71

#### **AC2-B Disponibilités:**

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2015, à **492,488 Dinars** et représentant les avoirs en banque .

#### **PR2 Note sur les revenus des placements monétaires :**

Les revenus des placements monétaires s'élèvent au 31/12/2015, à **3 960 781,035 Dinars**, contre **6 104 249,084 Dinars** au 31/12/2014, et se détaillant comme suit :

Revenus des placements monétaires	Montant 31/12/2015	Montant 31/12/2014
<b>Revenus des Bons du Trésor</b>	<b>312 169,973</b>	<b>391 831,843</b>
<input type="checkbox"/> Intérêts courus	7 330,335	133 785,566
<input type="checkbox"/> Intérêts échus	304 839,638	258 046,277
<b>Revenus des Billets de Trésorerie</b>	<b>244 550,256</b>	<b>333 080,770</b>
<input type="checkbox"/> Intérêts courus	0,000	115 597,958
<input type="checkbox"/> Intérêts échus	244 550,256	217 482,812
<b>Revenus des Certificats de Dépôt</b>	<b>1 986 412,110</b>	<b>2 844 794,003</b>
<input type="checkbox"/> Intérêts courus	4 530,451	21 762,669
<input type="checkbox"/> Intérêts échus	1 981 881,659	2 823 031,334
<b>Revenus des autres placements (Dépôt à Terme)</b>	<b>1 417 648,696</b>	<b>2 534 542,468</b>
<input type="checkbox"/> Intérêts courus	0,000	145 049,425
<input type="checkbox"/> Intérêts courus	1 417 648,696	2 389 493,043
<b>TOTAL</b>	<b>3 960 781,035</b>	<b>6 104 249,084</b>

**AC3- Note sur les créances d'exploitation :**

Les créances d'exploitation s'élèvent au 31 12 2015 à **0,000 Dinars**, contre **191 468,448 Dinars** au 31 12 2014

<i>Créance d'exploitation</i>	<i>31/12/2015</i>	<i>31/12/2014</i>
Retenue à la Source sur les achats de Bons du Trésor Assimilables	0,000	191 141,262
Retenue à la Source sur les achats d'emprunts d'Etat (Emprunt National)	0,000	327,186
<b>Total</b>	<b>0,000</b>	<b>191 468,448</b>

**PA-Note sur le Passif :**

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2015, à **290 418, 150 Dinars** contre **403 032, 012 Dinars** au 31/12/2014 et s'analysent comme suit :

	<i>PASSIF</i>	<i>Montant au 31/12/2015</i>	<i>Montant au 31/12/2014</i>
<b>PA1</b>	<b>Opérateurs créditeurs</b>	183 020,463	276 643,671
<b>PA 2</b>	<b>Autres créditeurs divers</b>	107 397,687	126 388,341
	<b>TOTAL</b>	<b>290 418,150</b>	<b>403 032,012</b>

**PA1** : Le solde du compte opérateurs créditeurs s'élève au 31/12/2015 à **183 020 ,463 Dinars** contre **276 643 ,671 Dinars** au 31/12/2014 et se détaillent comme suit :

<i>Opérateurs Créditeurs</i>	<i>Montant au 31/12/2015</i>	<i>Montant au 31/12/2014</i>
<b>Gestionnaire</b>	54 906,140	82 993,102
<b>Dépositaire</b>	54 906,140	82 993,102
<b>Distributeurs</b>	73 208,183	110 657,467
<b>Total</b>	<b>183 020,463</b>	<b>276 643,671</b>

**PA2** : Les autres créditeurs divers s'élèvent au 31/12/2015, à **107 397,687 Dinars** contre **126 388, 341 Dinars** au 31/12/2014 et se détaillant comme suit :

<i>Autres créditeurs divers</i>	<i>Montant au 31/12/2015</i>	<i>Montant au 31/12/2014</i>
<b>Etat, impôts et taxes</b>	31 453,827	46 718,362
<b>Redevance CMF</b>	36 603,274	55 327,696
<b>Provision pour charges à payer</b>	38 875,422	17 179,543
<b>Intérêts intercalaires</b>	0,000	7 162,740
<b>Dividendes à payer des exercices antérieurs</b>	465,164	0,000
<b>Total</b>	<b>107 397,687</b>	<b>126 388,341</b>

**CH1 Note sur les charges de gestion des placements :**

Les charges de gestion des placements s'élèvent au 31/12/2015, à **2 622 097,410 Dinars**, contre **3 275 272,878 Dinars** au 31/12/2014 et représentant la rémunération du gestionnaire, des distributeurs et celle du dépositaire, se détaillant comme suit :

<i>Charges de gestion des placements</i>	<i>Du 01/01/2015 au 31/12/2015</i>	<i>Du 01/01/2014 au 31/12/2014</i>
<b>Rémunération du gestionnaire</b>	786 629,227	982 581,504
<b>Rémunération du dépositaire</b>	786 629,227	986 086,848
<b>Rémunération des distributeurs</b>	1 048 838,956	1 306 604,526
<b>Total</b>	<b>2 622 097,410</b>	<b>3 275 272,878</b>

**CH2- Note sur les autres charges d'exploitation :**

Les autres charges d'exploitation s'élèvent au 31/12/2015 à **618 659,969 Dinars**, contre **747 888,442 Dinars** au 31/12/2014 et se détaillant comme suit :

<i>Autres charges d'exploitation</i>	<i>Du 01/01/2015 Au 31/12/2015</i>	<i>Du 01/01/2014 au 31/12/2014</i>
<b>Redevance CMF</b>	524 408,788	655 040,895
<b>Impôts et Taxes</b>	46 096,684	58 712,743
<b>Rémunération CAC</b>	27 800,413	24 640,000
<b>Jetons de présence</b>	6 000,000	6 000,000
<b>Charges Diverses</b>	14 354,084	3 494,804
<b>Total</b>	<b>618 659,969</b>	<b>747 888,442</b>

**CP1 Note sur le capital :**

	<b>31/12/2015</b>	<b>31/12/2014</b>
<u>Capital initial (en nominal)</u>		
<input type="checkbox"/> Montant	: 586 705 100, 000 Dinars	: 617 978 900,000 Dinars
<input type="checkbox"/> Nombre de titres émis	: 5 867 051	: 6 179 789
<input type="checkbox"/> Nombre d'actionnaires	: 4 689	: 4 952
<u>Souscriptions réalisées (en nominal)</u>		
<input type="checkbox"/> Montant	: 562 887 400,000 Dinars	: 696 875 200,000 Dinars
<input type="checkbox"/> Nombre de titres émis	: 5 628 874	: 6 968 752
<u>Rachats effectués (en nominal)</u>		
<input type="checkbox"/> Montant	: 750 756 900,000 Dinars	: 728 149 000,000 Dinars
<input type="checkbox"/> Nombre de titres rachetés	: 7 507 569	: 7 281 490
<b><u>Capital</u></b>	<b>: 393 983 085 186 Dinars</b>	<b>: 580 968 751,278 Dinars</b>
<input type="checkbox"/> Montant en nominal	: 398 835 600,000 Dinars	: 586 705 100,000 Dinars
<input type="checkbox"/> Sommes non distribuables (*)	: -4 852 514,814 Dinars	: -5 736 348,722 Dinars
<input type="checkbox"/> Nombre de titres	: 3 988 356	: 5 867 051
<input type="checkbox"/> Nombre d'actionnaires	: 4 030	: 4 689

(\*) : Les sommes non distribuables s'élèvent à **-4 852 514,814 Dinars** au 31/12/2015, contre **-5 736 348,722 Dinars** au 31/12/2014 et se détaillent comme suit :

	<b>31 12 2015</b>	<b>31 12 2014</b>
<b>Sommes non distribuables des exercices antérieurs</b>	<b>-5 736 348,722</b>	<b>-3 839 986,295</b>
<b>1- Résultat non distribuable de la période</b>	<b>-1 170 803,810</b>	<b>-2 231 009,486</b>
<input type="checkbox"/> Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	-1 643 403,106	1 954 333,218
<input type="checkbox"/> +/- values réalisées sur cession de titres	475 442,833	-4 185 092,180
<input type="checkbox"/> Frais de négociation de titres	-2 843,537	-250,524
<b>2- Régularisation des sommes non distribuables</b>	<b>2 054 637,718</b>	<b>334 647,059</b>
<input type="checkbox"/> Aux émissions	-6 045 521,628	-6 049 735,346
<input type="checkbox"/> Aux rachats	8 100 159,346	6 384 382,405
<b>Total sommes non distribuables</b>	<b>-4 852 514,814</b>	<b>-5 736 348,722</b>

## CP2 Note sur les sommes distribuables :

Les sommes distribuables de l'exercice correspondent au résultat distribuable de l'exercice augmenté des régularisations correspondantes, effectuées à l'occasion des opérations de souscription et de rachat d'actions SICAV TRESOR et des sommes distribuables des exercices antérieurs

Le solde de ce poste au 31 /12/ 2015 se détaille ainsi :

	<b>31/12/2015</b>	<b>31/12/2014</b>
□ Résultat distribuable de l'exercice	19.880.149,275	25.410.922,412
□ Régularisation du résultat distribuable de l'exercice	-4.377.173,940	-2.038.254,545
□ Sommes distribuables des exercices antérieurs	1.871,152	4.415,658
<b>SOMMES DISTRIBUABLES</b>	<b>15.504.846,487</b>	<b>23.377.083,525</b>

## 4. AUTRES INFORMATIONS

<b>4-1 Données par action</b>	<b>31 12 2015</b>	<b>31 12 2014</b>	<b>31 12 2013</b>	<b>31 12 2012</b>
• Revenus des placements	5,797	5,016	5, 457	5,147
• Charges de gestion des placements	-0,657	-0,558	-0, 590	-0,588
• Revenus net des placements	<b>5,140</b>	<b>4,458</b>	4 ,867	<b>4,559</b>
• Autres charges d'exploitation	-0,155	-0,127	-0, 134	-0,132
• Résultat d'exploitation	<b>4,985</b>	<b>4,331</b>	4 ,733	<b>4,427</b>
• Régularisation du résultat d'exploitation	-1,097	-0,347	-0, 606	-0,553
<b>SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE</b>	<b>3,887</b>	<b>3,984</b>	4 ,127	<b>3,874</b>
• Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)	1,097	0,347	0, 606	0,553
• Variation des +/- values potentielles/titres	-0,412	0,333	-0, 196	-0,298
• Plus ou moins-values réalisées sur cession de titres	0,119	-0,713	-0 ,189	-0,025
• Frais de négociation des titres	(0,001)	0,000	0, 000	0, 000
• Plus ou moins-values sur titres et frais de négociation	<b>-0,294</b>	<b>-0,380</b>	<b>-0,385</b>	<b>-0,323</b>
<b>RESULTAT NET DE L'EXERCICE</b>	<b>4,691</b>	<b>3,950</b>	4, 348	<b>4,104</b>
• Résultat non distribuable de l'exercice	-0,294	-0,380	-0, 385	-0,323
• Régularisation du résultat non distribuable	0,054	0,023	0 ,048	0,041
• Sommes non distribuables de l'exercice	-0,239	-0,357	-0 ,337	-0,282
• Distribution des dividendes	3,984	4,127	3 ,874	3,918
<b>Valeur liquidative</b>	<b>102,670</b>	<b>103,006</b>	<b>103, 506</b>	<b>103,590</b>



## **4-2 Ratios de gestion des placements**

<b>4-2 Ratios de gestion des placements</b>	<b>31/12/2015</b>	<b>31/12/2014</b>	<b>31/12/2013</b>	<b>31/12/2012</b>
Charges de gestion des placements / actif net moyen	0,500%	0,500%	0,500%	0,500%
Autres charges d'exploitation / actif net moyen	0,118%	0,114%	0,114%	0,112%
Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	2,956%	3,838%	4,010%	2,763%

## **4-3 Rémunération du gestionnaire, du dépositaire et des distributeurs**

### **4.3.1 Rémunération du gestionnaire**

La gestion de la SICAV TRESOR est confiée à la BIAT ASSET MANAGEMENT et ce, à compter du 1er avril 2003 Celle-ci est, notamment, chargée de :

- La gestion du portefeuille de SICAV TRESOR ;
- La gestion comptable de SICAV TRESOR ;
- La préparation et le lancement d'actions promotionnelles

En contrepartie de ses prestations la BIAT ASSET MANAGEMENT perçoit une rémunération de 0,15 % TTC l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien et réglée mensuellement à terme échu

Le Conseil d'Administration, réuni en date du 29 juin 2015, a décidé de modifier à la hausse la commission de gestion, payée par SICAV TRESOR en faveur de la BIAT ASSET MANAGEMENT, en la portant de 0,15% TTC à 0,20% TTC de l'actif net l'an

Cette modification entrera en vigueur à partir du 1er janvier 2016.

### **4.3.2 Rémunération du dépositaire**

La BIAT assure les fonctions de dépositaire pour la SICAV TRESOR Elle est chargée, à ce titre :

- de conserver les titres et les fonds de la SICAV TRESOR ;
- d'encaisser le montant des souscriptions des actionnaires entrants et le règlement du montant des rachats aux actionnaires sortants ainsi que l'encaissement des divers revenus de portefeuille géré ;
- de la mise en paiement des dividendes ;
- du contrôle de la régularité des décisions d'investissements de l'établissement de la valeur liquidative ainsi que le respect des règles relatives aux ratios d'emploi et au montant de l'actif minimum de la SICAV

En contrepartie de ses services, la BIAT perçoit une rémunération de 0,15% TTC l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien et réglée mensuellement à terme échu

Le Conseil d'Administration de SICAV TRESOR, réuni en date du 29 juin 2015, a décidé de modifier à la baisse la commission de dépôt, payée par la SICAV en faveur de la BIAT, en la ramenant de 0,15% TTC à 0,10% TTC de l'actif net l'an

Cette modification entrera en vigueur à partir du 1er janvier 2016

### **4 3 3 Rémunération des distributeurs**

La BIAT, la BIAT ASSET MANAGEMENT et la BIATCAPITAL perçoivent une commission de distribution de 0,20% TTC l'an prélevée sur l'actif net de SICAV TRESOR et partagée entre elles au prorata de leurs distributions Cette rémunération, prélevée quotidiennement, est réglée mensuellement à terme échu

### **4.4 Prise en charge par la SICAV des dépenses de publicité et de promotion et d'autres frais :**

Les dépenses publicitaires et de promotion de la SICAV ainsi que tous frais justifiables revenant au CMF, à la BVMT, à Tunisie Clearing ou définis par une loi, un décret ou un arrêté seront supportées par la SICAV et ce à compter du 1er janvier 2016

## **RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**

**EXERCICE ARRETE AU 31 DECEMBRE 2015**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre conseil d'administration, nous vous présentons notre rapport général sur l'audit des états financiers de la société " SICAV TRESOR" arrêtés au 31 décembre 2015.

### **I. Rapport sur les états financiers**

Nous avons audité les états financiers ci-joints de la société " SICAV TRESOR " comprenant le bilan, l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives pour l'exercice couvrant la période allant du 1er janvier 2015 au 31 décembre 2015.

#### **1. Responsabilité de la direction dans l'établissement et la préparation pour les états financiers**

La direction de la société est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises en Tunisie. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

#### **2. Responsabilité du commissaire aux comptes**

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève de notre jugement, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, nous avons pris en compte le contrôle interne en vigueur dans la société relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les travaux que nous avons accomplis constituent une base raisonnable pour supporter l'expression de notre opinion.

### **3. Opinion sur les états financiers**

A notre avis, les états financiers de la société " SICAV TRESOR " sont réguliers et présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs la situation financière de la société "SICAV TRESOR" au 31 décembre 2015, ainsi que de la performance financière et de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises en Tunisie.

### **4. Paragraphes d'observation**

Sans remettre en cause l'avis exprimé ci-dessus, nous formulons les observations suivantes :

- Les emplois en portefeuille titres enregistrent au 31 Décembre 2015, 94,92% du total actif dépassant ainsi le seuil de 80% fixé par l'article 2 du décret 2001-2278 portant application de l'article 29 du code des organismes de placement collectif.
- Les emplois en liquidités et quasi liquidité représentent 5,08% de l'actif total au 31 Décembre 2015. Cette proportion est en dessous du seuil de 20% prévu par l'article 2 du décret n° 2001-2278 du 25 septembre 2001.

## **II. Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires**

Nous avons procédé à l'examen et aux vérifications spécifiques prévues par la loi, conformément aux normes d'audit applicables en Tunisie.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas relevé ou pris connaissance d'incohérences significatives dans les informations d'ordre comptable données dans le rapport du conseil d'administration sur la gestion de l'exercice, pouvant contredire les états financiers de la société SICAV TRSOR arrêtés au 31 décembre 2015.

En outre, et conformément à l'article 3 de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 tel que modifié par l'article 15 de la loi n° 2005-96 du 18 octobre 2005 relative au renforcement de la sécurité des relations financières, l'examen du système de contrôle interne nous a permis de constater qu'il ne comporte pas des défaillances majeures pouvant impacter notre opinion sur les états financiers.

Tunis, le 06 Avril 2016

**Le Commissaire Aux Comptes :**

**La Générale d'Audit et Conseil – G.A.C**

**Chiheb GHANMI**

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**  
**Exercice CLOS LE 31 décembre 2015**

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes de la de la société SICAV TRESOR, nous vous présentons notre rapport spécial sur les conventions réglementées prévues par les articles 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales.

**I. Conventions réglementées**

**1.1. Convention conclues au cours de l'exercice 2015**

Votre conseil d'administration nous a tenus informés des conventions et opérations suivantes nouvellement conclues au cours de l'exercice clos au 31 décembre 2015.

- Le Conseil d'Administration, réuni en date du 29 juin 2015, a décidé de modifier à la hausse la commission de gestion, payée par SICAV TRESOR en faveur de la BIAT ASSET MANAGEMENT, en la portant de 0,15% TTC à 0,20% TTC de l'actif net l'an. Cette modification entrera en vigueur à partir du 1er janvier 2016.
- Le Conseil d'Administration de SICAV TRESOR, réuni en date du 29 juin 2015, a décidé de modifier à la baisse la commission de dépôt, payée par la SICAV en faveur de la BIAT, en la ramenant de 0,15% TTC à 0,10% TTC de l'actif net l'an. Cette modification entrera en vigueur à partir du 1er janvier 2016.

**1.2. Conventions conclues au cours des exercices précédents et qui continuent à produire des effets au cours de l'exercice 2015**

L'exécution des conventions suivantes, conclues au cours des exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice 2015 :

- La société « SICAV TRESOR » a conclu une convention avec la société « BIAT ASSET MANAGEMENT » pour la gestion du portefeuille et la gestion administrative, financière et comptable. En rémunération des services de gestion, la « BIAT ASSETS MANAGEMENT » perçoit une rémunération annuelle de 0,15% TTC de l'actif net de « SICAV TRESOR » calculée quotidiennement. La commission TTC facturée en 2015 est de 786.629 dinars
- La société « SICAV TRESOR » a conclu une convention de dépôt avec la « BIAT ». En rémunération des services de dépôt, la « BIAT » perçoit une rémunération annuelle de 0,15%

TTC de l'actif net de « SICAV TRESOR » calculée quotidiennement. La commission TTC facturée en 2015 est de 786.629 dinars.

- Votre société a conclu une convention de distribution des titres « SICAV TRESOR » avec les sociétés « BIAT CAPITAL », « BIAT ASSET MANAGEMENT » et la « BIAT ». En rémunération des services de distribution, la « BIAT CAPITAL », la « BIAT ASSET MANAGEMENT » et la « BIAT » perçoivent une quote-part de la commission de distribution de 0,2% TTC l'an, prélevée sur l'actif net de la SICAV TRESOR et ce au prorata de la distribution. La commission TTC facturée en 2015 est de 1.048.839 Dinars, détaillée comme suit :

Société	Commission TTC en Dinars
BIAT	955 984
BIAT ASSET MANAGEMENT	62 789
BIAT CAPITAL	30 066

## II. Obligations et engagements vis-à-vis des dirigeants

Les membres du conseil d'administration sont rémunérés par des jetons de présence. Les jetons de présence pris en charge au titre de l'exercice 2015 totalisent un montant brut de 6.000 DT.

Par ailleurs, et en dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales.

Tunis, le 06 Avril 2016

**Le Commissaire Aux Comptes :**  
**La Générale d'Audit et Conseil – G.A.C**  
**Chiheb GHANMI**